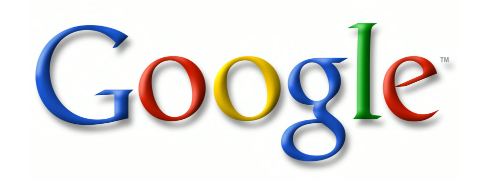
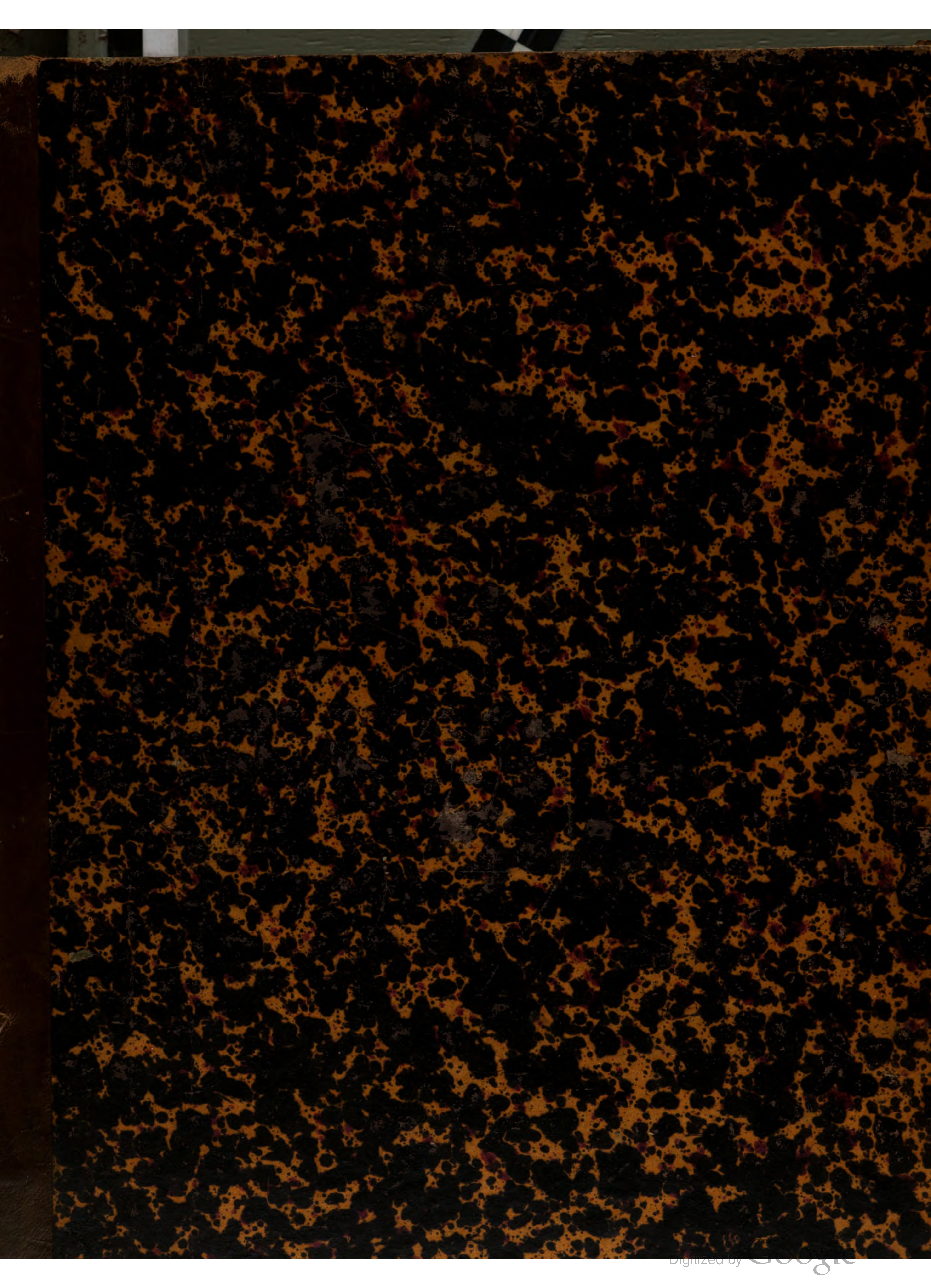
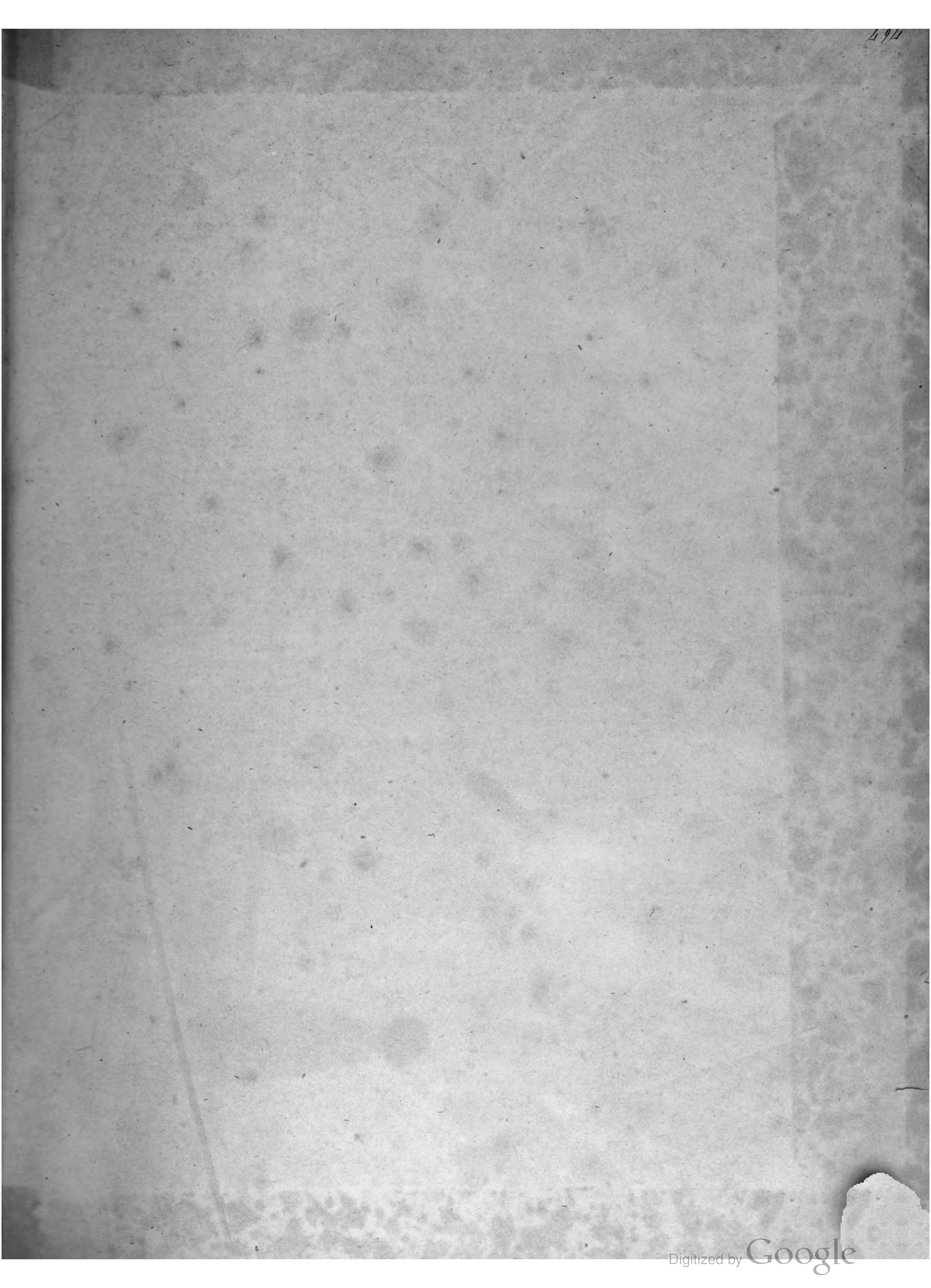







494

ŒUVRES

Complètes

DU ROI RENÉ.

TOME IV.

PARIS,

FIRMIN DIDOT FRÈRES,

Rue Jacob, 56.

1846.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DU ROI RENÉ.

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.



Œuvres

Complètes

du

Roi René.

TOME IV.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DU ROI RENÉ,

Avec une biographie et des notices

PAR

M. LE COMTE DE QUATREBARBES,

ET

Un grand nombre de dessins et ornements, d'après les tableaux et manuscrits originaux

PAR M. HAWKE.

TOME QUATRIÈME.



ANGERS,

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE,

RUE DE LA CHAUSSÉE SAINT-PIERRE.

M DCCC XXXXVI.



NOTICE

SUR

LE MORTIFFIEMENT

DE VAINE PLAISANCE.

L'étude et les exercices d'une tendre piété avaient remplacé, dans la vieillesse du roi de Sicile, l'amour des tournois et des fêtes. Il assistait régulièrement à l'office divin, et souvent on le voyait, dans la vieille basilique de Saint-Sauveur d'Aix, présenter lui-même l'offrande, accompagner le chant des psaumes, et occuper au chapître sa place d'honneur.

« Chantres avoit doulx et organisants,
« Tous approuvez en nouvelle musique. »
(*Octavien de Saint-Gelais.*)

L'orgue exécutait les motets qu'il avait composés lui-même, et ces vieux airs, transmis jusqu'à nous par une constante tradition, ne manquent ni d'harmonie ni de charme. Assis sur un trône enrichi de gothiques sculptures[1], il aimait sur-

[1] Un bas-relief en marbre, représentant des lions qui dévorent des enfants, en formait l'ornement principal. L'historien Mathieu croit que René avait voulu désigner sous cet emblême les princes qui devaient, après sa mort, se disputer son héritage. (Vol. Ier, pl. XII.)

tout à entendre les prédications de Pierre de Marini[1], religieux augustin, son fidèle conseiller dans la bonne et la mauvaise fortune. La brusque franchise du bon prêtre, sa simplicité naïve, les anecdotes, les légendes et les miracles mêlés à ses sermons, intéressaient vivement son nombreux auditoire. Cette liberté évangélique plaisait à René, et jamais il ne s'offensait du blâme jeté sans ménagement sur ses divertissements et ses goûts.

Dans un sermon prêché le dimanche des Rameaux, Marini avait rappelé que Robert le Bon d'Anjou et l'empereur Charlemagne lisaient chaque jour l'Écriture sainte et la *Cité de Dieu*.

« Les rois de notre temps, ajouta-t-il, ne font plus de même. Ils préfèrent les « livres remplis de paroles oiseuses, de sujets d'amour, de vanités et de mensonges, « tels que les romans de Lancelot et d'Amadis, qui portent plutôt l'esprit à la « volupté qu'à la dévotion. »

Cette leçon directe, adressée au romancier royal, qui achevait peut-être la *Conqueste de Doulce-Mercy*, ne devait pas être perdue. René nomma Marini à l'évêché de Glandevez, et, dans un moment de ferveur, composa en expiation le *Mortiffiement de vaine plaisance*.

Ce traité, dédié à Jean Bernard[2], archevêque de Tours, est un dialogue mystique entre l'*Ame*, embrasée de l'amour divin, et le *Cuer*, épris des vanités mondaines, une allégorie morale, dont le but est de prouver qu'il n'y a de repos qu'en Dieu, que les peines et les douleurs de la terre doivent nous élever à lui. La foi vive de René, sa piété douce et sincère, s'y montrent dès les premières lignes.

« Très révérend Père en Dieu, Jehan, de mon cœur ami, je vous salue en toute

[1] Dans une curieuse notice lue à l'Institut, sur les sermons manuscrits du bon évêque, le président de Saint-Vincent rapporte ainsi une anecdote, qui peint l'extrême simplicité du prédicateur et de l'auditoire:

Pour corriger les habitants d'Aix d'employer des Juifs dans la négociation des mariages, Marini leur cita d'abord l'exemple d'Abraham, qui confia ce soin au plus fidèle et au plus vertueux de ses serviteurs; puis il ajouta : « Une personne de cette ville, ayant voulu charger de cette mission un de ces Juifs qui mentent mille fois pour un florin, lui recommanda par dessus tout de calquer ses réponses sur ce qu'il apprendrait de la future. Ainsi le père de la demoiselle ayant dit à l'envoyé : « Ma fille possède une petite maison et une vigne « de peu d'étendue. — Le marié, répond le Juif, a en propriété une vigne très productive et un champ aussi « considérable que fertile. »

Après quelques exagérations du même genre : « La fiancée, reprend le père, est atteinte d'une maladie de « peau désagréable. — Qu'à cela ne tienne ! s'écrie l'habile négociateur, le jeune homme est teigneux et lé- « preux jusqu'aux oreilles. » (Le vicomte de Villeneuve. — *Notes de l'Histoire du roi René.*)

[2] Voyez la notice sur Jean Bernard. — *Pièces justificatives.*

« dilection, comme humble fils de la sainte Eglise doit faire à son Père spirituel :

« Considérant avec vous que le temps de la vie s'écoule comme l'eau des fleuves, « sans s'arrêter ni revenir, qu'il est nécessaire de l'employer en bonnes œuvres, de « fuir un lâche sommeil, une coupable négligence; je me suis mis à écrire ce livre « par amour pour notre Rédempteur, seul seigneur doux et débonnaire, qui tant « bénignement a daigné souffrir mort et passion en l'arbre de la Croix, et répandre « son précieux sang pour nous racheter de dampnement, en nous faisant partici- « pans de sa saincte gloire de paradis, en compaignie des Anges et vision de sa très « souveraine déité, perpétuellement et à jamais sans fin.

« Et pour que ce livre soit mieux entendu de tous, simples gens laïcs, et non « grands et savans clercs, je raconterai en prose et langage commun la plainte de « l'Ame au Cuer sur ses vaines plaisances; comment *Crainte* et *Contrition* se saisissent « du rebelle, le livrent à *Vraye-Espérance*, *Ferme-Foy* et *Souveraine-Amour*, pour le « clouer à la Croix; comment *Grâce-Divine* lui perce le côté du fer de sa lance; com- « ment enfin l'Ame dévote parvient à vivre en ce monde en grant contentesse et « repos avecques son Cuer. »

Une invocation de l'Ame à Dieu commence le pieux ouvrage. L'auteur la voit mal hébergée dans une pauvre maisonnette, bâtie de terre et de boue, ouverte à tous les vents du ciel. Qui lui donnera aide et conseil en tel souci et telle angoisse? Qui versera du baume sur ses douleurs? Qui prendra sa défense devant le souverain juge, dont l'œil découvre les pensées les plus secrètes, et l'avenir comme le présent. Elle a péché par entraînement et non par ignorance. Son cœur l'a fait glisser sur la pente, et elle savait qu'elle descendait à l'abîme. Pourquoi la terre ne l'a-t-elle pas engloutie? Pourquoi n'est-elle pas restée dans le néant, comme chose sans nom, « qui oncques ne fut et jamais ne sera? »

L'Ame confondait ses larmes avec ses soupirs, lorsque deux nobles dames s'avancent vers elle. L'une portait sur la tête une épée flamboyante, sur laquelle on lisait en caractères de sang : *Divine Justice*. L'autre, nue jusqu'à la ceinture, se frappait de verges en gémissant.

« Contrition, ne tardons plus, dit Crainte-de-Dieu à sa sœur. Allons remettre dans son chemin cette pauvre âme désolée. Hâtons-nous d'écouter ses plaintes et de lui porter reconfort. »

Puis, s'acheminant toutes deux en se tenant par la main, elles se dirigent sur le tertre, où l'Ame gisait à terre, la tête inclinée, en grands pleurs et lamentations.

« O très noble et gentille ressemblance faite au divin *patron*, créature spirituelle créée par la volonté du très puissant *ouvrier*, lève les yeux, et veuille regarder qui nous sommes et entendre le motif de notre venue. »

« Qui êtes-vous, mes dames, qui me parlez ainsi, répond l'Ame; vous assez compatissantes pour me relever, si je veux m'aider? Ah! vous savez bien que le malade désire sur toutes choses la santé et la guérison. »

Crainte-de-Dieu

« Rien n'est plus vrai, et cependant combien de malades rebelles aux avis du médecin? Que sert le désir sans le remède? Vainement un pélerin égaré soupire après le terme de son voyage, s'il ne revient sur ses pas, s'il ne rentre dans la voie qu'il a quittée. »

L'Ame.

« Je connais ces exemples et n'ai d'autre volonté que de suivre vos conseils. Enseignez-moi donc sans tarder les moyens de corriger mon cœur. »

Contrition.

« Si la vie de l'homme était longue comme celle des patriarches, s'il connaissait l'instant de sa mort, peut-être pourrait-il sans folie faire deux parts du temps qui lui est donné, l'une pour les joies de la terre et l'autre pour le ciel. Mais en face de l'incertitude de la dernière heure, le bonheur est-il à dominer par la pensée la richesse et la victoire, à posséder plaisants manoirs, châteaux-forts, pierreries et joyaux, ou bien même à être doué de la beauté du corps, des dons de l'esprit et de l'éloquence?

« L'orgueil soulève la haine, et la richesse mène à l'oubli de Dieu; les conquêtes et les victoires ne s'obtiennent point sans verser le sang innocent; le pouvoir éveille l'envie; quant aux vertus du corps, c'est aujourd'hui fleur odorante et demain herbe corrompue et fanée. »

V

L'Ame.

« Ah! monde, que tu es périlleux, et que peu de gens te connaissent! Au lieu d'éclairer, ta lumière brûle. D'innombrables âmes, trompées par tes plaisirs et tes fausses délices, ne verront la face de leur Créateur qu'au seul jour du jugement. Je t'ai en horreur et te méprise, comme un faux et méchant traître, dont les paroles donnent la mort. »

« O ma sœur, dit alors Crainte-de-Dieu, en s'adressant à Contrition d'une voix doucement émue, vous avez vertueusement parlé. Il faut se hâter d'achever votre ouvrage. Vous savez « ce qu'est à Dieu l'amendement du pécheur, quelle grande « contentesse il en a, quelle consolation c'est à toute la court du Paradis, et quelle « feste en demenent les Anges. »

Contrition répond en s'inclinant :

« Madame, c'est à vous à indiquer la première le sentier et la voie. La douleur, vous le savez, obscurcit souvent mon esprit, et je saurais bien mal faire briller la vérité. »

Crainte-de-Dieu s'approche alors de l'*Ame* et la prenant par la main :

« Lève-toi, et écoute attentivement ce que j'ai à te dire : Tu te plains de l'inconstance de ton cœur; léger de volonté et de raison, il n'aime que son plaisir et ses frivoles caprices; il commande en tyran, et toujours tu obéis. Ah! c'est que ta pensée est pleine encore de *Vaine-Plaisance*, qu'elle n'est point occupée de bonnes œuvres, et de l'amour *doulce et parfaicte* de Jésus-Christ, ton rédempteur : car tout autre amour est vain et passager.

« Le sourire des femmes s'éfface, et l'appui des princes est fragile : quand tu aurais employé à les servir la plus belle saison de ta blonde jeunesse, une disgrâce ou la mort peuvent également anéantir tes espérances. Pour une joie d'un jour, cent douleurs et des souvenirs pleins d'angoisses. L'ennui s'emparera de ton cœur, en proie à des désirs sans cesse renaissants. Tu murmureras peut-être contre Dieu, et *tu le réputeras non juste seigneur*. Ah! pauvre créature, quelle folie est la tienne!

tu détruis ta santé, tu troubles ton esprit, ton entendement et ton repos, et tu provoques le courroux de Dieu par ces plaintes stériles.

« En laissant ainsi reposer tes affections sur ce qui passe, tu changes une *once de joye* en *un quintal de soucys et de griefves amertumes*. Ne crois pas cependant que tu ne puisses aimer en Dieu les créatures qu'il a faites à son image et pour sa gloire. Son amour sanctifie toutes les affections de la terre, comme « un bel et « gent ruisselet, qui par les lieux où il passe rend un doulx son, et abreuve la prée « à l'entour, en telle manière que l'herbe en verdoye, drue et menue, semée de « fleurettes plaisantes. » La source claire et limpide, d'où s'échappe le ruisseau, figure les fontaines célestes de l'amour divin, où tu puiseras la vie éternelle.

Trois paraboles simples et d'un sens facile te feront comprendre ce que tu dois à Dieu:

Un seigneur puissant et généreux avait promis un riche salaire à un pauvre voiturier, à la seule condition qu'il conduirait sa dame, par le droit chemin et sans verser, jusqu'à la porte de son chastel. Le marché conclu, le brave homme prit conseil d'un de ses voisins. Il avait deux chevaux indomptés, pleins de courage et de vigueur, mais qui ne connaissaient ni le frein, ni la voix. L'un s'effrayait au moindre bruit; l'autre, à chaque coup de fouet, s'échappait au galop et s'ébattait à plaisir.

« Ami, lui répond son compagnon, le remède est facile. Il suffit de boucher les oreilles du premier et de bander les yeux du second. Tu réduiras de moitié leur *provende*, et tu monteras toi-même sur le cheval aveugle. »

« Ainsi se teut, et son chemin passa; et bien prit au voiturier de suivre son avis, « car sain et sauf accomplyt son voyage, et gaigna le loyer promis, dont il fut enrichy « à tousjours et à jamais. »

L'épouse qui va à l'époux est ici la figure de l'Ame, que Dieu veut conduire au ciel; les deux chevaux sont pris pour nos sens déréglés; le voiturier représente la raison, et le chemin le cours de la vie.

Je veux encore te conter l'histoire d'une pauvre femme, qui, après avoir travaillé toute l'année à labourer et semer son champ, à scier le blé, le mettre en gerbe, le battre et le vanner avec le crible à l'encontre du vent, le porta au moulin pour en faire de la farine, mais elle rencontra en son chemin un torrent grossi par les pluies de l'hiver. Un seul pont servait de communication entre les deux

rives; il était en apparence tellement vieux et vermoulu, qu'elle s'arrêta sans passer outre.

Un voyageur l'aperçut, assise sur le bord opposé, vers le déclin du jour :

« Ma mie, lui cria-t-il, pourquoi pleurez-vous ? N'avez-vous assez de bon sens pour de deux maux choisir le moindre? car si vous ne donnez votre blé à moudre, il vous faudra mourir de misère et de faim. Essayez donc de franchir le pont avec prudence, et n'appuyez le pied que sur la planche assez forte pour vous porter. »

Encouragée par ces paroles, la pauvre femme sentit se ranimer son courage. Elle parvint jusqu'au moulin; et son blé rendit farine *à foison*, tant qu'elle en eut toute sa vie.

Le paradis, figuré par le moulin, n'est point conquis sans peine. Nous devons le mériter par la vertu, cette pure fleur du froment de Dieu. Mais sur notre chemin la colère céleste a creusé un torrent gonflé par nos crimes; il faut traverser l'unique pont jeté de la terre au ciel. Malheur à nous si nous tombons dans l'abîme, si notre pied glisse sur ces planches fragiles, que nos passions prennent pour appui!

Une dernière parabole me reste à te faire connaître :

Un sage et vaillant capitaine, grand justicier et bon seigneur, assiégeait une cité peuplée de gens pervers. Après avoir comblé les fossés et fait brèche aux murailles avec ses fauconneaux, il fit publier à son de trompe qu'il donnerait sa fille en mariage au chevalier qui planterait le premier sa bannière au sommet des remparts. Le jour de l'assaut venu, il survint un vaillant homme, armé de toutes pièces, qu'un prix si noble avait tenté. Il portait une échelle sur l'épaule et l'appuya à une large pierre, au pied de la plus haute des tours. Puis montant résolument, son écu sur la tête, malgré les pierres, les flèches et les engins, il fut proclamé sur la brèche le mieux faisant de la journée, et comme tel mérita la glorieuse récompense du vainqueur.

Le monde est cette cité assiégée, dont la justice est bannie. Jésus-Christ, pour la sauver, veut y faire flotter son étendard. Il promet aux plus courageux sa gloire éternelle. L'Évangile est la trompette sacrée qui donne le signal de l'assaut, et le chevalier représente le courageux chrétien, marchant avec une volonté ferme dans

le sentier de la vertu. Hélas ! en notre temps, quels sont les hommes d'armes déterminés à tout souffrir et braver pour la sainte querelle de Dieu.

Crainte ici *fina* son dire, en se tournant vers Contrition :

« Ma sœur, pardonnez-moi ces longs discours, le sujet est si haut et si important, comme vous savez, que la brièveté est difficile. Or, maintenant, parlez à la pauvre pécheresse ; et puis elle avisera pour son repos et pour le mieux. »

Contrition.

« Je ne puis rien ajouter aux conseils de ma sœur; seulement je prierai l'Ame de les conserver dans sa pensée. »

Cette dernière, à ces mots, prit son cœur en ses deux mains; il tremblait comme la feuille du saule au souffle de la brise.

« Mesdames, je vous livre ce rebelle à discrétion et merci. Car mieux aime que justice soit faite en cette vie mortelle, que de souffrir de ses méfaits pendant l'éternité. »

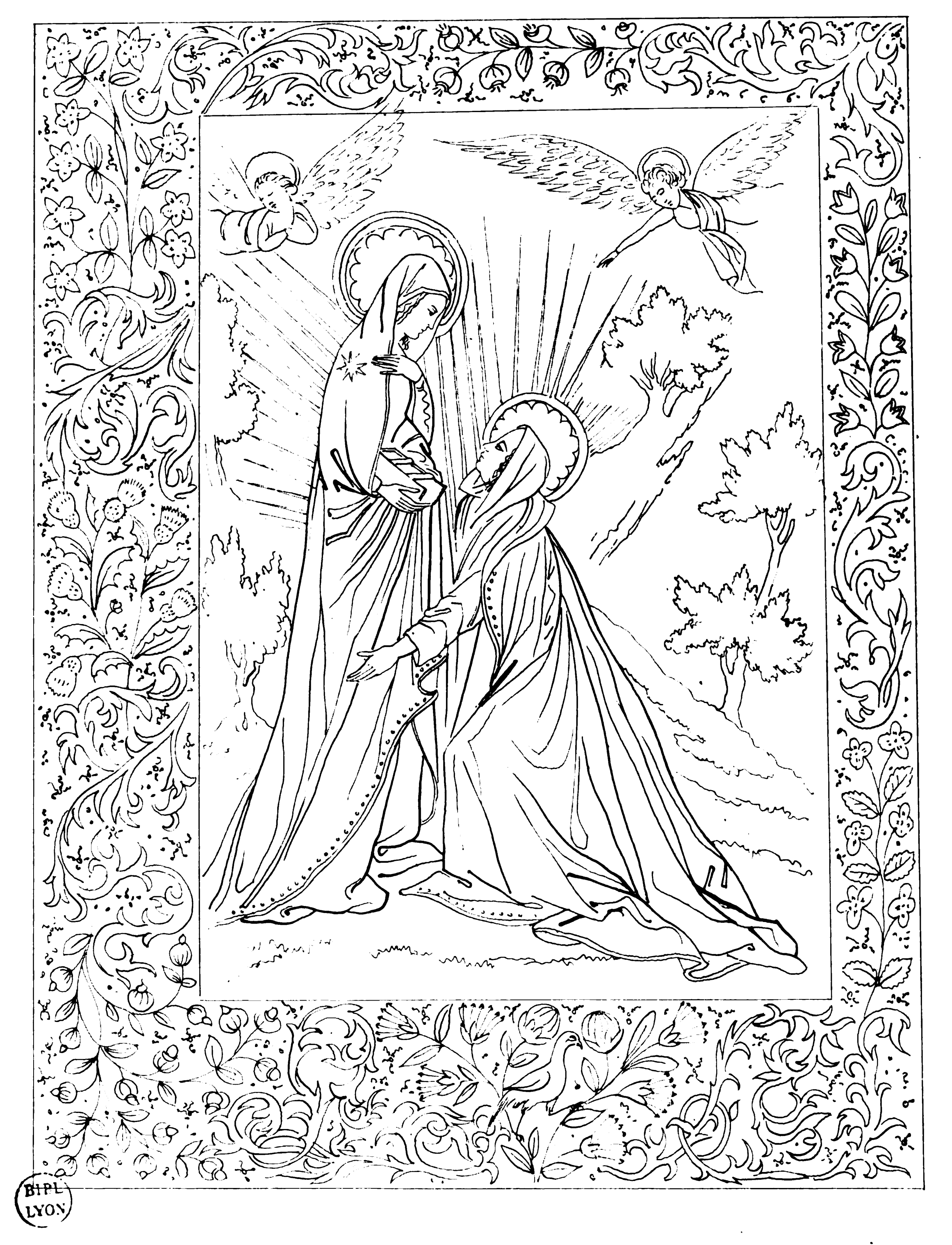
« Lors leur bailla son cuer et doulcement le receurent en custode. » Elle se couvrit de son manteau et s'assit en silence sur la terre nue.

Crainte et Contrition prirent alors congé d'elle. L'Ame leur rendit leur salut, en les suppliant avec larmes d'achever leur sainte entreprise. Puis elle se retira dans sa maisonnette, et en ferma l'*huysselet* (*d'huys*, petite porte), pour être seule en présence de Dieu.

Les deux dames chargées de leur précieux fardeau s'étaient éloignées sans ajouter une parole. Elles arrivèrent bientôt au pied d'une haute montagne, rude, escarpée et merveilleuse à voir. Tout d'abord ses plateaux semblaient inaccessibles, et cependant un chemin doux et facile conduisait au sommet sans fatigue ni ennui. Bientôt elles arrivèrent à l'entrée d'un beau jardin planté d'arbres chargés de fruits délicieux; l'air y était azuré et cristallin comme dans un jour d'été, et un tel parfum s'échappait des fleurs, qu'il dissipait à l'instant toutes douleurs et mélancolies. On eût dit le paradis terrestre fraîchement sorti des mains du Créateur.

Sur le portail d'entrée, en caractères d'azur étaient gravés ces vers :





Manuscrit de la Bibliothèque Royale.

Le roi René pinx. P. Hawke del.   lith. Cosnier & Lachèse Angers

« C'est cy le lieu de cestui mortel monde,
« Et le pourpris, où penser net et monde (pur),
« Repaistre puet (peut), acquérant vraye vie.
« Cy est le lieu ouquel qui a envye
« D'estre content peut venir, où abunde
« La parolle de bonté assouvye,
« Qui procède de la bouche de Dieu... »

A l'ombre de grands arbres, au milieu des fleurs, quatre dames étaient en prières autour d'une croix qui reposait sur le sol.

Les trois premières, richement vêtues d'habits brodés d'argent et d'or, tenaient chacune en main, un clou acéré et un *mail* lourd et pesant. Sur leurs couronnes à fleurons, on lisait les douze articles de notre sainte foi catholique, le nom des sept œuvres de miséricorde et les dix commandements de Dieu.

La quatrième, qui portait une tunique impériale et une couronne à trois fleurons surmontée d'une boule d'or, était entourée d'une auréole plus éclatante que le soleil. Une lance armait sa main droite. Sur son fer poli et brillant comme un rayon de lumière, le céleste ouvrier avait gravé en lettres de feu : *Congnoissence de gloire éternelle*, tandis que le *fust*, en bois faible et fragile, avait pour légende : *Considération des biens mondains*.

Contrition et Crainte de Dieu s'étaient réunies aux belles hôtesses du mystérieux jardin. Elles contèrent en doux langage comment Dieu leur avait inspiré de préserver le Cuer des périls d'une vie coupable. Elles l'avaient trouvé malade et *souffreteux*, sous le servage de ses passions et de ses frivoles *plaisances*. Vainement il avait ensemencé le champ du père de famille. A l'heure de recueillir le fruit de son labeur, les hautes tiges étaient sans épis, et la moisson restait stérile. Elles n'y voyaient d'autre remède que de le confier sans tarder entre leurs mains, pour le joindre au souvenir de la très cruelle et *angoisseuse* passion de son béni rédempteur.

Les quatre dames se consultèrent un instant ensemble, puis, au nom de toutes, Foi prit la parole :

« Dames très douces et sages, grâces vous soient rendues de votre *emprise*, et « votre venue nous est à grand plaisir. Or, après en avoir avisé ensemble, et d'un

« commun *assentement*, nous Ferme-Foy, Seure-Espérance, Souveraine-Amour et « Grace-Divine, acceptons votre don pour le clouer à la croix. »

Lors les deux dames, par une céleste inspiration, placèrent le Cuer sur le bois sacré, à l'endroit même où en façon semblable fut attaché le précieux corps de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Foi éleva la main et frappa avec force. Le clou d'acier perça le Cuer, et pénétra dans le bois. Trois gouttes de sang jaillirent, et avec elles s'échappèrent l'amour du vin et de la chair et toute criminelle *convoitise*.

Espérance suivit l'exemple de sa sœur; le clou d'argent traversa le pauvre Cuer d'outre en outre. Deux gouttes d'un sang impur coulèrent sur la croix. Elles entraînaient l'esprit de colère et de honteuse négligence.

Souveraine-Amour plaça ensuite son clou d'or sur le côté droit. Deux autres gouttes parurent. C'étaient la noire envie et la présomption gonflée de félonie et d'orgueil, qui abandonnaient leur secret asile.

Aussitôt, Grâce-Divine apprêta sa lance; elle la brandit d'une main assurée, et fit au Cuer une profonde blessure. Un torrent de sang inonda le sol purifié de toute vaine plaisance; le Cuer toujours fixé à la croix fut remis à Contrition et Crainte de Dieu, qui retournèrent vers l'Ame.

Crainte de Dieu.

Lève-toi, ouvre les yeux; tu as retrouvé l'amour perdu de ton divin créateur. Sa justice s'est voilée devant sa miséricorde. Reprends tes douces vertus, et chante un saint cantique.

Contrition.

Le temps de la douleur est passé; sèche tes larmes et ne sois plus pensive. Jette un regard sur ce Cuer que nous t'apportons; et quand tu l'auras vu, sois remplie d'allégresse.

XI

Contrition avait tellement haussé la voix, que l'Ame se leva tout-à-coup en chancelant et glacée de crainte. Mais quand elle l'eut reconnue, quand elle eut aperçu son *fol Cuer, qui tant avoit péchié*, doux et humble comme ces petits enfants que bénissait le Sauveur, elle leva les mains au ciel :

« Quel est celui qui est ainsi en croix étendu et sanglant? est-ce mon cœur que « vous apportez? Hélas! je ne puis le croire. Il semble calme et heureux malgré « ses blessures; et le mien étoit toujours plein de trouble et agité au moindre « souffle de ses passions et de ses désirs. Cependant, je le reconnais à l'extérieur « pareil au mien. Mes dames, l'auriez-vous changé, dites-le moi, je vous en « conjure. »

Crainte répondit :

« Ame bien heureuse, Dieu t'a fait grande grâce, si bien la veux connaître. Je te certifie, par ma foi, que le Cuer ici présent est bien le même cœur, remis par toi en notre garde. Or, nous te le livrons, ma sœur et moi, émondé et purifié de toute vaine plaisance. Prends-le donc, et veille sur lui, comme veille une mère penchée sur le berceau de son fils. »

L'Ame s'agenouilla et baisa amoureusement la croix. Crainte et Contrition s'éloignèrent en silence; elle resta seule et contente sous le bon plaisir de Dieu.

« Mon doux sire et seigneur, s'écria-t-elle, comment pourrai-je te rendre grâce des bienfaits dont ta bonté m'a comblée. Quelle louange digne de ta souveraine Majesté peut sortir de la bouche de l'homme, toi dont les œuvres révèlent la grandeur et l'infinie miséricorde. Sans ta grâce, je ne puis rien, pas même te prier, ô toi, qui es ma vie, mon Rédempteur et mon Dieu! Chaque fois que je regarderai ce cœur, je me souviendrai des grands biens que tu m'as faits; car tu m'as deffendue, lorsque je t'offensais; tu m'as sauvée de l'éternelle damnation, et soustraite à la rage du dragon infernal. Or, tu m'as ressuscitée, très miséricordieux père, sans me donner d'autre commandement que celui de t'aimer de toutes les forces de mon intelligence et de ma pensée. Embrâse donc mon cœur de ta charité divine. Car je connais trop, hélas! que celui qui n'aime pas tout en toi, est éloigné de ton amour. « Mon vray amy, très doulx et très plaisant, » je t'aime parce que tu m'as le premier aimée; j'attendrai de toi toute consolation en mes douleurs, tout remède en mes maux, tout soulagement en mes misères. Mais las! pauvrette que je suis! comment chanter les merveilles de ton amour?

XII

Toi qui as montré le ciel ouvert au bienheureux Etienne, calmé l'ardeur du feu qui consumait saint Laurent, rempli de joie saint Paul et les glorieux Apôtres, transfigure-moi, comme saint Pierre, sur la montagne sacrée, lorsqu'il disait : « Seigneur, il est bon de demeurer ici : dressons-y trois tentes. »

« Qu'à l'exemple du prophète royal, je chante le cantique d'amour, en attendant que ta grâce me conduise, dégagée des liens mortels, au saint royaume des cieux, où je te verrai « lors face à face, mon Dieu, vray créateur du ciel et de la terre, tout puissant et perdurable, seul éternel, Père, Filz et Saint-Esperit ! »

Amen.

Envoi.

Très révérend Père en Dieu, et de mon cœur ami, je vous adresse ce petit livre, « fait au moins mal que j'ay sceu, » pour vous donner à connaître la singulière estime et affection que je vous ai vouées ; car ma volonté sera toujours telle, sans changer ni faillir, toute la durée de ma vie ; pour ce, je vous conjure d'adresser à Dieu, au *Memento* de la messe, humble et charitable requête. A l'exemple de la lionne, qui remplit le désert de ses rugissements lorsqu'elle a perdu ses lionceaux, tant qu'elle ne les a pas rappelés à la vie, suppliez notre Sauveur Jésus-Christ de me pardonner mes péchés et de me ressusciter à la grâce, afin que je parvienne à la joie désirée, seule et parfaite, par la vertu de Dieu, qui vit et règne à jamais sans fin, « auquel je prie qu'il vous doinst en ceste mortelle vie sainement vivre et seurement morir. »

Amen.

Ainsi finit ce traité, admirable expression de la foi de nos pères. Dégagé des longueurs et des défauts de goût du siècle du bon roi, il semble une inspiration dérobée à l'auteur inconnu de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Ah! c'est qu'alors, le Christianisme prenait l'homme sur les genoux de sa mère et le conduisait par la main du berceau à la tombe. Malgré l'ignorance des temps, la confusion des coutumes féodales, la violence des caractères, le déréglement des mœurs, sa loi sainte adoucissait ce qui était barbare, corrigeait ce qui était injuste, sanctifiait ce qui était élevé, et révélait des dévouements et des vertus inconnus de nos jours. L'histoire, la poésie, l'architecture et tous les arts s'inspiraient à la grande unité catholique, qui pénétrait les intelligences et remplissait les cœurs. Dans les châteaux et les églises, dans les chaumières et presque à tous les carrefours des chemins, la sculpture prodiguait ses naïfs chefs-d'œuvre. C'était l'ange Gabriël annonçant à Marie la naissance du Sauveur, ou bien l'enfant Jésus couché dans la crèche au milieu des bergers. Le Christ dominait le siége, où le haut baron rendait la justice; près des villages, de merveilleux calvaires s'élevaient comme des phares à l'entrée du port. Partout, les fêtes de l'église étaient celles du peuple. Frémissant d'émotion et de douleur, il se pressait à la représentation du mystère de la passion de Jésus-Christ. Son cri de joie était *Noël!* et dans les combats contre les Anglais, ses archers répétaient avec Dunois et Du Guesclin: *Saint Denys* ou *Notre-Dame!*

Les princes et les seigneurs partageaient la foi commune. Fils des chevaliers croisés, compagnons de Godefroy, ils ne s'étaient point encore soulevés contre Dieu, à la voix du moine apostat de Wittemberg; et quand, parmi ces rudes guerriers élevés au bruit des armes, il se trouvait de nobles intelligences accessibles aux suaves émotions de l'âme, comme aux sentiments de l'honneur chevaleresque, on voyait apparaître des princes tels que saint Louis et René d'Anjou. A l'exemple de son illustre aïeul, le fils d'Yolande aima Dieu, ses peuples et la justice. Il fut le père de ses sujets, qu'il gouverna avec douceur. Toujours chrétien, même quand il empruntait à la fable des allusions mythologiques, il sut jeter sur ses écrits une teinte mélancolique de philosophie, de piété et de foi. On dirait que son âme s'y répand toute entière, semblable à ces sources transparentes, vainement agitées par les orages, dont rien n'altère la constante limpidité.

Cte DE QUATREBARBES.

MORTIFFIEMENT

DE

VAINE PLAISANCE.



Mortiffiement de Vaine Plaisance.

Le roi René Pinx. P. Hawke del. Lith. Cosnier et Lachèse Angers

MORTIFFIEMENT

DE

VAINE PLAISANCE[1].

Tres reverend pere en Dieu, Jehan, par la divine grace arcevesque de Tours, tres singulier et de mon cuer collatéral amy, je René vous salue et conforte en toute tres charitable dilection, comme tres humble filz de saincte eglise doit ne peut plus faire à son pere esperituel, vous faisant familiairement sentir de mes petites et secretes occupations, et une entre aultres, laquelle si est que je, considerant le temps de l'espace de vie, dont il faut à nous tous rendre compte, lequel se passe courant inces-

[1] Il existe à la Bibliothèque Royale trois manuscrits de ce traité de morale.

1° Sous le n° 7,293. — Baluze 520. Ce manuscrit in-f°, composé de 39 feuillets de papier grossier, est écrit en mauvaise cursive; il ne renferme aucune vignette ni lettre *tournure*; il est relié en veau.

2° Sous le même n° 7,293 est un autre manuscrit sur feuilles volantes, qui n'est que la copie exacte du précédent.

3° Sous le n° 1,797, fonds de Saint-Germain, est un manuscrit in-4° contenant 285 feuillets vélin, intitulé *Chroniques de plusieurs sages philosophes*, et relié en basane. Il résulte d'une note au bas du recto du premier feuillet, que cet ouvrage était passé de la bibliothèque Seguier dans celle de M. de Coislin. Le traité de *Mortiffiement de vaine plaisance* commence au feuillet 201 et termine ce recueil. Il est enrichi de huit magnifiques miniatures, orné de lettres *tournures*, peintes azur, pourpre et or; il est écrit en belle bâtarde longue.

Ces trois manuscrits ne sont évidemment que des copies: en effet les deux premiers présentent au feuillet 38 une large lacune qui ne se trouve point dans le dernier (voir le feuillet 280 jusqu'à 282), et celui-ci porte écrit au feuillet 285 le nom de son copiste, Jehan Coppu, prêtre.

samment comme eaue de riviere sans se arrester et va sans revenir, et par négligence souvent se perd, sans le pouvoir recouvrer, voyant que point n'y a meilleur remeide à mon advis, que de l'employer tousiours en bonnes euvres, sans se endormir en paresseux sommeil de lasche negligence, à l'exemple de Sanson, lequel s'endormit au geron de Dalila, lorsque luy furent ses beaux cheveulx et longz crins rongniez, dont il perdit sa force, comme en la Bible appert, au 26e chapitre du livre des Juges.

Ce que doncques à l'exemple de Sanson, pareillement la negligence ne me rongne et retaille, par l'endormir de ma lasche paresse, les jours de la force, vertu et pouvoir de bien faire, me suis mis à faire cy apres ung traitié entre l'Ame devote et le Cuer plain de toute vanité, pour plus esmouvoir les lisans à bien faire, et parfaittement sur toutes choses amer nostre vray redempteur, seul saulveur, doulx et débonnaire seignenr, qui tant benignement et liberalment a daingnié mectre son sainct et tres benoist propre corps à souffrir mort et passion en l'arbre de la croix, et respandu son precieux sang pour nous racheter de dampnement, en nous faisant participans, se à nous ne tient, de sa saincte gloire de paradis, en la compaingnie des angeles et vision de sa tres souveraine déité, perpetuellement et à jamais sans fin.

Et affin que mieulx soit de tous entendu, et que les lisans le puissent mieulx retenir, l'ay fait en prose, en langaige commun, et sans y garder ordre exquis ou parfond parler, en alleguant la saincte escripture ou aultres obscures auctoritez, ainsi que bien il appartiendroit à si haulte matiere. Car je ne l'ay point fait en aultre intencion, lorsque pour y povoir faire fructifier les simples gens laiz, et non pas pour donner occasion aux grans clercs fondez en haulte science d'arguer en contre.

Touteffois je n'entens point, ne jà à Dieu ne plaise, tres reverent pere en Dieu, que là où vous et tous aultres clercs y verrez à reprendre, que ne le doyez et puissiez corrigier, s'il vous plaist, et de ma part chierement vous en prie.

Et pour donner à entendre la matiere, fictionnellement raconteray



Coment l'Ame tiet son ♡ de ses ij mais 9tre sa poitrine.

(Mortiffiement)

Le roi René pinx P. Hawke del *Lith Cosnier et Lachese Angers*

comment l'Ame devote à seule Crainte de Dieu et à parfaicte Contrition se complaint piteusement du Cuer plain de vaine plaisance qui la tourmente fort. Et lors seule Crainte et parfaite Contrition se saisirent du Cuer, et puis le baillirent à souveraine Amour, à vraye Esperance et à ferme Foy; lesquelles pour du tout le joindre à la passion de son Sauveur, le clouent sur l'arbre de la croix, et Grace divine, pour mortifier sa vaine plaisance, luy met le fer de la lance ou costé. Et par ainsi, l'Ame devote vit en ce monde en grant contentesse et repos avecques son Cuer, dont pour commencier prandray mon teusme, l'Ame parlant ainsi :

Comment l'Ame tient son Cuer de ses deux mains contre sa poitrine.

L'Ame parle.

Aperuisti mihi oculos, lux, et excitasti me et illuminasti, et vidi quoniam temptatio est vita hominis super terram.

O tu, mon createur Dieu tout puissant, souveraine lumiere, tu m'as les yeulx ouvers en me admonnestant et me as tellement enluminée, que j'ay veu et congneu clerement, que la vie de l'homme sur terre n'est d'aultre chose plaine que de toute temptation.

Helas! mon vray redempteur, toutesfoys je scay bien que jamais tu ne veulz la perdicion de mon ame, ton humble creature, que tu as créée non pas de toy ne de nesune elementable matiere, mais de riens m'as créé voire vrayement raisonnable, intellectuelle, spirituelle et perpetuellement vivante, et m'a ta majesté souveraine faicte si capable que à toy et de toy seulement, et non de riens aultre quelconque puis je estre remplie et rasaisiée; si que ne demeure tousiours en necessité souffreteuse et mendiante, sinon lorsque je t'ay avecques moy. Car adonc est mon desir entierement rempli, et ne reste lors ne demeure au dehors de moy plus riens de ce que je quiers, veuls et desire, que je n'aye entierement en moy. Mais quoy? helas! quant je t'ay et que tu es en moy retenu, ne te

scay. Pourquoy? car tant m'en destourbe le desir abusé de ce Cuer cy avecques lequel suis couplée et faicte pelerine du voyage de son mortel cour transitoire, dont les inclinations naturelles tant frailles, tant passives et tant souffreteuses me font souvent tresbuchier et presque verser jusques du tout à terre, et sans povoir ressourdre ne relever hors la teste vers le ciel, où tu es, pour te rendre graces et louanges des tres haulx biens et parfaictz benefices que as sur moy eslargis. Et ainsi m'est ne plus ne moins comme le bœuf plain de lasche courage et remply de pesanteur tardive, qui par sa negligence ne peut haucer le pied; pourquoy fault quant il tresbuche que du tout chiée à terre, et en cheant apres lui tire l'autre, lequel est lié avec lui soubz le joug par les cornes.

Ainsi semblablement et souventes fois apres lui me tire le Cuer et trebuschier me fait en la fange et ordure de sa vaine plaisance.

Pourquoy tres piteusement en plourant je me complains disant :

Ah, Cuer perilleux en tes faictz volentaire,
Par quel desir vanité ainsi plaire
Te fait abus en troup longue abstinence,
Obfuscant la pensée débonnaire
Qu'avoir tu dois sans cesser en memoire
De la douleur, passion et souffrance,
Que mon Saulveur en doulce patience
Voulut souffrir pour me mettre en sa gloire.
Que songes-tu? requiers lui pardonnance,
Et te repens, ou mon fait en ballance
Metz si tres fort que plus ne m'en puis taire.

L'Acteur.

Du hault ton de la voix ainsi par necessiteuse contrainte forcée qu'elle faisoit soy complaingnant et disant en ce point à son Cuer, furent acop

les yeulx de ma pensée ouvers et en tressault soudainement aguillonnez d'un esveil ententif solicité de retenir, pour mieulx congnoistre des precedentes parolles la fin à quoy vouloit venir la lamentable Ame, qui ainsi se complaingnoit de son tres pecheur cuer.

Et en regardant que feiz vers celle part où la voix lamenteuse estoit, je veys que la ditte Ame estoit herbegiée et logiée en une tres povre maisonnette legierement bastie, toute faicte de terre et de ville matiere, plaine de grant ruine et de penible retention, et en conclusion de tres briefve durée, dont se puet dire de petite valeur tant disetteuse et souffreteuse, que avecques les aydes et appuics on lui avoit peu faire, si declinoit elle chascun jour, à toutes heures souvent vacillant et tremblant à tous ventz. Pourquoy par ung bien peu de désordre estoit cent fois le jour en voye de verser sans ressource acop à terre tournant en pouldre ou en cendre seullement, dont je povre acteur comme cellui qui en droit moy congnois mon cas estre tel et mon deffault pareillement, et ainsi de ce mal entachié fus trop plus ententif, comment neccessiteux d'y povoir apprendre par cas semblable et ung mesme deffault correctionnel amendement, et donnay l'oreille là, tres parfaictement de trestout mon cuer à mon povoir mon tres petit entendement tournay celle part pour aulcuns biens aprendre. Mais gueire ne tarda après les motz que l'Ame au Cuer eust dist qu'elle cheust en pamoyson, puis apres une espace de temps quant l'Ame fut de pamoyson ung bien peu en vigueur revenue, souspirant en basse voix et en tremblant, à grant paine peut dire.

L'Ame parle et dit :

Las! Qui me pourra aidier de ce besoing duquel j'ay si hastive neccessité, que nul ne la pourroit estimer comme je croy? Doncques qui me pourra conforter, qui me conseillier, qui me pourra adrecier, qui? Je ne scay. J'en suis en tel soussy, en telle paine et en tel tourment, et en si parfaitement grant melencolie, que je ne scay quel part tourner pour trouver provision de mon tres piteux cas. Car pour bien donner

mon fait à entendre à tous, je n'ay seure ne certaine heure ne moment de respit d'estre appellée de devoir compte rendre de ce malheureux Cuer. Et si en ceste estat je vais en jeugement, je tiens ma cause certainement et sans nulle faulte contre moy adjugiée, et moy perpetuellement à tourment et à paine non pareille condempnée, car j'ay offendu si tres lourdement que ignorance ne me peut estre à garant, veu que devant le cop et ainçois que j'eusse failly, je congnoissois moult bien certainement que mal feroye et ne m'en sceus garder. Hellas! je veis lors moult bien et de loingz m'adonnay à la parfonde fange et tres puante ordure où le Cuer me tiroit. Et congnoissois tout pour vray que le chemin là où il me menoit ne estoit cellui que je debvoie aller. Et toutesfois je m'y laissai conduire, non pas par force, mais pour lascheté et seullement par faulte de non y resister.

Que pourray je doncques dire quant je seray accusée pour moy deffendre devant celluy qui tout voit et tout scet, et si congnoist ce que je fais, ce que je dis et tout ce que je pense? Se jusques à là et en ce point me trouve appellée devant sa saincte face tres juste et souveraine, de cy et maintenant je ameroie trop plus chier non jamais estre née, ou que la terre me engloutist devant si tres parfont que à jamais plus nouvelles de moy ne deust estre en ciel ne en terre, ne plus ne moins comme de la chose qui oncques ne fut ne jamais ne sera.

L'Acteur parle et dit :

La tres desconfortée et esgarée Ame fut lors forcée de tous pointz, pour ceste heure, d'achever sa piteuse et lamentable raison à faire fin à son doulant parlé. Car par force de souspirs et de plaintes et aussi de sanglotz qui abundoient si tres desmesureement en ung cas ensemble par grant douleur, en elle cessa son dire, si que plus à parler ne puet recommencier. Et ainsi fut contraincte de en ce point faire pose. Car oncques en tonnel si fort ne boulist moust comme faisoient dedans son corps ses griefz soupirs et tres angoisseux plains. Et je, tout voyant de ma part, plus n'attendoys

aultre chose que l'heure qu'elle deust recheoir en telle paulmoison comme ja avoit fait. Car oultre ce que ainsi briefment son tres grief deul si fort la martiroit, de ses adoulez yeulx yssoient de larmes ung ruissel si tres grant courant par sa descoulourée face, que sa gorge et sa poitrine, aussi pareillement l'abit qu'elle avoit, depuis le chief en hault, estoit aussi fort baignié comme si eust versé sur elle foyson eaue, sans cesser. Quant j'apperceu une dame de moult noble apparance hastivement le grant pas vers l'Ame venir, laquelle dame à son maintien toute esgarée me sembloit effrayée ou craintive et doubteuse; car à toute heure et souvent haulsoit les yeulx en regardant une espée, dont la lamelle estoit large, brune et clere, laquelle sur son chief reposoit, non pas du plat, mais du long du tranchant dont de ce me povoie assez esmervellier. Car neantmoins que pour l'heure la ditte espée ne lui faisoit nul mal, ne point ne la blessoit en neulle façon quelle que elle fut, si n'estoit pas pour ce qu'elle en fust aulcunes fois asseurée : car sa douce voix ne tremblant toute, et son tres beau corps fremissoit et la couleur de son tres plaisant visage souvent en palissoit, et puis en rougissant muoit soudainement couleur.

Quant plus pres de moy fut, je regarday l'espée en laquelle avoit en escript en grandes lettres rouges de sang frechz respandu : *Divine Justice.* Dont en moy pensay que point n'estoit sans cause se celle dame là avoit crainte et cremeur. Lorsque la dite femme fut de l'Ame approuchée, haultement appella une aultre qui venoit apres elle, laquelle aultre estoit nued jusques aux rains et en sa main portoit une paire de verges, et de l'aultre main venoit battant sa coulpe, plourant et gemissant. Puis la premiere dame dist à l'aultre en telle maniere :

Crainte de Dieu parle :

Sus Contrition, sus ma seur, ne tardons plus, entrons tost en besoingne, car il en est temps et saison de remettre et radressier en bon chemin ceste povre et esgarée Ame, veu que je percoy d'elle, selon que puis comprandre et entendre aux parolles qu'elle dit, que de soy mesme à son

leal povoir se veult moult bien adressier et aidier, et crie à haulte voix priant piteusement que on la veulle aidier, conforter et enseingnier ce qu'elle aura à faire. Et puisque ainsi est ne veullons plus tarder, je vous en prie. Sus ma seur, sus, veillons hastivement en exploitant nos pas, nous tirer celle part. Car en nous approchant d'elle, lors elle nous pourra choisir et congnoistre; nostre approuchement lui pourra moult valoir. Alons la donc conforter, je vous en prie, en lui donnant son perilleux cas bien au long à entendre. Et puis apres sur son faict le remede qui plus promptement lui sera convenable scaurons bien enseingnier et donner à congnoistre. Et se par le conseil de nous deux est deliberée d'en du tout vouloir user, jamais si grant sens elle ne feist. Car je me fais fort de corrigier son cuer par telle forme et facon que doiresenavant ne sera plus rebelle, ne n'aura plus le povoir de ainsi regiber contre l'aguillon comme pour le temps passé a faict.

L'Acteur parle et dit :

Quant ladicte premiere dame eust achevé de dire, elle se teust, mais non pourtant sa face ferma, veillant tousiours vers la, et si l'adressa de tous poins sur la tres povre et tres desolée Ame de paour qu'elle avoit que par force de desconfort elle ne cheust d'angoisse, d'ennuy et de tristesse en despoir damnable. Neantmoins que je veoie bien que le desplaisir et tristesse que l'Ame prenoit et le courroux qu'elle avoit plaisoit moult à la dame, pour ce qu'elle esperoit pour l'advenir que l'Ame pourroit retourner à voye de saulvement se secourue estoit. Et pour ce appella la dicte dame Contrition sa seur, laquelle Contrition, en cheminant vers elle, lui respondit ainsi qu'il s'ensuit :

Contrition parle :

Je viens à vous, Crainte de Dieu, le juge souverain, je viens à vous, ma tres redoubtée seur et dame, en vous priant que fournissiez voz pas et je

Page 9



Comment Crainte parle à l'Ame qui tient son Cuer en plourant et Contrition avec elle.

(Mortiffiement)

Le roi René pinx. P. Hawke del.

Lith. Cosnier et Lachèse Angers

iray apres sans faire contredit : car tousiours voulentiers je me treuve et suys en vostre compaignie. Aussi est ce raison, veu que mon office est tel comme vous bien le scavez que sans vous je ne puis. Or allons doncques et veons que sera de celle tres povre Ame. Allons fort vistement et à sa neccessité lui soyons secourables, et de son mal lui monstrons le remeide en lui tenant compaignie tant et si tres longuement qu'elle nous vouldra avoir et tenir avec elle.

L'Acteur parle :

A ce mot se acheminant toutes deux tenans l'une l'autre par les mains jusques là proprement où l'Ame estoit à terre plus bas que assise et ungt petit plus hault levée que du tout à la terre gisant, sa teste incliné reposant sur sa poitrine toute morne et achoumée [1], si commença Crainte à parler à l'Ame ainsi disant :

Comment Crainte parle à l'Ame qui tient son Cuer en plourant et Contrition avec elle.

O creature esperituelle faite et créée par la voulenté de cellui tres hault et tres puissant ouvrier sans lequel rien n'est fait et par lequel es en vie et vrayment immortelle, lieve tes yeulx et veulle appercevoir icy qui t'est venu veoir pour toy resconforter et radressier tes affaires en bien.

Pense à ton fait sans plus perdre de temps.
Ne songe plus; faiz ton fait: il est temps.
A aultre nul qui vive ne t'attens.
Car pour toy comte aultre nul ne rendra,
Seulle seras appellée par temps
Et bien subit pour ce soin doubtans,

[1] *Achoumée*, affligée.

Car quant par mort seras du corps partans,
Le diable lors certes t'accusera
De tes peschiez, et ton cas poursuivra
Contre toy fort tant comme il pourra,
Pour toy mener avecques les perdans
Ou puit d'enfer, là ou il te fera
Sentir tourment horrible qui n'aura
Jamais fin. Las! pensez y qui vouldra.
Je n'en dis plus si tu veulz or m'entens,
Car tard criera qui jusques là viendra.

Crainte de Dieu.

O tres noble et gentille semblance faitte au hault divin patron, lequel t'a de si tres parfaictement grande et especialleté douce que par sa grace appellée es pour participer à gloire éternelle avecques les angeles qui sont en paradis, reprens en toy vertus et veulles regarder qui nous sommes et bien au vray entendre l'occasion de nostre venue icy:

Congnois qui es, dont là ou iras,
Comment fus faicte et lors tu congnoistras
Le parfait bien sans toy ne tient que auras,
Et la grant gloire qui t'est appareillée,
Aussi le royaume que tu possideras
Es cieulx, là sus duquel tu joyras,
Et où ton Dieu face à face verras,
Lequel par grace ad ce t'a appelée.
As tu ouy, ha! ame bien marée [1]?
Entends à moy et tes faiz si arrée [2]
Par mon conseil. Sces tu que tu feras
Huy [3], tes pechiez ains que soies accoulpée

[1] *Marée*, gouvernée. — [2] *Arrée*, arranges. — [3] *Huy*, aujourd'hui.

Devant le juge duquel trainche l'espée
De mort sans fin sur chacune ame née,
Qu'en peschié fait de ce monde trespas?
Penses y doncques et n'y fayes demeurée.

L'Ame parle.

Qui estes vous, mes dames, qui ainsi me parlez disant que estes venues à moy secourir prestes pour moy ressoudre[1] si je me veulx aidier? Qui estes vous, qui telles demonstrances pourtez en vous en ce point figurées, dont moult voulentiers scauroye la signifiance, se demander l'osoie? Et d'aultre part me affermer de garison avoir sans faulte nulle voires se à moy ne tient. Hellas! vous scavez bien que c'est regle commune especialement entre les mortelz que le malade sur tous les biens mondains transitifz ne connoitte riens tant et ne vouldroit avoir nulle chose quelconque premier que avoir santé. Pourquoi me demandez vous doncques ainsi se avoir je le veuls et s'il ne tient à moy que sans faulte le aray? Hellas! sur ce vous respons que ma voulenté ne martire mon desir d'autre chose quelconque que d'une hastive constrainte qui est si neccessaire, qu'il m'en fault en ce point crier, et sans cesser, tant hault qu'il m'est possible, comme avez oy. Demandant à tous par vraye fine indigence garison de mon mal et conseil de mon cas et adresse du chemin et sentier que icy ay à tenir. Doncques debvez scavoir que l'abundance de mon desplaisant mal ne fait pas par faintise ma bouche mentereresse, et ce vous certiffie.

Crainte respons à l'Ame.

Tu dis voir et cela scay je bien que n'est riens que le malade plus desire tant que santé avoir, mais neantmoins que le desir du malade soit tel, si treuve l'en des malades foison que avec le desir qu'ilz ont d'estre saulvez et sanez[2] si n'ont ilz pas voulenté de tenir la regle que le medecin

[1] *Ressoudre*, relever. — [2] *Sanez*, guéris.

leur enseigne pour venir à santé. Car d'un costé prient d'estre aidiez et d'autre costé refusent d'eulx aidier. Et se cellui qui est cheut ou tombé ou fosse à qui on veult baillier la main pour l'en tirer dehors, ne veult haulcer le brachs ne tendre la main pour joindre à l'aultre main de cellui qui aidier le vouldroit, n'est ce pas à bon droit se on le laisse là où il est tombé puisque aidier ne se veult. Et encoires te dis je plus ad ce propos, que se toutes les meilleurs medecines qui plus puissent prouffiter à corps humains malades pour venir à santé, tant fussent elles par Ypocras, Avicenne ou Galiain, bien composées et estre vrayes trouvées par tres notables et especiaux remeides contre toutes maladies, estoient mises en la bouche d'aulcun malaide et qu'il ne les voulsist avaler ainsi les gettans dehors. Tu peuls evidamment congnoistre que point les dites medecines pour estre en la bouche du malade seulement sans entrer en l'estomac et sans s'espandre par les vaines pour conforter le cuer, ne pourroient aidier à la garison du malade, veu que pas ne les auroit avalées. Pareillement, par autre fasson d'exemplaire, est il du pelerin qui desire à estre ou lieu de l'accomplissement de son voyage, lequel cheminant se fourvoye. Et lui esgaré et mis hors de chemin qui doit faire, l'exploict de ses pas et travail de ses membres et de son corps ne le temps qu'il y met n'abregent en riens la longueur de son chemin ne de son voyage. Ains fault bien souvent qu'il retourne par le chemin qu'il est alé tant et si longuement qu'il puist retourner à l'endroit auquel premier se fourvoya en revenant au vray et seur chemin, et neantmoins qu'il ait souverain desir d'abreger son chemin tant que plus on ne pourroit dire. Et d'autre part est si mal content si tres desplaisant de l'erreur qu'il a faicte que plus ne puet estre. Riens ne lui vault à l'abregement de son chemin le desir qu'il a ne le desplaisir de la faulte passée, sinon en tant que la bonne voulenté qu'il a de soy amender le faict lors par effet retourner comme dessus au chemin qu'il doit faire. Ainsi donques, le temps de son erreur pour riens est compté, et le travail de sa personne ne l'exploit de ses pas ne sera de nul plaint pour ce que tout cecy est de nulle valeur et luy est par sa coulpe advenu, fors que en tant que la paine perdue qu'il y aura soufferte, luy fera doubter d'y jamais y rencheoir ayant tousiours à chacun bout de champ l'ueil plus ouvert, regardant

à toute heure lequel chemin est ce qu'il doit tenir pour non plus y faillir.

Hellas! je te demande desquelz voit t'on le plus souvent venir des gens du preschement, ou de ceux qu'ilz ont tres bien retenu et mis en leur cuer les bons enseignementz que le prescheur a dits, ou de ceux qui ont dormiz ou qui ont en veillant tres mal retenu ce que le prescheur a dit. Car ilz ont pensé ailleurs, tant en les esbas et plaisirs ou en leurs temporelles affaires dont moult leur ennuyoit le preschement et le prescheur qui si longuement parloit, et s'ilz eussent eu place, ilz se feussent moult voulentiers de là partis ou par redoubter plus la honte du monde que la cremeur de Dieu.

Doncques se ilz n'ont point bien retenu, le prescheur n'en peult mais. Car cil qui ne la point voulu retenir la bien oy et ainsi ne tient qu'à lui. Pour ce conclus qu'en ce deffault cy n'a nulle excusacion; car qui ne se veult aidier se rend indigne d'estre aidié. Et ung chacun scet bien dire souvent : *Aide toy et Dieu t'aidera*, et ce dit communement à tous ceulx qu'ilz se complaignent.

Et pour conclure et finir sur ce point, je te demande lequel est plus cause du malheur de cellui qui se plaint, ou lui qui par la paresse de soy aidier à ressoudre ne se veult aidier, ou celluy qui aidier le veult tres voulentiers et de bon cuer, mais que lui mesmes le veulle aidier et à qui de tout son povoir n'a pas tenu de aidier cellui qui ainsi se complaint. La cause et le mal principal ne touche il pas plus à cellui qui sent le tourment que à cellui qui le regarde?

L'Ame parle et dit :

Cela vous confesse estre ainsi que vous dittes, et congnois moult bien toutz les exemples que cy m'avez resmontrez estre vrays, et plus avant vous dis et vous certiffie que ma voulenté est du tout déterminée de faire par effect entierement ce que me vouldrez enseignier vous deux, vous priant que veulliez encommencier poinct apres aultre, sans tarder plus à

dire et declairer le chemin que je auray à tenir et le remeide que je auray à mettre pour bien corrigier mon tres mal devot et emancipé cuer.

Contrition parle :

Se les hommes mortelz fussent vrayement seurs d'aussi longuement vivre, ou plus par maniere de parler, comme le commun langaige est que Matussale vesquit longuement en ce monde mortel et transitoire et qu'ilz peussent scavoir la longueur de la durée de leur passive vie, la quantité des jours, le nombre des heures, le propre point du terme de leur mort sans en faillir une seulle minute, aulcuns folz abusez pourroient sur ce point ycy dire, parlans sans consideracion ne sans fondement de raison, mais simplement à la voulée, que on pourroit departir le temps par moitié. C'est asscavoir l'une des parties pour contenter jeunesse et pour saouler la char à employer son entendement et son effect à povoir, avoir et joyr et aisier sa tres fraille et puant charoigne des biens mondains et des plaisirs aussi. Car puisque as faictz tant des biens en ce monde et que les hommes d'icellui sont de par lui faictz pour servir l'homme, par raison Dieu ne se doit courroucier ne estre mal content se l'omme en prenoit ce qu'il en pourroit prendre; tandis qne l'omme est ou monde. Et voyez la couleur de raison qu'ilz pourroient dire, et puis lors qu'ils seroient ja en l'eage de vielesse et sur le retour et veu qu'ilz seroient seurs de si longuement vivre, ilz venroient encoires tout à temps d'avoir le loysir de prier Dieu asses et de faire des biens pour Dieu asses et de penser aussi au saulvement de leur ame par facon qu'ilz desserviroient la gloire de paradis. Et en facon telle satisferoient au corps et pourveoiroient pour l'ame. Tout cecy n'auroit à bon entendement et à la verité nul fondement de raison, supposé que la longueur de vivre que j'ay cy premierement ores ditte fust bien vraye et certaine, laquelle est la chose en ce monde plus incertaine et incongneue voires à nous que l'eure de la mort et la durée de nostre vie.

Aussi je ne dis pas ne point je n'entens que la mort ne soit tres certaine.

Car vrayement elle est tres certaine comme chacun jour devant noz yeulx le veons advenir d'ungs et d'autres qu'ilz meurent en diverses et estranges tres merveilleuses et piteuses facons. Delaquelle chose entre nous tous vivans sur la terre sommes tres certains que austant nous en est advenir. Car nous ne sommes pas d'autre mathiere et complexion que ont esté noz peres et noz meres, seurs et freres, jeunes et vieulx et de tous eaiges, faibles et fortz, paovres et riches qu'ilz tous ont passé par là. Et nous pareillement y avons à passer, mais quant? là gist le point, car nul ne scet l'heure. Et pour ce doncques cela s'il n'a point de lieu. Neantmoins pour soldre [1] sur ce point la mesmes, s'il estoit vray, si ne sommes nous pas faiz à cela ne pour cela. Car la vraye et parfaicte bieneureté [2] n'est pas à mener vie pour pensée ne estre victorieux en armes, ne à soy trouver en haultes dominations, ne à avoir preeminences royales, ne multitude de sieutes [3] et accompaignemens de gens, ne d'avoir richesses infinies, ne en assiete de fertil pays, ne en possider plaisans manoirs et sumptueux palais, ne seigneurir fors chasteaulx et puissantes cités, ne en habundance d'aultres biens communs et exquis comme pierreries, joyaulx et telles choses dont il se treuve peu. Oultre plus la vraye et parfaicte bieneureté encoires certes ne se treuve pas en belle stature de membres, en vigueur de corps, en beaulté de personnes, en subtilité d'engins ne en exquise eloquence. La cause si est pour ce que bien souvent on voit advenir que ceulx qui mainent vie pompeuse se delittent trestant en leurs pompes qu'ilz chieent ligierement en tel orgueil qu'ilz se mescongnoissent et leur createur aussi, dont leur viennent les biens qu'ilz ont, et tant se prisent qu'ilz desprisent aultruy. Et par le desprisement d'aultruy s'engendre hayne à cellui que on desprise par facon que la hayne puet tourner pour l'advenir. Quant? Las! on ne scet en peril de la personne ou de l'ame de cellui qui ainsi se mescongnoist. Et pour abregier et non tenir en prolixité de langaige, aussi vittoire d'armes ne peut estre sans aultruy foulée. Dont la foule porte ung feu de hayne mucie [4] et couverte qui couve en son cuer, lequel feu il garde pour l'exploitier en temps et en lieu contre cellui qui la foule. Et d'autre part le sang de ceulx qui ont prins mort

[1] *Soldre*, solder. — [2] *Bieneureté*, bonheur. — [3] *Sieutes*, droits. — [4] *Mucie*, cachée.

souvent à tort et sans cause par les explois du victorieux arc sans fin cesser devant la divine face de nostre createur, qu'il face justice du tort tres inhumain et cruel à lui fait.

D'aultres dominations et prééminences sont merveilleusement enviées. Et neantmoins que maintz ou maintes font souvent à ceulx qui ont la preeminence grans honneurs et monstrent grans signes d'amours, si n'est ce pas que tousiours leurs cuers ne pensent qu'ilz ameroient trop plus cheoir et vouldroient plustost pour eulx la domination et auctorité, par facon que quant il eschiet ceulx la qu'ilz par devant font bonne chiere, forgent par darriere choses contraires à l'estat de l'aultre, et d'un costé l'endorment, lui donnant à entendre qu'il a beaucoup d'amis, et de l'aultre sont veillans pour regarder le point et l'eure qui sera temps de le faire tresbuchier, lequel tresbuchiment en commun parler qui oires court s'appelle es cours des seigneurs le bout. Diverses autres facons de faire sont à la court servans à ce propoz desquelles m'en passe de declairer plus avant pour le present. Et cela n'est pas encoires le pis qui y soit, car ceulx qui ont grans dominations sont ceulx qui plus s'empeschent des grans faiz, touchans et regardant à la conduitte et regime du bien publique, laquelle est plus perilleuse d'assez à le scavoir guider justement et saintement que n'est la nane[1] qui court à fortune. A laquelle fault tousiours avoir l'eil ouvert sans avoir loisir de dormir pour regarder se le voille a trop fort vent et se le tymon est tourné de bon biais ou non. Hellas, hellas! je me doubte que si peu de gens sont aujourd'hui qui aient la veue de la discretion si juste et loyale qu'ilz aiment plus chier le bien commun que leur bien particulier, et me samble estre moult grant charge et perilleuse à soy scavoir seul bien garder et guider entre les gens mondains. Doncques par raison doit estre la charge plus perilleuse d'asses sans comparaison nulle de multitude de gens plains de diverses oppinions et voulentez desquelz fauldra rendre compte devant Dieu.

Oultre plus grans suites et accompaignemens sont souvent cause de

[1] *Nane*, naine.

tres desordonnées et tres deshonnestes dissolutions et infiniz inconveniens.

Richesses infinies ne pevent sans nulles paines estre amassées sans grandes extorcions et sans inhumaines rapines. L'aise de belles assiettes de pays fertil et delittable et plans manoirs, sumptueux palais, fors chasteaulx, puissantes citez et abundance de biens font souvent oblier Dieu et l'aise advenir de la joye pardurable; et ceulx qui vivent sans le souvenir de Dieu, Dieu, à leur mort, n'a souvenance d'eulx.

Or, quant aux vertuz du corps comme belle stature, vigueur, beauté, subtilité, agilité et eloquence, cela est aujourd'uy fleur souef[1] odorant, et demain par adventure sera foin pourry et tres puant. Qui trop doncques abandonne son vouloir met son plaisir et occuppe son temps es faillis et caduques bien temporelz ci devant declairez, il se y perd piteusement. Et le cuer à telles choses enclin mande l'ame du corps ouquel il repose en pardurable paine et horrible destresse et angoisseux torment d'enfer à jamais sans mercy. Ces gens sont moult lourdement egarez et loing du droit chemin qu'ilz en ce cuident avoir bieneureté. Car neantmoins que Dieu a créé les biens dessus la terre pour la substentacion et gouvernement de l'homme, si est il à entendre que la substentacion doit estre selon la neccessité de l'omme, voire prise par raison et non pas pour degaster les biens, ne pour soy abuser et perdre temps en l'appliquant à contenter la char, comme faict le porceau qui a le museau bouté en fange jusques aux yeulx et ne sert en ce monde de chose qui soit sinon seullement de boire et de mangier et de dormir sans scavoir dire du moins grant mercy à cellui qui le pense. Et veez la belle vie de maingier et boire oultre son saoul sans cesser jusques apres estre crevé. Et puis quant il est bien plain et que le trop maîngier lui eschauffe la char, il s'en va soullier et bouter en la plus puante fange qu'il peut trouver pour soy refreschir. Et advient que bien souvent le porceau s'endort en la fange si avant fichié que on n'en voit que le museau.

[1] *Souef*, doucement, agréablement.

Doncques ceulx par raison ne peuvent pas dire qu'ilz ne soient plus ors [1] et abhominables que le porceau qui en la fange tres orde et sale des delices et voluptez de ce monde se vont voitrer.

Et si tu me demande qui sont ceulx là, je te responds que ceulx qui ont plus maingié et fouré leurs museaulx es biens de ce monde, ce sont ceulx le plus souvent qui se vont gitter en la fange pour le plaisir qu'ilz y prennent, lequel plaisir accessoire passe le plaisir principal qu'ilz deussent avoir.

L'Acteur parle maintenant.

Contrition fina ainsi son dire et l'Ame qui ententivement et moult fort avoit sur elle fichié son regart en l'escoutant, tandis que Contrition ainsi parloit, lors qu'elle se teust, rabaissa le chief de rechief en bas et récommencerent ses soupirs à habunder aussi hault ou plus que onques elle avoit par avant fait. Et en tel estat une piece [2] fut toute assoulmée sans mot dire, et puis apres, en voix ung peu bassette, dist en ce point comme ycy s'en suit :

L'Ame parle ainsi :

Ha ! monde que tu es vrayment perilleux ! Hellas ! et que peu de gens te congnoissent, ne les tours ne les jeux aussi de quoy tu sces jouer jeux ne sont ce pas, hellas ! pour les tres doulentes creatures que si fort tu abuses, qu'ilz en acquierent le dampnement de leurs ames ou temps ouquel ilz deussent plus parfaictz, contraires à tes abuzes plaisirs, à tes faulx delices, à tes decepvables faictz, resister et à tes dampnables voulentez qui souvent leurs cuers attisent et alument, non pas de lumiere resplendissent, mais de feu plus obscur et puant que cellui de souffre, lequel feu aveugle plus d'assez pour tresbuchier qu'il ne esclaire pour aidier à conduire à se povoir garder et guider. Ha! que par toi et par tes faictz sont comme je croy

[1] *Ors*, sales. — [2] *Une pièce*, un espace de temps.

dames sans mercy condempnées à perpetuel dampnement, sans ce que jamais elles doyent veoir la face de leur createur, si ce n'est lorsque tiendra son grant jugement, laquelle face tres redoubtable, tres crainte et tres espouventable et enflammée de rigueur de justice, sera regardant par courroux et maltalent, sur tous ceulx qui en pechié seront, par leur negligence, coulpe ou hastive desordonnée coulpe ou hastiveté desordonnée d'appetit sensuel sans correctionnelle penitence ne repentance voulentaire, departis de ce monde en l'autre, et qui par plus avoir creu leur voulenté que la raison n'auroit voulu amender leur vie morans en leur pechiez. Ha ! fy doncques de toy monde, ha fy, ha fy, ha fy et plus que fy ! Car ceulx qui te ont plus assayé et qui plus te congnoissent te doivent en verité le plus dessus toy desprisier et ne tenir compte qui soit de toy en te fuyant le plus qu'ilz peuvent. Ainsi ne moins comme on doit faire quant l'air d'une contrée est infect et remply de forte impydimie. Car le plus seur remede qu'on y puist trouver si est que le plus tost qui soit aux gens possible on se doye retirer arriere et aler le plus loing de là que on puist. Ainsi ne plus ne moins est ta conversation, vrayement faulx traistre monde plain de epydimie et de mort qui fait las morir la doulante ame à jamais sans fin, et pour toy bien et loyaument blasonner,

Tu ne paye, monde, d'aultre monnaye,
Fors de promesse faillible et variable
Et de confort tres menteur et dampnable,
Et aussi voir de peu durable joye,
Et d'esperance en la fin decepvable,
Et de plaisir tost transy non vaillable,
Qui passe à cop, dont maint puis en larmoie,
De bien si peu on y treuve estable
Ne d'amistié, où trayson detestable
N'y soit parmy meslée à grant monjoye.
Ton abus est si faille et corrumpable
Et temps perdu las irrecuparable
Que tout chascun de bien faire desvoye.

L'Acteur parle :

Apres ce que l'Ame eust dist, ainsi comme cy devant avez oy, en desprisant le monde et que Crainte de Dieu apperceut que l'Ame avoit le monde si en abhomination et contre cuer que plus elle ne povoit, Crainte de Dieu se tourne vers sa seur Contrition en elle doulcement regardant et soy ung petit soubriant de la joye qu'elle avoit de ce qu'elle esperoit que leur venue pourra fructifier au saulvement de l'Ame par sa discipline correctionnelle, pour ferue et totalement volentaire sans contredis nulz comme il lui sembloit que l'Ame avoit de reduire son cuer, dist à sa seur Contrition Crainte de Dieu ainsi :

Crainte de Dieu parle

O ma seur, loué soit Dieu de ce qu'il lui a pleu nous adrecier celle part cy. Car je voys qu'il n'en fault plus que ung peu de doctrine y soit remonstrée à l'Ame encoires qu'elle ne soit du tout en bonne voye et maistresse de son cuer. Car tant et si vertueussement Contrition, ma seur, avez parlé lui remonstrant ses deffaultes qu'elle vous en a soy en elle et elle en vous, dont bon rapport et joyeulx vous en fera son bon angele qui a la garde d'elle ; ce croy je vrayement avant qu'il soit peu de temps devant Dieu et vous scavez quel plaisir c'est à Dieu de l'amendement du pecheur et quelle grande contentesse il en a, et quelle consolation c'est à toute la court de paradis, et quelle feste en demainent les angeles aussi. Et pour ce doncques n'attendons plus à lui monstrer le vray sentier et la droitte voye qu'elle a à tenir et ce que sur ce vrayement elle a promptement sans plus sejourner à faire par effect.

Contrition respondit à Crainte de Dieu en toute humilité soy enclinant disant ainsy :

Ma dame, vous parlerez s'il vous plaist, car c'est à vous à faire et lui

remonstrerez le sentier et adresse, lequel par cuer scavez qu'elle a à tenir. Et se par cy avant j'ay trop ou peu parlé, vostre parolle correctionnelle aura lieu et la mienne non. Car autrement vrayement pas je ne l'entens pour ce que comment vous scavez desplaisir occuppe bien souvent mon entendement si que je me doubte qu'il ne scauroit pas si bien declairer la verité comme on feroit de sang rassis. Neantmoins que le desplaisir que j'ay d'autre chose ne procede que de repentance de mes deffaultes passées.

Crainte respond à l'Ame a coup et sans tarder ainsi disant :

O ma seur ma mie, ce desplaisir que vous avez ne occuppe pas certes l'entendement ains voir l'esclairsist et oste bien dire que sans desplaisir n'est contrition entiere ne ne peut estre ditte vraye ne parfaitte. Hellas! les plaisirs que le cuer du pecheur prent en lordes delectacions de faire son pechié deust par raison mieulx estre dit troublement d'entendement que le desplaisir que vous avez en vraye repentance. Car vrayement ce tres faulx plaisir là abuse tellement l'entendement qu'il ne scet ou ne veult avoir la congnoissance de discerner le bien d'avec le mal ne le pechié d'avec le bien fait. Et pour ce doncques sur ce n'a que blasmer ne que reprendre, mais il y a à loer grandement car on ne peult mieulx faire. Toutesfois puisqu'il vous plaist que à ceste foy je parle, je parleray voire en brief langage à ceste Ame que cy me regarde, lui remonstrant à mon loyal advis ce qu'il me semble qu'elle a de faire.

Crainte de Dieu print l'Ame par la main et s'approucha lors d'elle et puis appres parla à elle ainsi disant comment s'ensuit :

Viens ça sus, lieve toy, ne songe plus et me veulles escouter et si ne te soussye fors seullement de faire ce que je te diray, si joyras de ton cuer à ton gré. Or m'entens bien, car icy gist le poinct de toute la mathiere et le seul fondement de la seureté de ton faict.

Tu te plains de ton cuer, de ce qu'il est trop vollage et aussi de ce qu'il

croit et aime plus tost et de legier sa volenté que la raison, et son plaisir que son prouffit. La verité est telle ainsy vrayement comment tu regehis de toy plaindre de lui as bonne occasion. Oultre plus tu demande à ma seur et à moy secours, aide et seur conseil sur ce poinct cy et ce que tu auras à faire. Car tu congnois comme tu as dit cy devant la durée de la vie mondaine estre briefve et incertaine et le pas de la mort tres horrible et dur et dampnable pour ceulx qu'ilz meurent en leur meschant pechié sans avoir aulcun bien faitz. Se tu veulx en ce monde de ton cuer joyr il te fault oster sur toute rien cè tres puant et sale rouylle de vaine plaisance qui obscursist ta pensée. Et pour icelle faire clere et nette il te est neccessaire de l'occupper du tout en bonnes euvres; car la pensée vuide ne peult point estre sans la garder de comprendre bien ou mal; et d'autre part ne peult parfaictement recepvoir que ung seul comprendre à la fois en elle. Doncques quant elle est plaine de mal nul bien n'y peult entrer. Si t'est besoing de la remplir de tout bien et bon pensement affin que plus nulle maulvaise cogitacion n'y soit layens receue et que par les bons pensemens on puist venir à faire bonnes euvres. Toutesfois affin que bien tu l'entendes, bonnes euvres sont de plusieurs qualitez et assez en y a; mais pour aberger et venir au principal poinct et au neu de ta besongne, ainsi ne plus ne moins que l'euf a plusieurs parties comme l'escaille, le blanc et le myeuf, et tout est bon, si ne s'ensuit il pas que ou myeuf ne soit la principale et milleur substance qu'en nulle des aultres qualitez de l'euf. Hellas! est il ainsy vrayement et mieulx d'assez sans comparaison nulle quelle quelle puist estre de la doulce, parfaitte, vraye et deue amour de Jhesus Christ née vray redempteur, laquelle passe tout aultre bien fait que la creature ne sache faire. Car Dieu ne se veult payer d'aultre monnoye fors que de la pareille que de sa grace il a payé pour nous. C'est asscavoir ainsy qu'il nous a jusques à vouloir morir amez, que aussi le veullons nous amer de tout l'entier povoir de nostre affection et toute la parfaicte voulenté de nostre congnoissance. Et pour toy remonstrer quelle doit estre ceste amour dont je te parle, tu dois scavoir desoresmais et congnoistre que toutes amours precedant de quelque occasion ad ce mouvable. Et premierement pour te dire et declairer que les amours sont mauvaises, tres faulces et dampnables, lesquelles en ce monde et pour

ce monde naissent et meurent, voires meurent quant au plaisir qu'on y a et qu'on y peult avoir, mais ilz ne meurent pas et jamais ne mourra la paine et le torment qui d'elles procede. De laquelle paine l'ame dampnée se scaura bien apres la mort à quoy tenir. Tu dois entendre que deux principales amours en ce monde sont dampnables, pour ce que l'occasion de l'une meut de desordonnée concupiscence charnelle, tres orde et tres deshonneste, car se on y peche, aussi fait on pechié aultruy.

Et par ainsi deux mesmes personnes à la fois y pechent lordement. Et ne souffist pas ad ce tres puant pechié ainsy que à l'ung des aultres pechiez de dampner ung pecheur à la foy, mais les fait le diable deux et deux tresbuchier ou parfont püit d'enfer. Et si est l'ung pour l'autre et chacun pour les deux pugny de ce pechié pour ce que chacun a esté cause d'y attraire son per.

L'autre second amour meut d'occasion cupidieuse ou convoiteuse remplie d'ung desir plain de volenté effrenée de raison, lequel desir convoitte sans aultre plaisir à povoir acquerir des biens mondains ca bas si largement que cellui mesme qui convoitte n'y scauroit mettre fin ne avoir suffisance en son cuer, supposé oires qu'il eust tous les biens de ce monde qu'on scauroit dire ne aussi souhaidier. Et pour ce en avoir de l'autre en a qui se met à l'amer en occupant le temps de l'amour qu'il doit à son createur à complaire et amer aultruy. Laquelle amour ne peult estre ditte bonne ne vraye, juste, belle ne raisonnable. Car celle amour va et tire tout droit aux biens d'autruy et non pas voir à la personne. Doncques clerement sur ce poinct chacun puet jugier que quant les biens de cellui qu'on aime fauldroient aulcunement, ainsy seroit aussi tost ou plus tost l'amour de cellui qu'il aime ou qui monstre l'amer. Soubz laquelle amour se nourrit bien souvent la fille de faintise. C'est asscavoir dame flaterie, laquelle est plaine de deceptive trayson qui endort maintes foys les tres folz abusez qu'ilz d'elle sont blandis [1] à l'eure plus à eulx neccessaire et qu'ilz deussent estre veillans et en agaist [2]. Si puet doncques estre ditte

[1] *Blandis*, caressés. — [2] *En agaist*, aux aguets.

traitresse et decepvable. En conclusion en ce monde miserable n'y a amour qui ne soit transitoire et tant plus aura la personne mis son estude à amer quelques biens mondains ou quelque autre creature plus que Dieu, je te dis et te certiffie que de tant plus qu'il y aura fichier son cuer, d'autant fault qu'il aye souvenance à toute heure plus de ses biens ou de celle personne que d'autre chose. Dont il advient puis et est force qu'il y ait fin et terme de depart en icelle amour. Et s'ensuit que en nulle facon par cas inoppinez et dont nullement la creature qui les a ne se donne garde comme par feu, par eaue, par cas imposez sus par les offices et officiers de la seignourie, par plais ou par larrecins des propres amis desquelz on se fie plus, telz biens sont perdus, gastez et exiliez, et transportez hors de la puissance et bail de cellui là qui les souloit possider en grant amour en les tenans plus chiers que nulle quelconque aultre chose qu'il eust en ce monde. Et puet estre qu'il les avoit acquis à tres grant paine et dangier de sa personne et les gardoit bien celéement, esperant s'en aydier ou temps de la decrepitude de son dernier eaige pour soustenir et suppourter lors son impotence. D'autre part se tu as bien amé ton pere, ta mere, tes freres et tes seurs, ta femme ou toy femme ton mary, ou tes autres parens et amis naturelz ou acquisitifz, plus que tu n'as fait Dieu, ou seigneurs ou maistres qu'ilz te auront promis de grans biens, ou par leurs grandes et larges promesses auras largement employer ton temps à les servir en la meilleur et plus vertueuse saison de ta jeunesse sans nullement penser à ton affaire ne à ton fait pour le temps advenir, et il advient que par envie on te mettra en leur male grace dont tu seras chassié de leur court ou de leur hostel, parquoy te fauldra vivre sur le labeur de tes brachz, et ne scauras où aler, et cuideront maintz que le congié que tu auras eu de ton seigneur ou de ton maistre soit advenu par ta coulpe et deffault, et à cette cause ne te vouldront recepter; ou ton seigneur et ton maistre mourra, et lors te treuveras comme tantost né et de nouveau venu au monde pour apprendre à vivre. Leur mal ou leur mort ou tel cas te feront douleur non pas partie par egale portion, car se pour les avoir bien voulentiers serviz ou bien voulu, n'avoies point plus de dueil pour ceulx, que tu as eu et receu de joie et contentesse par eulx, encoires seroit ce occasion en quelque facon de debvoir mieulx porter en gré et patience le

dueil que pour eulx tu portes et que la fortune depar à eulx et à toy Mais ainsi ne va pas, car pour une joye tu en pourras souvent souffrir cent douleurs, cent heures de pleurs, cent jours d'angoisseux souvenirs plains de regretz et de profonds soupirs, dont tu vivras ainsy comme en langueur. Tout te ennuyra et tout ce que oyras dire et ce que tu verras faire te desplaira. Tu feras mille souhais sur toy et sur aultruy sans avoir consideration se ilz sont raisonnables et justes ou non, ou plaisans ou desplaisans à Dieu. Tu murmurras contre Dieu et diras en toy mesmes ou en ta pensée penseras secretement que Dieu te tient en un grant tort pour ce cas là, et par ce le reputeras non juste seigneur. Ha! povre creature, en quelle folie tres perilleuse et dampnable te metz tu telles choses pensant. Premierement tu troubles ton entendement. Secondement tu chasses ta santé de toy. Tiercement tu guerries [1] ta paix et ton repoz, et quartement tu prochasses l'indignation de ton createur, par murmurer contre lui et vouloir plus qu'il ne veult de la chose qui est à lui seulement à ordonner et non point à toy en riens qui soit en parler ne congnoistre. Car tout a esté faict et creé de neant par lui. Et pour ce en lui est de disposer à sa volenté de toy et de toutes aultres choses qui sont. Doncques tant plus mettras ton cuer et ton amour es choses transitoires de ce monde, tant plus perdras de temps, et feras change d'une once de joye et de plaisir que tu y prendras à plus d'un quintal d'angoisse du dueil de soussy de paine et de tres griefve et dure amertume. Veez là la fin et conclusion des amours et affections vaines de ce monde. Et vrayement le payement en est tousiours tel que cy dessus est dit. Et quant au declairier toutes les facons comment le dueil qu'on a des joyes mondaines advient, il en y a trestant et en si diverses facons, et si tres souvent adviennent que on ne les scauroit dire de bouche ne mettre par escript. Neantmoins je n'entens pas que tu ne doies amer les biens et les creatures que Dieu a faittes cy bas en ce monde ainsi qu'il a commandé. Mais quoy, c'est à entendre que pour l'amour que tu as à ton createur tu veux amer ses creatures et les biens qu'il a creez pour ce qu'il les a faictz en rendant grans gloire et loenge à son

[1] *Guerries*, fais la guerre.

sainct et hault nom voire, et que cest amour te meuve de charité et depende de l'amour de Dieu. Et quant ton amour sera telle, tu n'auras ny ne pourras avoir nul courroux qui doive estre contre la volenté de Dieu ne ne murmureras contre sa souveraine majesté. Et par ainsy ceste amour sera tres juste et tres sainte, laquelle se peut comparer au tres bel et plaisant, cler et bruiant ruisselet, qui vient de la fontaine dont naist la tres saincte et parfaicte bonne eaue. Lequel gent ruisselet par les lieux où il passe rend ung doulx son estrivant [1] au gravier, et se abeuvre la prée à l'entour en telle maniere que l'erbe en verdoye toute, et si est drue, menue et poingnant [2], semée par lieux de fleurettes petites, plaisantes et belles, souef odorans qu'ilz sont, de couleurs maintes et de facons diverses qui aornent la preel [3], dont la contrée en est embellie d'asses trop plus que de nul autre lieu de là pres qui soit en nulle part pour les passans illec solacier. Tous lesquelz delices et beautez que j'ai dit cy dessuz procedent seulement de la frescheur et humidité attrempée dont est trempée la terre du beau preel. Et puiz doncques que en ce tres beaul et joly ruisselet a tant de biens et de plaisirs, par plus forte raison doit estre la fontaine dont le ruisselet procede trop plus voir delittable, doulce et delicieuse, sans comparaison nulle, que n'est l'eaue qui en habunde et s'en part alant hors coulant.

Or revenons doncques à celle tres saincte et singuliere fontaine de l'amour de Dieu qui abeuvre l'ame de souveraine contentesse, laquelle amour ne peut nullement estre ditte entiere ne vraye, par facon qu'elle puist faire verdir, florir ne porter fruit quel qu'il soit pour enbellir et aourner de vertuz le corps de où il pose se elle n'a en elle trois choses principales: La premiere si est qu'elle doit passer oultre toute aultre amour qui puist estre faitte, diste ne pensée. Et se aultre amour y a il convient qu'elle depende d'icelle seule amour comme fait le ruisseau qui part et naist entieremeut d'une fontaine seule, sur quoy te certiffie que tant plus l'ameras, plus le vouldras amer, et plus fort te plaira la saincte et delittable contemplacion que en toy prendras, laquelle ne donneroie pour

[1] *Estrivant*, en s'opposant. — [2] *Poingnant*, piquante. — [3] *Preel*, prairie.

nul aultre avoir alors que bien parfaictement y auras mis ton cuer et entente. La seconde chose doit estre que tu craignes et doubtes de perdre sur toute rien plus que de perte que tu puisses faire par ta coulpe et par ton deffault l'amour de Dieu, laquelle tu dois vouloir acquire. Car se par ton deffault ne vient, de sa part ne viendra pas, de cela je t'assure veue sa bonté et doulceur et l'amour qu'il a et porte envers l'umain lignage, qui est si fervent et entier que plus on ne puet dire, tesmoing sa tres cruelle et piteuse passion, que si doulcement et benignement, par fine amour, voult et daingna souffrir, laquelle t'est si notoire que ne le dois ignorer.

La tierce et darreniere est que à toute heure et sans delay ne sans penser qui soit, tu mettes paine et prendes garde à toy estudier sans cesser de faire les choses que tu sces et penses qui plus doivent plaire à sa majesté pour plus accroistre l'amour qu'il te porte de sa benigne grace, car je t'advise que tousiours il remunere, pour ung, bien cent et plus, et si n'a en ce nul temps perdu car on ne puet mieux faire. Et se sur la premiere part d'amer ton createur plus que aultre riens qui soit, veulz scavoir la facon et maniere que tu as à tenir, vecy comment tu en pourras user.

Une similitude.

Prens qu'il fut advenu que ung charretier qui avoit une charrette atelée de deux chevaulx, de quoy il gaignoit sa vie, marchanda à un très puissant seigneur et riche, d'amener dedans sa charrette, d'un lieu à l'autre, son espouse, et lui eust promis son paiement à cent doubles plus qu'il ne desservoit. Mais ou marchie faisant avoit ung point qui estoit que se la charrette versoit ou aloit seulement cà et là hors du droit chemin, le charretier perdoit son loyer et estoit encoires en oultre tres griefment pugny. Or estoient les chevaulx dudit charretier si gras que nullement ne les povoit tenir ne ne vouloient riens faire pour leur maistre, et ja, par pluseurs foys, par leur trop gay couraige et par leur regiber, avoient fait la charrette verser à terre. Car le charretier les tenoit si tres chiers qu'il ne

les chastioit point, telle paour avoit de les gaster. Le premier desquelz chevaulx avoit une tres mauvaise coustume, car il estoit si convoitteux de regarder cà et là, que tous les cops sailloit hors du chemin pour soy aler esbatre au plaisir de son veul. Et le second n'estoit pas d'aultre part moins mal conditionné, car à tout bruit qu'il ouoyt il tiroit celle part sans regarder à sentier ne à voye. Et à cestes causes le charretier pour les moins affoller les menoit voulentiers et le plus souvent qu'il povoit par le plus plain chemin qu'il scavoit trouver. Et regardant le charretier ses chevaulx estre sy desreez [1] et d'aultre part pensant au loyer qu'il gaigneroit s'il povoit droit charrier sans tumber, puis apres considerant la paine et desespoir qu'il auroit ou cas qu'il feroit faulte, n'est pas à demander se son cuer estoit en soucy et esmay. Pour lesquelles choses moult de fois il pensoit en soy quel remeide il pourroit en ce fait cy trouver. Si advint ung jour ainsy qu'il en parloit avec un sien bon amy, que ung aultre qui bien se congnoissoit ou fait de charrier et moult en estoit duit, s'approcha de lui qui ainsy se garmentoit [2] à l'aultre lui disant : Dy, compains, qui as entreprins à sy droit charroyer que point ne dois verser, sces tu bien ton mestier et ce qui t'appartient à mener droit ta charrette, si que à la fois elle ne doive tomber, dy moy premier se tu congnois la condicion bien au vray de tes chevaulx? Craingnent ils le fouet quant ilz l'oyent sonner, sont ilz bien embronciez [3], dy moy duquel fais tu le lymonnier, respons moy, je t'en prie? Car pour tout bien je te le demande. Ausquelles questions le charretier respondit ainsy: Mon amy je scay bien que voz demandes sont fondées sur raison et que tout ce appertient à bon charretier scavoir et congnoistre. Et pour vous en dire brief la responce et verité, l'ung des dis chevaulx convoitte ce qu'il voit, et l'autre va tousiours celle part où il oyt bruit. Et bien souvent il advient quant l'un tire à gauche que l'autre va à main droite, si font la charrette à la fois verser, par facon que suis lors si empescher que je ne scays auquel courre ou aux chevaulx qui ainsi forment se effroie ou à la charrette qui est versée à terre. Vray est que du fouet jamais je ne les touche, ne mordz je ne leur mets qui leur face

[1] *Desreez*, déréglés. — [2] *Garmentoit*, se lamentoit. — [3] *Embronciez*, enharnachés.

grevance, par quoy ilz font du tout à leur vouloir, dont s'ensuit que la charrette pour les hurs qu'elle en a prins est fort affoiblie. Quant l'autre entendit le charretier qui ainsy parloit il commença à soy esmerveillier de ce qu'il lui ouoit dire, si s'approcha de lui disant : Escoute moy, je te veulx enseignier comment tu chariras droit sans doubte de verser et sans faire long sermon. Entens et retiens bien mon dire, puis que ainsi marchandé as si que mieulx ne pourroit marchander nul vivant, mais que point tu ne failles. Ton loyer est moult grand, noble et merveilleux, et affin que ne le doie perdre, croy mon conseil, car du mestier je m'entens autant que homme qui soit en vie. Et pour bien le te monstrer, vecy que tu feras. Le cheval que tu mets le premier à tirer qui si ligierement se desrée au hu, au cry et au hamnyssement[1] d'autruy, tu assourdiras du tout et qu'il n'oye desormais nullement. Et l'autre qui convoitte ce qu'il voit et regarde aussi cà et là, tu aveugleras. Et quant tu auras cecy fait, tu monteras dessus cellui qui plus ne verra et si le guideras. Et à chacun d'eulx tu mettras morz neuf plus fort d'asses qu'ilz n'ont accoustumé. Et oultre plus ne leur donneras à maingier que le tiers seulement de la prouvende accoustumée. Et ne veulles pas tant craindre de perdre deux paillardes charongnes comme sont tes chevaulx, plus que vouloir gaignier ung si noble loyer, si riche et si grant comme est cellui que on t'a promis mettant en nonchaloir se pour ce ilz sont amagris et se tout beaul vont le pas sans eulx effroyer. Car d'asses il vault mieux avecques deux chevaulx borgnes et sours, maigres et deffaictz, charroyer droit et saigement aler, que avecques cent destriers fortz, puissans, bien aisez, graz et bruiant, fort nourris et rebelles, per leur confusion verser du tout à terre charrette et voiture, et perdre son loyer et demeurer failly, lasse et recreant au plus fort du chemin, sans povoir perfournir le voyage entreprins qne on a commencié à faire, dont puis apres on doibve souffrir griefve paine et blasme. Sy fay comme je t'ay dit et bien t'en viendra. Et sur ce poinct ne te veulx dire autre chose si non que tant plus tost feras ce que je t'ay dit et moins perdras temps. Ainsi se teut, et son chemin passa, laissant le

[1] *Hamnyssement*, hennissement.

charretier à qui il avoit parlé, qui avoit bien retenu ce qu'il lui avoit dit, lequel ainsy le fist et trouva que moult bien lui en print. Car sain et saulf accomply son voyage et gaigna le loyer qui lui estoit promis, dont il fut enrichy à tousiours et à jamais.

Cy est histoire comment le charretier monte sur le lymonnier, maine la Royne dedens son chariot attellé à deux chevaulx gras et gros.

Or, revenons à declairier la substance et effect de la similitude que je t'ay icy ditte. Et premierement le charretier est prins pour l'entendement raisonnable. Le premier cheval de la charrette est prins pour les oreilles, le second pour les yeulx. La charrette pour la voulenté du cuer. Et l'espouse qui va à son espoulx est prinse pour l'ame qui va à son espoulx, c'est asscavoir à Dieu duquel elle est espouse, et le chemin est prins pour le cours de la vie. Et est asscavoir que veoir et oyr sont des cinq sens de nature les deux qui plus font mouvoir la voulenté de l'homme, soit en bien ou en mal, ainsy que chacun scet et est chose commune. Doncques se tu veules bien parfaictement amer ton createur, il fault que tu y applicques purement, singulierement et du tout ta voulenté, car aultrement tu n'ameroyes pas du tout ton Cuer se la voulenté n'y est entiere pour ce que la voulenté est le principal sensitif du cuer, et les principaux organes de la voulenté sont les yeux et les oreilles comme j'ay dit. Ainsi ne plus ne moins comme s'il y avoit deux huys en une chambre grande et spacieuse, sans lesquels on ne pourroit entrer dedans icelle pour la resistanse matherielle de l'espesseur du mur. Et quant on seroit dedans la ditte chambre, laquelle est prinse pour la voulenté, est asscavoir que le vray repos est plus ou lict que en nulle des autres pars de la chambre. Ainsi doncques fault à cellui qni entre en la chambre de la voulenté qu'il y entre par l'huys des yeux ou des oreilles. Et quant il y est entré fault qu'il repose sur le lict du cuer. Et là gist le bien ou le mal. Et pour revenir à declairer la facon d'assourdir tes oreilles et d'avugler tes yeux qu'ilz sont prins pour les chevaulx qu'ilz tirent la charrette, il se peut faire ainsi et brief: Tu dois fuir les lieux ou vrayement tu doubtes treuver compaignies,

N° 4.



Cy est histoire comment le charretier monte sur le lymonnier, maine la Royne dedens son chariot attellé à deux chevaulx gras et gros.

(Mortiffiement)

Lith Cosnier et Lachèse. Angers.

lesquelles pourroient donner occasion à tes oreilles de faire incliner ta voulenté à pechier. Et se tu penses en toy mesmes que tu feras la raison dominer sur ta voulenté tellement et par telle facon que tu n'auras garde de devoir peschier en choses que tu oyes ne en riens que tu doies veoir, je te respons sur ce que c'est plus fort chose de estre en lieu où on puet veoir et oyr faictz mondains et plains de vanitez qu'ilz tirent à pechié sans ce que la voulenté de cellui qui les voit et oyt ne si doibve encliner, que ce n'est de mettre la main en l'eaue et la povoir retirer hors sans estre moulliée. Car dez aussitost que l'œil veoit ou l'oreille oyt quelque chose qui appelle au corps, je te dis que naturellement l'appetit sensuel y fait encliner la voulenté par facon que le cuer le convoitte. Et celle convoittise met une empreinte ou souvenir de la personne, laquelle y demeure ainsy ne plus ne moins que la figure du scel faict en la cyre. Laquelle empreinte ne puet pas si ligierement effacié et sans grant paine. Et neantmoins qu'elle ait esté de ligier empreinte, à un cop et sans violence fault que par force d'autre nouvelle empreinte plus forte qui surmonte celle là elle soit amentie et effacié. Ainsy l'assay en est tres perilleux et dampnable. Et vault mieulx y remedier par non le vouloir scavoir que par le vouloir oublier. Et les lieux qu'ilz par ce sont à eschever et fuir sont bien aisez à congnoistre, car l'experience du temps passé en reccordant par desplaisance les pechiez l'ung apres l'autre te feront saige pour l'advenir. Et quant il te souviendra du pechié, aussi il te souviendra du lieu et de la facon et de l'occasion pour quoy il fut fait. Duquel lieu de la facon et aussi de l'occasion te prendras garde quant bien y penseras par maniere que plus n'y puisses ne doives rencheoir et les fuyras devant la main en querant occupation telle et si bonne que tes yeulx ne tes oreilles n'auront vouloir ne povoir de rapporté à ta voulenté aultre souvenir que de faire bonnes euvres et agreables à Dieu, par facon qu'elles soient et puissent estre vaillables au sauvement de ton ame. Et chacun qui vrayement et entierement veult mettre son amour toute à amer son createur, doit ainsi aveugler et assourdir ses yeulx et ses oreilles que cy dessus ay dit. Et doit le charretier de son entendement restraindre la prouvende de son appetit desireux tellement qui joysse ligierement de ses chevaulx toutesfois que il verra estre de besoing. Et qu'ilz ne doyent jamais oultre passer jusques ad ce que l'entendement n'ait comprins pre-

mier que ce soit tres bien fait. Et le son du fouet doit estre prins pour les sainctes doctrines dittes et pronunciées par les prescheurs, lequel son doit estre tres souvent recordé et sonné, si que bien ilz entendent les commendementz de Dieu par le son du fouet de sainte predication. A celle fin qu'ilz aillent quant temps sera et lieu. Car qui fera ainsi ne occupera plus ses yeulx ne ses oreilles à aultre chose nulle fors à conduire et charrier la voulenté du cuer en la droitte voye de l'amour tres parfaicte, tres doulce et savoureuse de son benoist createur et sans poinct penser aillieurs plus que en cela ne avoir desirier que autre amour doibve passer celle vraye seule amour.

Et se sur la seconde part de craindre perdre l'amour de Dieu ton createur plus que de perte que jamais puisses faire, veulx scavoir la facon et maniere que tu as à tenir, vecy comment tu en pourras user:

Prens qu'il advint qu'une povre femme eut labouré et travaillié tout au long de l'année à faire arer son champ, puis à le semer, puis à le sarcler et nettoyer le mieulx que faire le puet et getter hors les pierres et herbes qui sont de nulles valeurs comme chardons, ronses, espines, orties et autres herbes portant graines qui gastent le bon blé. Puis en apres ou temps de recueillir eut travaillié de tout le povoir de son corps en grant sueur et par grant labeur au soleil à soyer son blé, à le mettre en gerbes, le pourter en la grange et finablement à le faire battre, en quoy faisant, comme ung chacun bien le scet, fault employer maintz jours l'ung apres l'autre sans aultre chose faire. Et fut ainsy que depuis le bled bien battu, vanné et nettoyé à l'encontre du vent et par le crible, puis passé si tres à poinct qu'il n'y eut plus que le grain demeuré, la povre femme le mist en ung sac pour en debvoir faire fine farine. Et ainsy qu'elle portoit sur ses espaules au molin son sac où peu de blé avoit, trouva une riviere que nullement ne puet à gré passer. Sy chercha tant hault et bas le long de l'eaue, qu'elle trouva ung pont non pas trop bon ne seur à son advis, car pieça avoit esté fait et basty et de si tres longtemps que la pluspart des bois qui traversoient estoient pres du tout pourris et peril eut esté à ceulx qui passer eussent voulu d'asseurer leur pied fort sur l'ung des bois qu'ilz

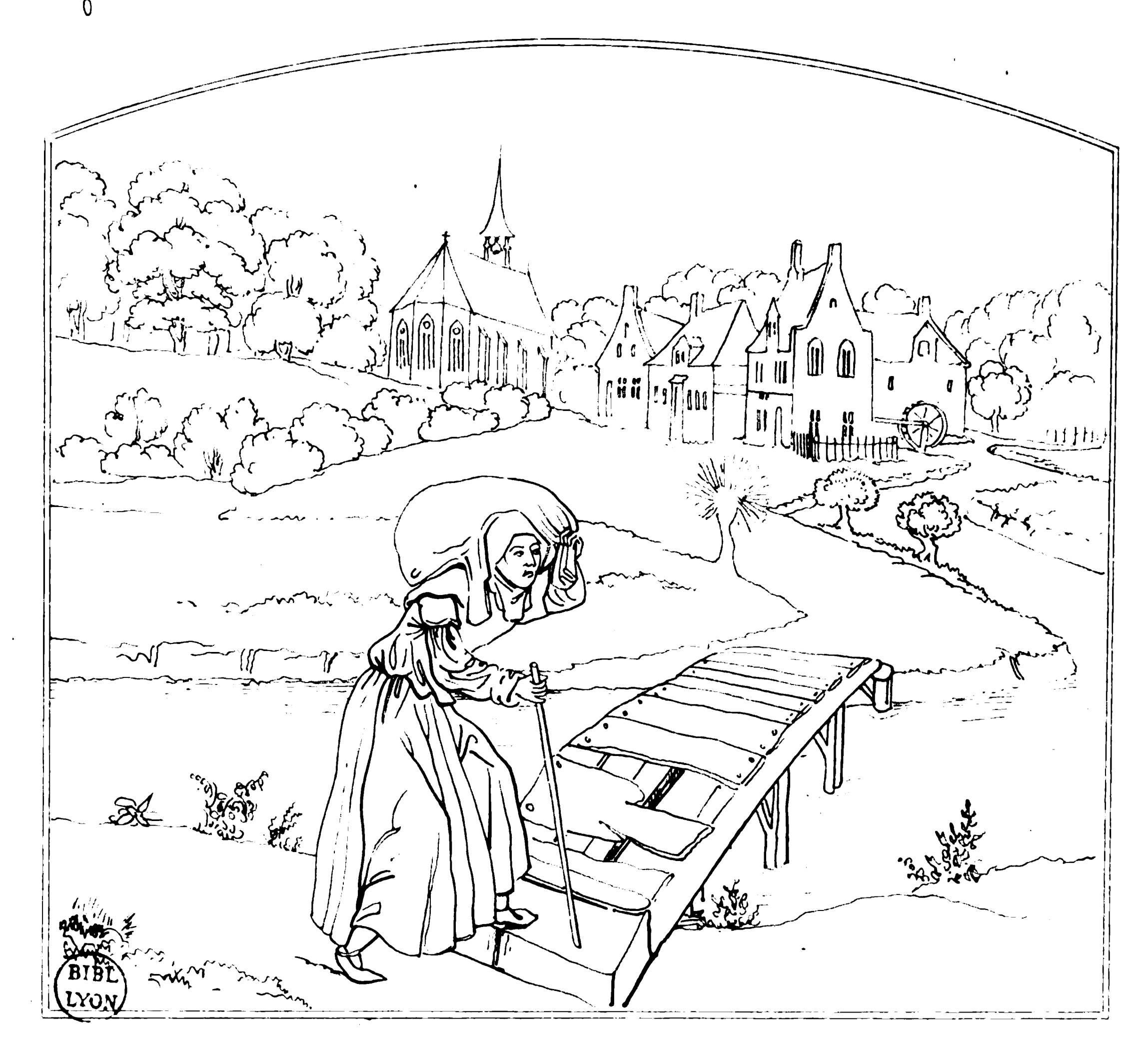
pourris estoient, comme dit est, pour doubte de tumber en l'eaue ou se affoler les membres ou le corps. Et se voyant la povre femme regardant le pont estre tres dangereux et perilleux et tres mauvais à passer, se elle fut bien esbaye n'est mie à demander, et bonne cause avoit de s'en soussier. Si se arresta pensant qu'elle pourroit faire, et tant sejourna en cest endroit qu'il fut tart, tellement que ja le jour declinoit tirant vers le vespré, et le soleil se abaissoit forment en s'en alant couchier. Lors elle, pensant à son fait, considerant et voyant la nuit estre prouchaine et que encoires n'avoit riens faict de ce qu'elle vouloit faire, en souspirant se lamenta si tres hault que ung homme, qui pres d'elle passoit, l'entreoyt, par quoy il ala là et lui demanda qu'elle fasoit et qu'elle avoit entencion de faire. A qui la povre femme en plourant respondit : Hellas! beau sire, je suis moult empeschiée, voire et si tres fort que je ne scay que faire. Car il me fault par force passer par sur ce pont, se je veul de mon bled que cy je porte en ce sac sur mon col farine faire. Toutesfois se je me mets à passer ce pont, pour vray je congnois bien que en ce peril je suis de verser en l'eaue, et par ainsy perdre la personne et le labeur de toute mon année. Quant l'autre l'entendit, promptement il lui respondit ainsi : Et comment n'oseroye tu en ce cas perilleux eslire des deux maulx le moins pire pour povoir eschever le plus mal advenir. Ne t'a donné Dieu asses sens pour guyder tes faiz et ta personne semblablement. Si croys que oyl, veu que desia tu crains le peril du pont pour doubte de morir ou de perdre la charge que sur ton col tu portes. Mais ce pas ne souffit sy te veulx dire ce que auras à faire pour seurement passer le pont qui est tres perilleux comme tu voys: puis que ainsi est qu'il t'est force de le faire, ne marche pas oultre si avant que premier tu n'essayes se en cellui endroit où tu marches le bois est assez fort. Et quant tu y mettras le pied se tu sentz que le pont crie, retire le à toy et ne veulles pour celle foys marchier si avant que tu vouldroies bien faire. Car il te doit souffire de tout bellement passer oultre à saulveté, sans tant te hastier que tu doibves avoir peur. Laquelle chose oye de la povre femme, elle ne vouloit plus tarder, et à l'adventure son sac sur ses espaules se mist à passer oultre. Et pour non perdre sa labeur de l'année à une foys et soy mettre en peril, delibera de ne ung pas faire, que premier à bon loisir de l'un des piedz n'eust bien

assayé bois apres aultre se le dit pont le pourroit pourter. Et quant le bois ne cryoit point pour marchier qu'elle feist, de l'autre pied dessus le bois marchoit y reposant son corps. Et neantmoins que longtemps y meist jusques au molin où elle desiroit estre, vint en passant le pont ainsi bellement marchant comme avez oy cy devant, pour doubte de verser, et tant feist que de son bled eut farine foison, tant que repeue et bien rassaisnée en fut toute sa vie.

Comment la femme monte sur le pont chargée de son bled sur son col.

Or, revenons à declairer la vraye substance et effect de la similitude que je t'ay dicte. Et premierement la povre femme, qui par tant de temps avoit et si longuement travaillié sans avoir à aultre riens employé son année, fors à povoir gaignier se paeu de bled qu'elle apporta sur son col à si grant paine et travail et peril au molin, est prinse pour l'euvre de la personne, et le sac de bled est prins pour le merite. Le pont est prins pour la conscience. Les bois qui traversent sont prins pour les pensées de l'homme. Le pied de la povre femme est prins pour le propoz de la personne. La riviere pour l'ire de Dieu, et le molin est prins pour la gloire de paradis.

Et pour cellui ou celle qui aime et a vouloir de faire de son bled bonne farine, c'est asscavoir le mérite de ses faiz faire venir à bonne perfection envers Dieu, doit doubter et craindre par dessus toutes aultres choses, et avoir plus que de la mort de desplaire à Dieu nostre benoist createur, en cheant en la riviere de son ire, par facon qu'il en perde sa saincte et doulce amour. Et se tu me dis que naturellement c'est forte chose de constraindre le fraile vouloir de la personne à craindre et doubter nulle autre riens plus que la mort, je te respons sur ce en brief que l'angoisse de la mort a tres peu de durée, et de tant plus en est la doulenr forte et aspre, de tant plus est courte et plus tost passée. Mais ainsi n'est pas de la mort d'enfer, laquelle on acquiert par encheoir en l'ire de Dieu. Car l'angoisse en est perdurablement sentie, et tant plus dure et tant est plus



Commēt la femme mōte sur le pont chargée de son bled sur son col

(Mortiffiement)

Le roi René pinx. P. Hawke del. Lith. Cosnier et Lachèse. Angers

douloureuse et desesperée, et ce mal là est à jamais et sans fin, duquel mal et angoisse la crainte doit preceder la doubte de la mort naturelle que point ne pouvons eviter ne fuyr. Ainsi ne plus ne moins que la discretion, sens et entendement raisonnable que Dieu nous a donné, precede ou doit preceder l'appetit brutal du desir voulentaire que souvent nous avons. Et pour ce doncques la facon de non lui desplaire est telle à tenir.

Premier, l'euvre qui est prinse pour la povre femme qui a doubte de cheoir de dessus le pont en la riviere, c'est asscavoir en l'ire de Dieu doit en marchant sur le pont de la conscience taster et essayer les bois de sa pensée, qu'ilz souvent sont frailes et povres, en facon que se le pont en crie, elle puisse retirer le pied à soy. C'est asscavoir son propos arriere ains qu'elle s'y asseure pour vouloir oultre passer. Car s'il y a nul scrupule, la conscience le remordra en repugnant et contrairiant à l'euvre. Et pour faire finale conclusion, il vault trop mieux ne soy pas tant haster d'accomplir son desir pour saouler l'affection de ses vains appetitz que tant s'avancier que tous les merites et bienfaictz soyent par pechiez perilz. Et cellui qui accouplera avec les pensées le souvenir de son offendre Dieu ayant la crainte de son amour perdu et prudence tousiours devant ses yeulx, ne pourra perillier. Ainçois passera seurement et arrivera au molin de paradis, ouquel il treuvera que de ses merites lui sera farine perdurable, de laquelle aura pain rassasiant d'entiere et souveraine contentesse en maniere que jamais plus ne sera son ame familleuse ne souffraiteuse de riens que veulle ne desire avoir. Et ainsi sur ce second point de la crainte de Dieu, me passe ligierement sans autrement declairer pour non attedier de prolixité de longues parolles. Car à gens de bon entendement doit ce peu d'exemple souffire à retenir en leur cuer pour s'en debvoir aidier tousiours quant temps et lieu seroit et qu'il en sera besoing, pensant lors qu'ilz vouldront faire quelque chose, ains qu'ilz commencent à la faire, se elle se puet faire sans pechié et par facon qu'ilz n'en cheent en l'ire de Dieu et indignation de nostre createur.

Et se seur la tierce et darniere part de mettre paine et prendre garde à toute heure sans delay à soy estudier et sans cesser de faire les choses que

tu sces et penses qui plus doibve plaire à la majesté de ton createur, pour plus accroistre l'amour qu'il te porte de sa benigne grace, veulz scavoir que as à faire, vecy comment tu te y auras à conduire :

Prens qu'il fust advenu que un tres grant justicier, saige et puissant capitaine d'armes teinst assiégée une cité, en laquelle auroit gens, habitans iniques et pervers, plains de voulenté sans foy, sans loy et sans justice. Lesquelz icellui grant capitaine desireroit constraindre de venir à raison et, pour ce faire, chacun jour, fort les aloit approchant et aussi pressant en facon que plus ilz ne povoient souffrir ne endurer la paine et travail que par ceulx de dehors leur estoit donnée. Car si rompuz estoient ja les murs, et si fortement froissez de grans coups de bombardes qu'ilz avoient receuz, que de jour en jour versoient souvent à terre cà et là en plusieurs et divers lieux, et tant desia de bleciez là dedens avoit que plus ou peu de deffenses y estoient en lieu propice où on les eust peu faire, et tellement que ceulx de dedans ne scavoient pour seurement combatre ou eulx tenir. Et d'aultre part, de pierres estoient comblez tous les fossez ou voirement la plus part par la grande quantité des murailles estoient versées. Si advisa le saige capitaine que temps estoit lors de donner l'assault, dont fist crier par l'ost à son de trompes, trois jours continuelz, qu'il vouloit assaillir la cité pour la prendre. Pourquoy cellui qui lors plus hardiment et mieulx feroit et qui par sa vaillance le premier entreroit en la cité, sa fille en mariage lui donneroit. Et lors chacun qui, ouy le cry du capitaince, comme mieulx puet, au jour nommé, s'arma, pensant gaingnier ung si noble pris comme dessus est dist. Si advint que ung vaillant homme d'armes entre les autres proposa et mist en sa teste que pour mourir point il ne laisseroit qu'il ne deust entreprendre povoir entrer trestout le premier. Et le jour de l'assault venu pas ne failly à soy tres bien armer et sur son col troussa lors une eschielle tyrant vers là où l'assault se donnoit. Ainsi en cheminant trouva le capitaine, lequel lui demanda où il vouloit aler. Et il respondit que à l'assault aloit ainsy que l'un des autres. Alors le capitaiue lui dit : Holà! attens et me escoute ains que ailles plus avant, car enseignier te veulz, se à toy ne tient, comment tu gaigneras le pris de tout l'assault comme le plus vaillant. Adoncques devant son capi-

taine s'arresta l'homme d'armes en escoutant ce que dire vouloit, lequel commença à dire ainsy : Se desir as en cest assault de povoir gaignier le pris que fay donner, il te fauldra tout premierement que regardes l'endroit le plus propice et aussy convenable à drescier ton eschielle et lui donner tel pied en l'asseurant, tellement que pour combatre que tu doibves faire dessus elle ne ploye ne ne gamchisse [1] çà ne là, en regardant bien lors que drescier l'auras et ainçois que tu y montes, que juste soit et que le pié se repose en lieu qui soit ferme et estable, pour mieulx veoir soustenir l'eschielle et le faiz de ta personne armée. Et pour le plus seur te vouldroie conseillier que le pied de l'eschielle fut assis et posé sur pierre dure, si qu'elle n'entrast en terre, et lors les eschielons, sans toy haster, voire l'un apres l'autre, pourras monter ayans tousiours l'une des mains à l'eschielle et le regart en hault pour deux raisons : L'une pour veoir comme tes ennemis te vouldront offenser et de quoy, et l'aultre aussi affin que mieulx tu soustiengnes et puisses endurer les cops qu'ilz te donneront et le trait et les pierres qu'ilz te getteront. Et ne veulles pas plus t'avancer d'enjamber que ung eschielon à la foy, car autrement tu pourroies cheoir en bas non pas par aventure au pié de l'eschielle, mais aux fossez jusques au fond. Et se tant pues faire que jusques sur les murs tu puisses venir, tes ennemis lors ne te oseront attendre ains, s'en fuyront grant erre devant toy, ne plus ne te feront travail ne nuysance, et en quelque estat ne lieu que doibves estre ayes sur toutes riens hardy courage et ferme voulenté sans estre recreant pour ennuy de destresse ou de paine que portes ne doibves endurer. Sur ses motz l'homme d'armes de là se party et print congié de son bon capitaine en le remerciant et promettant que ainsy le feroit. A quoy le capitaine respondit : Je verray moult bien se ainsy le feras, car tous ceulx qui en l'eschielle seront pour ma querelle aujourd'huys combatans regarderay et tous leurs faiz aussi. Et pour ce veuilliez si bien et si vaillamment faire que clerement je congnoisse que tu ayes mieulx fait que nul des aultres qu'ilz à la cité donneront ainsi que toy l'assault. Lesquelles choses dittes, l'homme d'armes s'en ala droit aux fossez d'icelle cité, esquelz

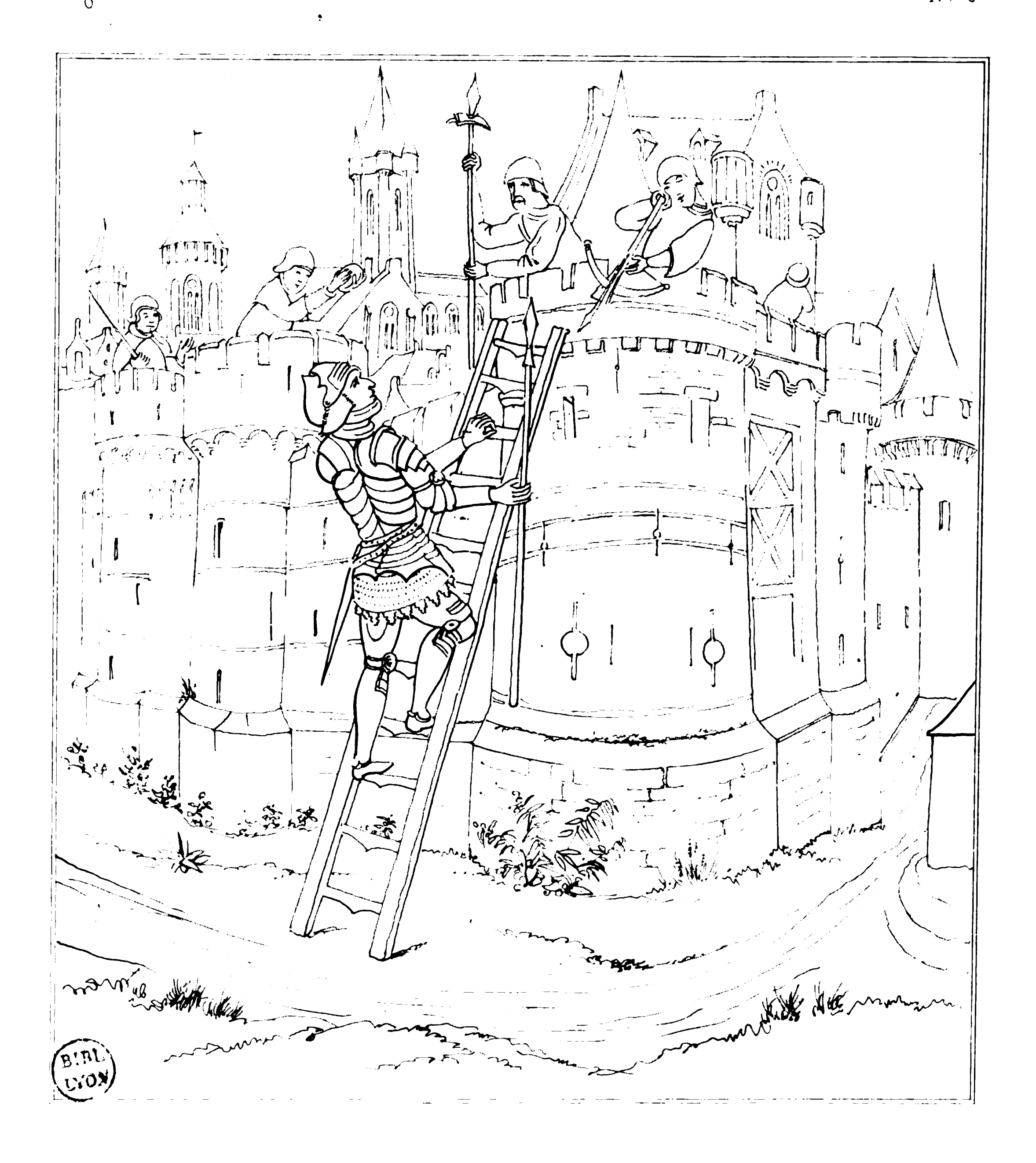
[1] *Gamchisse*, gauchisse, remue.

il descendit, puis jusques au pié du mur monta isnelement[1]. Et lors qu'il y fust là, se reposa ung bien peu. Adonc dressa l'eschielle hault contre le mur. Et ce fait lui donna pied sur dure pierre et fine, si que nullement decliner ne povoit d'une part ne d'autre. Puis commença à empoignier l'eschielle à une main et l'un des pieds mist sur le premier eschiellon. Alors, quant ceulx de la cité qu'ilz gardoient la muraille le apperceurent, ilz coururent celle part et soudainement commencerent à getter grans cailloux et dures pierres dessus sa teste et dessus ses espaules, tellement que fort le greverent, mais pour ce ne plus ne moins, car fermement se tint à tous les eschiellons, monta l'un apres l'autre, ne pour les durs cops des pierres, ne du trait point ne perdit couraige, ains tant fit en combattant que jusques au hault monta de la muraille et vint à estre main à main avec les ennemys, lesquels lors plus ne l'oserent attendre, mais à une foy deguerpirent la place, et demeura seul triomphant et vray vittorieux sur tous autres, ce jour dont s'ensuit que le capitaine comme au plus vaillant luy donna sa fille à femme espousé, ainsi que promis le avoit, si en fut à honneur à jamais et sans fin.

Comment l'homme d'armes estant sur l'eschielle monté, combat contre ceulx de la cité.

Or veulx je revenir à declairer la substance et vray effect de la fiction et similitude que cy devant je t'ay ditte. Et premierement la cité assiégée est prinse pour le monde, et les murailles sont prinses pour les vanitez dont le monde est si fort circui et environné, et les fossez pour la paresse de bien faire; les bourgeois, manans et habitans dedans la ditte cité sont prins pour les vins et delices du monde. Et vrayement bien s'en pevent dire et appeler les delices bourgeois et citadins, car les citadins et bourgeois d'une cité sont les principaux qui gouvernent les faiz de la cité. Ainsy sont les delices de cestui monde gouvernement des mondains non

[1] *Isnelement*, promptement.



Com̃ent l'hom̃e d'armes estant sur l'eschielle monté combat cõtre ceulx de la cité

(Morissement)

Lith. Cosnier et Lachèse Angers

pas par regle ne justice, mais par confus et detestable desordre injuste et dampnable. Et d'autre part le saige capitaine qui tint la cité assiégée et veult faire donner l'assault est prins pour nostre créateur doulx sauveur, clement et debonnaire redempteur, et sa fille est prinse pour la gloire de paradis. La trompette qui sonne l'assault et fait la cryée du noble pris donné au plus vaillant homme qui veult aler à l'assault est prins pour la parolle de l'evangille. Et l'homme qui veult aler pour combatre est prins pour le desir du cuer. Son harnois est prins pour vraye congnoissence. Et l'eschielle qui porte à l'assault est prinse pour parfaicte vertu, en laquelle eschielle a treize eschiellons, dont le premier est amere compunction, le second est vraye confession, le tierce deue satisfaction, le quarte mondaine repudiacon, le quinte corporelle maceration, le sexte de la divine parolle audition, le septieme charitable eslargition, l'octave liberale remission, le neuvieme fraternelle dilection, le dixieme des commandemens impletion[1], le onzieme des bienfaitz exercitation, le douzieme à Dieu recognition; le treizieme et derrenier est spirituelle elevacion. Et la dure pierre sur quoy est posée et affermée l'eschielle est prinse pour ferme et durable propos; aussi la main de l'homme d'armes, vray desir du cuer, dont il se doit tenir à l'eschielle est prinse pour la pensée, laquelle il doit tousiours avoir sans ailleurs la mettre à l'eschielle de parfaitte vertu ayant le regart de l'ueil de son principal et singulier souvenir en hault vers le ciel, affin que les cops des pierres de vaine plaisance que les vices gardans la cité de ce monde jettent en bas à si grant abundance ne facent tresbuchier de l'eschielle à terre l'homme d'armes ou fond du fossé de negligence et paresse de bien faire, par facon que plus il ne puist resmonter sus l'eschielle. Car ainsi comme ung grant cop fait d'une pesante pierre venant de hault estourdit l'homme qu'elle ataint sur la teste, et le fait cheoir en bas, pareillement ne plus ne moins ung vain plaisir desordonné selon qu'il est pesant et grevable fait estourdir et comme anichiler le bon desir que la personne a de vouloir faire quelque bien pour la salvation de son ame, dont maintesfoys quant ainsi attaint et astourdist le bon desir, il fault

[1] *Impletion*, accomplissement.

qu'il laisse la main de sa pensée qu'il tient à l'eschielle de vertus et qui tumbe ou fons du fossé de negligence comme dist est, duquel fossé il ne se puet pas relever si à cop comme besoing lui fust. Car mesmement depuis qu'il est roollé ou fossé et gisant là à terre du tout à dens, c'est à entendre le visage contre terre, et à penser que maintes pierres lui cheent lors sans cesser de plus fort en plus fort sur son tres meschant corps.

Mais revenons à parler comment contre les vins et delices de cestui monde et pour les destruire en vainquant le monde et le supeditant fait Dieu nostre createur sonner l'assault par chacun jour et sans cesser, segnifiant au vaillant hommes d'armes c'est asscavoir au bon desir du cuer que qui aura bon vouloir de gaignier ung si tres noble pris et si tres riche, comme avoir à espouse la fille du capitaine qui est prinse pour la gloire de paradis, si aille à l'assault et esprouve son corps et monstre sa voulenté par bonnes euvres en montant les eschiellons dessus, car chacun scet que des lors il fu temps, a esté, et tousiours est encoires d'aler à l'assault depuis que les trois grosses bombardes qui abatirent les murailles et les cloustures du vain aveuglement de cestui mortel monde, dont les cops furent si grantz que les esclas en voulerent par toutes pars. C'est à entendre la bombarde de la nativité de nostre seigneur, la bombarde de sa passion et la bombarde de sa resurrection. Pour laquelle chose la trompette de la parolle de l'euvangille commença à sonner, et depuis tousiours sonne et encoires sonnera, signifiant l'assault, pour quoy qni aura vouloir et desir d'acquerir la gloire de paradis et prendre la cité du monde, de bel assault il fault monter l'eschielle à treize eschiellons, dont devant t'ay parlé ainsy que tu veuls ycy dire. Et premierement quant on aura ainsy dressié l'eschielle de vertus et bien affermée sur la pierre de ferme propos que cy devant t'ay ditte sans cliner ne cà ne là, affin qu'elle ne chee en la bourbe plaine de toute ordure, car autrement ne pourroit soustenir ung grant fais. Et aussi affin que la ditte eschielle soit assez longue pour joindre sur le mur, l'ordre et maniere de devoir monter les eschiellons est à entendre l'ung apres l'autre, c'est asscavoir le premier eschiellon qui est d'amere compunction se doit enjamber par grace de Dieu. Le second eschiellon de vraye confession, aussi se doit enjamber par repentance. Le tierce, de

deue satiffaction se doit enjamber par reintegration. Le quarte eschiellon de mondaine repudiacion se doit enjamber par desplaisance. Le quinte eschiellon de corporelle maceration se doit enjamber par penitence. Le sexte eschiellon, qui est de la divine parolle audition, fault enjamber par aumonsnes. Le octave eschiellon, de liberalle remission, fault enjamher par pardon. Le neuvieme eschiellon, qui est de fraternelle dilection, te fault enjamber par charité. Le dixieme eschiellon, qui est des commandementz de Dieu, fault enjamber par obedience. Le onzieme eschiellon, qui est de bien faiz exercitation, doit estre enjambé par continuacion. Le douzieme eschiellon, de Dieu recognicion, doit estre enjambé par humilité. Le treizieme et darrenier eschiellon, qui est de spirituelle elevacion, doit estre enjambé par pensée. Par quoy ainsy faisant on sault sur la muraille et gaingne l'en le pris, dont la gloire de paradis, fille legitime du tres saige et souverain capitaine est donnée à femme et vraye espouse au bon vaillant homme d'armes, qui par sa prouesse l'a deuement et vrayement gaingnié et conquise. Hellas! neantmoins je me doubte que à tel assault on treuveroit aujourdhuy sans comparaison trop plus d'hommes d'armes de bon desir veoir estourdis ou fossé et gisans lasches et recreans, que on ne feroit de ceulx qui combatent pour la querelle de Dieu contre les vices dessus l'eschielle de parfaittes vertus. Si veult l'ent chacun en droit soy en ce fait penser. Car à moins voir il touche ou pourra bien touchier. Et à tant je m'en passe.

Or, considerez doncques et pensez bien à vous et parfondement à toutes heures, la maniere de que tu as à tenir pour avoir parfaitte amour envers ton benoist createur, ainsi qui je t'ai donné à entendre en brief par les trois exemples que cy devant ay mis. C'est asscavoir d'amer sur toute riens ton createur, de craindre plus que aultre chose de lui desplaire et de faire incessamment ce que tu congnoistras estre son plaisir pour accroistre son amour à celle fin que l'amour que tu lui porteras soit entiere, parfaitte et accomplye. Laquelle en brief t'ay declairée esperant en Dieu que mieulx scauras congnoistre et d'asses plus au long les particularitez, branches et racines qui en dependent que ne t'ay cy dit. Car consideracion de la mort advenir où il fault rendre compte aussi la desplaisance des pechiez passés

te donneront à congnoistre la verité plus au long que ne dis quant bien y penseras, pour ce m'en passe a tant.

Cy parle maintenant l'Acteur :

Crainte fina son dire et souspirant se teut. Car ja tres longuement avoit duré son parlé et plus d'asses que encoires n'avoit faict par avant. Lors une espace apres se tourna comme à moittié vers la part où Contrition estoit qui l'escoutoit pres au joignant de l'Ame. Et commença ainsi à dire à Contrition.

Crainte parle :

Ha! seur, pardonnez moy, se mon sermon a ung peu ennuyé par trop longues parolles, car à mon loyal advis, la mathiere qui est si hault ne peut pas estre en briefz motz declairée comme bien le scavez. Or maintenant, parlez à l'Ame et luy dittes ce que bon vous semblera à dire. Et puis apres l'Ame advisera ce qu'elle aura à faire en son fait pour le mieulx.

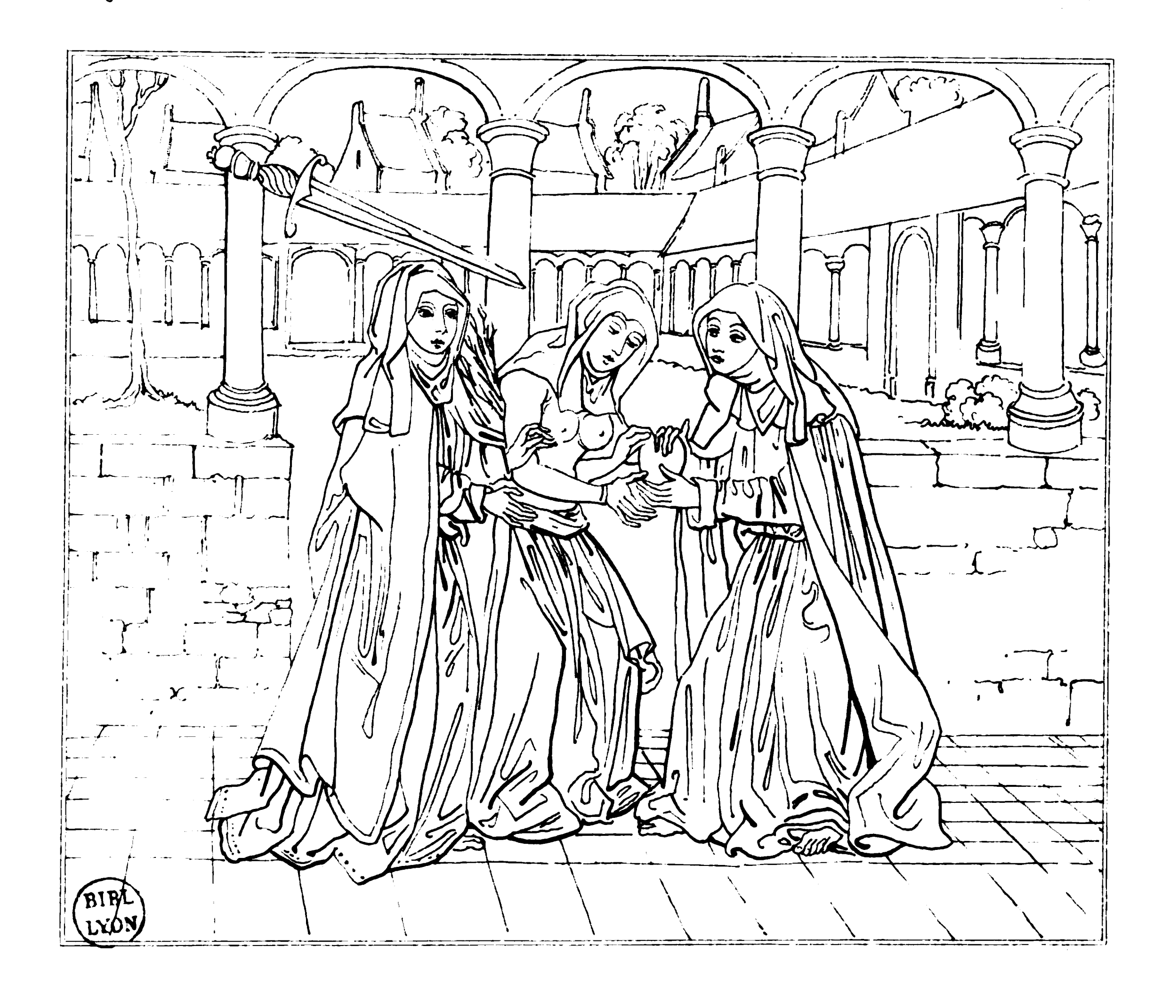
Contrition parle :

Ha! seur, dist Contrition, le plus parler à mon semblant ne viendroit à prouffit à l'Ame en riens qui soit. Car en tous cas c'est chose certaine que abundance, puis qu'elle passe souffisance nuyt plus qu'elle ne prouffitte. Et pour ce moult bien à mon advis, doit souffire tout ce que cy devant a esté par vous et par moy dit. Et ne reste plus que ung point, c'est à dire que à l'Ame souviengne de faire bon fruit de noz parolles et les mettre à effect. Si me veuls maintenant ainsi taire ne plus ne moins que vous.

L'Acteur parle :

Quant l'Ame vey que toutes se taisoient, les deux dames ne plus ne

N° 7



Comment l'Ame baille son cuer à Crainte de Dieu et à Contrition

(Mortiffiement)

Le roi René pinx. P. Hawke del.

Lith. Cosnier et Lachèse Angers

parloient, en estant se leva et les brachz alonga si loingz, qn'elle eust puissance de plus les alongier entre ses mains tenans son cuer, lequel trambloit et aux deux dames dist haultement ainsi :

Comment l'Ame baille son cuer à Crainte de Dieu et à Contrition.

L'Ame parle :

Tenez, mes Dames, le larron que je vous livre, lequel si fort a meffet, chastiez le si bien et si deuement que plus je n'aye nouvelles qu'il puist ou doye estre rebelle. Car j'aime trop mieulx et plus chier que la justice soit de lui voires faicte en ceste vie mortelle, que apres, par le deffault d'en avoir fait justice, j'en doye porter en eternité de ses meffaiz la paine, en vous priant que ne l'espargniez pas.

L'Ame parle :

Lors bailla l'Ame son cuer aux deux Dames, lesquelles doulcement le receurent en y mettant la main chacune de sa part, puist dist Crainte à l'Ame tout ainsy :

Crainte parle :

De ma part je l'accepte et le prens en baillie et garde aussi.

Contrition :

Et moy pareillement le prens ainsi que vous en custode et en gouvernement.

L'Acteur parle :

L'Ame ses bras à elle retira et les ploya ensemble en les couvrant

bientost de son manteau et plus mot ne sonna, et se rassist à terre, et adoncques sans plus faire de delay, Crainte, en embrassant le Cuer, dist ainsy à vraye Contrition :

Crainte parle :

Ma seur, aidez moy à tenir ce Cuer qui est tant pecheur, car si fort est legier et muable, que à bien peu d'occasion tost il me eschapperoit pour ce que pas aprins il n'a d'estre entre noz mains tenu du tout comme nous le tenons à present, pour tant vous prie que y prendez bien garde.

Contrition luy dist :

Ma seur, ne vous en doubtez, car la veue de mes yeulx ja ne partira de dessus lui jusques à tant que l'aurons porté au lieu où mener le debvons, n'en ayez nul soussy. Si veullez congié prendre pour exploittier chemin et non plus perdre temps.

Crainte parle :

Vous dittes bien : il est moult grant neccessité de non plus perdre temps en ce lieu cy. Pour ce nous deux ensemble à une fois veullons prendre congié et à Dieu commander l'Ame devote qui la veulle en son tres bon propos maintenir et garder.

L'Acteur parle :

Ad ce mot les deux Dames, d'un commun accord, enclinerent les testes vers l'Ame. L'Ame pareillement enclina ses genoulx aussi plus que à moittié vers les Dames, que partir se vouloient, et en prenant congié leur dist l'Ame sans point plourer ainsy :

L'Ame parle :

Abergiez vous[1] Dames, je vous en requiers, abregiez vous hastivement et meetez à exploict l'effet de vostre bonne entreprinse, si que je puisse estre en repos avec le Cuer, et le Cuer avec moy, vivans en contentesse, en vraye seureté et en pareil vouloir et commun assentement, et seuf et entier plaisir, soubz la tres savoureuse et liberale subjection de la tres crestienne et parfaitte foy de nostre benoist redempteur, qui tant est franche, nette, delivrée de tout mal.

L'Acteur dist :

Lors les deux Dames, sans plus aucun mot dire, commencerent leurs pas menuz poseement à marchier virant le dos vers l'Ame, à laquelle parlé avoient, et en ce poinct la laisserent seulette, laquelle sans tarder se retira en sa maison tyrans son huysselet à soy pour le fermer. Et les Dames qui le Cuer emporterent, aloient tousdis leur chemin exploittant, et ja de loing sans la veue d'elles perdre aloie apres en suivant leur train. Si advint que les Dames et moy achief de piece nous trouvasmes joing au pied d'une montaigne, laquelle estoit haulte et merveilleuse, tres aspre et rude voire à veue d'euil et plus d'asses que à la monter. Car chemin y avoit, qui point n'estoit perilleux divers fors ne aucunement desraisonnable ains à ceulx qu'ilz bon vouloir avoient de jusques au bout aler estoit vrayement la voye delittable, agreable et plaine de tout confort. Ainsi doncques comme j'ay dit cy dessus, tousiours montans, feismes tant de pas, que pas à pas arrivasmes à la porte d'un lieu fait à facon d'un tres beaul et large pourpris, ouquel foison arbres avoit chargiés de fruict rassaieians et de fleurs odorans, trop plus d'asses que roses ne violettes, dont moy de premier face quant ceans fus entré ne me povoie asses esmer-

[1] *Abergiez vous*, Abrégez.

veillier pensant quel lieu cellui là povoit estre. Car l'air y estoit tres cristalin, net, pur et asuré par raison et proprement faict comme le ciel doit estre, lors que le temps en juing ou en juillet est sans nue et sans signal ne de pluie ne de fort froit desattempre [1] qui puist ou doibve nuyre au corps humain. Et d'autre part, la grant oudeur des fleurs se faisoit ceans sentir en telle doulceur, en telle contentesse, en tel confort et en tel resioyssement qu'il n'est cuer d'homme tant fust il douloureux, lasche, failly, pesant ou melencolieux, qui en soy ne reprist vertu, force et vigueur. Aussi les fruictz d'asses plus que les fleurs, ne que les feuilles, rendoient à veoir ung si tres fort et contente plaisir qu'ilz saouloient la personne plus d'asses que aultres fruictz croissantz ailleurs que l'en pourroit maingier avec grant appetit. Lesquelz fruictz tant savoureux à gouster se peuvent assez comparer à la saincte escripture. Car comme dist Ysaye le prophete et sainct aussi Pol l'apostre : Oncques œil humain ne veit, oreilles ne ouyrent ne entendement d'homme n'est point entré, tel bien fructueux ne si tres plaisant et delicieux que Dieu a preparé à ses amis. Et Jhesus Crist en l'euvangelicque doctrine dist que l'homme ne vit pas seulement en pain, mais en toute parolle qui procede et vient de la bouche de Dieu, et le plaisir que on y prent saoule le cuer sy à point et à juste, que on ne vouldroit autre riens plus souhaidier fors seulement que d'advenir audit fruict tant plain de toute entiere perfection. Et ainsi doncques que forement ycy pensoye il me souvient de ce qui est dit en Genesis ou second chappitre, du paradis terrestre, ouquel estoient tous les plaisans et agreables fruictz à la vue et au goust que on scauroit souhaidier. Et aultre plus y estoient ce fruit de vie par l'usagc duquel l'omme povoit sa vie entretenir. Toutesfois les fruictz dudit pourpris ouquel lors j'entray, je ne vis deffendre ne desvier à nulz qu'ilz parfait vouloir eussent d'en gouster comme oudit paradis fut l'usage du fruit de science, qui par occasion donnoit congnoissence de bien et de mal. Si m'advint ainsi que le pourpris à l'entour ententivement regardoie sur le portal d'icellui en grandes lettres d'escripture romaine, faittes de fin azur, veys en escript ce que cy s'ensuit :

[1] *Desattempre*, immondéré.

C'est cy le lieu de cestui mortel monde
Et le pourpris ou penser net et monde,
Repaistre puet acquerant vraye vie.
Cy est le lieu ouquel qui a envye
D'estre content peut venir où abunde
La parolle de bonté assouvye,
Qui procede de la bouche de Dieu.
Parquoy si est voir appellé ce lieu
Vray, eternel, secret, consolatif,
Qui cesser fait fol, maintient ris et jeu,
Dampnable abus et vain plaisir passif.

An l'umbre, dessoubz les haulx arbres qu'ilz si bon fruit et si tres belles fleurs pourtoient et dont le plaisant veoir et tres doulce oudeur estoient si savoureux comme cy devent j'ay dit, apperceus quatre dames à l'entour d'une croix, qui là gisoit de plat à terre; lors m'approuchay et sur la croix veys escript en grosses lettres :

Punctive meditacion,
Faict par representacion
De cette croix avoir au cueur,
En tres savoureuse douleur,
Esplourée compassion
De la piteuse passion
De nostre benoist redempteur.

La premiere des dames à laquelle mon œil manda plustost sa veue comme à la plus prouchaine avoit vestement d'aulbe, d'amict, d'estole et de chappe faitte d'un blanc samit [1] figuré richement, dont les orfraiz et aussi le capulaire estoit broudé de personnaiges representant l'anunciation, nativité, mort, resurrection avecques l'ascension de Nostre Seigneur

[1] *Samit*, broché d'argent.

Jhesu Crist. Et celle dame sur son chief avoit une coronne de merveilleuse richesse plaine, faitte à douze fleurons, esquelz au vray estoient au long contenuz les douze articles de nostre saincte et vraye foy catholique. Oultre plus ung clou gros et agus, quarré, rude et fort tenoit en sa main dextre, lequel estoit d'acier dur et trempé qui peut segnifier durée; en l'autre main avoit ung pesant mail ouquel estoit escript: *Parfaicte congnoissence.*

Apres elle, plus loing estoit l'autre dame vestue d'un surcot royal et dessus ses espaules un manteau affublé avoit, qui d'un bleu satin estoit bordé à ancres d'or, desquelles le bec d'un des lez[1] attachoit dedans le drap qui asuré estoit plus que ne sont les cieulx, lesquelles ancres à mon advis pevent segnifier arrest et fermeté en fait celestial. Car le bleu represente les cieulx pour la couleur pareille. Et l'ancre aussi est faitte pour arrester et tenir ferme la nave qui est sur l'unde de la mer comme ung chacun scet. La ditte dame, sur son chief, avoit une belle coronne à sept fleurons moult apparans, esquelz estoient evidemment veuz, et tout au long sans faillyr comprins les septz euvres de misericorde tres saintes et piteuses. Et en sa main senestre avoit ung grant clou de pareille facon comme l'autre premier, que par la poincte elle tenoit, fait et forgié trestout de fin argent qui peult segnifier valeur, et ung mail tenoit en l'autre main, ouquel estoit escript: *Charitable compassion.*

Impres elle, ung peu plus loingz estoit en son estant une autre dame, vestue pareillement d'un riche et gent surcot royal, et par dessus avoit ung beau manteau, d'un tres bel cramoisy figuré de flambes flamboyans, sur quoy estoient broudés coulons blans voletans, qu'ilz selon mon advis pevent segnifier euvre du Saint Esperit. Et sur son chief avoit une moult riche coronne, faitte à dix fleurons, esquelz estoient tout au long sculpez et escriptz les dix commandemens de saincte loy de Dieu. Et ainsi comme les deux dames precedentes avoit semblablement dedans l'une des mains

[1] *Lez*, coté.

ung grant et hault mail, ouquel avoit escript : *Entiere obedience*, et en l'autre main, un trestout tel et pareil clou tenoit du gros, de forme et facon de l'un des autres, fors que tant seullement y avoit de difference que le clou estoit d'or pur, net et fin, sans nul aloy, quel qui fut d'autre plus vil metal qui peut signifier perfection en souveraine charité.

Et au plus apparant bout estoit au dessus des autres trop plus que nulles des precedentes, une dame qui empereys [1] sembloit et telle estoit elle sans faillir et ses abitz n'en povoient mentir, car sur son surcot portoit tunique imperial et sur son chief avoit une tres riche coronne à trois moult riches et larges fleurons, dont le pris ne seroit à estimer possible, qui d'un seul cercle partoyent et se espandoyent en croissant par dessus et puis se rejoingnoyent et retournoyent ensemble par les boutz, et ensemble soustenoient une pomme d'or fin non pas faitte, mais de soy et en soy parfaitte estoit en tres juste rondeur sans y povoir treuver commencement ne fin. En chacun desquelz trois fleurons y avoit escripture bien evidente à lire. Du premier estoit escript : *Souveraine puissance*, ou second : *Tres haulte sapience*, et au tiers : *Bonté innumérable*. Laditte dame avoit ses espaules et son chief environnez de rayes de soleil, voires plus clers et plus resplendissans d'assez sans nulle comparaison que n'est la lumiere du soleil au regart de celle qui de la lune part. Et en sa dextre main tenoit ung fust [2] de lance povre et meschant, de petite value, fraile, foible et presque pourry et trestout vermolu, lequel fust, à mon advis, estoit tout prest pour joindre au fer tant poly et tant net. Lors je me approuchay d'elle asses pres et veis que ou meillieu du fer avoit escript : *Congnoissence de gloire eternelle*. Et ou fust avoit escript : *Considération des biens mondains caducques*.

Et quant je eus bien à mon aise veu des quatre dames la facon, leur estre et leurs significations de leurs abitz qu'ilz moult me plaisoient, je mis du tout mon advis et mon entente à fort y penser. Et tantost apres ne

[1] *Empereys*, impératrice. — [2] *Fust*, manche.

tarda guaires que des deux dames qui le pecheur Cuer entre leurs bras portoient, et ja jointes estoient avecques les autres quatre dames, Contrition ne parlast ainsi :

Contrition parle :

Cà, mes dames, entendez à moy, venez veoir ce que Crainte de Dieu et moy vous apportons. Regardez ce que nous avons conquesté, appercevez ce que avons retrouvé qui perdu estoit, et considerez quelle contentesse en aura l'ouvrier qui le fist et mist si fort son estude à le faire, et puis l'advoit se voulez à dire par ung senestre devoiement perilleux, honteux, deshonneste et dampnable, dont quant j'en parle et que pancer m'y fault à grant paine me puis tenir que fremir ne me faille de la paour que j'en ay, en souspirant des foys plus de cinquante, quant du peril me souvient qu'il a passé, lequel est de tous les aultres perilz le plus grant, horrible et dangereux. Pour ce vous prie et humblement requier que sans tarder le veulliez de tout joindre avec le piteux souvenir tres doulx et savoreux, et fervente ardeur, de la cruelle et angoisseuse passion de son vray redempteur, sans jamais en departir ainsi que plus au long et mieulx d'asses que je ne scauroye faire, le vous dira ma dame Crainte de Dieu cy presente, laquelle, s'il lui plaist, le fait du Cuer bien au long vous racomptera.

L'Acteur parle :

Lors plus nul mot Contrition ne sonna, et Crainte adonc entreprist la parolle ainsy disant :

Crainte parle :

Mes dames, escoutez s'il vous plaist à moy entendre en briefz motz le cas. Je vous diray et comment la chose va à quoy nous tendons et ce que desirons qu'il plaise à une chacune d'entre vous toutes faire à part et aussi ensamble. Et premier comme ma seur vous a dit, maintenant le Cuer cy

avons vrayement rescoux de la geule du dragon qui sans remeide devourer le vouloit. Mais la bonté de cellui qui l'a fait et dont la misericorde veille toudis sans point dormyr sur ceulx qui requierent avoir sa grace, nous a esmeues d'aler celle part où il estoit, à celle heure que le tarder de nostre venue luy eust esté entiere perdition perpetuelle et sans nulle rescousse[1], si le nous a baillié et delivré entre noz mains et entre nostre baillie la dame qui en garde l'avoit, laquelle plus de lui, las! ne povoit joyr pour s'en povoir servir. Ainsi doncques va le cas. Et pour abregier veue et congneue sa tres griefve maladie remeide n'y scavons en ce monde meilleur, fors que d'oster et de tous poins chasser le vain plaisir avec ses tres abusées et deceptives cogitacions, frustrations et de nulles values qui le tiennent en servage, occuppent et degastent le temps de la semoison de bien fait pour son ame, en telle facon que quant viendra l'eure qu'il debvra recueillir le fruict de sa povre labeur, son ame trouvera blé hault et droit et de belle apparence, mais es espis d'icellui bled aura faulte et sterilité de grain, se Dieu n'y pourvoit. Doncques, mes dames, vous serez se ainsi il vous plaist, de ses maulx medicine et, sans plus delayer, prendrez son fait en cure.

L'Acteur parle :

Adoncques les quatre dames que ou pourpris trouvay, se joingnirent ensemble, et apres ce qu'elles eurent ung peu parlé ensemblement, Foy pour toutes porta la parolle de la responce que les quatre feirent aux deux dames, courtoisement, en parlé asseuré et maintieng reposé, disant ainsy :

Foy parle ainsy :

Dames tres doulces, saiges et debonnaires, vostre venue nous est plaisir moult grant singulier et consolable, et vostre exploit nous est contentesse,

[1] *Rescousse*, résistance.

voire innumerable plus que on ne pourroit croyre. Pour ce avons advisé de commun assentement toutes ensemble vous faire responce telle que cy apres oyrez. Et tout premierement je, ferme Foy triumphante, vraye et seure Esperance, singuliere tres souveraine Amour, avec Grace divine, nostre suppellative dame, guyde et maistresse, laquelle est aulmoniere des effectz secourables par grant largesse et dons innumerables qui abundent plus fort d'asses que ne fait sourse de tres vive fontaine, qui nulle foys ne diminue ne appetisse aussi, ne descroist, ne jamais ne amoindrist, ains est Grace divine si abundante de biens, qu'il n'est riens qui ne vaille de mieulx comme par tout le congnoist chacun et le scet moult bien dire. Neantmoins que bien pou se treuvent qui veullent riens faire ne exploittier, selon leur congnoissence, les biens en mieulx qu'ilz pourroient bien faire. Lesquelz viennent et vrayement partent de seule Grace divine et Bonté souveraine. Avons doncques advisé ensemblement que pour donner à cestui Cuer recouvré, que cy nous apportez, vraye medicine, est besoing et neccessité que sur l'arbre de ceste croix que cy voyez, humblement le posez, à ce que mieulx le puissions joindre à la tres benoiste et saincte passion de son tres bon Saulveur. Si le faittes, et chacune d'entre nous troys, par ordre, y mectera et fichera son sainct clou. Et puis apres, Grace divine, avecques sa lance, si Dieu plaist, fera saine playe, de laquelle yssera lors sang abhominable, puant et detestable, de vaine Plaisance, qui si fort et tant luy est pour vray grevable. Or, le mectez, s'il vous plaist, mes dames, sur la croix, toutes d'accort ensemble, pour veoir ce que en vos presences en ferons.

Hystoire.

Lors, les deux dames, de par Jhesus, sur le fust de la croix mirent le Cuer en l'endroit proprement que le tres benoist et precieux corps de Jhesus Crist y fut posé en facon semblable. Adoncques Foy, la premiere, y mist son clou d'acier en bas, et son mail hault de congnoissence haulsa et ramena de toute sa force dessus le clou poinctu. Lequel entra au Cuer presques à moictié, et que oultre le perca et beaucop de la pointe du clou

ou bois ficha. Ainsi fust attachié le Cuer celle part vers le bas dessus la croix et du pertruys que le clou feist au Cuer yssirent à une foy trois grosses gouttes de sang, dont la premiere fut de superflue replesion, en laquelle avoit plus de vin que de sang. La seconde goutte estoit de dissolution charnelle, orde et paillarde, qui plus puoit que charongne pourrye. La tierce fut de convoiteuse deception, laide et obscure, à Dieu haynneuse et au monde aussy.

Quant Foy eut fait, à part se retira, et Esperance vers le costé senestre mist debout sur le Cuer son clou d'argent, et haulsa son grant mail qui estoit de compassion, et puis de toute sa vertu le ramena sur la teste du clou, et par telle facon que le clou tresperca le Cuer tout oultre et en la croix entra, et du pertruys que le clou feist ou Cuer saillirent deux gouttes de sang espoventables. Car la premiere estoit d'impatience, composée d'un sang noir, coloricque, chault et boulant, lait et d'espit. Et l'autre goutte estoit de negligence, plaine d'ung sang mortiffié, qui plus ne prouffitoit à soy ne à aultruy. Adonc vraye Amour, vers le costé droit si adjousta la poincte de son clou d'or dessus le Cuer et haulsa le mail d'obeyssance, frappant sur son clou si tres fort, qu'il tresperca le Cuer de part en part et ou bois de la croix se ficha demy pied. Lors du pertruys que le clou avoit fait au Cuer subit yssirent deux gouttes de sang tres laides et hydeuses, dont l'une estoit d'envye malheureuse, povre et meschante, de couleur pale, presque seiche et ardante, et l'autre goutte fut de presumption, grosse et enflée, et toute envenimée d'orgueil et felonie, desquelles gouttes du mauvais sang, qui par les cloux du Cuer yssirent, ne me povoie assez esmerveillier, pensant comme il avoit tant et si longuement peu endurer ne porter telles apostumes et ordures, ne si detestables, sans estre mort, comme porté avoit jusques alors que le clouerent les trois benoittes dames, ainsi que j'ay dit cy dessus.

Encoires l'Acteur :

Quant vraye Amour eust fait ainsi que les deux autres dames, elle se

retourna à part, et lors Grace divine mist le fer en la lance et l'abaissa contre le Cuer, la brandissant, et puis la lui lanca sans point faillir par le destre costé, si tres parfont que sang en grant abundance en sailly, lequel estoit tout de vaine plaisance, tres divers et estrange, et de sauvaiges et diverses couleurs, et point nullement ne s'entretenoit ains se aloit cà et là respandant, et variable estoit sans repoz remply de innumerables voulentez tres differentes et inconstantes.

L'Acteur parle :

Grace divine à soy retira la lance, lorsqu'elle veys que le sang tres inutile, qui au Cuer faisoit grevance, estoit tout vuidié. Puis Foy les deux dames appella, leur disant qu'il estoit heure de remporter leur Cuer, qui sur la croix estoit joint et uny à la passion de son createur, et que mondifié elles l'avoient moult bien et seurement; si prindrent congié les deux dames et le Cuer avec elles et la croix ensemble, et l'emporterent à l'Ame, disant Crainte ainsy :

Crainte parle :

Lieve toy, lieve toy en estant et euvre tes yeulx, applicquant le regart à veoir ce que ycy nous apportons. Ne songe plus en endormy penser, ne songe plus en sommeilleuse paresse, ne songe plus en lasche pesenteur. Aime tes esperiz et preng tes vertuz en toy, esjoys toy, ceste foys plus que autre, soies la plus contente que tu fus oncques, soyes asseurée à jamais se tu veulz. Car se à toy seurement ne tient et que par ta deffaute et ta coulpe ne soit, tu es certaine d'avoir retrouvé l'amour de ton createur par sa tres saincte grace, douce et debonnaire, et innumerable misericorde.

Contrition parle :

Sus, il est temps que tu lieves la teste et haulce le menton sans estre

accrouppye, songeuse et pensive; essuye tes yeulx et ton regart, nettoye et appercoye ce que nous t'apportons. Et quant tu le verras, je te dis bien que pour certain seras la plus contente qui soit en cestui monde. Hau! voys tu mie ne veulles plus songer.

L'Acteur parle :

Contrition si tres hault s'escria à l'oreille de l'Ame, que à cop se leva voire en cancellant ne plus ne moins comme d'effroi, et lors qu'elle vey en estant les deux dames, que autresfoys avoit veues devant elle, tenant la croix par le bois qui traverse, et en la croix apperceut son fol Cuer, qui tant avoit pechié, lequel estoit estroit, joinct et cloué dessus la croix et qui de toutes partz estoit sanglant pour les playes qu'il avoit, et qu'il estoit doulx, humble et tout meur devenu, sa bouche ouvry et les mains en sus vers le ciel tendy, disant à haulte voix :

L'Ame parle :

Qui est cellui qui en croix estandu est ainsi sanglant, morne et batu simple, et quoy que vous me apportez, est ce mon Cuer, mais peut il estre vray que ce soit il? has! je ne le puis croyre, car ce nullement ne s'esmeut, et le mien pour riens ne se povoit tenir ne ne souffroit que l'on le corrigeast pour chose que l'on peust faire. Certes jamais aultre ne vey; le me ariez vous, mes dames, changié, et, en lieu de lui, mist ung aultre pareil cuer, dittes le moy, humblement je vous en prie.

L'Acteur parle :

Quant les deux dames veirent l'Ame troublée, non pas troublée à proprement parler, mais ung tres pou esbahie et comme merveilliée de ce qu'elle veoit et qu'elle n'avoit pas avant veu, car jamais n'eust cuidre que ung tel Cuer si felon, si despiteux, mauvais, pervers et inique comme

le sien estoit, deust en ce point estre si tost reduit, lors Crainte parla et à l'Ame ainsi doulcement dist :

Crainte parle :

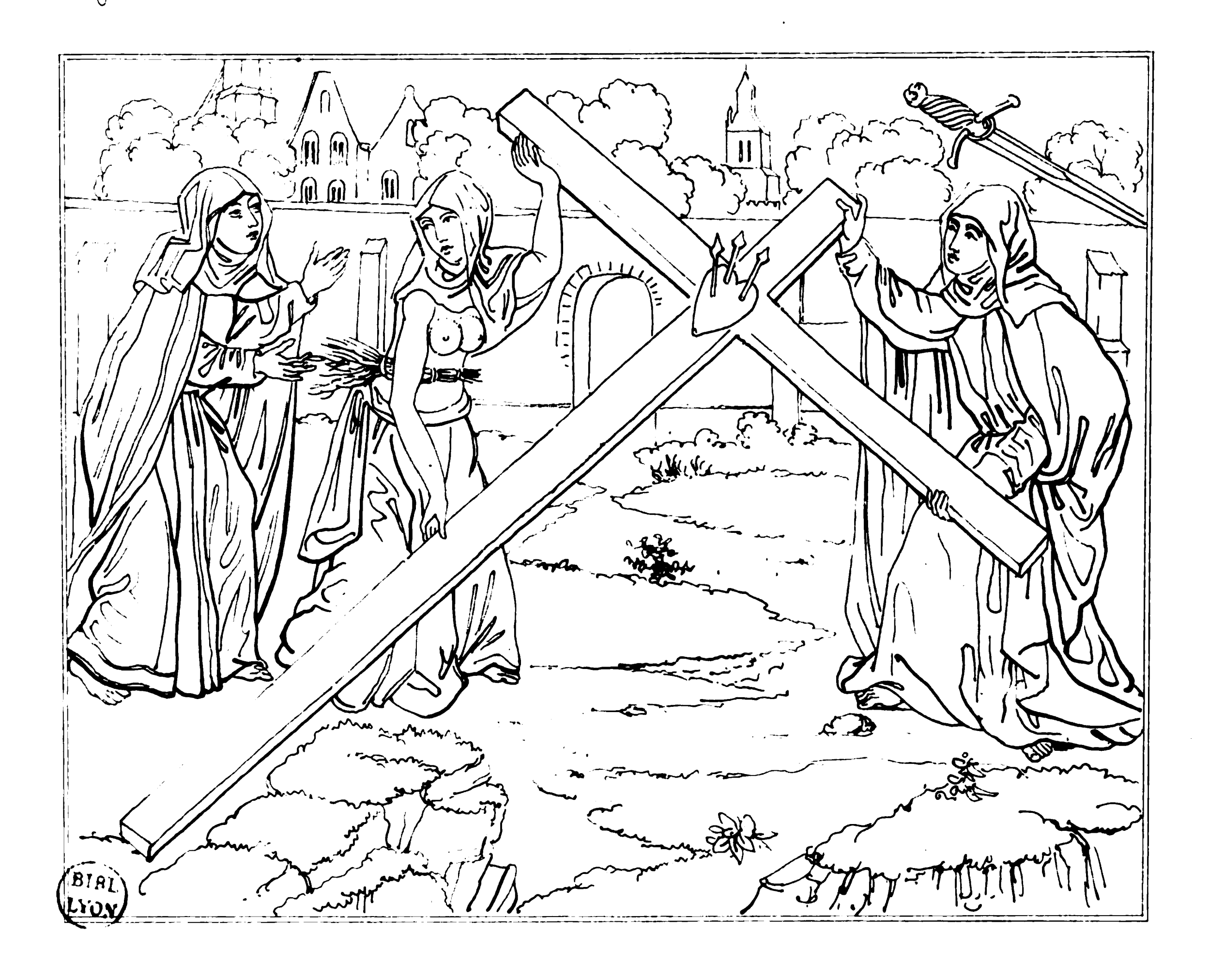
Ame tres bieneurée, Dieu t'a fait belle grace, si bien la veulx congnoistre; je te certiffie que le Cuer que tu voys est vrayement cellui qu'en garde nous baillas, lequel te certiffions estre mondifié et purgié en telle facon que la vaine Plaisance, qui en lui abundoit, est du tout evacuée et vuidée, hors ne plus ne moins n'y rentrera, si ce n'est par ton deffault. Si le prens doncques et songneusement le veulles garder en telle facon et maniere, que plus il ne doye rencheoir es griefz deffaulx, esquelz par espace a presques esté abismé et perdu. Or te tiens bien, car icy le te livrons, ma seur et moy, et du tout t'en chargons.

L'Acteur parle :

L'Ame à genoulx se mist devant les dames et enclina le chief, leur faisant reverence jusques à baisier les piedz, et la croix où pendoit le Cuer embrassa, et du tout la soustint et les dites deux dames la lui laisserent aler, puis s'en retournerent, laissans le Cuer avec l'Ame seule et contente, attendant toutesfois pour l'advenir le bon plaisir de Dieu et sa benigne grace pour parvenir au royaume de son pere, de son seigneur et de son redempteur, et seul vray Dieu createur, auquel en rendant graces, liement et à voix serie dist ainsi que cy apres s'ensuit :

Comment Crainte et Contrition baillent à l'Ame son Cuer, laquelle dist :

Sire Dieu, sire et seigneur, seul souverain tres doulx, tres humain et tres debonnaire, comment te pourroy je rendre graces si grandes, comme à ta majisté vrayement il appartient, ou encoires si grandes qu'elles puissent et doient estre souffisantes selon les tres grandes et innumerables



Comment Crainte et Contrition baillēt á l'Ame son cuer, laquelle dist

(Mortiffiement)

Le roi René pinx. P. Hawke del. *Lith. Cosnier et Lachèse Angers*

graces que par ta benignité il a pleu à ta bonté me faire. Hellas! Sire, je ne scauroye, ne point ne me seroit possible certainement, dont me viendront loenge pour toy souffisamment loer, se de ta souveraine et parfaicte souffisance ne vient, car ainsi comme il t'a pleu me faire, aussi as tu lœnges sans moy Sire, ta lœnge est ainsi comme il te plaist. Tu es mesmes ta lœnge, tes euvres te louent selon la multitude de ta grandeur, car ta lœnge ne peut estre comprinse. Cellui te loue qui vrayement croyt qu'il ne peut comprendre ne atteindre à ta lœnge, car ta lœnge est perpetuelle, laquelle nulle ne passe. Hellas! Sire Dieu, lœnge perdurable, je ne te puis loer sans toy, Sire Dieu, ta puissance, qui tout puet, loera ta sapience et ta bonté, qui ne peut estre ditte; aussi ta debonnaireté qui tout surmonte. et ta misericorde sur toutes abundante, ta vertu et ta divinité qui est sans fin, ta bonté, ta force avec ta puissance te loeront, et ta souveraine charité, par laquelle tu m'as créé. Aultre chose ne scauroye que dire pour ce, fors seulement que tu es mon Dieu, ma vie et ma lœnge. O tu, qui es mon redempteur, chacune foys que je regarderay ce Cuer, il me remembrera en ma pensée des biens que tu m'as fais. Et se je ne te rendoye graces, je seroys moult ingrate. Or, te rendray je doncques graces, et bien faire le doys affin que je ne soye ingrate. Sire, qni es mon redempteur, car tu m'as racheté, voire las! et par quante foys que m'avoit je englouty l'orrible dragon infernal cerchant me devourer et tousiours mais tyré de sa gule pour ce que toutesfoys que ce Cuer pechoit, le dragon estoit prest et appareillié de m'engloutir et mener à perdicion. Mais toy mesmes, m'as deffendu lors que je te offensoye et fasoye mal contre toy, dont j'eusse esté dampné eternellement. Et ce bien m'est advenu par tes grans benefices, ainsi comme de mes yeulx je le voy quant je regarde ce Cuer que as joint et uny à sa tres saincte et devote passion, si tres parfaittement que ta passion en a chassié vain plaisir et abus qui le faisoient contre toy folier à mon tres grant dommaige et singuliere perte. Or là ta singuliere grace gary et delivré et m'a osté de la crainte et paour que j'avoye du martire qu'il me fasoit souffrir. Pour ce, las! quant je le voy ainsi purgié et mondifié, et que je scay que de toy seul tres grant bien me vient, je congnois et confesse que trop je suis tenu de toy amer. Et vrayement bien amer je te doy, pour ce je desire que je te aime mon Dieu, toy qui

es ma vertu. Hellas! que je t'aime, toy qui es ma lumiere leesse[1] si grande que on ne le puet dire. Pourquoy je desire, mon doulx sauveur, que ma vie vive en toy et non de riens en moy. Car j'estoye perdue et de tous poins perie à ma misere. Or, suis resuscitée en ta misericorde, toy qui es Dieu, mon misericordieux pere, faisant tousiours et sans cesser misericorde tant et si tres largement à ceulx qu'ilz voir te aiment. Et pour ce, Sire, mon Dieu tres debonnaire et mon satisfiez tu m'as commandé en ta loy que je te aime de toute ma pensée, de toute ma puissance, de toute ma force et de toutes mes vertus, aussy à toutes heures. De feu qui tousiours urt[2] et ne fus oncques estaint, d'amour qui est tousiours sans cesser tres boulante et ne devins oncques froide ne tiede, embrase moy bien fort de charité qui es mon Dieu, embrase moy, Sire, je desire estre toute embrasée de toy si que je t'aime tant seulement. Car je congnois bien que cellui t'aime de tant moins qui aime aultre chose avec toy, laquelle il n'aime pas pour toy, hellas! Je t'aime, car trop y suis tenue, pour ce que tu m'as premier amée, dont me pourra doncques parolle sourdre pour explicquer et souffisamment racompter les grans signes de ton amour parfaicte, je ne scauroye, las! moi povrette, pas ne seroit, certes, en ma puissance, moult bien voir le congnois, mais quoy je mettray toute ma consolation en toy seulement, mon vray amy, tres doulx et tres plaisant, mon souverain seigneur, piteux et debonnaire, en deboutant ariere toutes aultres consolations mondaines et plaines de vanitez, affin que mieulx je sente en moy ta parfaicte doulceur, laquelle doulceur vrayement adoulcist à saint Estienne les durs cops de pierre des tyrans qu'ilz lors le lapidoient, et ta douceur aussy adoucist au benoist sainct Laurent la tres cuisante ardeur du feu qui sous la greille flamboit son tres precieux corps et la lui feist resambler tres douce et debonnaire. Aussi par ta doulceur aloient les apostres tres joyeulx et liez hors le conseil des Juifz pretz et appareilliez de souffrir honte et tres vilaine mort pour manifester ton saint nom, et saint Adrien aloit à la croix tout seur et joyeulx pour ce qu'il scavoit qu'il aloit gouster ta tres sainte doulceur. Hellas! saint Estienne,

[1] *Leesse*, joyeuse. — [2] *Urt*, brûle.

tres douce douceur aussi remplist tellement les glorieux princes des apostres que pour elle gouster, saint Pierre eslut le gibet de la croix, et saint Pol ne doubtoit mie à mettre la teste soubz l'espée tranchant, à celle fin qu'il peust acheter ceste douceur tres sainte, et saint Bartholemieu ne donna il pas sa propre peaul pour gouster ta doulceur. Lors que tu te transfiguras, saint Pierre gousta bien fort ceste douceur, car il oublia toutes les choses de cà bas et s'escrya, si comme il fut yvre disans : Sire, c'est bon que nous demeurons cy, se tu veulx, et y faisons trois tabernacles pour demourer et te regardons seulement, car nous n'avons besoing de nulle autre chose, toy advisant, Sire, qu'il nous souffit de toy veoir pour ta tres grande douceur, de quoy nous a saoulez. Hellas! Dieu tres doulx et debonnaire, mon vray sauveur et redempteur, je congnois que ton benoist apostre avoit gousté moult grandement celle tienne doulceur, que tant parfaittement est douce et savoureuse, car il avoit lors toute autre douceur en vain et contre cuer. Ceste doulceur aussi avoit goustée comme je croy, le prophette royal, soy esmerveillant, disant : Ha! Dieu, comme est grande la multitude de ta doulceur que tu as monstrée à ceulx qui te doubtent, et pour ce admonestoit il ung chacun en disant : Goustez et voyez comment nostre Seigneur est souef. Hellas! Sire Dieu, ceste bieneurée doulceur, vraye et parfaitte, est celle que j'attens, que tu me donnes entierement lors que je seray desliée du bien mortel, duquel suis coulpée avec ce Cuer que ta grace reduit de mal faire à bien, et que me appelleras pour estre participante de ta gloire au saint royaume des cieulx, ouquel te verray lors face à face, mon Dieu, vray et vif createur du ciel et de la terre, tout puissant et perdurable, seul eternel, Pere, Filz et Saint Esperit, Trinité souveraine. Amen.

Tres reverend pere en Dieu, tres singulier et de mon cuer collateral amy, ce petit mien dittié et ainsy que avez peu veoir ay fait et composé au moins mal que j'ay sceu, pour vous monstrer par vraye apparence effectuellement formée, le vouloir qui mon plaisir ravist et guyde celle part à tousiours vous complaire en facon telle que vous appercevez et puissiez bien congnoistre que l'amour que vous porte est seule à part, singuliere et eslevée entre les autres toutes pour dame et principale, car telle est et tousiours sera ma voulenté feale et si longue sans point faillir ne plus ne moins que la longueur de ma vie transitoire, humblement requerant vostre tres reverande paternité douce, benigne, fervente et charitable, que alors que serez olarmes, Dieu priant en vostre memento, il vous plaise me mettre ou nombre de ceulx pour lesquelz vous ferez à Dieu humble requeste de vray pardon donner à l'exemple de la lyonnesse qui, entre les autres bestes, ainsy que dit et raconte le proprietaire, fait quant elle voy qu'elle a faonné ses petis lyonceaulx tous mors nez sans vie, sa voix efforce sur eulx et si hault crye et brait, que le ton de sa voix au bout de certains jours aide à avoir vie à ses petits lyons. Semblablement vostre plaisir soit de tres bon cuer requerir nostre doulx sauveur Jesu Crist qu'il lui plaise me recimifier. Car je congnois les faiz de mes labeurs estre mors parturis par mon tres grief pechié, mais j'ay esperance que vostre voix pourra prouffiter, laquelle à ung chacun sans cesser se eslargist, chacun jour tant et si fort que estimer ne se puet sur les pecheurs qui y viennent pour boire, ayans grant soif et desir d'avoir d'icelle douce et rassasiante eaue, alors qu'ilz y plongent le deu hanap d'amere repentance, lequel retourne remply de ample remission sans jamais y faillir à telle souffisance que ce leur est entier et vray contentement. Or doncques vous plaise faire que voz euvres et bonnes prieres puissent estre moyenneresses pour moy, pour parvenir à la joye desirée,

tres sainte et bieneurée, seule et parfaitte par la vertu de Dieu omnipotent, qui vit et regne à jamais et sans fin, auquel je prie qu'il vous doinst en ceste mortele vie sainement vivre et seurement morir, si que puissiez lors à Dieu rendre l'ame nette et pure ainsy que desirez. Amen.

CY FINE LE MORTIFFIEMENT DE VAINE PLAISANCE, ESCRIPT ET FINE PAR LA MAIN DE JEHAN COPPRE, PRETRE DE VARRONSGNES, AU COMMANDEMENT DE MONSIEUR DE FEATTY, EN HIMIARE, L'AN XV[c] ET XIIII.

L'ABUZÉ EN COURT.

L'année même où René, chassé de l'Anjou par l'ambitieux Louis XI, venait se réfugier dans la fidèle Provence, les longues épreuves de sa vie et les malheurs de sa vieillesse lui inspiraient son dernier ouvrage. Il l'intitulait *l'Abuzé en Court*, comme pour rappeler les trahisons dont il était victime. Odieusement trompé par le fils de sa sœur, le bon roi avait appris à connaître la valeur des mensongères protestations et des respects hypocrites qu'il lui prodiguait sans cesse. Une douce résignation chrétienne avait remplacé les premiers mouvements d'émotion et de colère. Cédant à une impérieuse nécessité, il calma lui-même l'indignation de ses sujets, et ne voulut point que leurs épées fussent tirées pour sa cause, dans une lutte inutile et sanglante.

Nous avons raconté ailleurs les regrets qui accompagnèrent le noble vieillard, lorsqu'il s'achemina vers la Provence, suivi de Jeanne de Laval. Son âge ne s'adonnait plus aux armes; il était déterminé à couler le reste de sa vie en paix et repos d'esprit. Dans cette tranquille disposition de l'âme, pour le bien et le salut de ses lecteurs, il se proposa d'écrire le livre, dont nous donnons ici une analyse rapide.

Sous le portique d'une vieille église, au milieu de pauvres en haillons couchés sur le parvis, le royal auteur rencontre un jour un vieillard, dont les habits de soie annonçaient son ancienne opulence. Son pourpoint troué, sa longue dague brisée, ses cheveux blancs et clair-semés, son escarcelle mal garnie attirent l'attention du bon roi.

« Mon gentil homme, Dieu vous garde,
« Et vous doint ce que désirez !...
« Pardonnez-moi, je vous en prie,
« Et me dictez par courtoisie
« De vostre vie le renom,
« Qui vous estez et vostre nom ?

L'Abuzé.

« Sire, puisque le demandez,
« C'est raison que je vous le dye...
« J'ay nom, sans que riens en mesdye,
« *Le pouvre homme abuzé en court.*

« Pauvre Abuzé
« En promesse faintive,
« Viel et usé,
« Que pouvreté estrive... (éprouve.)
« Fol illusé !
« Et ne say de quoy vive. »



« *Faute de sens* et *Folie* m'ont réduit à l'état que vous voyez. Mais avant de vous conter mon histoire, mon très gracieux seigneur, pourrai-je savoir qui vous êtes, d'où vous venez et où allez. »

« Ami, comme vous, j'ai passé à la cour une partie de ma vie. J'y ai perdu plus que gagné, cela doit vous suffire pour l'instant; veuillez donc achever le récit de vos aventures. »

L'Abuzé.

« Soyez le bien venu, mon gentil compagnon, si vous voulez augmenter notre *colleige*. Car gens de votre état sont ici très nombreux. Par ma foi, je ferai donc à votre plaisir. »

Il raconte alors sa première jeunesse et les sages leçons que lui donna un sien parent et bon ami, grand clerc, déjà sur l'âge, qui l'instruisit des devoirs de l'homme envers Dieu, de sa création et de ses destinées.

« Je le remerciai très humblement, ajouta l'Abuzé; mais comme parmi les diverses manières de bien vivre, il avait oublié la vie de cour, je lui en demandai la raison. »

« Mon enfant, me répondit-il, tu m'as promptement interrompu pour me parler de vanités mondaines. Fasse le ciel que tu ne brules pas tes ailes à leur éclat trompeur! Sans doute des hommes graves, réglés en leurs mœurs, qui serviraient leur seigneur en toute loyauté, sans crainte de lui dire la vérité, de l'admonester à bien faire, et à maintenir ses peuples en toute paix, tranquillité et amour, rempliraient parfaitement le bon vouloir de Dieu. Mais sur mon âme, je n'en connais guère. »

« Après plusieurs sages propos sur le même sujet, le bon vieillard s'éloigna les larmes aux yeux, en pensant que bientôt j'oublierais ses leçons. Je l'apercevais encore, lorsque je fus accosté par deux jeunes et brillants damoisels, *Abuz* et *Folcuider*, le frivole époux de *Follebonbance*. Ce dernier avait des oreilles d'une longueur merveilleuse, ce qui ne laissa pas que de m'étonner grandement, car il me semblait, du reste, gracieux et gentil seigneur. Bientôt la conversation s'engagea entre nous; ils me peignirent la cour sous des traits si séduisants, que déjà j'étais ébranlé pas leurs instances, lorsqu'un nouveau jouvencel nous salua courtoisement. Abuz m'en fit ainsi le portrait :

« ...C'est le plus doux,
« C'est le Temps désiré de tous....
« C'est le Temps de court gracieulx,
« Qui entretient les amoureux...
« Il est à l'un plein de promesses,
« De paroles et de largesses,
« De dons, de lectres et de papiers,

« De chaynes, d'abitz et courciers.
« Il faict les grands offices mectre
« Es petites capacités....
« Il fait les saiges debouter
« Et les folz en conseil bouter...

« Or, ajouta-t-il, sois notre compagnon et prends le Temps comme il vient. Ne t'effraie pas des longues oreilles de Folcuider; c'est une mode agréable, très en usage à la cour; car notre dame et souveraine la trouve fort à son gré. Dans ce pays, *il faut tout regarder, et feindre ne rien veoir, tout escouter, monstrant riens ne sçavoir, mot ne sonner des cas qu'on sçait et voit.* »

« Si mon histoire, mon bon seigneur, peut vous empêcher de faire les mêmes folies, reprit le pauvre Abuzé, en se tournant vers René, je l'achèverai sans rien omettre :

« Depuis quatre mois j'étais à la cour, et j'avais complétement vidé mon escarcelle, lorsqu'à force de promener avec mes deux amis, j'attirai les regards d'une noble dame. Elle me demanda doucement si je voulais être à son service, et me donna un petit cheval, deux chiens et un faucon à soigner.

« Le Temps me faisait de fréquentes visites; il était mon gouverneur, et je me conduisais toujours sur ses avis. Par son conseil, je raccourcis mes robes et mes pourpoints. Mes hauts de chausses me couvraient à peine, et c'était chose étrange à voir.

« Un jour que nous chassions au vol ensemble, je pris des perdrix, que j'eus soin d'offrir à madame *la Court*, notre gracieuse souveraine. Elle les reçut avec bonté, et appela son argentier, pour lui donner l'ordre de me délivrer par mois une certaine somme de deniers. Il me sembla alors que toutes les damoiselles d'honneur m'avaient en leurs bonnes grâces. Je me pris à composer pour elles chansons et ballades. Abuz les leur présentait de ma part; et bien qu'elles fussent reçues en grands rires et moqueries, il me disait que mes vers étaient admirés à l'égal de ceux d'Allain[1], et que les plus jeunes damoiselles cachaient dans leur ceinture mes billets amoureux.

« Madame la Court m'avait adressé ses plus douces paroles : je devais sous peu de jours obtenir quelque grand office, aux appointements d'un millier d'escus comptant. Hors de moi et plein de joie, je vins faire part au Temps de ces promesses dorées.

« Mon enfant, me répondit-il, s'il fallait semer toutes ces belles paroles, elles pousseraient en herbe plutôt que de t'enrichir d'un florin. Crois à ma vieille expérience. Dans la bonne ville de Paris, la plus grande et la meilleure cité de France, il n'est pas un marchand qui, sur un *plein panier* de semblables promesses, te

[1] Allain Chartier. Voyez la note du III[e] volume, page XV.

prêtât quatre aunes de drap ; d'hôtelier qui t'hébergeât douze nuits ; de tavernier qui te donnât à crédit la dépense d'une semaine. »

« Folcuider, Abuz et Follebonbance survinrent à ces derniers mots : « Cher maître, me dit Abuz, quel fondement a votre plainte, vous le dernier venu dans cet hôtel ? Il me semble que vous avez reçu vos gages, et que vous êtes nourri et logé sans débourser un denier. N'avez-vous pas encore pour joyeusement passer le temps un cheval, des chiens et un oiseau ; et le soir, en compagnie des dames, ne pouvez-vous pas jouer à la paume, aux cartes, aux échecs, aux quilles, ou aux dés ? »

Follebonbance ajouta :

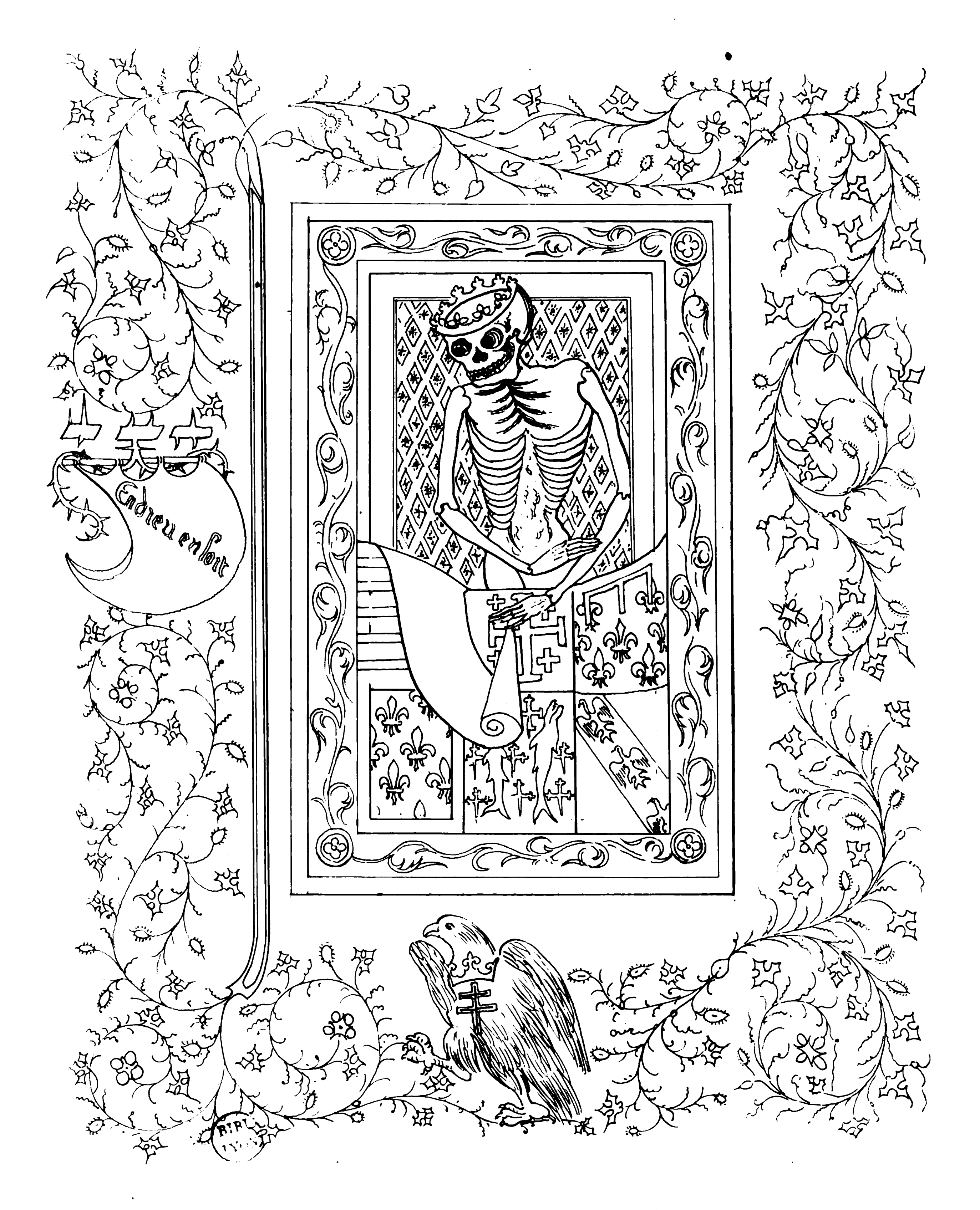
« Sans faute, mon très doux enfant, ces paroles sont véritables ; mais mon bon frère a oublié de te parler des modes de cour. Achète un bonnet fendu au dessus de l'oreille, avec une petite chaîne d'or pendant sur le côté. Si l'on te demande pourquoi cette nouvelle manière, tu répondras que sur ton âme, *toy ne aultre ne savez à quoy ce peult estre bon, si non pour gaster le bonnet, contrefaisant le loricart*. Tu dois porter encore la cornette de velours sur l'épaule, des chausses et des pourpoints tailladés, des souliers à longue pointe. Ainsi gentiment *accoutré*, tu pourras deviser avec les dames, monter à cheval, le faucon sur le poing, te pavaner de rue en rue tout bellement, et faire maintes autres amoureuses folies. »

« Ces paroles flattaient trop mes goûts, pour n'y pas croire. Je devins inséparable de mes nouveaux amis. Bientôt il ne se passa plus de jours, que je ne fusse aux champs faire voler mon oiseau. J'y rencontrai par aventure un pauvre insensé, coiffé d'un chaperon à deux oreilles, qui me demanda, en riant, qui j'étais, et où j'allais. Puis, sur ma réponse, il se prit à rire, en disant qu'il venait d'assister à la fête des fous, et que bien certainement j'aurais eu le prix, s'il m'avait connu. »

« A mon retour de la chasse, je passais mes soirées dans la chambre des dames. Une jeune damoiselle, nommée Folle-Amour, me prit dans ses lacets. J'oubliai bientôt pour elle mon cheval, mon faucon et mes chiens, et ne pensai qu'à ses beaux yeux. »

« Ainsi me tenoit Folle Amour,
« Et me pourmenoit nuyt et jour.
« Huy content, demain despiteux,
« Ung jour marry, l'aultre joyeulx.
« Une heure en pleur, l'aultre en soucy...
« Faisant d'une ombre une figure...
« Demy fol, saige peu souvent. »

« Je dépensais ainsi mes jours, à l'ombre de vaines promesses. Ma bourse se vidait, et je fus forcé d'emprunter sur mes gages. Par ma foi, je puis bien me vanter d'avoir alors connu la patience. Force m'était de mettre à toutes paroles le bonnet à la main ; et pour un seul dîner, j'eusse bien ôté quatre fois mon chaperon.



Manuscrit de la Bibliothéque Royale

Le roi René pinx. P. Hawke del.

Lith. Cesnier et Lachese

Je commençai à faire connaissance avec *les relaveux et regratteux de robes et les radoubeux* de pourpoints. Quand j'allais dans une boutique, si je demandais du drap gris de Rouen, il n'y avait que du vert de Montiviliers; si je voulais du noir, il n'y avait que du violet; et toujours était hors de l'hôtel celui qui avait les clefs de l'armoire. Pour comble de malheur, madame la Court se plaignit de mes folles dépenses : « s'il n'a pas un denier, qu'il ne s'en prenne qu'à lui, dit-elle un jour avec humeur. »

« Il me semblait cependant impossible que ma gracieuse maîtresse me laissât dans un tel abandon. Je m'adressai timidement à elle :

« Madame, je viens devers vous...
« Et vous supplie à deux genoulz,
« Que par vostre noble largesse,
« Acquitez vers moy vo promesse.

« Hellas! madame, sur mon âme,
« Plus n'ay maille ne denier...
« Pour avoir à boire et mengier,
« Ne nulle chose qui me faille.
« Si vous plaise remédier
« A la requeste que vous baille.

« Puisque vous avez actendu,
« Actendez jusques à demain. »

« Telle fut la réponse de la Court à mes plaintes amères. Je m'adressai à mes amis : le premier avait envoyé son varlet en message, et lui avait remis au départ la clef de l'escarcelle; le page de l'autre courait les champs; le dernier était au désespoir de refuser son plus cher compagnon; mais il avait engagé sa foi sur la demande de sa dame, de ne jamais prêter un maravédi; et il ne pouvait manquer à sa parole.

« Je m'en allai ainsi tristement, rongeant mon frein, et maudissant mes faux amis. Sur le conseil d'Abus, je présentai à la Court une nouvelle requête. Elle la reçut avec bonté, et la remit à un des seigneurs de son conseil, en me recommandant la patience.

« J'avais attendu en vain la réponse jusqu'au soir, lorsque j'aperçus le seigneur chargé d'examiner ma requête. Je mis un genou en terre, le bonnet à la main.

« Plus l'approuchoie, et plus aloit,
« Plus parloye, moins m'escoutoit,
« Plus l'appeloye : Monseigneur,
« Moins escoutoit le serviteur. »

« Voyant enfin qu'il ne pouvait m'éviter, haussant la voix d'un ton de colère et de dédain, il me dit que ma lettre était égarée, et qu'il était fort inutile de l'importuner davantage. »

Ici le royal auteur demande à l'Abuzé comment il n'a pas pris plutôt une résolution courageuse.

« Quant voyez que riens ne tenoit
» Vers vous de chascune promesse,
« Et que ce qu'elle promectoit
« Tournoit en follie et simplesse,
« Pourquoi ne prenniez vous l'adresse
« De vous despartir vistement,
« Sans perdre ainsi vostre jeunesse,
« Sans savoir pourquoi ne comment... »

L'Abuzé.

« De petiz dons m'entretenoit :
« Par ce point m'estoit amusant.
« L'ung jour, ung pourpoint me donnoit,
« Ou quelque drap à l'avenant.
« Ainsi m'estoie entretenant,
« Sans penser à nulle rapine,
« Et ma personne soustenant
« Près du brouet de la cuisine.

« Mais ne parlons plus de ceci, je vous prie, et continuons le récit de mes aventures.

« J'avais tristement repris le chemin de mon logis, lorsque je trouvai sur ma route l'hôtel du Temps, mon vieil ami. Je frappai à sa porte : il ne me répondit pas; Mais Abuz, qui passait, me demanda pourquoi je sonnais si fort.

« Demandes-tu où est le Temps
« Que tu soulois avoir en court?...
« Il est bien loing, si tousjours court...

Il m'engagea ensuite à demander à la Court une dernière audience. Je suivis son conseil, et me rendis le cœur brisé auprès de la belle maîtresse, que si longtemps j'avais servie,

« Madame.........
« Où sont les biens et les largesses
« Qu'en moy devaient estre assises;
« Où sont les dons et les promesses,
« Que tant de fois m'avez promises...
« Pouvreté a sur moi tendu
« Son filet pour prendre et deffaire
« Le servant qui s'est actendu
« Aux biens que vous lui debvez faire.

La Court.

« Pauvre Abuzé et descongneu,
« A quoi veulx tu que remédie?...
« Croyz tu que puisse à tous entendre
« De ceulx qui ont nécessité!...
« En moins d'un *benedicite*
« Ce que j'auray promis oublie.

L'Abuzé.

« Eh! madame, que deviendra
« Le pouvre qui vous a servie!

La Court.

« Ne me charge de ta follye...

L'Abuzé.

« Las! madame, avous oublié
« Les services que vous ay faiz,
« Les voyages que j'ay parfaiz,
« Les paines que pour vous ay prinses... »

« Rebuté de ma dame et de tous mes amis, je demeuray comme un pauvre abandonné. Personne ne me venait plus en aide; mes compagnons me fuyaient. Vainement je cherchai à émouvoir la pitié des grands seigneurs et des princes :

« Vielz anges et vielz braconniers,
« Vielz héraulx et vielz menestriers,
« Vielz chevaux et congneux lévriers,
« Vielz sergens, pouvres serviteurs,
« N'ont guères l'amour des seigneurs. »

« La cour avait changé de résidence; et je n'avais même plus le misérable morceau de pain, qu'elle ne m'avait pas encore refusé. Je partis un bâton à la main, sans argent, sans cheval et sans page. Je cheminai tout le jour, et vins à nuit close, harassé et souffrant, demander l'hospitalité à un pauvre villageois. J'étais assis à son foyer, lorsqu'une dame âgée, nommée *Congnoissance*, entra dans la maison. Je lui dis en quelques mots comment, séduit par de vaines promesses, j'avais oublié les leçons de mes parents et la doctrine de mon vieux maître, passé à la cour mes plus belles années, et perdu ma santé, mon repos et mon avoir.

« Quand elle m'eut écouté tout au long : « Je viens trop tard, me dit-elle, et je « ne pourrais qu'augmenter tes chagrins et tes ennuis. Mais j'ai une mienne parente « pleine de sagesse et d'un grand sens, qui restera volontiers en ta compagnie. « Son nom est *Patience*, je te la présente, et j'espère que tu lui feras bon accueil. »

« Lors elle nous laissa tous les deux deviser ensemble. Abuz, qui m'avait suivi, revint encore s'asseoir auprès de moi.

Abuz.

« Nostre maistre, où est Folle Amour,
« Vostre mignaulde, gente et belle,
« Qu'avez ensuivy nuyt et jour
« Par vostre serment, où est-elle?...

Abuzé.

« Las! Abuz, me demandez-vous
« De Folle Amour aulcune chose;...

— « Avec Patience repose :
« De Folle Amour ne me souvient. »

— « Et Folcuider vostre mignon?... »

— « De Folcuider n'ay souvenance... »

— « Et Follebonbance sa femme,
« L'avous tousiours entretenue?
« Où est-elle?

— « Par mon baptême,
« Je ne scay qu'elle est devenue. »

— « Quant au Temps ne povez venir,
« Qu'avez perdu par négligence,
« Qu'avez-vous pour vous soustenir
« Avecques vous? »

— « J'ay pascience. »

— « Touchant les promesses de court
« En guerdon et récompense,
« Qu'avez-vous qui vous secourt
« Pouvre Abuzé? »

— « J'ay pascience. »

— « Et pour vostre painne et salaire,
« Y a-t-il aulcun qui y pense?
« Pour à voz loyers satisfaire,
« Qui avez-vous? »

— « J'ay pascience. »

« Puisque vous n'avez d'autre réponse, je veux, avant de vous quitter, vous donner « cette livrée, pour le paiement des plaisirs que dans un autre temps vous m'avez « faits. »

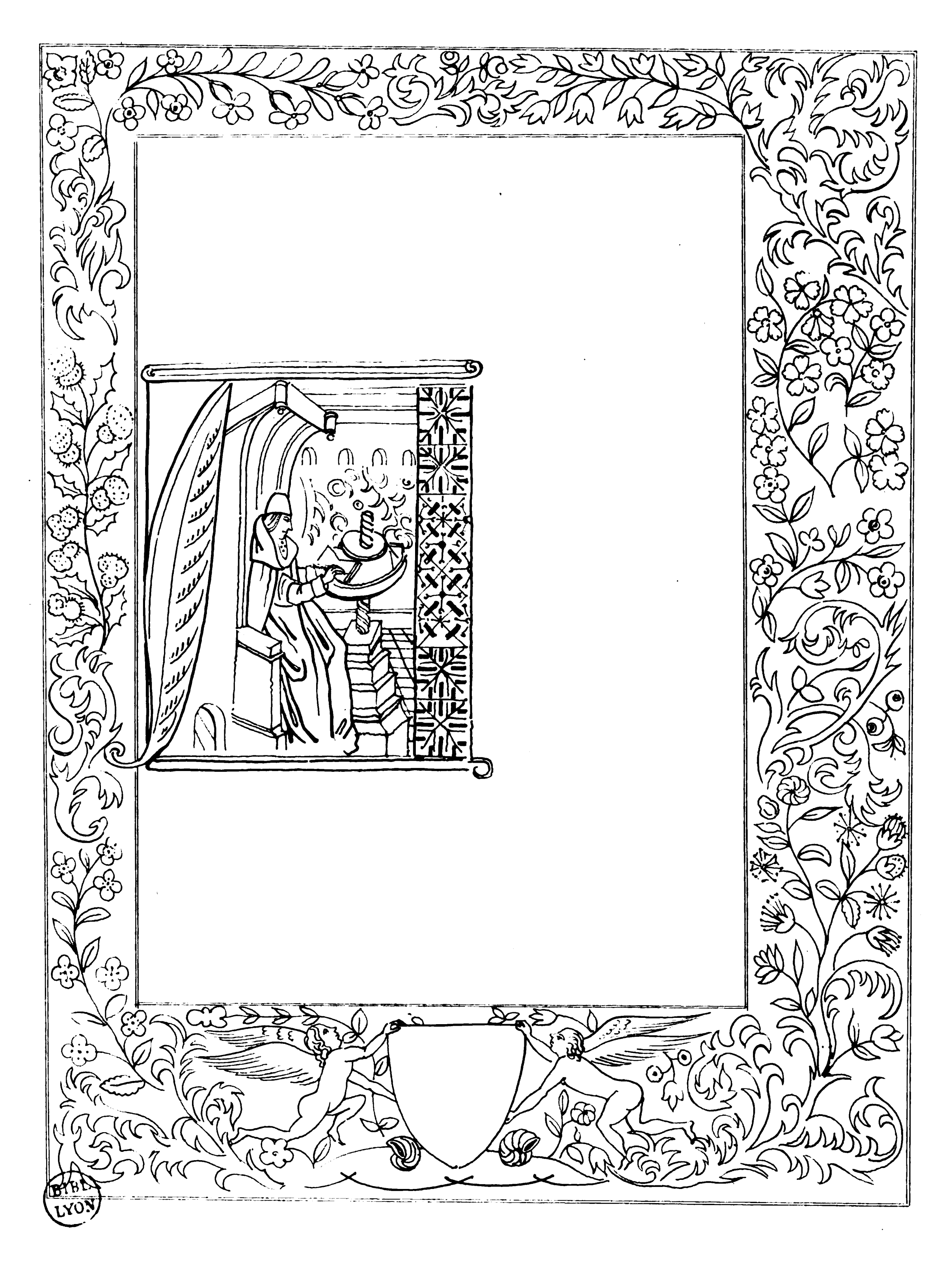
« Puis il me bailla une robe d'étoffe légère, semi-blanche, semi-violette; et me quitta sans autre adieu.

« Au point du jour frappèrent à la porte du logis, deux vieilles femmes édentées et décrépites. C'étaient *Pouvreté* et *Maladie* sa sœur, qui venaient me conduire à l'hospital. Je m'acheminai appuyé sur leur bras, la tête soutenue par Maladie, et tenant en main une béquille. Abuz me suivait par derrière, et me montrait du doigt aux passants.

« C'est ainsi, mon bon seigneur, que tout doucement j'arrivai au lieu où vous m'avez vu au commencement de ce récit. Si mon histoire peut servir à vous et à d'autres, je ne regretterai point le temps perdu à vous la raconter. »

CY FINE LE LIVRE DE L'ABUZÉ EN COURT,
FAIT LE XII JUILLET,
L'AN DE GRACE
MIVL,XXIII.

C[te] DE QUATREBARBES.



L'Abuzé en court.

Le roi René pinx. P. Hawke del. Lith Cosnier et Lachèse. Angers

L'ABUZÉ EN COURT [1].

Aristote, le tres saige et tres prudent philosophe, nous a pour doctrine laissé que main bon commencement ou bon moyen est œuvre reprouvée et non digne d'aulcune louenge, si par semblable continuacion n'est la fin d'icelle labeur ad ce correspondant. Car supposé que le commencement d'aucune œuvre soit bon et raisonnable, et la fin en est mauvaise et desordonnée, et à payne pourra estre de nulle valeur.

Et peult ainsi estre entendu entre toutes les entreprinses des creatures de quelque estat qu'ilz soyent, du plus grant jusques au moindre. Comme

[1] La Bibliothèque royale possède quatre manuscrits de cet ouvrage :

1° N° 7,674, manuscrit composé de 55 feuillets vélin, in-f°, relié en veau. M. de Villeneuve croit que c'est l'original : ce qui nous fait pencher vers une opinion contraire, c'est que ce manuscrit ne renferme aucune vignette, aucune enluminure. On remarque à la fin du 55e feuillet : « Cy finit le livre de l'Abuzé en court, » fait le douzième jour de juillet l'an de grâce 1473. »

2° N° 1,967, manuscrit in-f°, papier ordinaire, écriture cursive, relié en parchemin, composé de 68 feuillets sans aucune ornementation. L'Abuzé en court comprend les 62 premiers feuillets, puis vient un petit poëme intitulé : *Le débat du vin et de l'eaue.*

3° N° 7,912, manuscrit in-8°, vélin, relié maroquin rouge aux armes de France, intitulé : *La Danse des aveugles*, poëme de Pierre Michaut, secrétaire de Charles-le-Hardy. Ce manuscrit contient une riche copie de l'Abuzé en court qui termine le volume : 99 feuillets écrits en assez belle bâtarde avec des lettres tournures en très grand nombre, peintes or, pourpre et azur. 19 miniatures mettent en scène les personnages du poëme ; chaque vignette est encadrée d'arabesques gracieuses, d'une fraicheur de coloris surprenante. Chose remarquable, les lignes, qui suivent immédiatement chaque miniature, sont renfermées dans l'encadrement et peintes alternativement or, azur et pourpre.

4° N° 58, fonds Gaignières, manuscrit in-4°, couverture en bois revêtue de velours cramoisi, très beau vélin, belle bâtarde enrichie d'innombrables lettres tournures nuancées de diverses couleurs rehaussées d'or. Les 49 premiers feuillets renferment l'Abuzé en court, avec 12 miniatures ou tableaux tirés du poëme,



ainsi soit que souvent verrez aucune jeune personne, laquelle estant en icelluy aage, sera assez meurement, saigement, honnestement et bien moriginée. Laquelle en ceste maniere, en bonnes et raisonnables operacions durera la continuacion de sa vie; voire aucune partie de temps. Puis au chief de certaine espace par aucun mauvais conseil ou par la suite et acointance de quelque meschante et dissolue compaignie; ou s'il eschet, par lascheté de couraige, fera les œuvres contraires à icelles bonnes et honnestes conditions.

Comme s'il est homme qui ait esté soubre en boire et en mengier, il deviendra gourment, gasteur et despenseur de biens et sera en desrision et desprisement de chescun. Par laquelle desrision, et par souvent et yraisonnablement en ceste vie continuer, se trouveroit yvroing, nonchalant et descongneu. Et s'il a esté homme diligent et actif en choses assez prouffitables, il se trouvera lasche et paresseux; et pour la bonne et vive memoire, en laquelle il conduisoit ses affaires, sera estourdy et oublieux, dont ne se pourvoint nulz de ses affaires bien ny honnestement porter; car à nul ne tiendra foy, promesse ne loyauté, et ne aura aucun regard à choses qui à luy soient prouffitables et honorables ne raisonnables. Parquoi le fuiront toutes bonnes, honnestes et veritables personnes; et luy

encadrés d'arabesques magnifiques. Ce manuscrit est sans contredit plus riche que le précédent, d'une exécution plus parfaite, et bien que d'une dimension moindre, les miniatures nous semblent plus précieuses que celles du manuscrit n° 7,912. On remarque sur le verso de la couverture, en ouvrant le livre, les vers suivants :

Homme de court icy entens:
Quant trouble en court verras le temps,
De pacience ton manteau
Vire vers là, et si par temps
Que affublé soyez tant bien et beau,
Que tempeste qui faict maint mau
D'ennuye puisses par ce point
Endurer jusqu'au renouveau
Du temps meilleur et ne faulx point
Flaire comme moy bien à point.
Bien doibt avoir le cuer dollant
Qui doibt mourir et ne scet quant.

On remarque encore à la fin du volume, sur le verso de la couverture, au dessous de la signature de René Despinay, ces deux vers:

O createur regnant sur tous humains,
Mon esprit recommende en tes mains.

VERITAS ODIUM PARIT.

A la suite de l'Abuzé en court, on trouve dans le même volume : 1° Un lay contre la mort; 2° Une légende du comte d'Artois; 3° Un lay de paix.

sera force que le surplus de sa vie ait continuelle compaignie ou semblables gens, ou de telles ou pareilles condicions, dont par ceste conversacion pourra cheoir en mendicité et tirer à tres meschante et malheureuse fin. Et des choses pareilles se pevent veoir les exemples assez et souvent.

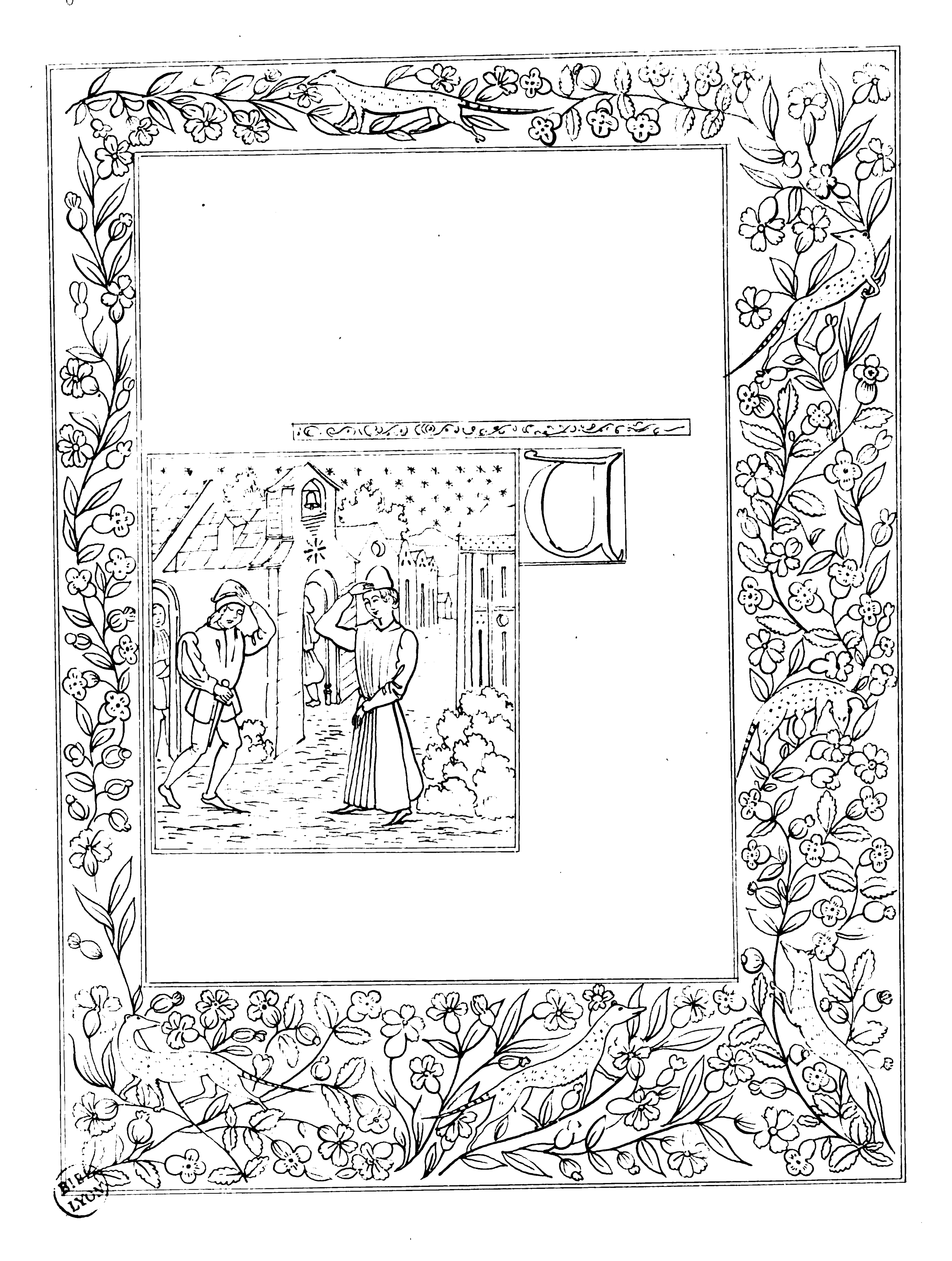
Si me suis pensé, ouvrant ceste inventive, que assez estoit convenable et consonante à la matiere, dont à ce present livre vueil traictier combien que le commancement, le moyen et la fin d'icelluy soient touchant au gouvernement et ordre à la personne vivant en court, tant pour la purificacion de l'ame, comme à povoir avoir en ce monde provision honneste et seure. C'est asscavoir pasture licite et sans reprouche, hostel sans dangier, habit sans emprunt, chauffer de saison, fournir sans reprouche et sans accroire, prendre sans demander, et comme maistre et seigneur chez luy soy povoir servir du sien.

Et en ceste contente seuffisance et repoux de la personne, mener et conduire son ame à gloire perdurable, pour lequel tresor acquerir a esté une chascune creature créée et mise sur terre, affin de en ce monde miserable cheminer et nager en la mer de toutes temptacions et tribulacions, eschevant les perilleuses et mauvaises operacions, et suivant les tres bonnes, vertueuses et prouffitables doctrines, eslongnant le chemin le pechié et tenant la voye et vrai sentier du bien, eure et delictable part de salut, auquel à cause de son bon commencement et moyen licite, soit chacée sa tres heureuse vie à une fin juste, vraye, pure, necte et à Dieu agreable, à laquelle nous doint Dieu pervenir par sa grace et misericorde. Amen.

Ung jour passé, puis peu de temps en ça, estant à cheminer pour aulcune de mes affaires, et passant assez pres d'une esglise, en laquelle par coustume sont plusieurs povres accueilliz et logiez, comme la fondacion d'icelle place ait esté à ce faire establie, ayans en icelle logées pour certrains pouvres impourveus, passant ainsi par devant icelle place, parceu

ung ancien veillart, qui assez d'onneste stature estoit, neantmoins que moult soubrement et pouvrement estoit de vestures pourveu, car le pourpoint qu'il portoit estoit si usé et si pelé, que pas ne se povoit congnoistre bonnement de quoy il estoit, combien que mieulx sembloit avoir premier esté taillé de drap de soye que aultrement; lequel estoit lors tant plain d'usure et de gresse, que avec le nombre des pieces de diverses couleurs dont il estoit garny, ne se povoit gueires de celle soye parcevoir. Et par dessus celuy pourpoint, avoit une robbe moult courte; et combien qu'elle feust en plusieurs lieux pertuisée, si estoit elle encores rompue au long des plez devant et darriere, et par dessus les espaulles, et encores pis, passoit la pouvre lisiere et doubleure dessirée par icelles fentes, et estoit la robbe, d'une partie, blanche, et de l'autre part, tirant sur la vermeille couleur. Si avoit il par le faulx du corps, ung petit ruben renoué, auquel pendoit une longue dague rompue, dont la gaingne estoit seiche et rettraite avec une petite bource fort grasse, d'argent mal garnie. Puis estoit paré d'unes chausses, dont le fond estoit d'une aiguillette recousu et estoient fendues au travers des genoilz; et estoient les estrivieres ouvertes au dessus des souliers tant derriere que devant. Desquelz souliers, estoit l'ung tout ront et fermé à une bouclette, et l'autre avoit la pointe fort longue et estoit lacé au costé et demy hors du tallon. Dont est à noter, que en ceste maniere ne les avoit commandés faire, que plus tost les povoit avoir prins telz, qne donnés lui avoient esté. Or avoit le gentil souldart ung petit chapellet ung peu plus long par le derriere que par le devant, et par dessoubz ung bonnet fendu au dessoubz de l'oreille et lacé au long de la fente d'une petite cordelete. Et en ceste maniere portoit assez des enseignes des loricars, qui en la court suivent le chemin, par lequel est en icelluy lieu le gentil viellart arrivé, lequel portoit ses povres et tres clers semez cheveulz pendans contre le collet du pourpoint par derriere, desquelz tenoient les ungs à la gresse d'icelluy collet, et des aultres une partie à la chassie de ses yeulx. Lors le voyant en celuy estat, m'approuchai de luy, et luy dist en ceste maniere

Mon gentil homme, Dieu vous gard
Et vous doint ce que desirez;



L'Abuzé en court.

Lith. Cosnier et Lachèse, Angers.

Lors me dist : autant en aurez,
Car je vous responds de ma part,
Mon gentil homme, Dieu vous gard.
Si je vous gette mon regart,
Comme l'ueil sa lueur espart.
Pardonnez moy, je vous en prie,
Et me dictez par courtoisie,
De vostre vie le renom,
Qui vous estez, et vostre nom,
Et qui vous a en ce lieu mis,
Et les noms d'aulcuns voz amis,
Et pourquoi ceans vous tenez,
Et de quoy vous y maintenez?

L'Abuzé.

Sire, puis que le demandez,
C'est raison que je le vous dye,
Veu que en amour le commandez,
Garde n'ay que vous esconduye,
Quant voy que nul ne remedie
Au grant malheur qui vers moy court.
J'ay a nom, sans qu'en riens mesdie,
Le pouvre homme abuzé en court.
Pouvre abuzé,
En promesse faintive,
Viel et usé,
Qu'a pouvreté estrive.
Trop amusé
Ou sceureté n'attens.
Soubz plus rusé
J'ai esgaré mon temps,
Fol illusé!
Et ne say de quoy vive.

O pouvreté fault que je estrive,
A richesse ne sonne mot,
A famine comment que estrive
A plusieurs crie et nul ne mot,
Aux saiges, voys, j'en reviens sot,
Lieu riche quiers le pouvre sens.
Ainsi a le fol indiot
Perdu en court le pouvre sens.

L'Acteur :

Lors que l'omme abuzé, comme se nommoit, eust achevé sa parolle, me prins à lui demander de quoy ne à qui il se complaingnoit, et en oultre pourquoy et comment il estoit venu ceste mendicité. A quoy me respondit et dist ·

L'Abuzé.

Vous qui voulez scavoir qui cy a mis
L'omme abuzé, et le nom des amis
Que jadis euz ou que je puis avoir;
Considerez que cil qui n'a avoir
En son besoing peu ou nulz amis n'a,
Si vous respons que depuis que mina
Reffuz m'ont fait, et pouvre cheminay,
Et chemine, que plus nulz amis n'ay.
Oultre comme l'omme folié,
Faulte de sens, et ma folie
M'ont admené tout droit noyer,
Et du bon chemin desvoyer,
Car comme commencay la voye,
Follement m'ont monstré la voye
Et le sentier, lequel a court.

A misere et pouvreté court.
De court cy et d'icy a court.
En service me suys ployé
De court, qu'à plusieurs ainsi touche,
Et pour y complaire employé
Cuer, corps, sens, langue, plume et bouche;
Puis pouvreté au dos m'a touché,
Moy signiffiant en desray,
Que m'envois en crainte et reprouche
A l'ospital de par le roy.
Veez là mon estat en partie,
Veez là comment je suis party,
Veez là dont est ma char partye;
Pour tenir de court le party,
Veez la part dont je suis party.
Veez là comment fault que me porte,
Veez là l'Abuzé assoty,
Qui ne trouve qui bien lui porte.

Mais avant que plus vous en die, mon tres gracieulx gentil homme, je vous prie que par vous saiche qui vous estes, dont vous venez, et où vous alez, et vous me ferez grant plaisir, et ainsi ne vous sera ja par moy aulcune chose celée, que demander me vueillez, touchant les matieres dont par vous suis adverti.

L'Acteur.

Avant que touche ceste demande, ne vous vouldroie reffuser combien que desia m'avez assez donné de pensement, seulement oyant vostre nom : car je me suis tenu en court, ja peut avoir l'espace de quinze ou vingt ans, en laquelle j'ay assez peu ou riens prouffité. Et quant je vous ay oy de vous mesmes, nommer le pouvre homme abuzé en court, ung doute m'est entré soubitement ou cuer, comme si ce cas me touchoit en partie cestuy nom. Si vous prie que de surplus il vous plaise à moy ad-

vertir, selon le cas dont je vous avoye parlé, sans moy ja plus avant interroger ne vous enquerre de mon fait ne de mon nom; car assez tost pourvoye à vostre repondre, si d'aucun y estoye appellé, voire tant que touche le commencement de ma vie. Si vueillez vostre parolle achever et je vous en prie.

L'Abuzé.

En bonne foy, mon gentil compaignon et amy, vous soyez le bien venu en cestuy nostre colleige; car de gens semblables et de pareil estat est par coustume plus peuplé que de nulz aultres.

Et pour au vray vous advertir es matieres, desquelles m'avez demandé, scavoir debvez que en ma jeunesse estoye assez bien moriginé et aussi clere seuffisamment. Si avoye autant bien la subtilité consonante à ce, et estoie pour parvenir à assez bien avoir en quelque occupacion que je me feusse voulu mettre, feust en marchandise ou en aultre praticque, ou en aulcun service de seigneur; car assez avoye engin, habileté, prompt et ouvert entendement à toutes choses plaisantes, et si avoye assez bon corps, et estoye de moyenne force et grandeur. Or est, il est vray, que assez raisonnablement je me feusse peu cher moy entretenir, voire en ordre et reigle, ainsi que le povoient mes predecesseurs avoir acoustumé, quant en celluy estat me feusse voulu tenir.

Or, fut ainsi et pour le premier point que ung mien parent et bon amy m'avoit tenu et tenoit encores à l'estude, en laquelle j'avoye desja incorporé en moy plusieurs belles conclusions selon l'art de philosophie, qui est une science qui aguise et contraint les entendemens à enquerir de plusieurs choses, entre lesquelles j'ay en conclusion de faire ouverture à aulcunes inventives et matieres theologalles, et d'icelles vouloir user aulcunement avant que toute la congnoissance en avoir; pourtant, que la profondite d'icelle science est assez longue et forte à concepvoir, et au vray comprendre; car à la foys celluy qui plus avant y aura estudié, est le plus prest à demander conseil, quant en aulcunes des branches d'icelle



L'Abuzé en court.

… pinx. P. Hawke del. Lith. Cosnier et Lachèse. Angers.

science se boute, senon par forme et coustume raisonnable. Si m'est paine de povoir comprendre troys poins hors d'icelle science, et non plus. Lesquelz j'ay tres mal retenuz et mis en mon entendement aux heures que affaire en avoie, et sont les trois poins devant ditz itelz :

Et pour le premier point, comment, de quoy et pourquoy nous sommes créés et mis sur terre, en ceste miserable et perilleuse vie; secondement, la maniere et pratique de soy pourveoir et eslever en ce monde aux depens d'autruy; tiercement, où, quant, comment, ne à qui il fault rendre compte des biens mondains et des richesses et bonbances terriennes et non durables; et de ceste maniere prins conseil à mon bon maistre d'escolle, comme tout las de plus avant estudier, et luy demanday de troys poins les solucions; sur quoy me respondit et dit :

Le Maistre d'escolle parle à l'Abuzé et lui dist :

Mon enfant, je commence à voir que le plus avant estudier te pourroit assez tost desplaire, car posé que tu ayes assez bel et bon commancement, si tu n'entens le moyen de ton entreprinse et en toy n'ayes la capacité de conduire ce labeur à fin, laquelle chose est et doibt estre correspondant à ces poins à la premiere ouverture, petit y pourras prouffiter. Mais puisque ainsi est, je vueil, et sans toy reffuser, toy advertir tout le moins mal que je pourray de ce que à present m'as demandé. Congneu que tu enquiers pourquoy et comment tu es, et une chascune creature créée et mise au monde, miserable et plain de vices et de pechiés, en tant que tu demandes comment, je te respons que la deité paternelle, par sa grant puissance et vertu, t'a créé et donné ceste forme d'omme, pour et afin de justement et devotement fournir à troys poins.

Pour le premier, tu as assavoir et retenir en ta pensée, et chascun jour et chascune nuyt, memorablement estre de ce memoratif, que l'espece et matiere dont tu es fait et formé homme, quant à l'umanité, c'est terre, pouldre et cendre, laquelle doit estre en la fin reduite en terre ferme

apres ton corps humain finy. Et à ceste matiere es tenu de penser, affin que aulcune vanité mondaine ne surmonte ta pouvre, tendre et tres frelle charoigne, laquelle n'est seullement, fors le repas et substantacion, du nombre infini de vermine concréée et nourrie, en la plus riche et delicieuse substance de ton corps. Secondement, tu dois avoir regard et estre seur que la divine majesté t'a donné la vertu et puissance de joindre à toy et toy à elle, la subtilité et effect de nature, pour ensemble continuer es choses à toy neccessaires, entre lesquelles dois avoir en toy incorporé la grace, l'onneur, l'amour et les grans biens incomparables que Dieu t'a prestez et le digne et precieux loyer que tu povoies desservir pour justement avoir congnoissance de ce que tres benignement a fait et souffert et enduré pour toy. Tiercement, tu dois incessamment penser que en ceste vie mondaine n'y a aulcune seurté, ne nulle chose durable, et que une foiz te convient payer les tribuz que toute humaine creature doibt à la terre, c'est que le corps, lequel est party de la propre substance et lymon d'icelle, doibt estre enfin de son mortel cours tourné en cendre et en pouldre en elle mesme. Si dois assiduellement à ceste matiere penser.

Et pour ce que tu demandes, en ceste premiere matiere, pourquoy ceste creacion de l'omme est faicte, je te fais saiger que l'ardeur, desir et voulenté que la deité souveraine a de povoir veoir la bonne creature par vertu de ses bonnes et devotes operacions parvenir à la beatitude, en est la principale cause. Pour le second point, tu desires scavoir comment la creature peut estre en ce monde eslevée, voire, et soubz despance d'aultruy; laquelle question me semble assez follement entreprinse, car en ce siecle miserable, ne peult nulle personne estre eslevée en quelque bonbance, ou grandeur, ou beaulté, ou richesse, ou de force, en quoy elle peut estre, si non peu, à Dieu agreable, si par elle n'estoit icelle richesse distribuée en tres perfaicte charité, et la force tournée et reduite en simplesse et toute doulceur et la grandeur comparée à la moindre chose des moindres, la bonbance condescendue en pure et nette humilité, et la beaulté toute oubliée, pensant seulement à garder la beaulté et pureté de l'ame et mettre paine de la povoir en cest estat rendre devant son benoist createur, et dois sur ce considerer que troys manieres de vivre sont au monde,

dont l'une et la premiere si est: vivre soubrement et justement et de ce qui est rien, justement ou aquesté ou gaingné par le labeur des membres, que Dieu pour ceste cause a prestez à la creature, et par ceste vie bien considerer et continuer peult le corps de la creature vivre au monde, au plaisir de Dieu. Et ainsi vivant à acquerir le sejour infiny à l'ame, en laquelle gloire celestialle peult avoir vie pardurable.

Une aultre maniere de bien vivre peut estre dicte, quant l'enfant treuve les grans tresors et les richesses qui par les successions de ses pere et mere luy sont demourez, et scet que son pere a esté de bonne et honneste conversacion, et que par sa preudommie en sa bonne et loyalle marchandise, ou par juste et loyal acquest, a en ceste maniere ses biens multipliez. Cestuy enfant peult de ce vivre honnestement et bien, et sans grant paine ne travail, en despartant du sien es lieux licites et aux personnes souffreteuses, tant aux pouvres veufes que aux pouvres orphelins, visitant les pouvres, aidant les impotens, et sur tout continuellement servir, amer et craindre Dieu, visiter et secourir ses pouvres parens en chascune neccessité. Et doit estre aussi en ceste largesse de biens sobre et les despancer par raison, et non se troubler, ne charger d'orgueil à cause de sa grant richesse, et en ceste maniere continuer sa vie.

Encores y a il une aultre maniere de vivre, c'est assavoir que ceulx qui par continuacion d'estude sont parvenuz à l'ordre de prestrise, et ont par moyen de leurs benefices les biens et tresors terriens, esquelz ne doibvent seulement prendre, sinon leur vie honnestement, et en ce comprinses leurs honnestes neccessités, et du surplus eslever les grandes et nouvelles fondacions, si comme ospitaux et chapelles, esquelles places sont plusieurs pouvres secoureuz en leurs grandes neccessités et Dieu servir bien devotement et tres soingneusement ou par aultre maniere en font les reparacions par les lieux et places, dont viennent et sourdent iceulx biens. Ceulx qui à ainsi vivre s'aplicquent sont attendans, par ceste bonne et juste vie corporelle, la vie espirituelle à l'ame, à laquelle nous vueille tous Dieu garder et conduire.

Mais plusieurs sont qui en ceste maniere ne distribuent les biens par

aultruy aquestez, dont de blasmer les vices me desporte et en laisse à Dieu le chastiement, pensant que aulcuns en y a, qui pourront ressembler à ung prestre qui jadiz avoit un paroissien, lequel à sa mort lui laissa une partie de sa chevance et luy fist promectre de chanter chascune sepmaine une foys, et ne nomma mie messe, ne aultre service en ses lectres. Or, advint que nostre curé devint ivroing et homme de si maulvaise vie et gouvernement, que dire messe luy fut deffendu. Si vouldrent les amys du trespassé mectre les biens en aultres mains, à quoy respondit le curé, que se plus de messe ne chantoit, chascune sepmaine, en souvenance de son paroissien, chantoit quelques chansons ou motet et que se ainsi en estoit acquicté selon le contenu des lectres. Et en semblables bonnes cheres se povoient plusieurs bien despendre.

Or retournons à nostre matiere et venons au tiers point, où tu demandes à qui, ou quant, ou comment il fault rendre compte des biens de cestuy monde mortel. Ad ce que tu demandes je te respons, que icelluy tres perilleux et espouvantable compte sera d'une chascune personne rendu de soy en soy mesmes, en la presence du createur de toute humaine creature, auquel compte ne se peult aulcune chose adjouster ne semblablement effacier de toutes les euvres bonnes et maulvaises, en quoy une chascune creature se sera en ce monde occupée. Car tu dois scavoir et fermement croire sans nulle doubte ne erreur, que si la continuacion de ta vie a esté telle que à la fin d'icelle, ayes deservy des cieulx la remuneracion, la tres benoiste et digne et precieuse compaignie celestialle, dont tu seras accompaigné, sera es joie d'une chascune bonne et juste euvre, en quoy tu pourras avoir fait chose à Dieu agreable, et d'icelles ne s'en peult aulcunes oublier. Ainsi seras de toy mesmes purifié, et en toy se espandra le merite que desservy auras, et à toy sera donné bonne louenge et gloire perpetuelle.

Et autant bien par une aultre maniere, si ta pouvre, meschante et desordonnée personne, pour avoir injustement vescu, a offensé envers son benoist createur, par quoy soit et doibt estre exempté de cestuy guerdon et perdue la separacion de la tres precieuse face de son benoist createur,

laquelle, selon la doctrine des saiges, est la plus grant et principalle paine que la pouvre ame condampnée recoive en icelle condampnacion, saiches que en ceste doullourese sentence sera de toy adverty clerement de toutes les faultes en quoy tu auras offencé. Car en la presence de ta face, sera ta tres dolente vie demonstrée, en laquelle ne te pourra excuser nulles des choses de ce monde. Et à ceste heure sentiras en toy ta desserte en tres griefve paine infernalle, conjointe en toy et toy en elle, pour toy ordonnée et pour en elle vivre en mourant, mort quant à la beatitude, vif en toute langueur perpetuelle, en laquelle ne pourras nul jour mourir ne guerir, car de toy n'auras aulcune esperance de remission, ny en toy nulle actente de jamais de ce mal partir, ny à toy ne sera de ceste heure en avant monstrée nulle voye d'allegement. Et est le lieu où ceste tres doubtable monstre doibt estre faicte de plusieurs nommé Josaphat; en laquelle place nous veille Dieu en tel estat conduire, que puissons estre dignes de recepvoir le loyer et merite de gloire pardurable. Amen.

Or, m'as tu oultre demandé comment cestuy compte se rend et à qui : saiches que c'est au benoist createur du ciel et de la terre, inventeur de la vraye et perffaicte lumiere, dont la lueur et resplendissement est dignement espandu par l'universel monde et es parties convenables, tant au digne, vertueux et incomparable soullail, comme en la lune et les estoilles. Si est il la vraye ct seure conduitte de tous les parfaictz et accompliz mouvemens celestiaulx, et est le ferme et juste pilier, par lequel sont dignement soustenus les ellemens es parties, es lieux raisonnables, comme la mer et toute l'eaue est pour donner aux poissons substantacion, et pour servir à toutes les aultres choses qui de ceste vertu ont et peuvent avoir vraye neccessité tant aux biens de terre comme au propre corps des hommes et femmes et de toutes aultres choses mortelles, si a il estably la terre, en laquelle sont les habitacions et ressors des creatures, esquelles se pevent tenir et guarantir contre les fouldres, tempestes, et ires furieuses qui d'en hault se pevent espandre.

Et en cas semblable du feu, lequel est necessaire par tout l'universel monde, comme à povoir par lui resister aux durs, aspres et merveilleux

conjointemens, qui en plusieurs tres haultaines parties chaudes, moittes, chesses et froides s'assemblent, à l'occasion desquelles se concreent en mainte contrée gresle, nege, pierres tempestables, et pour chose commune, terrible, grande, aspre et diverses froidures en descendent.

Et par maniere pareille, le vent, lequel sert raisonnablement tant aux bateaux et navires, comme à purifier plusieurs infections, qui au circuit du trosne majoral se pevent treuver et sentir. Par lequel vent et aer, sont les dittes infections corrumpues, separées et esloignées de l'instrument, dont la personne les pourroit aulcunement assavourer et soy emplir d'icelles; lesquelles pourroient estre cause de chatier la ditte personne à sa fin et jour dernier, plus tost que l'ordonnance premiere de sa nature ne requerroit. Et neantmoins que cellui vent soit aucunes foys comme alié ou surmonté d'aucunes influances infectes et corrumpues, par lesquelles avecques partie de la pugnicion de Dieu, tant les personnes comme les bestes mues, tant bien les poissons et oyseaulx, soient aucunes fois et souvent chastiez et mis à persecution, à cause de l'infection devant ditte; si est le dit aer neccessaire et convenable. Sy sont les aultres merveilleuses, parfaittes et accomplies euvres du digne et vray createur, lequel, comme j'ay commencé à dire, a la vertn et la puissance de ce faire à son bon voulloir, dont ne te doit nulle doubte surprendre, si par sa voulenté et desir veult avoir la congnoissance de ses faictz, de ses dignes ouvraiges; lesquelles choses sont contraintes par son commandement à toute sa benoiste voulenté, car à l'eure que cestuy compte se rendra, la terre de laquelle yst la substance des creatures, et qui esvertue les herbes et fleurs, sera lors en plusieurs lieux ouverte. Et en lieu des fleurs delicieuses, qui d'elles soulloient issir, sortiront les pouvres creatures, voire en corps et en esperit, car la deité unie par sa puissance, joindra lors ung chascun corps à son ame, et ce affin comme ceulx que tu as ouy, lesquelz auront desservy sa gloire, soient ensemble gloriffiez, ainsi à l'ame comme au corps, et par semblable tauxacion, les aultres pouvres condempnez pugniz, le corps et l'esperit de toutes joyes separées. Et lors aura monstré le feu comment par la puissance de son seigneur aura surmonté toutes les parties du monde. Si sera la mer de sa substance seiche et l'aer changé

en tonnaire, escler et vapeurs merveilleuses, et le ciel ouvert et aprèsté pour les personnes bien eureuses, qui au monde auront bien vescu et saintement. — Le soleil, la lune et les estoilles, et toute la lueur de la court celestielle espandront sur icelles sainctes et amées de Dieu creatures, leur radiacion, dont la reverberacion redondera jusques à la resplendissant face du Createur, et sur les pouvres condempnés, maleureuse sera ceste clarté obfusquée et changée en une obscurté tenebreuse, en laquelle seront les condempnez esperiz ėn painė ėt tout tourment conduitz en la flambe et feu infernal, de laquelle nous veille le Dieu tous garder et deffendre.

Le Maistre d'escolle :

Or, m'as tu plus avant demandé quant cestuy compte doibt estre rendu : à quoy te respons, que par aucune science ne se peult en ce monde de vray scavoir la determinacion du Createur, combien que par certains signes se doibt icelluy temps congnoistre, à la certaineté desquelz ne me arreste pour le present, et te dis que sur ceste maniere a ung chascun de attendre la voulenté de celluy qui, par son pouvoir, peult ce cas abregier à son plaisir, ou y donner telle provision que sa benoiste voulenté sera, et de ce te doit sur ce point seuffire et entendre que ainsi sera, et te dy oultre que à son grant et merveilleux jugement sera une chascune personne si justement et purement jugée, que ceulx qui seront condempnez auront congnoissance plenniere que leur paine et pugnicion est licite et raisonnable, selon l'offence de leurs pechiez, et la remuneracion des bons sy plainement et plantureusement donnée, que pour paine, famine ou maladie, pouvreté et souffreté qu'ilz peussent avoir au monde enduré ne souffert, n'en scaroient ne vouldroient plus demander. Ainsi et à ceste heure seront les deux parties remunerées, c'est asscavoir : la partie infernale, et celle qui au ciel habite. Car ceulx qui en ce lieu infernal sont, le jugement actendent et le desirent, et non pas en esperance d'estre de leur mal allegiez, mais affin de povoir veoir tous ceulx qui desservy l'auront, et dont desia, s'il eschiet, travaillent les esperiz d'aulcuns condempnez en corps et en ame. Veez là ce que desirent

les mauldis dyables et ennemiz de nature; et aussi attendent et desirent les benoistes compagnies et legions de paradis, à povoir veoir les corps des ames bienheurées, joinctes ensemble et glorifiées. Si veille Dieu que de ceulx puissons estre, lesquelz pourront à ce tresor pardurable participer. Amen.

Or, as tu ouy les trois manieres de vivre, et les solucions des demandes que faictes m'avoies, si peulz prendre laquelle voye que tu veulx, car à toy en est. Si veilles parensuir es choses consonantes à ton tres beau et nouveau commencemeut, et emploier le temps que Dieu t'a presté en telle maniere, que en la fin de ceste vie en puisses rendre compte à Dieu agreable.

L'Abuzé.

Mon maistre et amy, de la doctrine tres prouffitable que cy endroit m'avez donnée, vous veille Dieu le louier rendre et croiez que je l'ay fort agreable. Mais encoires, s'il vous plaist, vous veil requerir d'une chose, c'est assavoir qu'il vous semble de la vie de court, et sy aucune personne y pourroit faire son sauvement, et quelle seureté il y a, en vous suppliant que tousjours ayez regard à mon povre cas, et me conseiller en tout et partout ce que vous verrez estre prouffitable, ainsi que croy que desire le prouffit de mon ame.

Le Maistre d'escolle:

Mon enfant, tu me metz en une doute et pensement de assez tost te povoir veoir destourné dehors du bon et prouffitable commancement, ouquel commencoys à continuer, quant je te voy estre aresté es mondaines variabletés de la court, et demander se aucun y peult faire son saulvement. Ja Dieu ne veulle que ung chascun corps vivant en court perde beatitude.

Mon enfant, en l'ordre et reigle de la court, y peult y avoir à foueson

gens saiges et bien moriginez, et qui à leur saulvement ont beau commancement d'entendre. Mais touteffoiz, ceulx qui en la court sont en servitude et subjection, et fault par contraincte que d'icelle se vivent, et veullent soubz elle eslever et acueillir aucune bonbance inraisonnable et par eulx forte à soustenir, sont en ung dangier merveilleux. Car en tant que touche la bonbance, tu dois scavoir que c'est une chose moult desplaisante à Dieu, et à gens de court agreable, combien que en celle y ait aucune seurté, car sy la personne servant en court est en grace de son seigneur, par neccessité luy est force de souvent et en plusieurs lieux estre pres de luy et luy complaire, et ainsi sera contraint de soy tenir plus pompeusement et de plus chiers abitz vestu, que sy moyns souvent le veoit. Or, est la maniere de ceste triumphe entretenir fort dangereuse, car premierement, les gaiges ne pensions ne pourroient ad ce fournir, si par adventure n'estoyent plus grans que icelle en semblable personne ne appartient, et que elle ne dessert. Si doit avoir à ce regard et penser, quantes personnes sont ou pevent estre ou taillées ou amendrées de leurs biens, pour l'entretenement de celluy fol, dont les faiz ne seront, s'il eschiet, de nulle utilité. Et sy tu voullois dire des rentes et revenues du prince peult enrichir qui que bon luy semblera, assez me sembleroit bien respondre, de dire que bien le peult faire, car il peult donner le sien à son gré, et telle charge à son amé que bon luy semblera. Mais touteffois tu es tenu de faire conscience de plus grans dons accepter que tu ne dessers, combien que les seigneurs de maintenant y ont bien pourveu de remede, en tant que leurs promesses passent souvent leurs dons.

Or, soit ainsi, que pour aucune legierete paine que tu prendras en aucun plaisir faisant à ton seigneur et en chose par adventure assez deshordonnée, tu aies eu quelque grant don, et dont ung autre qui bien et justement aura servy, est ou en sera apouvry, te semble il que tu vis justement de ceste chevance? Pense bien quel compte tu en rendras! En oultre, prenons que tu desserves bien tous les gaiges, dons et pensions qui données te seront et desquelz tu entretiens icelle bonbance, comment te semble il que tu puisses licitement fournir à trois choses. Fournir premie-

rement à bien servir ton seigneur, et estre actif et diligent en ses affaires, ou à ceulx qui te commandent, et estre chascun jour à son lever et à son couchier, aux triumphes de ses tres grans et longz repas. Et secondement, entendre à ta pratique et à tes affaires, et à toy parer et vestir, et à toy monstrer comme de court est la coustume, et solliciter tes besoignes et complaire à ung chascun ou à aucuns, et monstrer semblant d'amer tel que ja vouldrois pourry en terre, et, s'il eschiet, recepvoir aucune quantité d'argent de tel que tu penseras faire tes besongnes, et de luy ne te souviendra fors à le veoir, et pareillement en hantant par adventure celuy duquel vers ton seigneur pratiqueras l'office ou le bien. Comment pourroies tu faire toutes les choses ja nommées, qui ne sont que les menues negoces de court? Et pour le tiers point, servir, amer et craindre Dieu, et touteffois telz sont les entremetz de court.

Se l'ung a du bien, dix en auront envie; se l'ung est en aucune neccessité, chascun le fuira; se l'ung est en grace du prince, aucun mectra paine de luy nuire et debouter s'il peult; et ainsi que la court est servie de plusieurs gens, qui d'assez estranges condicions sont plains, ainsi scet elle servir d'asses etranges et divers metz.

Plus est l'omme en court monté,
Moins a son fait de seureté.

Plus est l'omme à la foys en grace,
Moins y a terme ny espace.

Plus y a d'avantage l'omme,
Moins de seureté y a somme.

Plus a l'omme importunité,
Moins est à la foys refusé.

Plus a capacité qui sert,
Moins a du loyer qu'il dessert.

Plus demande l'omme en raison,
Moins a enfin en sa maison.

Plus se fie l'omme en la court,
Moins en amende au temps qui court.

Plus prent l'omme paine à servir,
Moins est content au remerir.

Plus atent l'omme de guerdon,
Moins emporte en la fin du don.

Si reputé l'omme heureux estre,
Qui ne se rent serf en tel estre.

Mais, mon enfant, je ne te dis pas que toy et ung chascun, qui en la court fait son devoir, et use sa vie en service par prod'ommie, servant loyaument son seigneur et soy reiglant selon raison et selon son estat; et aussi ceulx qui en court du prince sont pour le admonester à bien dire et faire, et à recongnoistre les services des serviteurs, et à satisfaire à leurs paines et à tenir son peuple en paix, en amour et en transquilité, et se contentent de raison, et blasment les vices et augmentent et louent les vertus, et qui recoivent les supplicacions des pouvres et en ce leur aident et ne se troublent es follies, bonbances et grans abusions de court; ceulx là pevent en leurs euvres estre à Dieu assez agreables, et d'iceulx eusse nommé les noms, mais, sur mon ame, je ne les congnoys guaires, si m'en puis à tant deporter. Or, te ay monstré à mon povoir, et adverty des matieres, dont par toy ay esté requiz, si veil prendre congié de toy, en toy recommandant à Dieu, qui te veille adrecier et à ton bien conduire.

L'Abuzé.

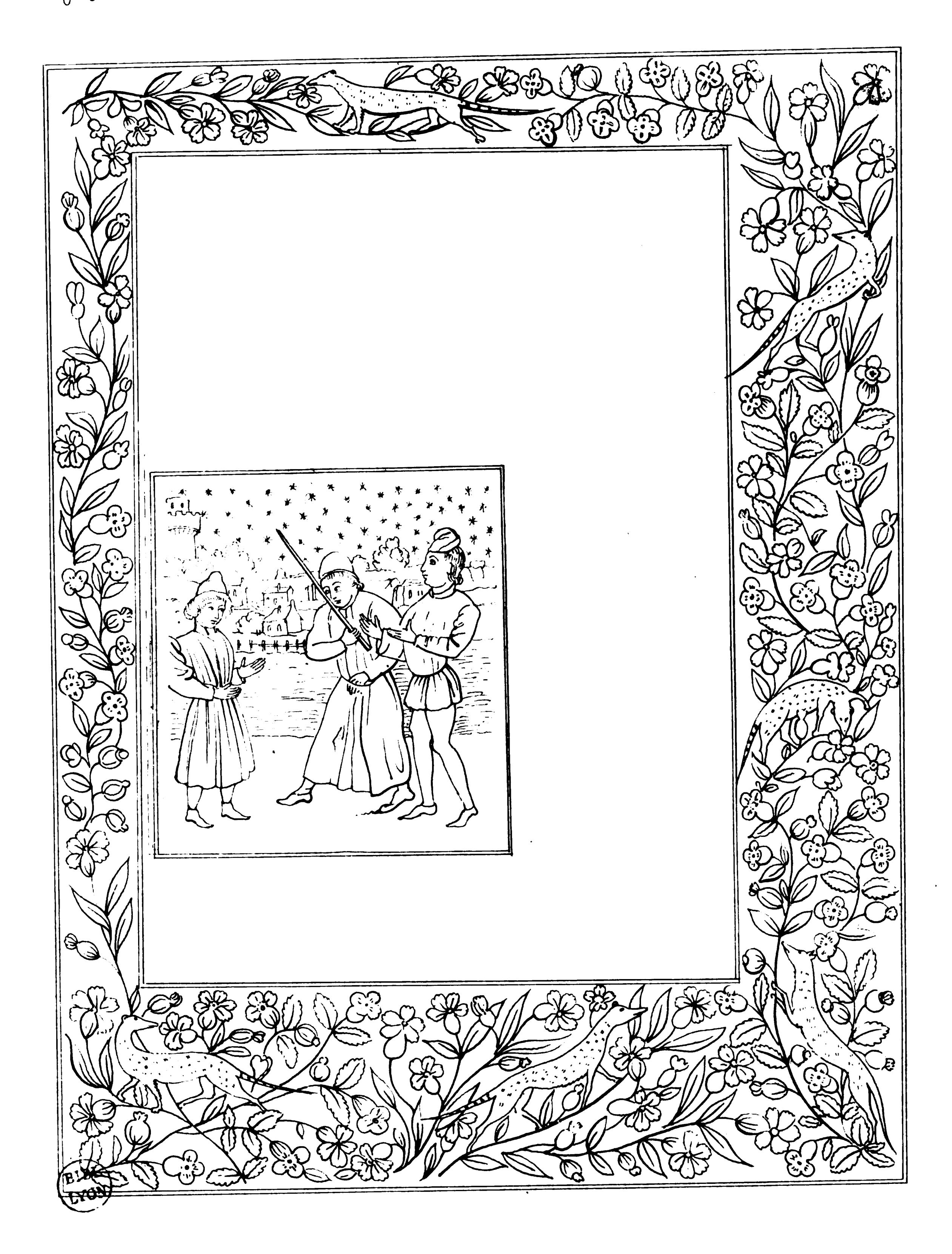
En ceste maniere se departit mon maistre de moy, en ma jeunesse,

quant, à son povoir, me eust monstré toutes les choses dessus dittes, lesquelles m'ont peu prouffité, à cause de ma negligence et tres petit gouvernement. Et comme il se fust de moy desparty, entray en une fantasie, par le moyen du grant pensement duquel son parler m'avoit mis, et en cestuy pensement me vindrent veoir deux sourvenans, l'un nommé Abuz et l'autre Folcuider, qui estoient nourris en court, et me commencerent à blasonner pour me mettre au chemin où tu m'as trouvé au bout. Et pour plus evidemment toy donner à entendre ma follie, te veil monstrer de point en point, de eage en eage, de figure en figure, comme je les congneu et tout au longc ma maleureuse vie et la continuacion d'icelle, commençant à l'eage que povois lors avoir et venir jusques à l'eage et au lieu où tu m'as trouvé.

Si te plaise de regarder
Comme j'ay esté assailly,
Et comment ne m'ay sceu garder
Des tours qui sur moy ont sailly,
Par eulx en la court tressailly,
Cuidant achever mes plaisirs
Où j'ay du tout mon sens failly,
Et la plupart de mes desirs.

Veez la comment Abuz me vint
Enhorter de prendre la voye,
Et Folcuider, qui des foiz vint,
Me monstra qu'aller y devoye.
Icy voys quel eage je avoye,
Quant les deux me vindrent querir.
Que sy j'ay plus que ne devoye,
Dont bien scay à quoy m'en tenir.

Estant en celluy pensement, se print Abuz à me saluer et me dist : Mon enfant doulx et gracieulx, je vous prie que par vous saiche la matiere à quoy vous pensez, car de l'eage en quoy je vous voy, ne



L'Abuzé en court.

Lith Cosnier et Lachese . Angers

deussiez estre en cestuy estat, et appert assez que pas n'avez esté nourry en lieu où aulcun delit puissiez avoir congneu ne veu nulle chose joyeuse. Que pleust à Dieu que vous eussiez esté en l'abitacion où nous nous tenons une année ou deux pour veoir quelle la trouverez.

Folcuider.

Comment, mon seigneur, dittes vous une année ou deux. Si seullement y avois esté autant que monte une journée, il n'en vouldroit jamais partir, car c'est le lieu où toutes les plaisances et delices de ce monde sont à toute habundance.

Abuz.

Et je ne scay, se dist Abuz, se sa pensée est de en cest estat demourer, et se jamais vouldroit soy enhardir à povoir à cestuy bien parvenir, car il est bel enfant et jeune, et assez de gracieuse maniere, et propre pour en tel lieu estre.

Folcuider.

Saincte Marie, dist Folcuider, comment madame nostre maistresse le trouveroit propre à son gré, et comment luy feroit voulentiers des biens assez et largement!

Abuz.

Ah, dist Abuz, parler de cela est le moins; car en moins d'une seule année seroit plain de toute richesse.

Folcuider.

Mon Dieu, dist Folcuider, je ne croy mye que les dames et da-

moiselles de l'ostel ne feussent enamourées tost et subitement de luy et ravies et sans plus le regarder.

Abuz.

Ah, dist Abuz, mais les seigneurs mesmes, il n'y a celuy qui de luy ne soit affollé, et brief je ne me scauroye plus tenir, que je ne sceusse sa voulenté.

L'Abuzé.

Ainsi se prindrent à deviser de moy, et à moy lever le menton, et blandir en ceste maniere, tant que la doctrine de mon maistre fut lors de par moy oubliée, et comme ja tost entreprins à appeller le jeune et luy dist :

Mon amy, je vous vouldroye bien prier, que de par vous feusse adverti du nom de cestuy vostre compaignon, lequel vous nommez mon seigneur, car assez me semble estre estrange tant de corps comme d'aultres membres.

Folcuider.

Mon enfant, si vous saviez son cas comme moy, et que vous congneussiez luy et ses vertus, et l'estat et honneur en quoy il est en nostre hostel, et l'amour que madame nostre maistresse luy porte, et le gouvernement qui soubz lui passe, vous en diriez bien aultre chose, car sur ma foy, en toute nostre retenue, n'y a homme qui tant domine en toutes les manieres d'icelle que luy.

L'Abuzé.

Et je vous prie que vous me diez qui il est et quel est l'ostel dont vous parlez tant, et le nom de la dame qui en ceste maniere servez.

Folcuider.

Mon enfant, dit Folcuider, cestuy seigneur a nom Abuz, et madame nostre maistresse est appellée la Court. Car en son hostel et service nous nous tenons, auquel lieu a mon seigneur Abuz plusieurs personnes menées, tant hommes que femmes, qui bien s'en feussent peu passer. Mais la delicieuse compaignie et le nom de mon seigneur seullement, avecque la tres belle et gracieuse entrée que madame nostre maistresse leur a monstrée, les a tellement amusez, que à paine s'en sont sceu, ny ne s'en vouldroyent despartir, que pleust à Dieu que ja le sceussiez aussi bien que nous faisons.

L'Abuzé.

Mon seigneur, je vous remercie des biens que dis avez de moy, et me pardonnez, je vous prie, si peu d'honneur vous ay porté, car les personnes ne se congnoissent pas à l'abit. Et me dittes par amictié qui est celuy qui avecques vous est venu, car, sur ma foy, c'est ung homme qui vous aime et dit beaucoup de biens de vous?

Abuz.

Lors dist et respondit Abuz : Comment amer mon enfant, par ma foy! nous nous entr'aimons comme freres, et est mary de l'une de mes seurs nommée Follebonbance, et il a nom Folcuider, dont vous ferons avoir la congnoissance, se Dieu plaist.

L'Abuzé.

Ou nom de Dieu, dist l'Abuzé, je vous remercie. Or, me dittes de quoy il sert à la court où vous vous tenez?

Abuz.

Certes, mon enfant, dist Abuz, luy et moy, et ma seur, sa femme, gouvernons la pluspart de la suite de nostre maison, et tant que luy, il gouverne et entretient en partie la pluspart des jeunes personnes de l'ostel.

L'Abuzé.

Eh bien, sire, dist l'Abuzé, dittes moy deux choses, dont assez me voy esbahy : l'une est pourquoy vostre compaignon Folcuider porte les oreilles tant grandes; et l'autre, comment vous estes ainsi contrefait?

Abuz.

Sur mon ame, dist Abuz, c'est aulcunement la coustume de nostre hostel, auquel il y a beaucop d'aultres personnes, qui d'assez plus longues les portent, ce neantmoins que pas ne soyent descouvertes en cest estat. Et ainsi les convient il avoir à celuy qui veult estre en grace de nostre maistresse la Court. Car certes, mon enfant, elle, de sa propre condicion et coustume, ayme fort les grandes oreilles, lesquelles à plusieurs matieres peuvent souvent donner logis, et a besoing celuy qui d'elle a tant à prouffiter, et en soy avoir troys choses, que telles sont qui cy apres pourras ouyr. C'est assavoir : Tout regarder et faindre riens ne veoir. Tout escouter, monstrant riens ne scavoir. Mot ne sonner des cas qu'on scait et voit. Qui ainsi ne le fait tart à son cas pourvoit.

Ainsi et par ceste maniere, te convient chez nous gouverner. Et saiches que assez d'aultres belles et subtilles besoignes te monstreray, sï à moy veulx du tout entendre, lesquelles choses je n'enseignerays à aulcune aultre personne pour chevance que donnée me feust; mais certes, j'ay bien esperance que moy à l'aide de Folcuider eusemble avec nous Folle-

bonbance, te conduirons en tel estat que se nostre conseil tu retiens, le despartir d'avecques nous te sera en fin desplaisant. Car de ainsi faire sommes maistres; et en tant que tu demandes comme j'ay le corps en ce point, je te respons que se tu avoies veu et sceu l'estat, et la maniere et façon, comment et en quoy incessamment travaille pourmenant plusieurs à l'ostel, assez te tiendroies esbahy que plus corrumpu je ne suis, car je ne suis nulle fois sans avoir aulcun à ma dance.

Apres Abuz plusieurs s'amusent;
Abuz les amuse et abuse ;
Par abus suivre ceulx s'abusent,
Dont est peu saige qui y muse.
Au dangereux son de ma muse,
Font les abusez amuser,
Et en les amusant j'abuse
Ceulx qui me cuident abuser.

Mais pour toy donner la plainne solucion en tant que touche la demande par toy faicte, suivant mon cas, bien te veulx faire scavoir que de ce ne vient seullement, car moy Abus suis fait de toutes aultres, et plus estranges matieres que nul aultre, et pour toy dire verité.

Oncques ne feus fait, formé ne créé,
Oncques ne feus conceu ne né de mère,
D'aer corrompu fus jadis concréé
Par Promesse qui trouva la matiere.
Puis Fol Desir et Cuiderie sa mere,
Et Fainte Amour gettoient la parolle,
Dont faulx Semblant, si m'aprene au molle
De temps perdu, à l'ostel de Reffuz.
Puiz me nomma Abuz Despence folle.
Veez là comment fuz en court mis dessus.
Pourtant soys tort ou bossu,
Challoir ne te doit que je suis;

Les plus fins sont par moy deceuz,
Quant leur faiz du pis que je puis.
Qui me chasse, je le poursuis;
Qui me quiert, sans me veoir l'encontre;
A tel vauldroit cheoir en ung puis,
Trop plus que d'avoir ma rencontre.

Or peuz tu en ceste maniere veoir et tout nostre fait congnoistre, si te supplie de ma part que tu viengnes es manoir avecques nous, si verras comment t'en prendra. Et je te prometz que tous serons autour de toy pour en chascun de tes affaires toy enseigner et te conduire; sy dois assez estre content de ceste premiere promesse.

L'Abuzé.

An bonne foy, dist l'Abuzé, je vous remercie de tout mon cuer, et vous prometz de avecques vous aller, mais que me veille monstrer quelle chose j'ay affaire, et moy donner la conduite qui plus est en la court neccessaire.

A ceste parolle me fut par eulx amené ung jeune homme assez estourdy et qui d'assez estrange stature estoit. Si parla Folcuider à moy et me dist en ceste maniere :

Folcuider.

Mon compaignon, prens icy garde,
Et ce bel juvencel regarde,
Lequel par Abus je te amaine,
Et voullons qu'en court te pourmaine.
Veez cy qu'en court te pourmenera,
Veez cy qui sera ta conduite,
Veez cy qui *ou* nous te menra.

Ad ce est sa personne duite,
Et mainte creature a deduite,
Et soubz luy tu te deduiras.
Quant il aura ta char reduitte,
Ou par luy tu te reduiras.

L'Abuzé.

Les parolles dont me parla
Fuz en mon memento mectans,
Regardant par cy et par là,
Ceulx là qui me feurent prestans.
Lors me souvint assez à temps
De demander son nom tout court.
Lors respondirent : c'est le temps,
Que te ferons avoir en court.

Abuz.

Lors dist Abuz : c'est le plus doulx,
C'est le temps desiré de tous,
C'est le temps qu'en court les gens maine,
C'est le temps que plusieurs pourmaine,
C'est le temps de court gracieulx,
Qui entretient les amoureulx.
C'est le temps qui plusieurs a mis
A la court, malgré leurs amis.
C'est le temps qu'on voit et qu'on oyt,
Que tel suit qui ne le congnoist.
C'est le temps qui les folz assemble
Et tient les malcontens ensemble.
C'est le temps qui tient l'ung nu,

L'autre indyot et descongneu;
A l'ung fait du bien largement,
L'autre fait vivre escharssement [1].
C'est le temps qui les gens atire,
Et au brouet de sa cuysine
Amuse tous les maleureux,
Qui ne congnoissent luy ne eulx.
A l'ung est doulx, à l'autre fier,
Huy hoste, demain fait bailler.
C'est le temps qui les chietiz lieve,
Et à la foiz les leves griefve,
Subitement pour ung riens,
Ainsi depart de court les biens.
Tel est par luy en hault monté,
Qui landemain est debouté.
Ceulx qui l'ung jour ses amis sont,
Ont par luy landemain bont.
Il est à congnoistre terrible,
Merveilleux, fier, fumeux, horrible,
Estrange, subit, souldain et chault.
Or soustient l'un, tantost luy fault.
Huy boute l'un, demain le tire.
Il seme les biens et revire.
Il est à l'ung plain de promesses,
De parolles et de largesses,
De dons, de lectres, de papiers,
De ehaynnes, d'abitz et courciers.
Quant il enrichist à ung bout,
A l'autre vient et gaste tout.
De telles pratiques est maistre:
Il fait les grans offices mectre

[1] *Escharssement*, mesquinement.

Es petites capacités.
Il met polices es cités,
Telles qu'il y veult maintenir.
Il fait les clercs es cours venir,
Et les laiz gouverner les biens
De Dieu, sans en desservir riens.
Il fait les saiges debouter
Et les folz en conseil bouter.
Il fait tel de soye habiller
Qui chez luy n'auroit que manger.
Il fait tel pouvre et asservy
Qui bien dessert estre servy.
Il fait à tel avoir servant
Qui ne vault pour estre servant.
C'est le temps qui ouvre sa porte
Au rapporteur qui luy raporte.
C'est le temps que celuy deffie
Pour le plus fol qu'en luy se fie;
C'est le temps apres qui on muse;
C'est le temps qui plusieurs abuse.
A la foys veult mal plus qu'à rien
A qui luy parle pour son bien.
Le temps de court n'est aresté,
En luy n'a nulle seureté.
Il fait charger et corps et ame.
Il fait d'une servante, dame,
Et d'une pucelle, nourrice.
C'est le trosne de toute avarice
Et l'abondance de largesse.
C'est le dortouer de paresse
Et le reveil de diligence.
C'est d'orgueil la magnificence
Et le chastoy d'umilité.
C'est d'envie le hault degré,



Et de saincte amour la mesure.
C'est la fontaine de luxure
Et le ruisseau de chasteté.
C'est de ire le mont amassé
Et de joye amoureuse ennemie.
C'est la source de gloutonnie
Et le chemin de mendicité.
C'est yvresse, c'est vanité,
C'est sobresse, c'est abstinence,
C'est amitié et pascience,
C'est trahison et desespoir,
C'est souspir par trop joye avoir,
C'est liesse confite en pleur,
C'est de simple conseil la fleur,
C'est de science le tresor,
C'est le temps qui fait trop plus fort,
Que nul compter ne te sauroit,
Si jamais le temps ne failloit
A ceulx qui le suyvent en court.
Il n'est tournoy, jouste ne hourt,
A quoy chevaulx peussent fournir,
Mais nul ne s'en scet ou tenir,
Car tel a la nuyt en la main
Qui ne scet où est lendemain.
Touteffois il te servira,
Et peult estre desservira
Oultre le bien que as desservy,
Ou quel bien tu seras servy.
Car souvent advient que on dessert
Le bon servant, et que on ensert
Le servant qui nouvel acourt;
C'est l'usaige du temps qui court.

Or, t'en viens doncques avecques nous et prens le temps comme et

ainsi que nous le te donnons, et soies seur que par luy tu seras adverti de toutes les matieres à quoy pour ton fait dois entendre.

L'Abuzé.

Quant j'eus entendue la parolle
Où je povoie avoir comprins
La subtilité de leur escolle,
Selon que de eulx avoys aprins,
Comme tout de jeunesse esprins,
Je me fuz au chemin mectans,
Et fuz comme vous voyez prins
Et mené par devant le temps.

Regarde comment on pourmaine,
Le pouvre qui à son maleur court;
Regarde comment le temps maine
Le jeune follastre à la court.
Regarde si je fuz bien lourt
D'entreprendre de court la vie.
Mieulx m'eust valu lors estre sourt
Qu'avoir oy leur jonglerie.

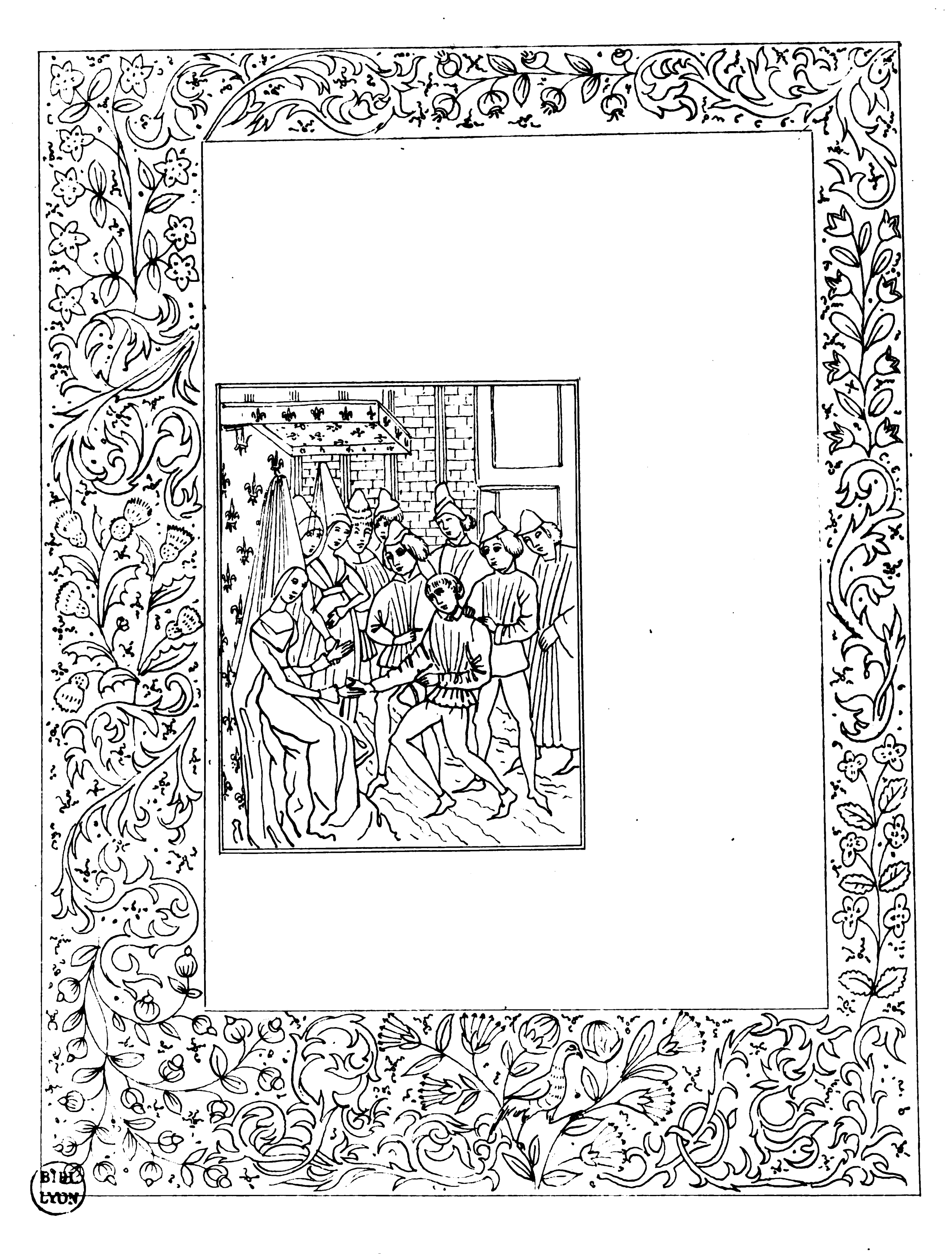
Or, te veil de point en point monstrer ma vie tout au long, et comment puis l'eage en quoy lors j'estoye, jusques à ceste heure presente, je ay esté en court pourmené et comment je y perdis mon temps, et sans ce que je en faille d'ung seul point, je te monstreray, de ystoire en ystoire, de tout mon fait la verité, car si me aide Dieu, j'ay bonne esperance que à toy et à plusieurs aultres donneray occasion de penser mieulx et plus souvent à leur fait que n'ay fait du mien.

Or, dois scavoir que quant ces gentilz combatans m'eurent à la court mené, je fuz environ l'espace de troys ou quatre moys sans aucun entre-

tenement, estant par Abuz pourmené, l'une foys en la cuysine, l'autre foys en quelque autre office, souvent je regardoie d'un costé et puis d'un aultre, et à la fois bien et souvent m'estoit de plusieurs demandé qui j'estoye, dont et comment j'estoye à la court arrivé. A quoy le gentil soullart Folcuider me faisoit respondre et dire que j'estoye en la court venu pour soubz elle le temps suir. Et tant fuz par eulx pourmené, que ung jour me presenterent à la court d'une dame de leans, laquelle me fist une chiere comme si j'eusse desia esté cent ans en son service; et dès la premiere arrivée me donna ung petit cheval, et me bailla deux chiens à garder et ung oyseau à gouverner.

Adonc vint le Temps à moy, et me dist que je portoye la roubbe trop longue, et que pas n'estoit de court la coustume de ainsi veoir ses serviteurs, et lors me fust icelle robbe tant escourtée, que pas ne pouvoit couvrir sinon le demy de la fesse.

Estant en gentil habit, il ne passa guaires de jours que je ne fuz mandé de madame la Court et me fut par elle ordonné une certaine somme de deniers par moys, et en icelle ordonnance estoit ma monteure comprinse avecques logeis pour ma personne, et provision pour mes chiens. Lors me commença Folcuider à monter si hault, que plus de ceste heure en avant me soubzvint, si non petit, de toute la bonne et prouffitable doctrine que m'avoit mon bon maistre premier donnée. Or advint en celluy temps que mon nouveau gouverneur le Temps me mena voller aux perdriz, et fuz aux champs où à la painne et bonne diligence des chiens, du cheval et de l'oyseau, trouvasmes une compaignie de perdriz, desquelles en demoura une, puis assez tost en eu une aultre, lesquelles feurent par nous apportées à nostre maistresse la Court, de quoy me sceut grant gré, et se devisa moy par assez privée maniere. Et aupres d'elle estoient les dames et damoiselles de son hostel, qui asses souvent gectoient sur moy leurs regars. Et à cause de la bonne chiere que me faisoit nostre maistresse la Court, j'eu d'elles aulcune acointance, et non pas que à ceste heure pensasse que par ceste cause le feissent; mais me sembloit que des six en avoit les quatre qui de moy estoyent amoureuses. Si me party d'icelle place



L'Abuzé en court.

Le roi René pinx. P. Hawke del. *Lith. Cosnier et Lachèse Angers*

trop plus content et plus joyeulx que pieca je n'avoye esté. Et moy en mon logeis venu me prins fort à aymer le Temps, qui à ce bien m'avoit conduit avec Folcuider et Abuz. Et en ceste folle maniere commençay à estre amoureux et ne savoye bonnement à laquelle moy arrester. Ainsi, me prins à occuper en faisant chancsons et ballades, dont puis icelles achevées, je les donnoye es mains d'Abuz, affin que de par luy feussent aux dames presentées, lequel en derriere de moy en demenoit ses jongleries, puis en soy rigollant[1] de moy. Et puis me venoit dire que celles à qui il les avoit de par moy presentées, les avoit joyeusement louez et aprez les avoit mises en son sain; et que madame la Court les avoit veues et tenues, et que d'icelles prisoit fort l'ouvraige, à quoy je prins si grant plaisir, que par moy fut en icelle heure la faulconiere obliée, en telle maniere que le pouvre oyseau feiz jeuner du premier jour, jusques au tiers, et encores s'il n'eust esté que la faim que les chiens avoyent, qui les emeust à tres fort crier, asses y feussent demourées. Adonc me dist le Temps, que en ceste maniere ne me failloit gouverner si je vouloye à aucun bien venir, et me dist que je feusse dilligent de complaire à madame la Court, et luy faire service agreable, et en ce faisant demander aucune office ou provision. A quoy me respondit Abuz, que de ce faire me gardasse pour non estre à elle impourtun; et en ceste mauiere me reprint tant bien Folcuider, et me dist que si aulcunement de mon service on me veoit doulx et passient, que assez et à grant largesse me seroyent des biens despartis, et asses debvoye avoir suffisance de la promesse et des belles et doulces parolles et tres gracieuses que madame la Court m'avoit dictes. Laquelle asses tost apres me manda querir et me bailla ung tres gracieux entremez, et qui gueres ne lui coustoit; car aussitost qu'elle me vit voire et de assez loings de moy elle me dist en ceste maniere : Et venez çà à quoy tient il que vous ne alez ny ne venez autour de moy; je ne vous voy pas en quatre jours une foyz? Pourquoi ne vous trouvez vous à mon lever et mon couchier, et bien souvent devant la table à laquelle prens mes repas, puisque scavez que je vous y veois tres voulen-

[1] *Rigollant*, se moquant.

tiers. Et posé, que de moy lui challoit petit et ne avoit de ma veue affaire, si me tins je plus contenté et payé de ceste parolle, que se j'eusse à l'eure receu les gaiges de quatorze moys, et guaires moins ne m'ont icelles parolles cousté. Or, quant madame la Court eut ainsi finée sa raison, et me prins à volloir partir, elle subit me rapella et me dist en ceste maniere : Et venez çà, vrayement, avez vous receu de l'argent de voz gaiges, neantmoins que ascez petis soyent; prenez pascience jusques ad ce que se renouvelleront mes estas, esquieulz je vous mectray en ordonnance, soubz laquelle vous vous pourrez entretenir assez et plus honnestement, car ce n'est riens que de cecy, que de moy à present avez. Mon Dieu, dis je, ma dame, je n'ay encores rien receu, et ne demande aulcune chose avoir ny recepvoir, si non seullement vostre amour et benigne grace. Sur quoy me respondit la Court et me dist : Et comment, mon filz, comment pensez vous que souffrices que me servissiez à vos despens, et que maintenant ny au temps advenir, je voulsisse retenir riens de vous ny de vostre sallaire. Non, non, et ceste parolle finée, elle appella ung sien maistre d'ostel, auquel dist hault en ma presence : Et comment, mon maistre d'ostel, que ne faites vous donner de l'argent à mon serviteur que vées icy, qui est encores en mon service tout nouvellement arrivé et n'a à aulcun congnoissance; vous semble il qu'il a de quoy actendre comme vous et les aultres qui en mon service estes enrichis, comme il a esperance de faire? Or, allez, allez, et luy faictes délivrer de l'argent comment qu'il soit! Et lors se partit celluy maistre d'ostel et me feist bailler les gaiges de deux moys, desqueulz vins mercier madame la Court. A quoy elle me respondit que de ce ne la debvoye mercier, mais, dit elle, quant je vous auray baillé sept ou huyt cens escus contans, voire tout à une foys, ou aulcune bonne et grande office en seureté de vostre vie, adonc me pourrez vous bien mercier, mais pour cecy ce n'est pas chose qui desserve aulcuns mercyz rendre.

Ainsi me party si content que desia estoye pensant à qui je doneroye à garder les dons que d'elle je actendoye à avoir. Lors vins à toute dilligence devers le Temps, que à la court avoie laissé, et luy comptay la chiere et les belles parolles dont m'avoit la Court festoyé, et comme elle avoit fort

blasmé son maistre d'ostel, pour tant que encores je n'avoie aulcun argent receu, et comme elle m'avoit promis ung office et un demy millier d'escus contans. A quoy me respondit le Temps, et me dit en semblables motz :

Le Temps :

Mon enfant, si les parolles et toutes les proumesses que madame la Court t'a à ceste heure promises, estoient par toy enfermées en terre, à l'adventure seroient en herbes converties plus tost que de la pareille somme ne seras soubz elle enrichy, veu l'occupacion en quoy soubz elle es occupé. Je ne dy pas que si luy vacque aucune office, pour laquelle ne luy fauldra desbourcer denier, je croy bien que à l'adventure tu en auras, s'il en demeure, mais non pourtant ad ce ne te doiz pas actendre; avant te fault solliciter tes besoignes à ceste premiere venue, affin de pover parvenir à la seureté de ton fait, et dois penser en toy que en toute la ville de Paris, qui est la melleur et la plus grant cité de France, tu ne trouveroys ung marchant qui te prestast quatre aulnes de drap, ne hostellier qui te herbegeast douze nuytz, ny tavernier qui te prestast la despance d'une sepmaine sur un plain panier de promesses, si te convient à ton fait adviser, voire, et par aultre maniere :

A ces parolles survint Folcuider, lequel se commença à eschauffer contre le Temps, qui ces parolles me disoit et luy dist ainsi que s'ensuit :

Hée, beau sire, dist Folcuider, comment entendez vous ceste matiere, voullez vous que cestuy enfant, qui fort commance à estre en grace de nostre maistresse la Court, chée en une importunité si subit, et que luy qui encores ne fait que venir, luy vient ja corner en l'oreille, demandant les grandes sommes d'argent ou les grandes offices. Que luy fault il? N'est il pas bien voire et assez honnestement veu, que madame la Court luy a tant de ses biens promis? Ne veez vous ceans tel que desja vous a en ceste maison poursuit par tres grande espace de temps seullement à moins de promesse. Il m'est adviz que bien se peult et doibt actendre

aux parolles de nostre maistresse la Court. A quoy luy respondit le Temps :

Le Temps :

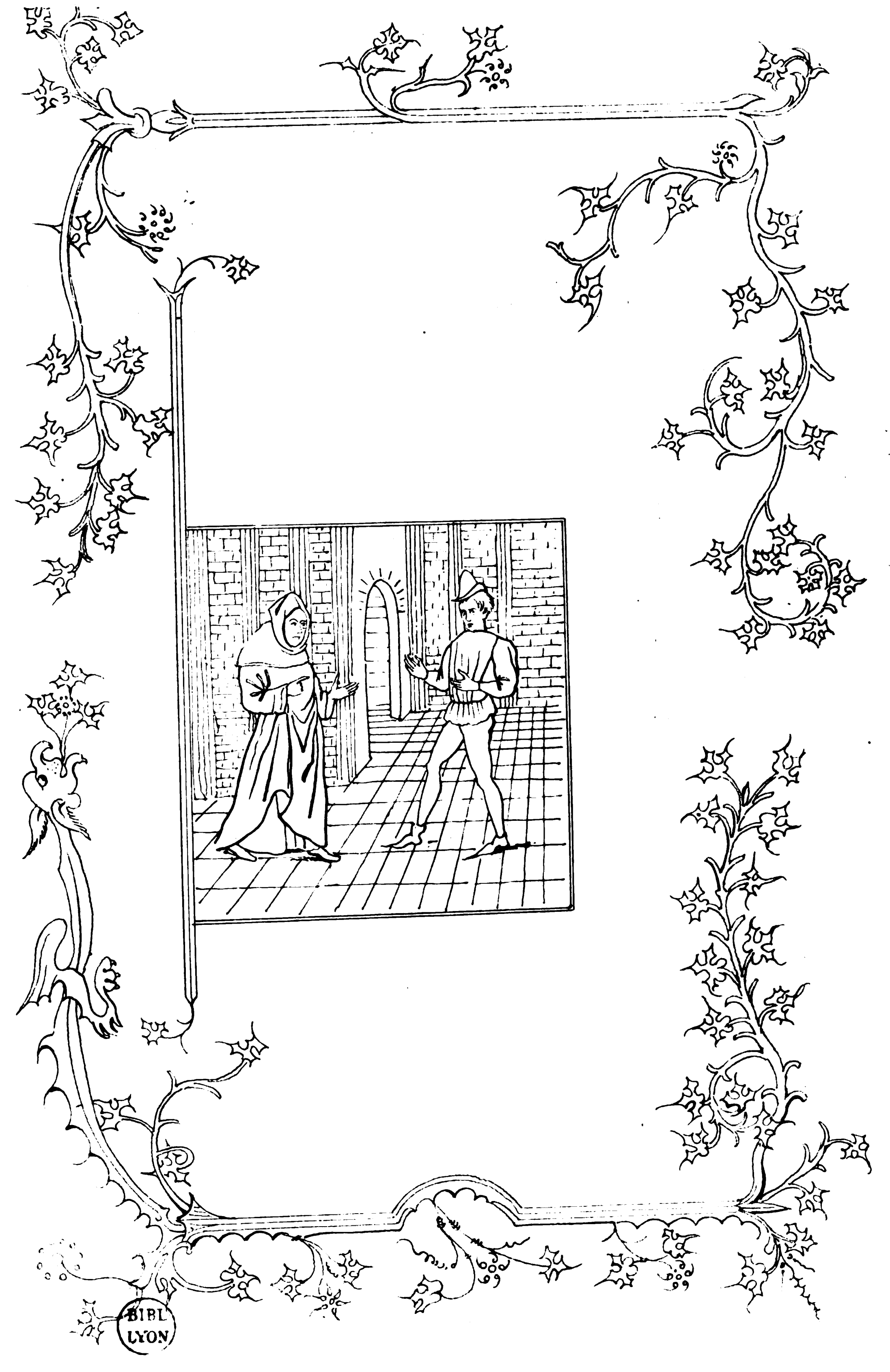
Et je te dy que d'assez seroit mieulx fait de ceste nouvelle entrée de mander et faire son fait que de plus longuement actendre, car plus tost luy sera à ceste heure aulcune chose donné, que à ceulx qui auront servy ung grant espace de temps.

L'Abuzé.

Et sur ces parolles arriverent Abuz et Follebonbance, sa seur, qui se prindrent à moy blasmer, et me dirent en ce point :

Et comment, nostre maistre, qui encores ne faictes que venir en ceste maison, que voullez vous ja demander ? Ne avez vous pas voz gaiges receus avecques les promesses de madame la Court ? Ne vous sont toutes les offices de ceans ouvertes en toutes vos neccessités ? Ne avez vous logeis en la ville ouquel povez aler dormir sans du vostre rien desbourcer ? Et puis que vous estez levé, vous povez aler pourmener tant que la messe se dira, monstrant le corps et les abitz, et apres selon vostre appetit povez aler en la cuesine et illec du brouet d'icelle prendre vostre reffection ; et apres ce fait vous esbatre ad ce que bon vous semblera, en actendant vostre digner et apres vous seoir à table. Et depuis vostre repas prins, vous povez lever et partir, sans que ja vous soit icelle despance demandée. Si avez vous vostre cheval avec les chiens et ung oyseau, à quoy vous povez desporter en actendant vostre soupper. Et tronverez en l'ostel de madame assez et plusieurs compaignies ad ce faire que vous vouldrez, soit à la paulme ou au glic[1], soit aux tables ou eschiez, ou soit aux quilles

[1] *Glic*, ancien jeu de cartes.



L'Abuzé en court.

Lecoy... pinx. ... del. Lith. ... Angers

ou aux detz, et de ce me rapporte à Follebonbance ma seur, si c'est verité ou mensonge.

Et lors me parla Follebonbance et me dist en ceste maniere :

Follebonbance.

Sans faulte, mon tres doulx enfant, mon bon frere et amy Abuz, ne t'a une parolle dicte que toute ne soit veritable, mais encores as tu assez d'aultres plaisirs à prendre, et selon le temps que en court as, lequel ne t'en scet advertir. Si t'en vueille le vray desclarer, n'as tu pas cheulx ton cousturier tes robbes et pourpointz taillés, va veoir si bien se porteront selon la coustume de la court, et en borde l'une de veloux, l'aultre soit en aultre maniere, fay que l'une soit descoupée, et porte le bonnet fandu au dessus du bout de l'oreille, et soit ceste fente ferrée d'une petite chaisne d'or, et si aulcun te demande à quoy sert ceste nouveauté, tu as à respondre, que sur ton ame, toy ne aultre ne savez à quoy se peult ne doist estre bon, sinon pour gaster le bonnet contrefaisant le loricart.

Follebonbance.

Or, doiz encore porter la cornecte de veloux dessus l'espaule, et au chappeau le beau cordon que moy mesmes te donneray; et porte aulcune devise pour l'amour de celle à qui tu veulx le plus de bien, et aies les soulliers à une grande et longue pointe, et en ceste maniere, t'en viens deviser avecques les dames. Si peuz tu avoir la belle housse espandue par dessus l'arson de la selle, puis monter dessus ton cheval, et avoir ton paige apres toy, et ton oyseau dessus le poing, et en ceste maniere te va monstrant de rue en rue, affin de donner à entendre que tu es en grace de ta maistresse la Court. Or considere si Abuz mon frere, et Folcuider mon mary, et moy, ne t'avons dit la verité : si avons, je le te promectz.

L'Abuzé.

Quant Follebonbance eut ses parolles achevées, me commença le cuer a croistre tant et en telle maniere, que pas il ne m'estoit advis que jamais ma mere m'eust veu. Et en la propre fasson que m'avoit dit Follebonbance allay à la ville chevauchant. Si te supplie que tu regardes le commancement de ma tres pouvre et descongneue follie.

Veez cy comment en alant regardoie
Se de chascun estoie regardé;
Veez cy comment je me loricardoie,
Servant à Court où mal me suis gardé.
Or, voyez comment gueres je n'ay tardé
A estre en cour par Abuz descongneuz,
A l'enfournez fait on les pains cornuz?

Regarde bien comment je folioye,
Regarde bien comment j'ay follye,
Regarde bien comment je me lioye
A Folcuider ou Abuz malie.
Si maintenant suis melencolye,
Le plus du tort à moy mesmes j'en donne;
Mal va au chien qui son maistre habandonne.

Tart ay visé à y remeide mectre,
Tart ay ouvré pour ma provision,
Tart ay pensé aux exemples, mon maistre,
Qui maintenant sont en ma vision;
Tart ay congneu la grant desrision
Où poulvreté m'a preparé ma couche;
Tart vient au lit qui au point du jour se couche.

Trop soy fier es promesses d'aultruy.

Page 110 N° 7



L'Abuzé en court.

Le roi René pinx. P. Hawke del. — Lith. Cosnier & Lachèse Angers

N'est seureté où il y ait durée;
Trop actendre m'a mis comme je suy
En famine de ma char endurée.
Trop esperer chose non asseurée
M'ont amené où langueur m'entretient.
Trop est rousty qui à la grille tient.

Mal me garday : si te vueilles garder
Doresnavant comme saige et rusé.
Mal regarday, or vueilles regarder
Que comme moy ne soyes abusé.
Mal commancay et ay pis achevé;
Mal me congneuz et tres mal m'en advient;
Mal va aux champs qui boiteux en revient.

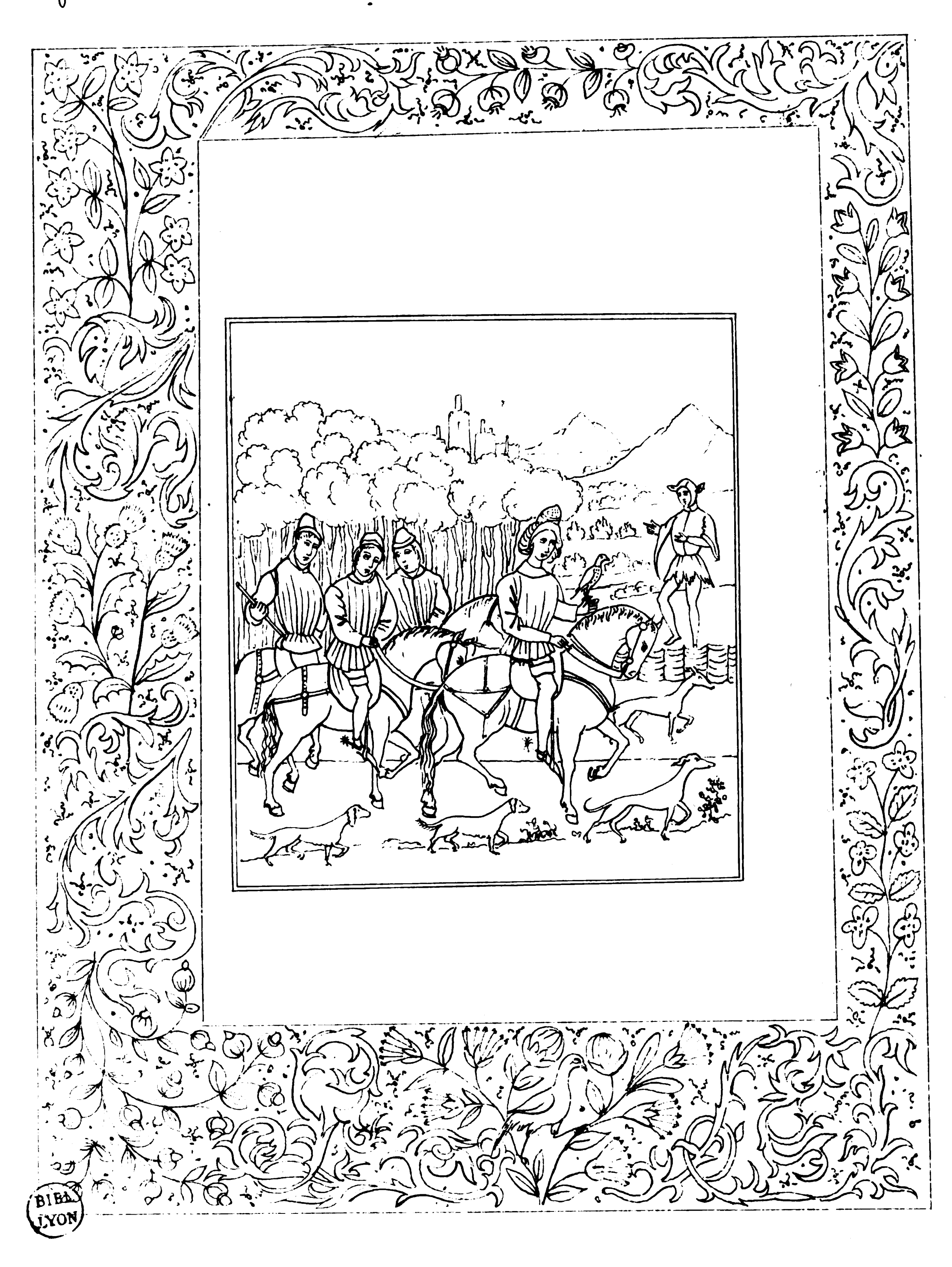
Plus ne t'en dys quant ad ce premier point;
Moins saige fut cent foys que ne te dy;
Plus y pence et moins revient à point;
Moins contenté n'est de la court party;
Plus maintenir ne vueilles son party;
Moins y muser est le plus de science;
Plus sont en court moins ont de conscience.

Or as tu selon mes parolles peu veoir et entendre comment en mon premier advenement je fuz par Abuz et Folcuider et les motz de Follebonbance estourdy et tant descongneu, que maintenant m'en scay assez à quoy tenir. Et ceste premiere follie vueil pour ceste heure à tant laisser, et toy compter ung aultre petit tour de court que feiz par le commandement de mon gouverneur celluy Temps.

Ne passa plus gueres de jours, que mes conduicteurs me menerent aux champs pour faire volter nostre oyseau, et au partir de mon logeis vint Abuz à moy et me dist : Mon enfant, avant que tu montes à cheval, tu doies prendre aulcune quantité d'argent, soyent quatre, cinq ou six blans,

et la cause pourquoy te feray scavoir avant que nous restournons icy. Si le feiz en ceste maniere, et nous en alasmes aux champs, et comment nous feumes espars à la queste le long des champs, passant seul aupres d'une haye, apperceu ung jeune homme incensé, qui ung chapperon à deux oreilles avoit sur sa teste posé, et avoit l'abit assez consonant, à quoy bien se povoit congnoistre le peu de sens que en luy estoit. Et quant cestuy fol indiot eust une espace regardé tant mon oyseau que mon cheval, ma robbe, mon bonnet, cordon, et tout le surplus de mon habit, comme desja le t'ay compté, icelluy fol se print à rire, et en riant me demanda qui je estoye, et dont je venoye, et que j'aloye querir aux champs. A quoy subit et en truflant luy respondy, que je estoye ung jeune homme en court assez nouveau venu, et que je estoye fort en grace de la Court, tant, qu'il n'estoit aulcune chose que je voulsisse demander, qui d'elle me feust reffusée, si m'en aloye depourtant en ceste maniere, fort contente d'elle et de ses promesses. A quoy me demanda le fol, si la Court m'avoit desja donné ou ordonné aucune seure provision pour la seureté de ma vie; et je luy respondy que non; mais que trop bien me avoit promis de me faire beaucoup de biens, à laquelle promesse je me actendoie, et luy diz aussi que j'avoye le Temps de court du tout à mon commandement.

Or, me demanda en oultre celluy fol, deux pointz seullement : Dont le premier estoit si elle me donnoit gaiges ou pension souffisante pour cest estat entretenir! Et pour l'aultre point, à qui j'avoye recommandé mes besongnes devers la Court, et qui j'avoye commis en qui je me peusse fier pour solliciter mes affaires. Si luy diz, quant au premier point, que soubz les gaiges qui par elle estoyent pour ma personne ordonnez, pour ce que assez petis estoyent, je soustenoye la pluspart de ceste despance, et ad ce qu'il me demanda qui je avoye à la Court laissié pour à mon prouffit bien entendre, luy respondy, que assez me devoie contenter de la promesse que d'elle avoys ja receue, et que aultre n'y avoys commis, si non seullement la volunté et conscience de ma grant maistresse la Court. Et quant le fol m'eust escouté, il me respondit en riant et dist! En bonne foy, mon gentil homme devenu, trop me desplaist qu'en celluy



L'Abuzé en court.

jour ne vous estes avecques nous trouvé à la feste, dont nous venons, moy et d'aultres folz beaucop; car, sur mon ame, comme je croy, bien vous eussiez peu le pris avoir, et affin que vous saichez comment.

Le Fol.

Ung notable seigneur avons, qui nous assemble chascun an chez luy, et à ses despens, et quant tous sommes assemblés comme nous nous povons trouver, il donne à celluy le plus fol et lequel a le moins de sens, ung chapperon à deux oreilles, duquel vous eussies esté affeublez, si avecques nous vous feussiez trouvé. Et m'est advis selon le cas que de vous entens que assez et bien vous appartient.

L'Abuzé.

Si me prins de ces motz à rire et cheminer, en pourchassant ma compaignie, et à querir comme devant; en laquelle queste et sans nulle chose trouver feusmes jusques tout sur le tart, dont fut heure de nous retraire. Et en nous retraient se bouta Abuz en l'ostel d'une pouvre femme, en laquelle le Temps, mon gouverneur, prinst une poullaille, dont nous repeusmes nostre oyseau. Et voyant la poulle ja morte, me pensay que l'argent que me avoit fait prendre Abuz, fust pour celle poulle paier. Si le cuiday faire en ce point dont me garda Abuz, et dit : Venez vous en; vous verrez à quoy l'argent vous servira. Or nous fist adressier nostre voye au loing de la poullaillerie, et illec me fist acheter une perdrix quinze deniers, et la me fist mectre en ma gibeciere, disant que c'estoit la coustume de plusieurs, lesquieulx assez souvent failloient à aulcune chose prendre, et ce faisoit pour deux pointz : L'ung est affin que ceulx feussent tenus pour maistres, tant en la facon de l'oyseau comme au gouvernement et suite des chiens; et l'autre, estoit pour tousjours soy entretenir en grace de la Court, ou d'aulcuns dont ils peussent estre portez et soustenus, et fault en ce donner à entendre que l'oyseau en a fait le

devoir, avecques la paine et bonne dilligence et subtilité, qui par eulx aura esté faicte.

L'Abuzé.

Si fut faict en ceste maniere, et comme Abuz me conseilla, et fust icelle perdris presentée à madame la Court, laquelle pour ceste heure ne me sonna mot. Si me partis tout esbahi et demanday à mon gouverneur le Temps à cause de quoy la Court me faisoit celle chiere? A quoy me respondit que à l'adventure estoit à celle heure mal contente d'aulcune chose, et assez souvent le faisoit en ceste maniere. Lors nous partismes et en actendant le soupper, me mena Folcuider en la chambre des dames deviser. Si en y eust une entre les aultres qui assez estoit esveillée et qui desja bien congnoissoit que de moy assez tost feroit ung assez follet passetemps. Si me fist aupres d'elle place, et me commença à compter des estas et reigles de la Court et des condicions d'icelle; et entre ces parolles me lancoit aulcuns motz au devant, touchant la suite d'amourettes, et me monstra une jeune damoiselle, laquelle avoit nom Folle Amour; et celle me print subitement, et par ses mines et façons me enflamma lors si asprement, que des celle heure en avant fuz tres grande espace de temps sans à aultre chose penser, sinon à la suite d'icelle et mectre paine de à elle complaire; tant que souvent quant et à l'envie que les aultres entendoient à aulcunes de leurs besoingnes faire, je pensoye à moy de povoir trouver aucune nouveauté d'abit, affin de tousjours en ceste folle despance mieulx luy plaire. Et quant aulcune office vacquoit, tant que aultruy l'aloit demandant, je estoye en ma chambre enfermé en pourpensant quelque chancson ou aulcun gracieux mot; et souvent en tant que les saiges et bien moriginez se approchoyent de madame la Court et luy remonstroyent leur cas, ou à la foys estoit par elle aucun remede donné, à ceste heure j'estoye envelopé en la queue de Folle Amour, et ne pensoye à aultre chose, dont à la foys et bien souvent durant le temps que les aultres se repaissoyent, je me tenoye à part, sans mengier, contre aucun coing de banc, repaissant en ceste follie mon tres abusé luminaire, contraignant ma bouche à jeusner, et gectant mon alaine par ondes et sous-

pirs serrés et estrains. Et lors que les aultres dormoyent et prenoyent la nuyt repoux, je ravassoye seul au lit, ayant en ma chambre la charge et despence de feu et chandelle alumée, et bien souvent plus me advenoit, car au revenir de la Court et depuis le soupper des aultres, et non pas de moy à la foys, je me reprenoie à penser et ramener en ma maniere tout ce que le jour avoye veu touchant le fait de Folle Amour, sans à aultre chose penser, et me duroit ceste follye souvent jusques au point du jour.

Faisant d'ung umbre une figure,
D'ung pertuiz une poutraicture,
D'ung charbon un petit enfant,
De la flambe ung oyseau vollant,
D'une courtine, ung apparoir,
D'ung pot, ung homme qui dancoit.
Ainsi me tenoit Folle Amour,
Et me pourmenoit nuyt et jour.
Huy content, demain despiteux,
Ung jour marry, l'aultre joyeulx,
Une heure en pleur, l'aultre en soucy;
Une fois seur, l'aultre esbahy,
Demy fol, saige peu souvent,
Plus paresseux que diligent.

Morfondre en aspre challeur,
Bruslé en diverse froideur,
Tout embrasé d'amoureux feu,
Et en celle painne je feu
Tant assez que aage peus avoir,
Sans en riens à mon faict pourveoir.

En ceste façon et maniere me pourmena et me conduit en icelluy temps Folle Amour, dont me commencay à enhardir et me trouver es compaignies, entre lesquelles assemblées fuz des dames entretenu tant en

deviser et esbatre, comme aux dances bien souvent, esquelles je me pourmenoye, sans ja à mon prouffit penser, comme en ceste ystoire apres peulz regarder la figure.

Regarde que t'ay revellé;
Voy si verras chose pareille;
Voy le gentil esservelé,
Comme Folle Amour l'appareille,
Portant le bonnet sur l'oreille,
Sans raison trop endemané [1].
N'estoit ce une estrange merveille
De moy veoir ainsi pourmené?
Souvent tout picqué demouroye,
Que chascun de moy se mocquoit.
Quant ma femme aloit, reculoye;
Quant passoye, elle demouroit.
Folle Amour ainsi me tenoit,
Dont assez estoie reprins,
Mais nul chastoy riens n'y valoit,
Tant j'estoye d'elle surprins.

L'Abuzé.

En icelle forme et maniere, despendiz mes jours à la Court, soubz les promesses devant dictes, suivant aulcunes compaignies, qui assez peu souvent se trouvoyent autour de ma dicte maistresse, comme gens qui ainsi non challentement sollicitoient leurs affaires, comme je faisoye les miens, et d'eulx y avoit plusieurs qui du leur avoient assez, et ne leur estoit aucun besoing de travaillier apres la Court, dont la suyte n'estoit pas pour moy licite ne sortable. Et toutesfoiz ung jour advint que je me

[1] *Endemané*, voluptueux.

trouvay en la presence de madame la Court, vers laquelle je m'enhardyz et luy dist en ceste maniere :

Madame, croyez que je me repute le plus heureux de mon lignaige, quant vous a pleu moy retenir; si ne demande plus aultre chose à Dieu, si non que je puisse seullement en vostre grace demourer, et que le temps que j'ay en vostre service ne me faille point. Adonc me respondit la Court et me dist assez doulcement :

La Court.

Mon enfant, çà, me dist la Court, mectez paine de moy bien servir, et à moy complaire en tous lieux tant que faire pourras, et je te jure par ma foy que jamais jour ne te fauldray, et te asseure de toy donner en brief telle provision que trop plus que content seras, et ainsi le te certiffie.

L'Abuzé.

Puis ceste promesse en avant ne tins compte de nulle chose, si non seullement moy esbatre, ne me soucioyes de riens. Et quant en ce temps veoye aulcun qui la Court poursuivoit en demandant aulcune office, assez me farsoye[1] de luy, en delaissant sa compaignie comme d'omme trop importun, et ainsi comme je te dy, me contentay de la promesse de la Court, et encores soubz l'umbre d'icelle, je eslevay une aultre plus grande despance que par avant n'avoie aprins. Et tant en ceste follye continuay, que mon argent apetissa et n'en scavoye où demander, et en ceste saison nous fust mise une nouvelle coustume dessus. Car si moy ou aultre estoie alé ung jour dehors, je estoye à ceste heure picqué et rayé, en rabatant de la tres petite et tres mal entretenue paye en quoy estions assignez la quantité à quoy montoit icelle belle picquoterie. Que Dieu garde celluy qui

[1] *Farsoye*, moquais.

la maintient de bien en mieulx! Et tant bien en icelluy temps en lieu de nous bailler argent, l'on nous fist cheulx nous mengier une espace de celuy temps. Et apres fusmes remis en nostre premiere penture, et l'argent du terme passé mis avecques la vielle. Lors me trouvay bien esbahy et me sembloit ceste reigle assez estrange; si m'estoit force de suivir ceulx qui en avoyent, et avoir à chascune parolle le bonnet à la main. Et sur ma foy, je me puis bien vanter que en ceste saison ay prins trop plus de pascience que n'avoys faict en ma vie, car je eusse bien osté pour ung repas tant seullement bonnet et chapperon quatre foys, et madame la Court qui tout mon estat congnoissoit et qui assez souvent me veoit, tres mal contente me donnoit à la foiz aucun mot en passant, pour paye confite en parolles. Et tant bien, si elle me veoyt d'elle approucher pour aulcune demande faire, comme celle qui desja ceste maladie congnoissoit, me appelloit, sans moy laisser d'elle approucher, et me mandoit en quelque lieu ouquel n'avoie à besoigner, ou me ouvroit quelque autre matiere assez au rebours de mon cas; et puis tost et subitement appelloit quelque aultre personne telle comme bon lui sembloit. Là demeuroye tout picqué comme à demy desconforté. Et en ceste tres gente et tres subite contentacion, passoye aultre espace de temps, et tant en ce continuay et sans riens ouser demander, que force me fust de compter à Abuz mon cas, et luy dire ma tres grant neccessité. Lequel me respondit, que je me devoye retirer devers nostre chambre aux deniers, et empruntasse dessus mes gaiges advenir, et le feis en ceste maniere, en laquelle aprins à mengier longtemps mes blés vers. Or, advint assez tost apres, que pour supporter de la Court les tres grans affaires, nous furent nos gaiges restrains, qui assez mal appoint nous vint.

Apres que fusmes picquotés,
Comme lors on nous picquota,
Fut au picqueur le pic osté.
Mais ung aultre trop pis coita [1],
Ce qu'on nous devoit à cota,

[1] *Coita*, hâte.

Aux gaiges de la tricquoterie.
Et au perdre nous escota.
Dieu mauldie la picquoterie!

Puis fusmes rayés ray à raye.
Point tracé et effacé point
Si souvent, qu'à painne pourroye
Donner à entendre ce point.
Et tellement misdrent en point
Les gallons, que ne sceumes plus
Que faire, fors dire: Dieu doint
Mal an qui ceste reigle mist sus?

Amen, qui amen ne dira.
Jamais aultre chose ne die.
Qui à dire amen me desdira,
Dieu sa requeste luy desdie,
Et Nostre Dame le mauldie
De telle maledicion,
Qu'au meillieu de sa maladie,
Meure de malle passion!

Comme tu vois, feusmes menez en celluy temps, tant qu'il advint que pour nous achever de paindre, misdrent les gaiges advenir tres fort et trop plus longuement que la maniere acoustumée, en quoy se soulloit despartir nostre argent. Et ainsi, me fut force de faire argent tant de chevaulx que d'aultres choses, et commencay à esloingner les compaignies, que par avant suivy j'avoye, et en celle saison proprement commencerent les relaveux et regrateux de robbes et les radoubeurs de pourpoins avoir de moy congnoissance; et en peu d'espace devins des souldars au sire de Moncemont. Dont, quant les marchans à quy j'avoye acoustumé de prendre tout ce que mestier m'estoit, me apparceurent en cest estat, jamais des ceste heure en avant n'eusse trouvé en leur bouticque drap de sorte à mon apetit, car si je demandoye du gris de Rouan, ilz n'avoient

que du vert de Montevilliers, et si je voulloye du noir, ilz n'avoient que du viollé, et quant j'en demandoye à veoir, tousjours estoit hors de l'ostel celluy qui la clef des armoires avoit. Or, fut adoncques rapporté et dit à madame la Court que j'avoye desja esté à son service assez longtemps et chascune fois bien payé, et que se j'eusse esté homme de bon gouvernement, je eusse esté d'argent bien pourveu, desquelles choses vindrent les nouvelles jusques à moy, et apperceu que la chiere que madame la Court me faisoit, n'estoit pas semblable à eelle que d'elle avoye premiere eue. Et lors appellay Folcuider et luy demanday que sur ceste matiere avoye affaire, et s'il scavoit que madame la Court fust indignée contre moy. A quoy me respondit, qu'il se doubtoit qu'elle ne sceust bien que j'estoie souffreteux d'argent, et qu'elle faisoit celle maniere, affin que je n'eusse aulcune hardiesse d'en demander, et que assez et bien souvent le faisoit en ceste maniere. Si me pensay comment sur ceste matiere j'avoye à moy gouverner, et m'en alay à mon logeis où viz mon gouverneur le Temps, comme tout mal disposé et povoit à bien malle painne à mes parolles respondre. Si luy demanday de son mal. A quoy à coup me respondit, que Abuz et Folcuider, par le conseil de Follebonbance, faisoyent à luy et à moy sans raison tant de choses faire, que cest estat ja se perdoit, et moy comme luy qui gueres en ceste matiere ne pensoit ne entendoit, ne m'en enquis non plus avant. Aincois me prins à luy compter la chiere que m'avoit la Court faicte. A quoy me respondit que de ceste chiere ne me devoit gueres challoir, et que sans avoir doubte de cheoir en importunité retournasse devers la Court, et que sceusse si elle me tiendroit les promesses, esquelles je m'estoye actendu. Si creuz de celluy le conseil et m'en alay devers la Court et luy parlay en la maniere que cy endroit pourras entendre :

Si te prie que tu regardes
Quel est mon estat devenu,
A celle fin que tu te gardes
D'estre ainsi fol que pour lors fuz.
Quant devant elle fuz venuz,
Je prins couraige et m'en hardiz,

Page 121 N° 9.



L'Abusé en court.

le roi René pinx P. Hawke del. Lith Cosnier et Lachèse Angers

Or, te prie que soyent entenduz
Par toy les motz que je luy diz.

Madame, je viens devers vous,
Comme singuliere maistresse,
Et vous supplie à deux genoulz
Que, par vostre noble largesse,
Acquitez vers moy la promesse,
Soubz laquelle avec vous me tiens
Et suis tenu, puis ma jeunesse,
Affin d'avoir par vous des biens.

De ma jeunesse me dessers,
Et veez le bien que de vous ay,
Servy vous ay, et si vous sers,
Ne scay comment content seray.
Si vous supplie, si je m'ay
En vostre service employé,
Faittes moy du bien, si verray
Vostre servant salarrié.

A vostre promesse m'atens,'
Et ay longuement actendu;
Aultre chose je n'y entens
Ne n'ay nulle foys entendu
Pouvreté à son croc tendu,
Et mis soubz son dangereux dart,
Qui vers moy sera destendu,
Si secours n'ay de vostre part.

La Court.

Quant cestuy parler luy euz dit,

Assez se tourna doulcement
Devers moy, et me respondit :
Mon enfant, je scay seurement
Que servy m'avez loyaulment;
Bien l'ay apperceu, et de fait,
Pas ne demourera longuement
Que je n'avise à vostre fait.

L'Abuzé.

Hellas! madame, sur mon ame,
Plus n'ay ne maille ne denier,
Et ne congnois homme ne femme,
A qui me sceusse adrescier
Pour avoir à boire et mengier,
Ne nulle chose qui me faille.
Si vous plaise remedier
A la requeste que vous baille.

La Court.

Je scay bien que vous endurez
En moy servant, j'en suis certaine
Passez vous le mieulx que pourrez
Jusques en fin de l'aultre sepmainne,
Et seurement je mectray painne,
Par la foy qui en moy repose,
Se je n'ay exoine [1] soubdaine
De vous ayder d'aulcune chose.

[1] *Exoine*, excuse.

L'Abuzé.

Hellas Dieu! et comment vivray ge
Ce temps! moy et ses pouvres gens,
Et comment las! tant actendray ge
La venue des payemens!
En la pouvreté que je sens
Faictes moy aulcun avantaige;
Car plus n'ay que mectre en mes dents,
Ne de quoy emprunter sur gaige.

La Court.

Ne soyez meshuy plus venant
Par importunité vers moy,
Faictez m'en demain souvenant,
Ycy adviseray sur ma foy.
Vostre neccessité bien voy;
Croyez que y remediray.
Ne doubtez puis que je vous oy,
Seurement je vous pourverray.

Faictez ce que je vous conseille,
Puisque j'ay vostre cas congneu.
Je travaillerai et traveille
Tant que vous serez bien pourveu,
Et si mon argent feust venu,
Que j'actens, soyez tout certain,
Vous en eussiez desja receu.
Actendez jusques à demain.

L'Abuzé.

Ce m'est une estrange merveille
D'estre en cest estat descendu.
Au service nuyt et jour veille,
Pour seullement vous avoir creu.
Si de par vous n'est entendu,
Mon besoin je laboure en vain;
Puisque vous m'avez respondu :
Actendez jusques à demain.

La Court.

Qui en auroit plain une seille,
Autour de vous seroit perdu;
Quant dormez pour vostre fait veille,
C'est à vous tres mal recongneu.
Mais que l'argent soit descendu,
Croyez que fermerez la main.
Puisque tant avez actendu,
Actendez jusques à demain.

L'Abuzé.

Princesse, pour vous suis venu
Prest d'aler demander mon pain,
Quant de moy dire avez conclu,
Actendez jusques à demain.

En cest estat je fuz à demain mis,

A cest estat actendiz son vouloir ;
En cest estat fuz d'actendre soubzmis;
Faire le fault, qui ne peult mieulx avoir.
En cest estat promist de moy pourvoir.
En cest estat me fault ces jours actendre ;
En cest estat croyez à dire voir,
Mal fait chasser où l'on ne peut riens prendre.

Or, considere la liesse et le soulas que j'euz en moy, oyant ceste belle responce, sur les promesses de ma dame, et considere aussi comment à ceste premiere demande feurent mes joyes abatues, et si devoye avoir des icelluy jour aucune actente ou esperance es parolles de ma maistresse. Or, vueillez penser comment je demouray lors esbahy et sans scavoir quel conseil prendre! Si me mis ung peu à penser et ymaginer en moy mesmes que je pourroye sur ce faire; si me vint en advision, qu'en ceste maniere ne me devoye desconforter, et que supposé que pour ycelle heure n'eusse de la Court nulle ayde, que encores en son service y avoit il plusieurs personnes qui au besoing ne me fauldroyent, veu les manieres et semblans que aultrefoys m'avoyent monstrées, et par especial j'avoye congnoissance à troys hommes de son hostel, desquelz n'avoye nul doubte d'estre de leurs biens reffusé. Si me pensay que en actendant ceste aultre promesse de Court, esprouveroye mes amis. Si vins à mes troys compaignons faire à chascun une demande comme pourras oyr.

Comment Abuzé parle au premier compaignon :

Au premier m'en vins et luy ditz :
Mon compaignon, je te requiers,
Preste moy jusques à des jours dix,
Aulcune somme de deniers;
A mon secours aultre ne quiers.
Et je jure sur mon baptesme
Que loyaulment et voulentiers
Je les te rendray, sur mon ame.

Comment le premier compaignon respond à l'Abuzé :

Mon compaignon, à qui je suys
Tenu, je te jure et faiz saige
Que pour ceste heure je ne puys
A toy ne aultre faire aventaige,
Car j'ay envoyé en messaige,
En neccessité bien estroicte,
Des jeudy au matin, mon paige,
Et il a la clef de ma boitte.

L'Abuzé.

Quant j'oys l'excusacion,
De luy tout honteux me party,
Dont d'une dure passion
Fuz ceste heure plus que party.
Lors pour querir aultre party,
Du deusieme je m'aprouchay;
Si vueilles oyr, je te pry,
Quelle chose luy demanday.

Comment l'Abuzé parle au second compaignon :

Mon compaignon, devers toy accours
Pour besoings qui me sont venuz;
Si me vueilles faire secours
Moy prestant cinq ou six escuz,
Et dedans sept jours, et non plus,
Si plus avant ne veulx actendre,
Sur la foy que doy à Jhesus,
Je te promectz de les te rendre.

Comment le segond compaignon respond à l'Abuzé :

Et mon compaignon, et penses tu
Comme voulentiers je desbource
Pour prester, assez l'as congneu,
Chascun en fait vers moy sa cource.
Combien que, sur mon ame, pour ce
Que plusieurs m'en sont demandans,
Sur moy ne porte argent, ne bource ;
Mon varlet l'a qui est aux champs.

L'Abuzé.

Or, fuz de ses deux reffusez,
Par assez maniere subtille.
Plus que moy estoyent rusez ;
Bien m'en monstrerent le stille.
Si alay au long de la ville,
Pour l'aultre compaignon trouver,
Qui encores fut plus habille
Pour moy nettement reffuser.

Or, trouvay l'aultre compaignon
Dedans la bouticque d'ung change,
Lequel estoit mon droit mignon.
Sans vers moy se monstrer estrange,
Plus doulx le trouvay que ung ange,
Combien qu'il me laissa bien tost
A l'envers tumber en la fange,
Comment tu oyras par ces motz :

Comment l'Abuzé parle au tiers compaignon :

Mon frere, je te viens compter
Mon besoing et mon adventure,
Affin que me vueilles prester
Six escuz, tant que ce moys dure,
Et la foy de mon corps te jure
De les rendre tres voulentiers,
Ou t'en passer une sedulle
Devant nostre chambre aux deniers.

Comment le tiers compaignon respond à l'Abuzé :

Mon frere, je te jure Dieu,
Et le prens sur mon dampnement,
Ou jamais ne parte du lieu
Où tu me vois pour le present,
Que je feis dimanche serment,
Pour l'amour d'aulcunes personnes,
De jamais non prester argent :
Je te pri que tu me pardonnes.

L'Abuzé.

Ainsi fuz reffusé tout court ;
Ainsi lors chascun me faillit ;
Ainsi veez le maleur qui court
Aux meschans qui sur moy saillit.
Ainsi pouvreté m'assaillit ;
Ainsi me fist lors deffiance ;
Ainsi à ceste heure entendy
Qu'en court y a peu de fiance.

En ceste maniere m'en restournay, rongeant mon frain, pensant à mes troys compaignons, qui aultreffoys avoyent asses souvent de moy emprunté, et avions les ungs aux aultres fait beaucop de plus grans plaisirs, dont de ce cas plus m'esbahy, veu l'amour et grande acointance, qui entre nous avoit esté, que je n'estoye de la responce de la Court. Et comme j'estoye ceste matiere desbatant, me tira Abuz par la manche, et Follebonbance avecques luy, et me dist Abuz que Follebonbance se plaingnoit assez fort de moy, et que ja luy sembloit que d'elle compte ne tenoie et que je devenoie tout aultre que ne m'avoit aprins à veoir, et me pria que je leur disse ma voulenté entierement, et se aultrement je ne la voulloye entretenir. A quoy leur respondy et diz que tant que touchoit l'entretenement de Follebonbance, que fort me doubtoye de non la pouvoir plus soubstenir, et que veue la responce que de la Court receue avoye, et le terme que mis m'avoit, et l'aide que mes troys compaignons m'avoyent faicte, que bien me feusse passé d'elle aucune partie de temps. Adonc, me respondit Abuz, qu'elle desja estoit pourveue, et que tant que je seroye ainsi pourmené, je n'auroye garde de la povoir moy tenir. Et encores, me dit il, qu'elle se partoit mal contente de moy, tant que si à l'adventure je la voulloye en aulcun temps avoir, que bien y pourroie faillir. Et je respondis à Abuz que pour ceste heure ne me challoit pas grandement d'avoir avecques moy Follebonbance, mais que moy Abuz demourast. Et sur ce me respondit Abuz et me dist :

Mon filz, moy Abuz te promectz,
Que tant qu'avoir tu me vouldras
Je ne te failliray jamais,
Autant qu'en la court te tiendras.
En court sans Abus ne seras,
Quelque promesse qu'à toy queure,
Par Abuz conduit te verras
Et tousjours mené d'eure en heure.

Abuz scet conduire en court,
Abuz les abusez pourmainne,



Abuz promet et ne recourt,
Abuz prent du servant la painne,
Abuz tire l'ung, l'aultre mainne,
Abuz les promesses depart,
Abuz labeure en euvre vainne,
Abuz jamais de court ne depart.

Si l'ung ne m'a, l'autre me sent,
Si l'ung me sent, l'autre me suit,
Si l'ung monte, l'autre descent,
Si l'ung descent, l'autre est en bruit.
Si l'ung est bien, l'autre luy nuyt,
Si l'ung s'en va, l'autre revient,
Si l'ung est seur, l'autre est destruit,
Par moy Abuz ainsi advient.

Abuz gouverne hault et bas,
Abuz donne et ne baille riens,
Abuz lieve les folz estas,
Abuz amuse tous les siens,
Abuz acorde à l'ung des biens,
Abuz oste plus qu'il ne donne;
Tel cuide estre riche et des siens
Que tout subit il habandonne.

Abuz suis qui te soustiendra
En voye, en chemin et adresse,
Abuz suis qui te servira,
Chische en dons, large en promesse.
Plus amé suys de ta maistresse
Que tous ceulx qui te sont venuz;
Elle se sert de moy sans cesse:
Peu fait de choses sans Abuz.

Si vueilles croire mon conseil et faire ce que je te diray, et affin que tu congnoisses que je te puisse aider, je vueil que à present faces une supplication bien dictée, en icelle ton cas comprins, et soit de par toy presentée à ta grant maistresse la Court. Et sans de riens avoir doubtance, si verras comme t'en prendra et pourras clerement congnoistre que tu auras à besongner, car je crois que si ainsi le faiz, que d'icelle seras contente, et te donra provision.

L'Abuzé.

Et quant Abuz eut achevée sa raison, je me prins à penser à deux choses. C'est assavoir qu'il me sembloit que assez estoit mon cas en doubte, veu que au commancement me faisoit de bouche promesse, et me flatoit de sa part et blasmoit les aultres et plus grans de moy quant mes besoingnes me faisoient, et maintenant me failloit aller par requeste vers elle et couchier mon fait en papier et bailler en estranges mains et diverses condicions. L'aultre point à quoy je pensoye estoit que souvent avoye veu donner des supplicacions, dont peu de compte se tenoit, et que si la Court d'elle mesmes n'y donnoit provision, peu estoient sollicitées au prouffit d'aulcun suppliant. Et neantmoins je m'adventuray, si en feiz une à mon povoir qui par moy luy feut presentée, ainsi que Abuz me conseilla, en laquelle estoit contenu le langaige qui s'ensuit :

La Supplicacion.

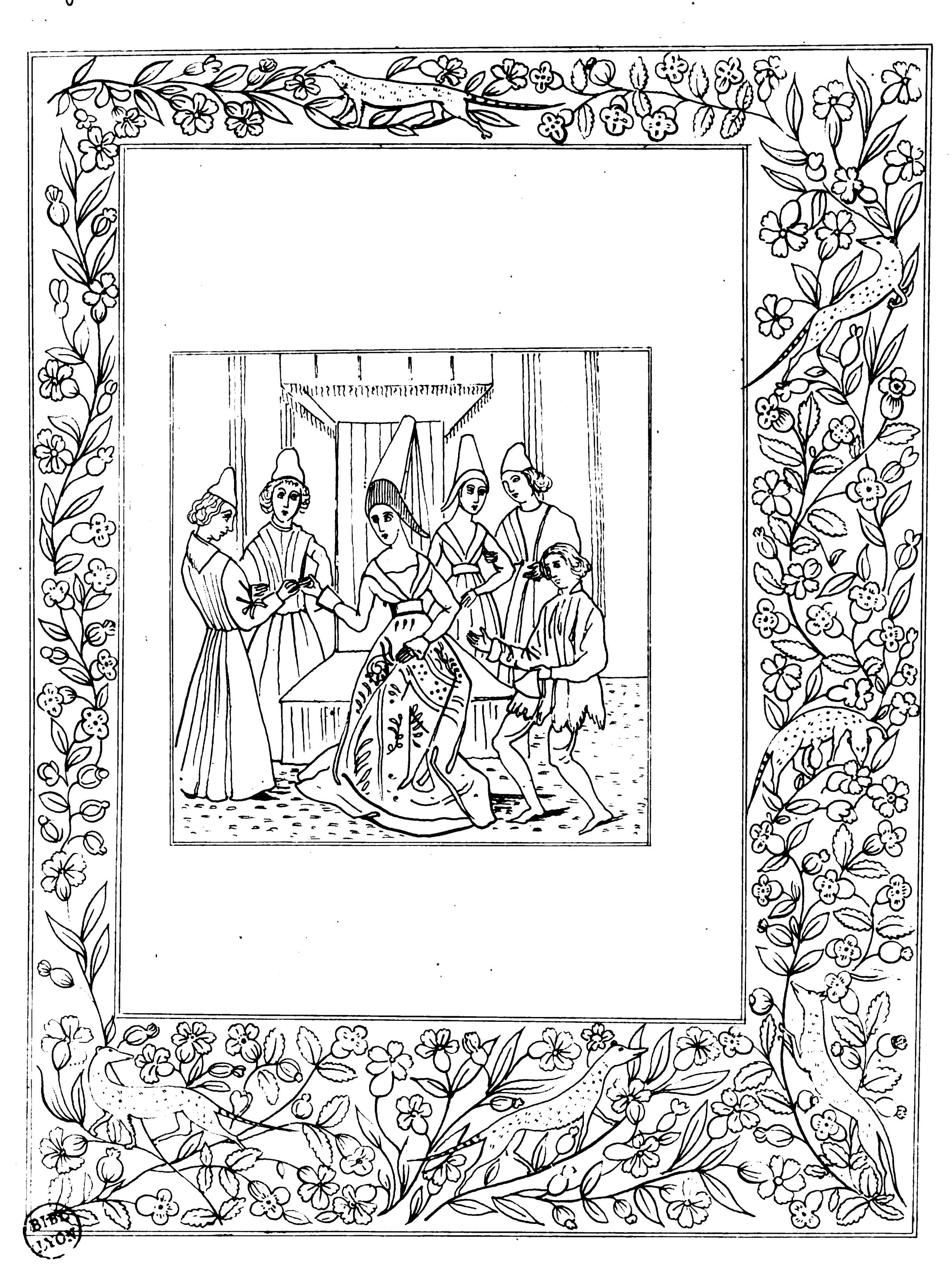
Supplie humblement de bon cueur
Le mal contenté serviteur,
Soubz vostre promesse amusé,
Comme ainsi soit qu'il ait usé
Ses jours en vous ja grant espace,
Et que pour estre en vostre grace,
Faulte de sens et trop aise estre

Le firent sortir de son estre,
Comme homme peu amoderé
Et neantmoins consideré
La charge qu'il a des pointures,
Des rongneures et des picqueures,
Et des moys perduz et passez,
Sans luy avoir esté comptez.

Et actendu que la promesse
De vous, tres notable maistresse,
L'a comme simple entretenu,
Et tres pouvrement soustenu,
Seur de vostre parler l'actente,
Congneu qu'il n'a terre ne rente,
Don, office ne benefice,
Maison, rectrait ne edifice,
Où par vous se puisse rectraire;
Veu que l'avez voulu actraire
Et vous servir de sa personne,
Vostre benigne grace ordonne
Dessus les cas provision,
En licite tauxacion,
Pour contenter vostre servant,
Et ainsi se dit suppliant,
Qui pour luy vous fait ce messaige,
Priera Dieu pour vostre lignaige.

L'Abuzé.

Or dois scavoir que ma supplicacion achevée, je me transportay vers la Court, et luy presentay humblement. Si te prie que tu regardes en quel estat lors la receust; oyant les motz que je luy dis et la responce qu'elle me fist, affin de mieulx scavoir la vie de celluy qui à toy devise



L'Abuzé en court.

Le roi René pinx P. Hawke del. *Lith Cosnier et Lachèse Angers*

Comment l'Abuzé presente sa supplicacion à la Court :

Madame, pour Dieu vous supplie,
Que ceste lettre qu'ay emplie
De mon fait, vueillez visiter,
Et tel remede y donner,
A cil qui bien vous a servye,
Qu'en la fin soubz vous ne mandye.

La Court.

Mon enfant, actendre convient
Encores un petit: l'argent vient
Que je vous ay voulu promectre.
En conseil fault vostre cas mectre,
Cestuy seigneur advisera
Ce qui y est, puis me dira
Que c'est, et quant je l'auray veu,
Et par mon conseil entendu,
Ce que vous aurez demandé,
Vous auray pour recommandé,
Autant que nul de ma maison,
De vostre estat, et c'est raison.

L'Abuzé.

En cest estat, comme tu vois, print lors ma supplicacion et la bailla à ung de ceulx de son conseil, et ainsi demouray ce jour jusques à l'eure de soupper, et à celle heure j'apperceu que la Court de moy devisoit, voire en assez bonne maniere, et me regarda ce soir comme bien faire le scavoit

assez, et à grant somme de foys, et me envoya où je souppoye de son plat ung petit present qui me ramena le couraige ung petit de la servir mieulx que jamais, et commencay à moy mesmes dire : Et comment, pouvre incongneu, de toute ingratitude plain, pourquoy ne comment as tu ja si hardy esté par importunité emprendre ce jour la complainte bailler, toy guementant de ta maistresse? Ne vois tu pas l'amour et l'honneur que tant familierement te monstre en ceste heure presente? Bien fol es, si penser ne peulz que si l'argent estoit venu tost, seroies par elle enrichy! Et en ceste heure proprement alay de moy deliberer de non jamais plus l'ennuyer. Lors me joingniz et ralié pres du brouet de sa cuisine, et me tint en ceste maniere tant que vraye neccessité, ensemble souffrecté et froydure, me contraingnirent de scavoir si de mon fait luy souvenoit; si me retournay devers elle pour plus luy remembrer les cas en celle requeste comprins. Et comme devers elle aloye, je rencontray sur le chemin celluy à qui elle avoit donné la charge de mon fait; si mis le genoil pres de terre et le bonnet entre les mains poursuivant cestuy d'escouté.

Plus l'approuchoye et plus aloit,
Plus parloye, moins m'escoutoit,
Plus l'appeloye monseigneur,
Moins escoutoit le serviteur.
Touteffois comme sejourna,
A ung aultre il se tourna,
Si veit comme le poursuivoye,
Et comme parler je cuidoye.
Vers moy se tourna plus enflé,
Plus despit et plus boutouflé[1]
Que la vecie d'un pourceau.

Lors vint ung estrille fanneau,
Me dire que quoy me tensisse

[1] *Boutouflé*, boursouflé.

Et que plus ne le poursuisse,
Et que ma lectre estoit perdue.
Là fut ma personne esperdue,
Et m'en restournay en ce point
D'angoisse plain, de soucy point,
De joye hors, de deul remply,
Nulz habitz, de joye affebly,
D'argent net, de pouvreté plain,
De l'ung jour mis à lendemain,
De perte pres, de prouffit loing.
Chascun me failloit au besoing;
De tous les maulx du monde prins
De deueil plus que de joie esprins,
Qu'on peult sans maladie avoir,
Pouvre de richesse et d'avoir,
Riche de parolle et promesse,
Hors de la grace à ma maistresse,
Dedans toute maleureté,
Pres de toute mandicité,
Veez là comment lors m'atourna,
Veez là comment s'en restourna
Le pouvre servant amusé
A servir qui l'a abusé,
Et te souviengne, je te prie,
Du commancement de ma vie.

L'Acteur :

Certes, mon amy et mon frere, assez suis de vous esbahy, car supposé que en icelluy temps, dont à present me parlez, feussiez comme dictes bien jeune, assez estiez comme insensé de perdre vos beaux jours en ce point, et comment et quant vous voyez, au premier de vostre venue, la grande amour que à vous avoit la Court, et la chiere que vous faisoit,

pourquoy ne vous efforciez vous de faire acquitter sa promesse, ou sinon en celluy eage avoir prins quelque aultre party, sans vous en ce point amuser et vivre soubz faincte promesse.

Quant voyez que riens ne tenoit
Vers vous de chascune promesse,
Et que ce qu'elle promectoit
Tournoit en follie et simplesse,
Pourquoi ne preniez vous l'adresse
De vous departir vistement,
Sans perdre ainsi vostre jeunesse,
Sans savoir pourquoy ne comment?

L'Abuzé.

Forte chose eust esté à faire
De m'en departir en ce point;
Car au fort de mon deul parfaire
J'estoye de tout plaisir point.
Quant je me sentoye mal èmpoint
Et d'y pourvoir mectoye painne,
Quelque mot me donnoit à point
Qui me paiet une sepmainne.

L'Acteur.

Et quant ton argent failloit,
De qui avoies tu recompence?
Posé qu'à menger te donnoit,
Qui fournissoit l'aultre despence?
Quant venoit ou feste ou dimanche,
Qu'avois tu pour lors à vestir?

Qui t'en donnoit? en ce cas pense
Et n'y scay pas bien advenir.

L'Abuzé.

De petiz dons m'entretenoit,
Par ce point m'estoit amusant.
L'ung jour, ung pourpoint me donnoit
Ou quelque drap à l'avenant;
Ainsi m'estoie entretenant
Sans penser à nulle rapine,
Et ma personne soustenant
Pres du brouet de sa cuisine.

C'est ce qui plus m'a amusé
En son service, sur mon ame,
Et qui le plus m'a abusé
Soubz son parler, par mon baptesme,
Car la promesse de ma dame
Et le goust de sa lescherie
M'ont destruit corps bruit, nom et fame;
Il est fol qui ainsi s'y fie.

Si ne parlons plus, je te prie, de ceste matiere et venons au propos que laissé avons, affin de toy povoir monstrer cestuy demourant de ma vie.

Tu dois scavoir que quant la responce ja dicte me fut par le serviteur faicte, comme homme tres mal contenté m'en retournay vers mon logeis, pour me gourverner selon le Temps que pour lors avecques moy avoye. Et quant à l'ostel feuz venuz, me prins à appeller le Temps, auquel son nul ne me respondit, et quant assez euz appellé, Abuz devers moy se tourna, qui assez rudement me dist : Pourquoy en ce point appelloye et qui ja sonnoye si fort. Si luy ditz que c'estoit le Temps, à qui je vouloye

deviser pour luy compter de mes affaires; dont se prinst Abuz à souzrire, et me dist en ceste maniere :

Abuz.

Toy qui requiers le temps avoir,
Comme souloyez plus n'y venras,
O toy ny sera plus pour voir,
Jamais en court bon temps n'auras.

Demandes tu où est le Temps
Que tu souloyez avoir en court?
Pas n'es venu assez à temps,
Pour l'avoir tenu de si court;
Il est bien loing, si tousjours court.
N'en soyez ja plus esperdu,
Car par ton engin rude et court
Tu l'as passé vingt ans perdu.

L'Abuzé.

Comment perdu! ventre Saint Jame!
Perdu dea, Abuz, et comment
Est il perdu? et, sur mon ame,
Je n'entens ce cas nullement:
Veu l'accueil qu'au commancement
On me fist quant ceans entray,
Pas n'eusse cuidé nullement
Perdre le temps ainsi que j'ay.

Les motz qu'on va en court disans
M'ont fait, soubz umbre de promesse,

Perdre comme je voy mon temps,
Pour quoy de souspirer ne cesse.
J'ay perdu et temps et richesse,
Toute joye et esbatement,
Force, beaulté, sens et jeunesse,
Pour croire trop legierement.

Si vous supply Abuz mon maistre,
Pour moy hors de ce penser mectre,
Auquel n'y a aulcun remeide qui m'aide,
Dictez moy s'il y a remede,
Nen quelle euvre me fault ouvrer,
Pour povoir mon temps recouvrer,
Puis que soubz vous perdu le voy,
Où tout desesperé m'en voy.

Abuz.

Pouvre Abuzé qui demande comment
Ton temps perdu recouvrer te feroye,
Je te respons que veritablement
Moy ny aultruy n'y scauroit trouver voye.
Se ton erreur et follie congnoye
Ton corps humain, par deffaulte de sens,
Requiers à Dieu qu'à ton estat pourvoye :
Aultre moyen ou remede je n'y sens.

Si le temps pers, un autre le remeuvre[1];
Si tu le quiers, un aultre l'a trouvay;
Quant folioys, ung aultre en science euvre,

[1] *Remeuvre*, regagne.

Quant plus ne l'as, aultruy l'a recouvré;
Qui a le temps doibt estre bien gardé,
Et qui ne l'a, à l'avoir painne mecte.
Mais trop tart as à ton faict regardé,
Dont tu parçois ta plaisance deffaicte.

Et si tu veulx la verité scavoir,
Si aultre ou moy à ce te secourra,
Tu peulx aler par devers la Court veoir
Quel reconfort sur ce cas te donra;
Car, s'il eschiet, quant elle te verra
Et congnoistra ton service et tes euvres,
A l'aventure elle te pourvoyrra
Presupposé que ton temps ne remeuvres.

Si me partis et à chemin me mis,
Pensant au temps que follement perdoye,
Et regrettant mes parens et amis
Qu'au temps passé croire ne les voulloye,
Car Folle Amour soubz qui en court volloye,
M'avoit conduit, dollant et esperdu,
Et Folcuider de la Court la grant voye,
Où follement estoit mon temps perdu.

Quant j'euz cuidemment congneu que à la recouvrance de mon temps perdu n'y avoit nul autre remede, me tiray devers la Court et luy ditz tres piteusement:

Madame et maistresse chiere,
Où jadis trop abusé fuz,
En quoy est tournée la chiere,
Qui de vous premiere receuz?
Que sont vos biaulx motz devenuz,
Par lesquelz o vous me tenoye

Par Follebonbance et Abuz,
Avec qui en vain m'esbatoye?

Où sont les biens et les largesses
Qu'en moy debvoient estre assises;
Où sont les dons et les promesses
Que tant de fois m'avez promises?
Sont les faintes en oubli mises,
Soubz quoy vous m'avez amusé,
Par vos euvres et vos faintises,
Le pouvre servant abusé.

Or tant que je vous ay servy
Et creu vostre simple parolle,
Et que je me suis asservy
A actendre le tour du rolle,
Faut il que Abuz me conterolle,
Tant que de vous pouvre serf ysse,
Et si ay par bonbance folle
Perdu mon temps et mon service?

Pouvreté a sur moy tendu
Son filet, pour prendre et deffaire
Le servant qui s'est actendu
Aux biens que vous luy devez faire.
En quoy ay je tant peu meffaire,
Qu'à vous ne suis venu à temps,
Pour à mon loyer satisfaire,
Sans qu'ainsi perdisse mon temps.

Quant orez pensé au despart du
Serf asservy en vous servant,
J'ay apperceu le temps perdu
Du tres pouvre Abusé servant.

Dug chascun qui c'est asservant
Pour vous en cest estat servir,
Doibt mectre ce qu'est desservant
Hors doubte d'ung tel desservir.

Et si faire je ne l'ay sceu,
Et ay creu ce que vous me distes,
Et me suis du tout actendu
Aux promesses que me promistes,
Madame, quant vous vous soubzmistes
A moy garder de mandier,
Puys que de vous vous y offristes,
Ny devez vous remedier?

La Court.

Pouvre abusé et descongneu,
A quoy veulx tu que remedie?
N'as tu tout mon estat congneu?
Que fault il plus que je t'en die?
T'ay je nulle chose escondie[1]
Que m'ayez en temps demandée?
Dessers je que nul ne mauldie
Si ta char n'y est amendée?

A quelz tours penses tu que serve
Les servans à moy asservis?
Ne que me chault il qui les serve,
Ou s'ilz sont bien ou mal servis,
Si par Abuz sont desservis

[1] *Escondie*, refusée.

Par trop avoir en moy fiance
Du bien de quoy sont desservis,
La figure en ont pour deffiance?

De les avertir ne m'enpesche,
Mais de promectre tant qu'on veult.
L'un si appouvrist, l'autre y pesche
En richesse, et fait ce qu'il peult;
L'un se plainct, l'autre se deust;
L'un y laisse, l'autre en emporte.
Jamais la Court aultre bruit n'eust;
A ung chascun je m'en rapporte.

Croyz tu que puisse à tous entendre
De ceulx qui ont neccessité,
Ou à ceulx qui pevent actendre,
Ou qui sont en mandicité?
En moins d'un benedicite,
Ce que j'auray promis oublie;
Fait d'homme non sollicité
Ne vault à la court une oublie.

Plus est à mon portunité,
Sans avoir doubte, descondire
Servant plain d'importunité,
Que c'il qui ne m'ose rien dire.
Doys je les offices eslire,
Pour les beaulx yeulx de mes servans?
Non, non, il fault prier de tire
Quant on est en lieu et en temps.

Plusieurs sont à moy amusez,
En l'estat où vous vous voyez,
Et ont soubz moy leurs jours usez;

Puis les ay ainsi envoyez.
Si Abuz les a desvoyez,
Dont pouvreté vers eulx s'encline,
Ceulx sont en promesse payez
Et du brouet de ma cuisine.

Prens en gré comme ta fortune
Et ta follye te conduyt
Souvent tourne en bas, et fortune,
Cil qui soubz elle se desduyt.
Si Folcuider t'a ainsi duyt
Comme non garny de science,
Pas ne es seul à qui il ennuyt;
Si prens ton mal en pascience.

L'Abuzé.

Et madame, que deviendra
Le pouvre qui vous a servie?
Chascun qui ainsi le verra
Aura de s'en mocquer envye.
Au moins donnez moy, je vous prie,
Pour le temps qu'ay perdu et pers,
La provision de ma vie
En recompensant mes depers [1].

La Court.

Si tu y puis vivre si y vis,

[1] *Depers*, pertes.

Disant à toy et à tes faiz:
Faiz compte que tel riche y vis
Qui s'en yra comme tu faiz.
Ceulx qu'en moy servant se sont faiz
Sont mirouers à telz gens qu'à toy.
Si par Folcuider es deffaiz,
N'en blasme que ton fol chastoy.

L'Abuzé.

Quel chastoy voulez vous que preigne
Aultre que ceulx de la maison?
Quel sens voulez vous que j'apreigne?
Pas ne respondez en raison.
Je vous ay, chascune saison,
Crainte et doubtée plus que rien;
Puis me pars sans provision
Et ne me faictez aulcun bien.

La Court.

Si Abuz ton prouffit efface,
Riens n'y prouffittent tes langaiges.
Quel bien veulx tu que je te face?
Assez parçois et n'es pas saiges,
Si à moy te plains de tes gaiges.
Ne t'atens que je te sequeure[1];
Pluseurs y perdent leurs messaiges,
S'ilz n'y viennent de meilleur heure.

[1] *Sequeure*, secoure.

L'Abuzé.

Helas! madame, et se on me doit
Les jours qu'avec vous ay esté,
Veu les biens qu'on me promectoit,
Quant en service feuz bouté,
Ne seroit ce grant charité,
Si par vous y estoit pourveu,
Et que feusse recompensé
Du temps que soubz vous ay perdu?

La Court.

Si tu l'as perdu, si le quiers
En aultre lieu, car nullement
De ton temps de toy ne m'enquiers:
Croire le puis certainement.
Si tu eusses fait saigement
Ton fait, j'en eusse esté bien lye,
Et si tu l'as fait follement,
Je m'en rapporte à ta follye.

L'Abuzé.

Bien scay que je icy follyé,
Quant j'ay soubz umbre de promesses
Mon corps à vous servir lyé,
En actendant vos grans largesses.
Tous les tresors et les richesses,
Qu'on me peult de vous reprouchier,

Ne sont fors abus et simplesses
Pour les amusez, chastier

La Court.

Ne me charge de ta follye
Et congnois ton gouvernement;
Si ta science t'est faillye,
En toy en soit le pensement.
Tu as veu quant, où et commant
Despars à mes servans des biens,
Et s'il t'en est prins follement,
Que me chault il si tu n'as riens?

L'Abuzé.

Las, madame, a vous oublié
Les services que vous ay faiz,
Et comment me suis employé
Pour vous et en ditz et en faiz?
Les voyages que j'ay parfaiz,
Les painnes que pour vous ay prinses,
En sont les guerdons ja desfaiz
Et les dessertes non comprinses.

La Court.

Si aulcun service m'as fait,
A toy mercier ne m'oppose.
Si soyez content, et de fait
Brief tu n'en auras aultre chose.

Avec ta pensée compose
Que en la composicion
Plainnement le reffuz suppose
De ceste proposicion.

L'Abuzé.

Helaz! et les grans diligences
En quoy souvent je vous servoye,
Dont voyez les experiences.
Quant aulcune chose entendoye
Que vouliez, si je n'estoye
Le premier, jamais n'estoye aise
De la peinne que je y prennoye :
Vous souviengne mais qu'il vous plaise.

La Court.

Que me chault il qui coure ou saille,
Ou qui plus s'en avancera?
Doubte n'ay qu'à serviteur faille;
Pour ung cent on en trouvera.
Si l'ung reculle, l'aultre yra ;
Plus heureux qui plus s'avance;
Si est bon à qui y sera
D'avoir à son cas actrempence [1].

Troys choses sont soubz moy la Court,
Qui bien servent par une espace ;

[1] *Actrempence*, vigilance.

Mais quant l'euvre vers la fin court,
En mocquerie tourne et passe;
L'une est rapporter par fallace;
L'aultre le fait de flaterie;
L'autre qui tout honneur efface
Est l'estat de macquerelerie.

Tous flateurs qui scevent flater
Et venir corner à l'oreille,
Et en flatant faire semoler[1]
De chose commune merveille,
Posé que la court s'appareille
A les oyr pour une espace,
Souvent en ce leur appareille
Ung bon conflit en passe passe.

Du segond point qu'en rapportant
Tel fait à cil qui s'y deporte,
Tel si est souvent deportant
Qu'en fin peu d'honneur en emporte.
Pour ung temps lui prestons la porte,
Pour veoir de quoy servir il scet,
Mais enfin son maleur emporte
Qu'ay veu faire à plus de sept.

De l'aultre point rien dire n'ose,
Tant à Dieu et aux bons desplait,
Tant est villain que je suppose,
Que nul qui vaille ne s'y mect.
Et si aulcun s'en entremect,
Garde bien comment il s'y boute,

[1] *Semoler*, sembler.

Car souvent cil pour qui le fait,
Le premier le hait et deboute.

L'Abuzé.

Helas! et je prens sur mon ame
Que je vous ay esté servant
Aussi honnestement, madame,
Que fist jamais pouvre servant,
Car oncques jour de mon vivant,
Ne jour ouvrant ne jour de feste,
Ne me feuz pour ung occupant
Si non en toute chose honneste.

La Court.

Pour toy seul ne le dis je pas,
Mais c'est comme je me devise,
Tel tient sa vie par compas
Qui n'ataint toujours où il vise;
Et de ces troys poins je t'avise;
Le fait peut estre ne t'a touché;
En commun le dis si advisé
Au cas celluy à qui il touche.

L'Abuzé.

Helas! mon cas plus me touchast,
Qui y voulsist remede mectre
Et qui ma desserte couchast,
Comme on le m'a voulu promectre,
Quant premier le voulz entremeptre

A vous servir pour mieulx avoir
Ce à quoy vous voulez soubzmectre :
Acquittez en vostre devoir.

La Court.

Le debvoir que j'entens en faire
En est fait, je le te promectz.
Tousiours seroit chose à reffaire
Et pourtant n'en parle jamais,
Quant en service tu te mectz,
Et les aultres qui s'en devisent,
N'entendent pas de court les mectz,
Dont sert ceulx qui tart y advisent.

L'Abuzé.

Bien ay cause d'en deviser,
Et tres matte et piteuse chiere,
Pour vous servir comme adviser,
Porte ma devise bien chiere.
Bien pert qu'estez subtille archiere,
Quant sur eulx gettez vostre trait,
Sans creneau, lucarne, narchiere[1]
Qu'Abuz à vous servir actrait.

La Court.

Ne te soussie qui me serve,

[1] *Narchiere*, ni meurtrière.

Ne ou suis archiere ou archier;
Mal ne ditz de nul que j'asserve;
Si ne veulx ne me viens cherchier;
Si mon service treuves chier,
Chastie toy et ta science,
Et ne pense qu'à Dieu prier
Qui te doint bonne pascience.

L'Abuzé.

Fault il doncques que je me parte
De vous en l'estat que je suis,
Sans que nul bien on me departe,
Quant mon temps recouvrer ne puis?
Souviengne vous que jours et nuitz
Vous ay servy à mon povoir,
Et puys me boutez de vostre huys
Dehors, sans aulcun bien avoir.

La Court.

Avoir aveugle la personne
A veoir seullement où il est;
Avoir est mis où je l'ordonne;
Avoir en peut qui heureux est;
A veoir ne scet on pas que c'est;
Avoir le veult qui ne l'a pas;
Qu'avoir le quiert son temps y mest
De meilleur heure que tu n'as.

L'Abuzé.

Il m'est doncques neccessité,

Qu'ainsi de vostre hostel m'en aille
Mandiant en mendicité,
Querant aux portes qui en baille.
Chascun qu'à vous servir travaille,
Se peult mirer en ceste vie,
Où fault que pouvreté m'assaille
Pour vous avoir à gré servie.

Veez là commant mon temps perdy;
Veez là commant on me deboute;
Veez là commant je m'atendy
Au mot qui par trop chier me couste.
Si pense bien qui nous escoute;
Si aulcuns y ont avantaige,
Cent s'en plaingnent, et somme toute
Brouet de court n'est heritaige.

Or as oy le commancement de ma tres grande follie, si te vueil le surplus compter, sur quoy tu dois scavoir que apres mon jolis temps perdu me pensoye souvent trouver entre les aultres compaignies ja par avant de moy hantées; mais de si loing que j'estoye de eulx apperceu, j'estoye d'eulx du tout debouté: si me fut force apprendre à servir ceulx qui devant avoient esté mes compaignons. Et estoye en telle maniere rebouté tant à la ville que à la Court, que je demouray en peu d'espace quasy comme homme abandonné, et en ceste mendicité poursuivoie tousiours les generaulx le chappeau soubz le bras et le bonnet entre les mains, et ne scavoye aucun trouver qui à moy aider se aprestast. Si m'en vins à ceste matiere à Abuz prendre le conseil, lequel me dist une tres gente auctorité ja d'assez de gens entendue; mais premier me dist que veu et congneu la neccessité en quoy à celle heure j'estoye moult pouvrement habitué, et hors de grace de la Court, que bien à malle painne je seroye d'elle escouté, car comme me dist lors en son auctorité tres gente :

Vielz anges et vielz braconniers,
Vielz heraulx et vielz menestriers,
Vielz chevaulx et congneux levriers,
Vielz sergens, pouvres serviteurs,
N'ont gueres l'amour des seigneurs.

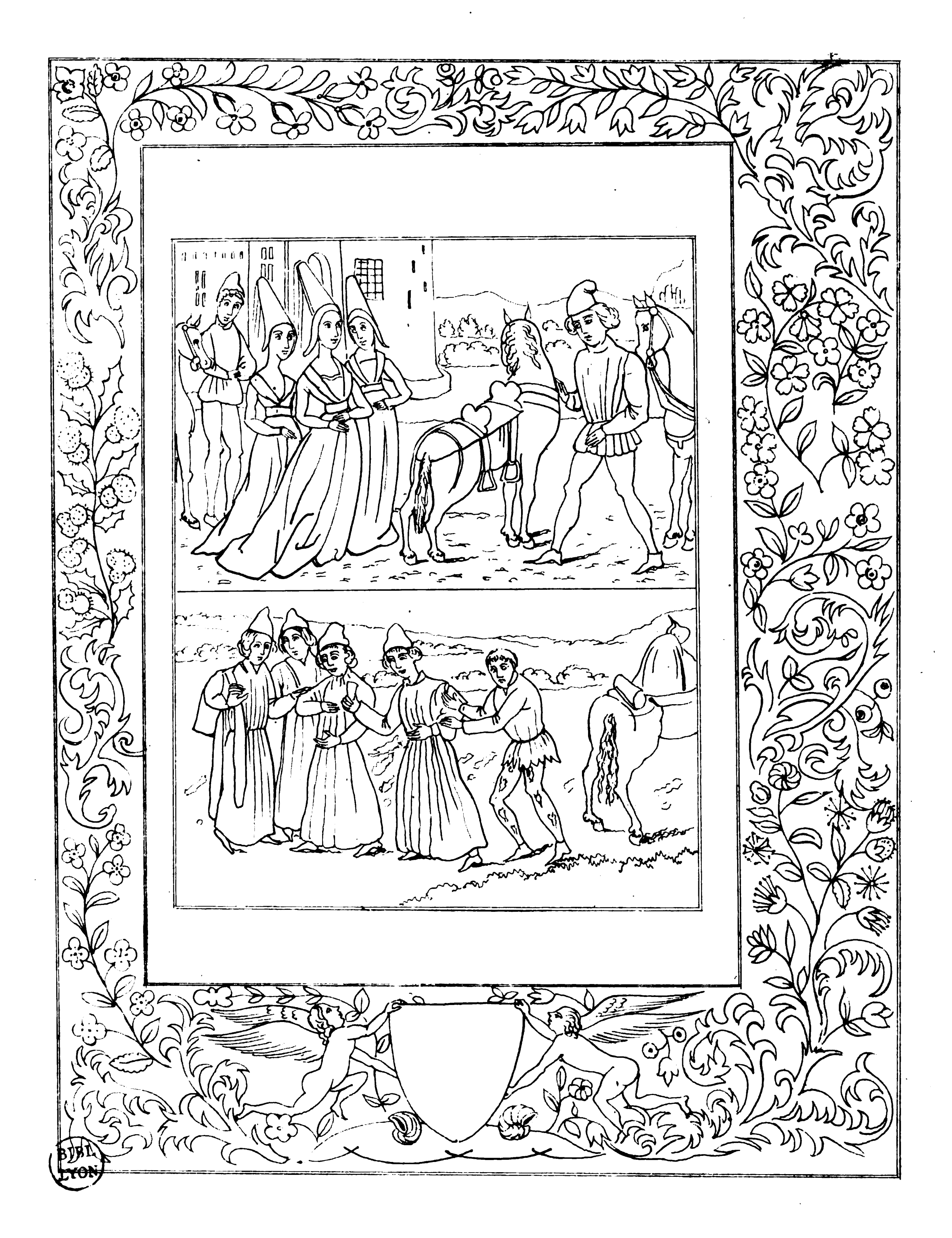
Abuz.

Si te convient, me dist Abuz,
Avoir à ton frain à rongier
Les folz honneurs que tu as veuz
Et entonnez trop de legier,
En considerant le dangier
Où est ta personne venue,
Preste à soy couchier sans mengier,
Et faire logeis de la rue.

Car remede autre, je ne scay
N'a nulle de tes adventures,
Sinon que tu faces essay,
Et en cest estat t'aventures
D'avoir d'aucunes creatures,
La grace de parler pour toy
Et mectre ton faict par cedulles:
Aultre remede je n'y voy.

L'Abuzé.

Si me prins à mectre en escript mon pouvre cas, et de rechief m'en vins devers madame la Court, pour ma requeste luy bailler. Et ainsi que cheminoye pour cuider à elle parler, je mis chevaulx et hacquenées, bahuz, malles et chariotz, et de l'ostel toute la suitte, qui dessus les champs



L'Abuzé en court.

Le roi René pinx. P. Hawke del. Lith. Cosnier et Lachèse Angers

se mectoient. Si demanday à l'ung de ceulx qui avecques moy se daignerent arrester où aloit tout ce chariage. Si me fut d'icelluy respondu, que la Court aloit à l'esbat, et ne savoit on de son retour la verité. Si me pensoit à approucher d'elle, affin de luy presenter mon cas. Mais d'elle approucher ne povoie pour la presse qui entour d'elle estoit, et combien que espace eust eu de moy lors escouter, si faignoit elle, quant me veoit d'elle approucher, avoir tousjours assez à faire. Si cuiday à ceste heure bailler ma supplicacion à aulcun qui la presentast, mais de chascun estoie reffusé, comme en ceste ystoire te monstre.

Comment l'Abuzé poursuit les generaulx :

Regarde comme poursuivoye
Les generaux, pouvre et meschans;
Regarde comme je suivoye
A ceste heure là les gallans;
Voy comme estoye humilians
Ma personne pour secours querre,
Le bonnet entre mes mains tenans
Et le genoil aupres de terre.

Voy si j'estoye gracieux
Et piteux, actendant salaire;
Voy si j'estoye bien songneux
De povoir à chascun complaire;
Voy commant me debvoit lors plaire
Cest adieu si soubdain et court;
Voy ce tres piteux exemplaire
Mirouer aux serviteurs de court.

Or, puisque fut ce bruit passé, et madame la Court partye, ne savoye plus que faire, de demourer et d'aler après. A ung maistre d'ostel, m'en vins demander que j'avoye à faire, et luy diz que sans argent estoye

demouré, lequel me dist que, par le commandement de la Court, avoit esté un aultre mis en mon lieu et en mon office, si à l'eure ne m'y trouvoye.

Si prins ung baston en ma main,
Et m'en alay apres le train,
Sans argent, sans cheval, sans paige,
Sans secours, sans nul avantaige,
En quoy je me peusse asseurer,
Comme tu me vois cheminer.

Or, voy l'estat en quoy chemine,
Où chemina le damoiseau.
Voy si faisoye bonne mine
Qui lors eust tiré le rideau;
Voy à mon costé le fardeau
Qu'à porter fault que me desporte,
Qui est du tresor le mouceau
Que pouvre serf de court emporte.

Or, cheminay en celle painne et travail, continuant celluy voyage, ouquel chemin me print une maladie, estant en ung pouvre logeis, dont ne peuz celluy jour ensuir la compaignie; si demouray tout esgaré. Et mon hoste, lequel assez pouvre estoit et qui n'avoit cause, voulenté, ne de quoy peust me soustenir, ne querir mes neccessités, me dist que je advisasse pour moy ung aultre logeis. Et je luy priay que pour celle nuyt seullement me voulsist chieulx luy hebergier, et que le lendemain me pourverroye, et ainsi fut content de faire. Or ne me feust de mengier demandé, que la nuitée me fut table, et de souspirs je feiz viande, et de mes larmes le breuvaige, et de mes genoulx la touaille [1], et de la paroy mon chevet. Et en ung coing de la maison me prins à bouter la nuyt,

[1] *Touaille*, nappe.

oultre de laquelle comme à demy me vint une ancienne dame qui Congnoissance avoit nom. Et celle à moy se devisa, en me ramenant au devant toute la perte de mon temps et les promesses de la Court, avecques les exemples, mon maistre et la reigle de mes parens, et comment j'avoye oublié la doctrine de mon bon maistre pour les vaynnes parolles de Abuz, et la seureté de la vie et reigle de mes amis, pour lescherie de la court, et comment en lieu d'avoir multiplié mon sens, je avoye le mien temps perdu; et tant bien me mist au devant les parolles de mon bon maistre contenans : que nul bon commencement ne moyen raisonnable n'estoyent de nulle valeur, si la fin n'y correspondoit; si apperceus que assez estoit on approuchoit d'estre la fin de mauvaise vie contraire à mon commencement. Et apres que dame Congnoissance m'eust mis tous ces points au devant, me demanda de ma richesse et de quelle chose je avoye à la court prouffité, et combien m'avoient valu ses grandes et belles promesses. Et lors me prins à penser à ce que m'avoit esté dit du Temps que j'avoye perdu : estoit que plustost seroyent les promesses de court tournées en herbes, que toutes vrayes. Et apres celluy pensement, monstray à dame Congnoissance le fardeau que à mon col portoye, ouquel estoit enveloppé le tresor que aquesté avoye ou service de dame la Court; si fut par Congnoissance ouvert, et n'y trouva sinon

Dons en papiers et promesses en lectres,
Seaulx pendans aux passés mandemens,
Motz affectiez, fains semblans, faulx sermens,
Dires de court passés par mains de maistres.

Et quant madame Congnoissance eust ceste paye regardée, se print à moy habandonner et dire adieu piteusement, comme de mon cas esbahye, et, voyant son desportement, luy requis que avecques moy demourast. A quoy me respondist et dist : Que puisqu'elle estoit si tard à mon secours venue, que ja prouffit ne me feroit, et que de sa congnoissance ou ayde ny povoye multiplier, sinon en lamentacions. Si me bailla une sienne parente, qui assez petit me plaisoit et me fut de la prendre force et avoit

à nom Pascience. Si la prins, lors voulsisse ou non, et luy contay de mes besoingnes. Et comme à elle devisoye, Abuz me vint veoir et me dist :

Abuz.

Nostre maistre, où est Folle Amour,
Vostre mignaulde, gente et belle,
Qu'avez ensuyvy nuyt et jour,
Per vostre serment, où est elle?
J'ay ung peu à parler à elle,
Pour de son prouffit l'advertir;
Si vous prye que nul ne la scelle,
Et que la me faciez venir.

L'Abuzé.

Las! Abuz, me demandez vous
De Folle Amour aulcune chose;
Par elle suis bien au dessoubz,
A ses follies je m'opose;
Avec Pascience repose,
Que par Congnoissance me vient,
Et à mendicité compose:
De Folle Amour ne me souvient.

Abuz.

Et Folcuider, vostre mignon,
Où est il, qu'est il devenu?
Il estoit si franc compaignon,
N'est il avecques vous venu?

Vous est il si mal advenu
Qu'il vous a fallu esloingnier
De luy, qu'avez tant soustenu;
Comment l'avez vous peu laisser?

L'Abuzé.

De Folcuider n'ay souvenance;
Sur Dieu et sur ma conscience,
Plus ne l'ay en mon ordonnance.
Ne scay c'est follye ou science;
Folcuider n'a plus d'audience
En nulz estats autour de moy.
J'ay pour luy prinse Pascience;
Folcuider plus je ne congnoy.

Abuz.

Et Follebonbance sa femme,
L'avous tousiours entretenue?
Où est elle?

L'Abuzé.

Par mon baptesme,
Je ne scay qu'elle est devenue.

Abuz.

Est Follebonbance perdue
D'avecques vous; c'est un grant fait!

L'Abuzé.

Je l'ay bien autrefoyz congneue,
Mais maintenant ne scay que c'est.

Abuz.

Quant au Temps ne povez venir,
Qu'avez perdu par negligence,
Qu'avez vous pour vous soustenir
Avecques vous?

L'Abuzé.

J'ay pascience.

Abuz.

Touchant les promesses de court,
En guerdon et en recompense,
Qu'avez vous qui vous secourt
Par vostre foy?

L'Abuzé.

J'ai pascience

Abuz.

Et pour vostre painne et salaire,

Y a il aulcun qui y pense?
Pour à voz loyers satisfaire,
Qui avez vous?

L'Abuzé.

J'ay pascience.

Abuz.

Et pour les paines et travaulx,
Où avez mis corps et science,
Et despens de gens et chevaulx,
Qu'emportez vous?

L'Abuzé.

J'ay pascience.

Abuz.

Et pour vostre provision,
Veu que fin à vos jours commence,
Qu'avez vous pour tauxacion,
Pouvre Abuzé?

L'Abuzé.

J'ay pascience.

Abuz.

Puisque aultre chose de responce n'avez de madame la Court, et ainsi prenez pascience, comme j'entens que force vous est, je me vueil de vous despartir, et, à mon despartement, donner ceste belle devise en signe de tout payement pour les plaisirs que faiz m'avez, car plusieurs aultres que vous ont esté de ceste belle livrée bien legierement contentez. Si la vueillez prendre bien en gré. Et lors me bailla une robe moult legiere, demye blanche et demye violée, que vestiz, et puis se partist, et sans dire adieu me laissa.

Or, aproucha assez le jour, et quant sa lueur resplendit jusques en la place où j'estoye, appellerent à la porte de mon logeis deux assez desplaisantes vielles; l'une nommée Pouvreté, et l'aultre avoit nom Maladie, et estoit Abuz avecques elles. Si parla Pouvreté et dist à l'oste qui logié m'avoit :

Comment Pouvreté parle à l'oste de l'Abuzé :

Où est le pouvre homme Abuzé
Soubz promesse par court servir?
Où est le fol qui amusé
S'est pour oyr souvent mentir?
Dictez luy qu'Abuz fait venir
A son logeis icy aval
Pouvreté, qui le vient querir
Pour le mener à l'ospital.

Avecques Maladie ma seur,
Qui acquite sa conscience
Et est tres joyeuse en son cueur,
Qu'il a bien prinse en pascience.

Dictez qu'à cheminer commence,
En en lieu de mulle ou cheval,
Je luy aporte une potence
Pour le mener à l'ospital.

L'Oste de l'Abuzé.

Si le vous vaiz faire venir;
Il me tarde qu'on ne le voye;
Plus n'ay de quoy le soustenir.
De vostre venue ay grant joye;
En assez pensement j'estoye
Commant, sans luy faire nul mal,
Aulcun ayde je trouveroye
Pour le mener à l'ospital.

L'Oste à l'Abuzé.

Sus, gallant, sus, troussez vos quilles,
Et alez parler vistement,
O trestoutez vos agoubilles
A Pouvreté qui vous actent,
Et Abuz, qui legierement
Vous veullent mener comme voy
Logier pour vostre payement,
A l'ospital de par le roy.

L'Abuzé.

Face Dieu son gré du servant
Qu'en court a follement servy.

Du bien qu'ay esté deservant
Est oultre serviteur servy.
Ung chascun qui est asservi
A poursuir de court le service,
Garde soy d'estre desservi
Du guerdon dont pouvre serf ysse.

Or, vins à la porte de mon logeis ou feuz prins et enmené au lieu ouquel trouvé tu m'as, et en cheminant me tenoit Pouvreté par la manche et me bailla une potance en la main de l'aultre costé. Et Abuz me poursuivoit, moy monstrant par derriere o le doy, et Maladie me tenoit de ses mains la teste. Et en ce point prins pascience et partis, et nous en alasmes au repaire des serviteurs qui ont en court le vent contraire, et qui plus visent à bien servir que à leurs besoingnes. Si vueillez regarder comment je fis et en quel triumphe feuz mené au lieu, ouquel tu me trouvas.

Or, as tu oy et bien veue toute ma vie au long et la verité de mon faict, et comment je fuz mené à l'ospital pour le guerdon de mon service et la rescompence de mon temps perdu? Si vueillez toy et les aultres, qui à lire vous esbattez, mieulx penser et de meilleure heure à vostre fait que je ne feiz; et en ceste actente vous asservez; de laquelle sont peu de saiges personnes au dangier, et pour ce se garde qui se aimera.

EXPLICIT.

N° 12



L'Abuzé en court.

PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU

ET

JEUX DE LA TARASQUE.

PROCESSION

DE LA FÊTE-DIEU

ET

JEUX DE LA TARASQUE.

Aussitôt que le Christianisme sorti des catacombes et des arênes, fut monté sur le trône, la pompe des cérémonies païennnes s'évanouit. Les images impures de la mythologie furent proscrites à leur tour, et pendant que le royaume de Clovis se formait des débris de l'empire des Césars, la religion du Christ chassant les vieilles idoles, établissait aussi son règne dans le cœur des peuples.

Longtemps, les souvenirs de la vie du Rédempteur restèrent comme une tradition vivante, au milieu des nouveaux Chrétiens; mais, lorsqu'à la mort de Charlemagne, son empire divisé tomba par lambeaux, les nations de l'Occident se trouvèrent assises dans les ténèbres de l'ignorance.

Alors, il fallut rendre visibles aux yeux du peuple les dogmes et les mystères: il fallut, pour ainsi dire, renouveler les signes de la rédemption. Partout, dans la profondeur mystérieuse des basiliques, *l'étoile des Mages* reparut, et l'on vit nos Rois agenouillés pieusement au pied de la crèche, adorer *Jésus enfant*; trois chevaliers les précédaient, portant des coupes dorées et ciselées, où étaient l'or, l'encens et la myrrhe[1].

[1] Continuateur de Nangis, an 1378

L'Église ne célébra plus seulement ses fêtes; elle les représenta. On peut voir encore dans de vieux rituels le texte et les costumes de ces pieuses solennités. Attiré par la pompe des cérémonies nouvelles, le peuple accourut en foule; les fêtes de l'Église furent ses fêtes; bientôt son zèle pour la représentation des mystères alla si loin, que l'enceinte des temples ne put suffire aux élans de sa foi.

Alors parurent ces *Confrères de la Passion*, auxquels le roi Charles VI permettait par ses lettres de charte du 4 décembre 1402 : « de jouer quelque mystère que « ce fust, soit de la dicte Passion et Résurrection, ou autre quelconque, tant de « saincts comme de sainctes. »

Le premier mystère représenté avec éclat, le fut en l'honneur de la délivrance du roi René, en 1437. Son fidèle ami Conrard Bayer, évêque de Metz, fit jouer avec une grande magnificence le *mystère de la Passion.*

Un chroniqueur contemporain nous en a laissé de curieux détails :

« Et fut Dieu un sire appelé seigneur Nicolle, de Neufchastel en Lorraine, lequel « étoit curé de Sainct Victour de Metz, lequel fust presque mort sur la croix, s'il « n'avoit esté secouru...

« Et un autre prestre qui s'appeloit messire Jean de Nicey, fut Judas, lequel fut « presque mort en pendant, car le cuer lui faillit et fut bien hastivement despendu...

« Et estoit la bouche d'enfer très bien faite, car elle ouvroit et clooit (fermait), « quant les dyables y vouloieut entrer et issir. »

Sorti à peine des prisons du duc de Bourgogne, René ne put assister à cette fête, où se pressa toute la noblesse de Lorraine.

Trente années de guerre et de combats se succédèrent ensuite dans la vie du bon roi; mais sitôt qu'il put reposer sa tête blanchie, moins par le temps que par les malheurs, il vint en Anjou. « Là, dit Jean Bouchet en ses annales d'Aquitaine, « le roi de Sicile composa plusieurs rondeaux, ballades et *mystères.* » Comme tant d'autres ouvrages du royal poète, ces mystères ne nous sont pas parvenus.

Nous devons dire pourtant quelques mots de ceux qui ont été composés ou joués sous ses auspices.

Parmi les mystères conservés aux manuscrits de la Bibliothèque royale, se trouve encore celui du *Roi Advenir.*

L'auteur dit dans le prologue :

« ...Il est vrai que le noble roy
René, que Dieu veuille garder,
Fist mettre en faict par arroy (ordre),
En prose pour le regarder,
S'advisa pour plus augmenter
La vie du roy Advenir,
Que ung mystère en fust ouvré,
Pour jouer au temps à venir.
Lors pour expédier ce faict,
Quoique bien eust trouvé meilleur,
Luy ayant au vouloir parfaict,
Il appela ung sien varlet
De chambre nommé le Prieur,
En luy commandant de l'ouvrer... »

Le fonds de la pièce est tiré d'un ouvrage de saint Jean Damascène, intitulé : *Histoire de Josaphat, fils d'Avennir, roi des Indes et de Barlaam.*

Le manuscrit de ce mystère se trouve à la Bibliothèque royale : il est en deux journées et compte plus de dix mille vers. On y remarque plus de style et d'invention que dans la plupart des pièces du quinzième siècle; quelques scènes ingénieuses font deviner l'inspiration du bon roi.

Parmi les autres mystères composés sous ses yeux, on peut citer encore les *Actes des Apôtres*, par les deux Greban, dont le roi de Sicile était le protecteur. Ce mystère fut représenté à Angers et au Mans[1], et passait pour un des mieux versifiés.

René se trouvant à Aix au mois d'août 1476, y fit jouer devant toute sa cour réunie, la *Moralité de l'homme mondain*, à 82 personnages. Elle est attribuée à Simon Bourgoing, qui devint plus tard valet de chambre dn roi Louis XII. Suivant le registre de la dépense de René, cité par M. de Villeneuve, il n'en coûta que deux florins pour les habits des acteurs : ce qui prouve que les personnages

[1] Les deux Grebans, au bien raisonnant style,
Les deux Grebans ont le Mans honoré. (*Clément Marot.*)

ayant été remplis par des seigneurs de la cour, ils firent eux-mêmes les frais de leurs costumes.

Le mystère de la *Résurrection*, composé par Jean Michel, fut aussi joué devant René. On l'a imprimé avec des notes curieuses, qui nous font connaître comment il devait être représenté.

Tous ces mystères et *moralités* devinrent tellement en honneur, que bientôt on ne célébra plus de tournois, de fêtes et cérémonies profanes, sans y faire entrer des *intermèdes*, empruntés souvent aux pièces les plus en vogue. On alla jusqu'à les jouer, comme *entremets*, dans l'intervalle des festins, à la grande joie des convives.

Mais le bon roi n'oublia pas la pensée qui avait inspiré la représentation des mystères : il s'ingénia pieusement à les rapprocher des fêtes de l'Église, pour rendre aux cérémonies saintes leur prestige et leur influence sur la foi des peuples; et il institua en 1474 à Aix, les *jeux de la Fête-Dieu.*

Avant d'entreprendre la relation de ces jeux célèbres, nous devons dire à quelle source il en avait puisé la première idée.

Pendant son séjour à Angers, le roi de Sicile y avait assisté plus d'une fois à la *procession du Sacre*, et avait restauré dans tout son éclat cette antique cérémonie, qui chaque année attirait dans la capitale de l'Anjou une affluence merveilleuse.

Le P. Grégoire de Valence et d'autres écrivains ecclésiastiques ont avancé sans preuves que, dès le temps de Bérenger, la procession du Saint-Sacrement se fit à Angers, en expiation de son hérésie; mais cette opinion n'est pas admise par les auteurs angevins[1]. L'institution de la *Fête-Dieu* remonte, comme tout le monde sait, au pape Urbain IV.

« Nous avons cru qu'il était juste de consacrer un certain jour à la fête de ce « grand sacrement, afin que les peuples fidèles s'assemblent en foule ce jour-là, « dans les églises, et que les clercs comme les laïcs chantent joyeusement des « cantiques de louanges, en célébrant une si grande fête. » (Bulle *transiturus* datée d'Orviette, le 8 septembre 1264.)

Mais la procession du Saint-Sacrement est postérieure à l'institution de la fête.

[1] Claude Ménard, *Plainte apologétique* pour monseigneur l'évêque d'Angers, au sujet de la procession du Sacre, 1625. — Eveillon, *Réponse* du chapitre d'Angers, 1626.

La bulle d'Urbain n'en dit pas un mot, et les auteurs les plus érudits ne peuvent citer aucun exemple de cette procession avant l'année 1323[1].

Quelle que soit l'époque où commença la procession du Sacre à Angers, elle était déjà célèbre avant le roi René. Nous ignorons ce qu'elle fut sous le règne de ce prince. La plus ancienne relation qui nous en reste, se trouve dans un *Cérémonial* manuscrit de 1692, conservé à la bibliothèque de l'évêché d'Angers.

Cette relation est encore inédite, et nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en la mettant sous leurs yeux avec quelque détail. Nous l'offrons comme un curieux tableau de la société civile et religieuse du dix-septième siècle.

MARCHE

De la procession du Sacre.

Le son de primes fini, on sonne cinq fois *Guillaume* à branle, en laissant un quart-d'heure entre chaque son : c'est le signal du départ des *grosses torches*.

On appelle ainsi des petits théâtres portatifs, formés par quatre colonnes qui supportent un baldaquin surmonté de cierges. Les personnages sont en cire et représentent des scènes tirées de l'ancien ou du nouveau testament. Ces grosses torches au nombre de douze, reposent sur des *ettablis* à roulettes : il faut au moins quatorze à seize hommes pour porter les plus pesantes. Ce sont de véritables mystères ambulants.

1er ordre.

A six heures précises du matin, le juge de police en robe, fait partir les douze grosses torches dans l'ordre suivant :

[1] J.-B. Thiers, *Traité* de l'exposition du Saint-Sacrement, tome I, p. 223.

Torche des boulangers.
Id. des savetiers.
Id. des gantiers.
Id. des corroyeurs.
Id. des tanneurs.
Id. des poissonniers.

Torche des bateliers.
Id. des portefaix.
Id. des cordiers.
Id. des selliers.
Id. des cordonniers.
Id. des bouchers.

Les grosses torches se suivent à un demi-quart d'heure de distance.

2me *ordre.*

Après la torche des bouchers, marche seul le *Crieur de patenostres*, qui porte un chapelet au cou en forme de bandoulière, et au bout de sa torche une clochette, qu'il fait de temps en temps sonner.

Ensuite et toujours sur deux rangs, viennent les porte-faix et maistres de harnois, ferreurs et filassiers, tissiers et bateliers, nautonniers et vinaigriers, savetiers et carreleurs en cuir, cloutiers et monniers, selliers et tonnelliers, chandelliers et verriers.

3me *ordre.*

Terrasseurs et blanchisseurs, massons et tailleurs de pierres, charpentiers et couvreurs d'ardoises, tourneurs et rouettiers, menuisiers et bahuttiers, coffretiers et vitriers, plombeux et peintres.

4me *ordre.*

Les maréchaux ferrans et épronniers, maréchaux d'œuvres blanches et charrons, arquebusiers et armuriers, horlogeurs et serruriers, gâiniers et coutelliers, fourbisseurs d'épées et pintiers.

5me *ordre.*

Les bonnetiers et chappeliers, parcheminiers et mégissiers, gantiers et conroyeurs, seilliers et panniers, escardeurs et raquetiers, drapiers drapans et tondeurs, tanneurs et cordonniers, toilliers et blanchisseurs de toiles, tailleurs d'habits et couturiers, frippiers et revendeurs, peletiers et brodeurs.

6[me] ordre.

Les poulalliers et cuisiniers, rôtisseurs et bouchers de la petite boucherie.

Les poissonniers et les pêcheurs de Reculée, dont le doyen précédé de trois ménétriers porte un cierge énorme, où saint Pierre était représenté en cire avec ses vêtements pontificaux, un filet à la main. Nous avons déjà parlé dans la *Biographie* de ce privilége accordé aux pêcheurs de Reculée, par le bon *roi des Gardons*. Après la procession la torche des pêcheurs est déposée dans l'église de la Trinité, et reste là toute l'année, suspendue à la voûte devant le jubé.

Après les pêcheurs viennent les boulangers et cabarettiers, hostelliers et pâtissiers, bouchers de la grande boucherie et barbiers.

7[me] ordre.

Le corps des marchands, les orfaivres et ciergiers, apothicaires et droguistes, chirurgiens et quincailleurs, boutonniers et poilliers.

MM. les administrateurs des hospitaux, MM. du corps de la Monnoye, les juges et consuls des marchands, en robes de cérémonie.

8[me] ordre.

Suivent les notaires en robes d'avocats, la queue portée par leurs clercs; MM. de la Bazoche, « qu'on nomme Bazochiens et clercs de pratique, ou clercs de velours, qui sont gens pour estre advocats; » les clercs des greffes et greffiers, les avocats et médecins en robes noires, les juges des traites, présidents, lieutenants et élus, les officiers du grenier à sel, avec les présidents, juges, lieutenants, assesseurs et conseillers de la Prévôté; les maire, échevins et officiers du Corps de ville, avec les officiers de la judicature, de la sénéchaussée et siége présidial.

Les Guidons.

Un membre de chaque corps marche le premier, portant au haut de sa torche un guidon, sur lequel est peint le patron ou l'enseigne du corps; ainsi les tailleurs

ont pour patron, la Sainte-Trinité; les cordonniers, saint Crespin; les boulangers, saint Honoré, etc.

Outre ces guidons, marque distinctive de chaque corps, il y en a d'autres séparés des torches, mais toujours surmontés de cierges allumés. Les monniers portent un petit moulin à vent qui tourne, les couvreurs une maisonnette en ardoises surmontée de girouettes, etc. Tous ces guidons sont autant de petits chefs-d'œuvre qui font l'admiration des spectateurs.

Le Présidial est en robes rouges. MM. de la maison de ville marchent précédés de leurs tambours et trompettes. Ils ont tous la tête nue[1] et une torche allumée à la main, ainsi que tous les laïcs de la procession. Ceux de la maison de ville portent attachés à leurs torches, des guidons aux armes de la ville d'Angers. Le Présidial est précédé d'un guidon, sur lequel on a peint la Justice, une balance à la main. Les huissiers, qui accompagnent la Prévôté et le Présidial, portent tous le susdit guidon.

Chaque corps a la symphonie qui lui plaît : elle marche à sa tête jouant des airs mélodieux, composés par le roi René, et qui se sont perdus dans l'orage révolutionnaire.

L'ordre et la marche du clergé.

Après le Présidial, marchent sur deux rangs les capucins, les minimes, les cordeliers, les jacobins, les augustins, les carmes.

Des religieux en dalmatiques et précédés chacun de deux acolytes en aubes, portent la croix de leur ordre.

La communauté (ou paroisse) de la Trinité seule.

Puis à droite et à gauche, toujours sur deux rangs : Saint-Mainbeuf et Saint-Maurille, Saint-Julien et Saint-Pierre, Saint-Jean l'Évangéliste et l'abbaye de Toussaint, Saint-Martin et Saint-Laud.

Toutes ces communautés sont en chapes et leurs porte-croix en dalmatiques,

[1] Le Présidial ayant marché pendant plusieurs années la tête couverte, Louis XIV adressa, le 24 juin 1677, une lettre aux maire et échevins de la ville d'Angers, pour faire cesser cet abus. (*Cérémonial manuscrit de l'église d'Angers.*)

précédés des bedeaux, de deux acolytes en tuniques, une couronne de fleurs sur la tête, et en main leurs chandeliers d'argent avec cierges allumés.

Lesdits porte-croix sont accompagnés d'épistolliers aussi en dalmatiques et manipules, portant les textes évangéliques devant la poitrine.

On ne se sert point de bannières tant pour la cathédrale que pour les autres communautés.

La Cathédrale.

Après le *motet de sortie* chanté sur le jubé à la louange du Saint-Sacrement, le diacre porte-croix *commune* sort de la cathédrale par la grande porte, précédé de deux petits acolytes en tunique et accompagné du petit sous-diacre portant le *beau texte* des Évangiles ; ils marchent tous deux côte à côte.

Suivent, deux à deux, quatre chapelains en chapes, un chœur de psalteurs et quatre officiers. Dix enfants hors d'office, en chappe, tunique et couronne de fleurs, sont adjoints aux psalteurs pour accompagner le chant.

Après les officiers, marchent les deux grands-bedeaux, portant sur leurs robes des tuniques de velours rouge, l'une aux armes de René d'Anjou [1], l'autre aux armes du chapitre de Saint-Maurice. Ils portent sur le bras gauche leurs masses d'argent doré : celle du premier grand-bedeau est surmontée de la statue de saint Maurice; on voit sur celle du second la statue de saint Maurille ressuscitant saint René.

Puis viennent les deux *maires-chapelains* en chasubles, tout comme s'ils allaient célébrer la sainte Messe ; le sous-chantre, les quatre aisles du chantre, le chanoine assistant le chantre, et le chantre en queue, son bonnet sur la tête et son grand bâton à la main.

Après lui, le grand-diacre porte-croix des *fétages* et le grand-épistollier-officier

[1] Lorsque l'Ordre du Croissant fut aboli, René fit don à la Cathédrale de la tunique du héraut de l'Ordre, aux armes de saint Maurice; et, le 31 juillet 1482, il fut ordonné que le premier grand-bedeau la porterait aux grandes fêtes, *en mémoire du bon Roi*.

L'office de premier grand-bedeau ou sergent-bâtonnier a été autrefois bien plus considérable qu'à présent : il était alors possédé par les premiers bourgeois ou avocats de cette ville qui s'en tenaient très honorés.

La création de cet office remonte à l'origine même du Chapitre. Le second grand-bedeau a été créé par lettres-patentes du roi Louis XI, datées du mois de juillet 1474. (*Cérémonial*, liv. I, f° 585.)

avec le *livre de la Jurande*[1]; les deux diacres officiers avec leurs croix précédés des deux grands acolytes en tunique. Ensuite, deux à deux, les quatre aumôniers de l'Evêque, portant sa crosse, sa mître, son livre et son bougeoir.

Aux quatre coins du dais, sont quatre chapelains porte-torches, assistés de quatre chapelains en dalmatiques; et de chaque côté, deux autres chapelains, portant des fallots antiques d'un beau travail.

Devant le dais, deux grands enfants thuriféraires en tuniques; les deux plus anciens chapelains marchent, l'un devant, l'autre derrière.

Au milieu d'eux, porté par le doyen du chapitre et par l'Évêque, s'avance le brancard de velours où repose « cette belle grande custode, recognoissable de si loing qu'on la voit, par sa grandeur et par la forme singulière dont elle est composée: une croix d'or, supportée de deux grands angelots d'argent doré, dans laquelle il y a enchassée une pièce notable de la Croix de Nostre Seigneur, et sur la poincte un beau soleil d'or, contenant la saincte Hostie[2]. »

Deux *dignitez* en dalmatiques servent d'acolytes au chapelain assistant l'Évêque.

Enfin, derrière le dais, quatre anciens chanoines, deux dignitez, quatre appariteurs avec des cierges blancs, et les deux petits bedeaux.

Toute la cathédrale est chapée, à l'exception de ceux qui sont en office comme cy-dessus.

Le juge de police en robe rouge, marche immédiatement après la cathédrale, accompagné de ses officiers en robes noires. Puis, la sénéchaussée ou archers du prévôt, en casaques rouges et mousquets sur l'épaule, le grand-prévôt d'Anjou en tête, tous marchant sur deux rangs.

Aussitôt que le Saint-Sacrement paraît sur le placître de la cathédrale, on sonne le gros *Guillaume*, et toutes les cloches de la ville lui répondent; et la voix des psalteurs se mêle aux sons des instruments, aux roulements des tambours et aux fanfares des trompettes.

[1] Ainsi nommé parce qu'on le présentait aux Rois de France, lorsqu'ils faisaient leur entrée dans l'église d'Angers, et qu'ils prononçaient la formule du serment qui s'y trouve écrite, de conserver à cette église les priviléges accordés par leurs prédécesseurs. (*Inventaire manuscrit du trésor de l'église d'Angers*. Bibliothèque de l'Évêché.)

[2] *Défense du chapitre de l'Église d'Angers contre les calomnies publiées sur le sujet de la procession du Sacre*, 1624, par Eveillon, p. 12.

Toutes les maisons sont ornées de tentures et de guirlandes, les rues jonchées de fleurs et couvertes de grandes toiles pour préserver du soleil ou de la pluie.

A l'approche de son Dieu, la vieille cité a tressailli d'allégresse et semble agenouillée toute entière sur son passage.

Dans cet ordre majestueux, la procession continue sa marche jusqu'à la chapelle du Tertre-Saint-Laurent, dédiée à Notre-Dame.

C'est là qu'au onzième siècle, Bérenger avait élevé sa voix contre le sang de Jésus-Christ. Là, dans *ceste mesme chaire de pierre* où l'archidiacre d'Angers avait proclamé son hérésie, un prêtre renouvelle chaque année l'expiation de la cité, en proclamant le dogme sublime qu'elle avait entendu outrager.

Le sermon fini, les grosses torches partent, et la procession revient à la cathédrale dans le même ordre qu'en allant.

Nous terminerons ici la relation du Sacre d'Angers; elle suffira peut-être pour donner une idée de cette cérémonie célèbre, où, en 1624, « quatre mil habitans portèrent torche à la procession, à la veuë de vingt mil qui n'en portèrent point, et de tant de milliers d'estrangers qui estoient venus pour recevoir edification de la devotion et bel ordre du sacre d'Angers[1]. »

Témoin de cette pompe auguste et de cette merveilleuse affluence, le bon Roi voulut en doter aussi la capitale de la Provence, aussitôt qu'il eut perdu sans retour son cher duché d'Anjou.

En 1774, le fléau de la peste ayant ravagé la ville d'Aix, le chapitre métropolitain, pour fléchir le courroux du ciel, s'engagea, le 21 janvier, à fonder une procession générale et perpétuelle. La piété du vieux Roi s'exalta vivement dans cette cruelle épreuve envoyée à son peuple; et pour accomplir le vœu d'un chapitre dont il était membre, il créa et ordonna lui-même toutes les cérémonies de la Fête-Dieu à Aix.

Les archives de cette ville ayant été pillées en 1590 par le duc de Savoie, on n'a point retrouvé les anciens statuts composés par le bon Roi. Pour la Fête-Dieu d'Aix, comme pour le Sacre d'Angers, nous sommes donc réduits à des relations postérieures; les siècles ont altéré, travesti peut-être, l'institution primitive de ces cérémonies et de ces jeux.

[1] Eveillon. *Défense du chap. d'Angers*, *p.* 62.

Nous essaierons toutefois d'en donner une description fidèle, d'après les meilleurs historiens de Provence[1], en nous rapprochant le plus possible des anciennes traditions du roi René.

JEUX DE LA FÊTE-DIEU.

1er jour. — Le lundi, fête de la Pentecôte.

Après la messe, on se réunit à l'hôtel de ville, pour nommer le *Prince d'Amour, l'Abbé de la jeunesse* et *le Roi de la Bazoche.* C'était surtout le jour de la Pentecôte qu'on armait des chevaliers.

Le Prince d'amour tenait le premier rang dans la fête. Il avait pour former sa cour, une nombreuse suite d'officiers auxquels il devait des rubans, des cierges et des écharpes. Sa musique était composée de violons, basses, tambours et fifres. Il était tenu de donner des écharpes et des cierges à MM. les consuls et officiers de la ville.

Pour le dédommager un peu de ses énormes dépenses, on lui donnait une indemnité de 800 livres avec le droit de *pelotte*[2] pour toute l'année.

Voici d'après le registre des délibérations du 15 juin 1729, le costume du prince d'Amour : « Un corcet et culottes à la romaine de moire blanche et argent tout unie, le manteau de glacé d'argent tout uni, une paire de bas de soie, et deux paires de souliers avec rubans; le chapeau et plumets; les raintgraves de rubans à l'entour des culottes; la cocarde au chapeau, un nœud d'épée, un bouquet avec des rubans, des gants et un cierge de deux livres. »

Il avait quatre *bâtonniers* dans le costume suivant : « des habits de taffetas, deux paires de souliers, une paire de bas de soie, un chapeau, plumets et cocardes,

[1] Bouche et Papon, *Hist. de Provence.* Pitton, *Hist. de la ville d'Aix.* Nous avons suivi surtout un livre curieux et devenu assez rare, intitulé: *Explication des cérémonies de la Fête-Dieu*, ornée de figures. Aix, 1777 (par les frères Grégoire).

[2] Droit qu'on faisait payer aux veufs et veuves qui se remariaient, comme pour les punir de leur inconstance. Ce droit singulier, confirmé par plusieurs arrêts du parlement d'Aix, s'est conservé jusqu'en 1789. (Bodin, *Recherches historiques.*)

une épée avec les nœuds, quatre écharpes, quatre bâtons, un cierge d'une livre et deux paires de gants. »

Le prince d'Amour, élu au scrutin et quelquefois par acclamation, siégeait au conseil de ville après les consuls et avait voix délibérative.

Le roi de la Bazoche était nommé à la majorité des suffrages, par les syndics des procureurs et notaires et par les clercs de procureurs.

L'abbé de la Jeunesse était élu à l'hôtel de ville où il siégeait et avait voix délibérative pendant toute l'année de sa nomination, ainsi que le prince d'Amour. Ces deux personnages sont des souvenirs de nos anciennes Cours d'amour.

La veille de la Sainte-Trinité, les tambours du prince et de l'abbé sortent vers midi, et commencent à donner des aubades.

2e jour. — Le dimanche de la Trinité.

On nomme ce jour, à l'hôtel de ville, le guidon de prince d'Amour. L'abbé de la Jeunesse nomme ses officiers.

Le capitaine des gardes et les trois bâtonniers du roi de la Bazoche, précédés des tambours, se rendent tous ensemble chez le porte-enseigne, qui est obligé de leur donner à déjeûner. Puis, le Roi, son lieutenant, son guidon et toute sa suite vont entendre la messe aux Jacobins, où le Roi en cordon bleu et plaque de l'ordre du Saint-Esprit fait l'offrande.

Après la messe, il nomme tous les officiers de la Bazoche. Les principaux sont : le connétable, l'amiral, le grand-maître et le chevalier d'honneur.

Vers midi, le porte-enseigne vient jouer du drapeau dans une salle du palais, où le capitaine des gardes et les bâtonniers font pareillement leurs exercices.

La veille des tournois était ainsi consacrée à des essais ou *épreuves*. Bientôt après commencent les jeux.

1er JEU.

Lou grand juéc deis diablés (le grand jeu des diables.)

Voyons d'abord l'uniforme des diables. Ils ont un *corcet* et des culottes noirs tout

parsemés de flammes rouges. Leur *testière*[1] est aussi noire et rouge, avec d'assez longues cornes formant une vraie tête de diable.

Le grand diable a une testière un peu plus hideuse et quelques cornes de plus. Ils portent tous, deux rangs de sonnettes attachés en bandoulière et en sautoir, qui produisent un bruit infernal. Chacun d'eux a une fourche d'une main et une tirelire de l'autre, pour recevoir ce qu'on leur donne ; tous les diables font bourse commune.

La diablesse a un accoutrement singulier et une coiffure bizarre, parodie des modes du moment. Elle paraît dans son jeu vouloir brosser l'habit du roi Hérode, qui porte une espèce de casaque courte cramoisie, avec des ornements jaunes, et aux bras, des rubans de diverses couleurs ; sa testière est couronnée et il tient un sceptre à la main.

Avant les jeux, tous les diables en habits de cérémonie entendent dévotement la messe à Saint-Sauveur ; ils entrent dans l'église, leur masque à la main. En sortant, ils vont au grand bénitier : là, ils s'aspergent d'eau bénite, en faisant de grands signes de croix, et ils se comptent avec soin, de peur d'en trouver *un* de plus, comme cela est arrivé une année, que les diables avaient mérité l'enfer.

La place de diable est si recherchée, qu'un bon citadin à qui on la faisait, s'écria : « Mon père a été diable, mon grand-père a été diable, pourquoi ne le serais-je pas ? »

Après la messe, leur grand jeu commence : Le roi Hérode, brossé par la diablesse, tourmenté, harcelé par une douzaine de diables, écarte leurs fourches avec son sceptre et saute de côté et d'autre, en se débattant comme un possédé.

IIe JEU.

Lou pichoun juéc deis diablés (le petit jeu des diables.)

Un enfant, en corset blanc, les bras et les jambes nues, représentant une petite ame *(armetto)*, tient de la main gauche une croix haute de cinq pieds, plantée en terre. Un ange, habillé de blanc, couronné d'une auréole et pourvu de grandes ailes, se tient près de l'*armetto*, prenant aussi la croix de la main gauche.

[1] Ces *testières* étaient des masques, à peu près semblables à ceux dont les anciens se servaient au théâtre (*larvæ scenicæ*). René les avait tous fait mouler en fonte. Ces objets d'art si curieux furent brisés en 1780. Notes de l'Hist. de René, par M. de Villeneuve.)



Trois diables armés de fourches, poursuivent la pauvre petite ame qui tourne rapidement autour de la croix. Un quatrième diable s'acharne sur l'ange, qu'il frappe sur le dos à grands coups de bâton. Heureusement que le dos de l'ange est garni d'un coussin et d'une plaque de fer cachés sous sa tunique.

Après nombre de coups, qui font sauter l'ange et la petite âme, le jeu cesse : les diables se retirent, vaincus par la croix.

IIIe JEU.

Lou juéc doou cat (le jeu du chat).

Ce jeu rappelle l'idolâtrie des Juifs qui adorèrent le Veau d'Or et des animaux vivants comme les Egyptiens.

On voit Moïse montrant aux Juifs les Tables de la Loi; le grand prêtre Aaron est à côté de lui. Un juif porte le Veau d'or au bout d'un bâton qu'il fait tourner avec rapidité. Les enfants de Jacob dansent autour de lui; et en passant devant Moïse, lui font de la main un signe de mépris, criant *ouhou! ouhou!*

Au milieu du groupe, un Juif jette en l'air et reçoit dans sa main un chat, dont la tête et la queue sortent d'un sac. Le peuple frappé des miaulements de ce pauvre animal a nommé ce jeu : *Le jeu du chat.*

IVe JEU.

La reino Sabo (la reiné de Saba).

La reine de Saba (dont le rôle est rempli par un robuste garçon), va voir Salomon. Elle porte un riche costume persan; une ceinture d'argent serre sa large taille; un voile de gaze pend derrière sa couronne étincelante de diamants; elle est ridiculement coiffée et met beaucoup de rouge.

Devant elle est un danseur élégamment vêtu, avec des petits grelots aux jarretières; de la main droite, il tient une épée nue, au bout de laquelle il y a un petit château peint, doré et surmonté de cinq girouettes en clinquant.

La reine a trois dames d'atours, portant chacune une coupe d'argent, symbole des riches présents destinés au roi Salomon.



Le porteur du château danse plusieurs pas devant la Reine, et toutes les fois qu'il incline son château pour la saluer, Sa Majesté lui rend de la tête et du corps un grand salut en forme de demi-cercle.

Pendant cette danse, la Reine, mettant ses deux mains sur les côtés, se balance noblement, et sans bouger de sa place, en suivant l'air que le roi René lui a consacré.

Après le troisième salut, les dames d'atours prennent la place du danseur et forment entr'elles, toujours sur le même air, une danse qui paraît fort applaudie par les mouvements graves et cadencés de cette majestueuse Reine.

V^e JEU.

La bello estello (la belle étoile).

Ce jeu représente les trois Mages allant à Bethléem et suivant l'étoile qui les y conduit.

Un homme, en longue robe blanche, porte au bout d'un bâton peint en blanc et or, une grande étoile dorée. Les trois Mages arrivent couronne en tête et sceptre à la main ; ils portent des habits de diverses couleurs avec des manteaux assortis aux rubans qui bordent leurs habits. Devant eux, marchent trois pages, coiffés de bonnets en forme de pain de sucre, avec des habits bigarrés aux couleurs de leurs maîtres; chacun d'eux porte une boîte qui désigne les présents d'or, de myrrhe et d'encens que les Mages vont offrir.

Pour exécuter leur jeu, le porteur de belle étoile se tourne du côté des Rois et incline l'étoile deux ou trois fois à droite et à gauche. Rois et pages suivent le mouvement de l'étoile en s'inclinant comme elle. Puis, le premier page vient la saluer en dandinant sur le pied droit et sur le pied gauche; ensuite, il se retourne vers le Roi son maître et le salue de la même façon. Le premier Mage se retourne et reçoit du second page le même salut, et ainsi jusqu'au troisième Roi, qui, à la fin du jeu, donne sa bénédiction à la troupe.

VIe JEU.

Leis Tirassouns (qui se traînent par terre).

Une troupe d'enfants revêtus de chemises de toile écrue, qui les couvrent jus-

qu'aux talons, est conduite par un maître d'école, le livre à la main. Arrive le roi Hérode suivi de ses troupes, représentées par un porte-enseigne, un tambour et un arquebusier.

A l'aspect du tyran, les Innocents se mettent à fuir, courant en cercle. Le Roi ordonne de faire feu, et à peine la décharge faite, les malheureux enfants tombent par terre et se traînent à qui mieux mieux, et souvent dans les ruisseaux, ce qui leur a fait donner le nom de *Tirassouns*.

Moïse vient gravement montrer au peuple l'Écriture sainte, sans doute pour lui faire comprendre l'accomplissement des prophéties.

VIIe JEU.

Leis Apôtros (les Apôtres).

Judas ouvre la marche, sa bourse de trente deniers à la main ; il est suivi de saint Paul tenant une grande épée nue.

Les Apôtres viennent ensuite sur deux files, et enfin Jésus-Christ, en robe longue, en ceinture de corde, la tête couronnée d'épines et le visage couvert de sang. Il paraît courbé sous le poids de sa croix.

Quand on fait le jeu, ils s'arrêtent tous : les Apôtres se rangent sur deux haies ; Judas passe devant eux assez vite, suivi de saint Paul qui le menace de son épée. Il fait deux ou trois fois le tour du Christ en lui montrant la bourse ; enfin il lui donne le baiser de trahison, et repasse au milieu des Apôtres qui lui donnent chacun un grand coup de bâton sur la tête : il se rit de leur sainte colère à l'abri d'une énorme perruque rouge.

Les Apôtres et Judas lui-même sont tous en dalmatiques ornées de rubans ; ils se distinguent les uns des autres par leurs attributs : saint Pierre a les clefs ; saint Jacques, des coquilles de pèlerin ; saint Luc, une tête de bœuf ; saint Marc, une crinière de lion, et ainsi des autres.

Saint Jean, le précurseur du Messie, est représenté par un jeune enfant vêtu d'une peau de mouton, les bras et les jambes nues.

On sera surpris d'y voir saint Siméon, en mître et en chappe, portant à son bras gauche un panier d'œufs, et distribuant de sa droite force bénédictions.

VIII[e] JEU.

Leis chivaoux frux (les chevaux fringants).

Voici un jeu qui fait encore aujourd'hui la joie de nos enfants. Douze jeunes gens de haute taille paraissent, montés sur des chevaux de carton, dont la tête est décorée de heaumes à plumail. Les jambes de ces cavaliers à pied sont cachées par les caparaçons des coursiers qu'ils portent attachés à leur ceinture par des rubans en sautoir. Ils ont des chapeaux gris avec un grand plumet et une cocarde.

Jadis ils avaient des casques et toute l'armure des véritables chevaliers; un bâton orné de rubans a remplacé la lance. De leur main gauche, ils font mouvoir le cheval à leur gré et forment une danse variée sur l'*air des chivaoux frux*, composé par le bon Roi. C'est une agréable parodie des ballets à cheval.

IX[e] JEU.

Les dansairés (les danseurs).

Les danseurs sont plaisants à voir, et par leurs costumes et par leurs danses, qu'ils terminent toujours par un gracieux rigaudon.

Ils ont un chapeau garni de gros diamants de théâtre et de grandes plumes de toutes couleurs, des jarretières munies de petits grelots, et à la main des thyrses ornés de rubans.

X[e] JEU.

Leis razcassetos (les lépreux).

Ce sont les lépreux de l'Évangile. Leur pauvre habillement consiste en deux tabliers de mulets à franges, qu'ils mettent, l'un devant, l'autre derrière, avec deux rangs de gros grelots en bandoulière et en sautoir.

Un des lépreux porte une mauvaise perruque, et les autres, entièrement tondus, sont armés de brosses, peignes et ciseaux.

Ils poursuivent leur malheureux frère qui saute comme un diable pour échapper aux mains de ces mauvais perruquiers.

L'origine de ce nom de razcassetos est assez plaisante : En 1579, le comte de Carces ayant fait la guerre aux religionnaires de Provence, on les appela *Razats* (rasés, tondus), et les soldats du comte, *Carcistes.* La reine Catherine de Médicis vint en Provence pour apaiser ces troubles, et se trouva à la Fête-Dieu d'Aix.

Elle demanda l'explication du jeu des lépreux, et un plaisant de la cour lui répondit que c'étaient les *Razats* qui peignaient un *Carciste.* Cette plaisanterie fit beaucoup rire la Reine, et le public l'adopta. On nomma donc ce jeu : *Razats* et *Carcistes*, et par corruption *Razcassetos.*

XIe JEU.

Sant Christoou (saint Christophe).

C'est une figure colossale faite avec une carcasse en bois très léger ; ses deux bras sont étendus en croix ; un petit Jésus est attaché sur le bras droit. Sa tête énorme est accompagnée d'une auréole et d'une barbe formidable.

Le géant est revêtu d'une longue aube en toile blanche sous laquelle est caché un homme, qui fait saluer son saint tant qu'il peut. A chaque salut, les gros sous pleuvent dans sa tirelire. Il est juste d'encourager la civilité.

XIIe JEU.

La Mouert (la Mort).

La Mort est représentée par un homme caché sous un grand squelette noir avec une tête hideuse. Elle fait aller et venir sa faux sur le pavé en menaçant les pieds des spectateurs, qui, pour s'en délivrer, lui jettent à la tête jusqu'à leur dernier sou.

C'est là le plus désagréable de tous les *entremets.* Après le plaisir, la peine ; après les riantes illusions de la vie, la mort. Admirez la sage philosophie du bon Roi.

3e jour. — La veille de la Fête-Dieu.

La passado (la passade).

Vers la fin du jour, le capitaine des gardes du roi de la Bazoche et ses bâtonniers se rendent, en habits de cérémonie, devant la grande porte de Saint-Sauveur, où se trouvent en même temps les bâtonniers de l'abbé.

Les syndics des procureurs vérifient avec soin si ces derniers n'ont point de rubans aux couleurs de la Bazoche, qui sont le bleu de ciel et le blanc.

Aussitôt après commence le Pas d'armes qui est ouvert par les bâtonniers de l'abbé. Ils simulent un *tournoi de courtoisie*, avec leurs hallebardes ornées de rubans.

L'air vif et animé des tambours et des fifres, composé encore par le roi René, les applaudissements des dames et du peuple, stimulent l'adresse des joûteurs.

Les bâtonniers de la Bazoche continuent le même exercice. Le Pas d'armes fini, les officiers de la Bazoche vont, précédés des tambours, porter les pannonceaux aux syndics des procureurs. Chaque pannoncel est surmonté d'un flambeau allumé entre deux guidons à pointes, aux armes de la Bazoche.

Lou gué (le guet).

Sur le coup de dix heures, on voit aller par la ville, à la lueur des torches, une nombreuse mascarade qui marche dans l'ordre suivant:

La Renommée à cheval, sonnant de la trompette ; elle est suivie de tambours et fifres jouant l'air du guet.

Les chevaliers du guet, en justaucorps et culottes rouges, avec un bonnet orné d'un *croissant*, et une pique à la main ; leur étendard les précède.

Le duc et la duchesse d'Urbin montés sur des ânes [1].

Le duc porte un habit et un manteau rouges à rubans jaunes et un casque surmonté d'un orgueilleux plumet. Il a un bouquet à la main, pour saluer les dames.

La duchesse a une robe et un manteau de la même couleur que celui de son époux, et un grand éventail à la main.

Momus avec ses grelots, son masque et sa marotte, déclame ses satires en gesticulant [2].

Mercure avec ses attributs accompagne la Nuit, qui porte une robe noire parsemée d'étoiles blanches, et un bouquet de pavots à la main.

Ici, on voit dans le cortége le jeu des Lépreux et celui du Chat.

Pluton et Proserpine suivent à cheval.

Le petit jeu des Diables, *sans l'Ange ni l'Armetto.*

Le grand jeu des Diables.

Neptune armé de son trident, Amphitrite assise sur deux dauphins.

Troupes de faunes et de dryades, dansant au son des tambourins, fifres, tympanons et palets.

Pan, jouant de sa flûte, et la nymphe Syrinx, que ce Dieu changea en roseau.

Bacchus, assis sur son tonneau, dans un petit char, tenant une coupe d'une main et un thyrse de l'autre.

[1] En 1460, Jean d'Anjou, duc de Calabre, fils aîné du roi de Sicile, étant à la conquête de Naples, le pape Pie II envoya contre lui Frédéric, duc d'Urbin. Il se laissa battre si bien par le duc de Calabre, que René a voulu immortaliser la honte de cette défaite. (César Nostradamus, *Hist. de Provence.*)

[2] René avait ordonné que les syndics d'Aix choisissent tous les ans des poètes pour composer et débiter des vers pendant les jeux de la Fête-Dieu. Ces poètes populaires prirent d'abord pour objet de leurs satires les ennemis de la maison d'Anjou, et ils en vinrent plus tard jusqu'à jeter à pleines mains le ridicule sur les vices des Provençaux. Leurs satires s'appelaient *Momons* ou jeux de Momus. (Saint-Vincent, *Mémoires et notices*, 1817.)

Mars et Minerve, revêtus d'une armure complète, comme des chevaliers partant pour la guerre.

Apollon avec sa lyre et son coq, symboles du chant; Diane, avec son croissant, son arc, ses flèches et son carquois.

La reine de Saba et ses tambourins.

Saturne avec sa faux, et Cybèle avec une tour sur la tête.

Le jeu des danseurs et leurs tambourins.

Tous les dieux et déesses sont à cheval.

Enfin arrive un grand char, orné de buis et de lierre, et tout rayonnant d'or. On y voit le grand Jupiter, son aigle à ses pieds et la foudre à la main; dame Junon, l'épouse du roi de l'Olympe, caressant de son sceptre son oiseau favori; dame Vénus avec un gros bouquet, et son fils Cupidon, décochant ses sagettes aux jeunes beautés qu'il aperçoit.

Les ris, les jeux et les plaisirs sont figurés par de jolis enfants tout couverts de rubans roses, avec des petites ailes de papillon : le plaisir s'envole vîte.

Le char est suivi des trois parques à cheval. Cloto tient la quenouille; Lachesis fait tourner le fuseau; Atropos est armée de ciseaux pour couper le fil.

Le bon roi a voulu nous avertir que les grandeurs, les jeux, les plaisirs et enfin la vie ont un inévitable terme.

Une légion de tambours et de fifres jouant toujours l'air du *Guet*, ferme la marche.

Voilà cette fameuse procession des divinités païennes qui a tant scandalisé les protestants et les philosophes! Mais avant de juger leurs sarcasmes, il nous faut achever notre récit.

Laissons donc les dieux de la fable s'évanouir dans les ténèbres, car voici le grand jour de la Fête-Dieu.

4e *Jour.* — *La Fête-Dieu.*

La gageure des diables.

A quatre heures du matin, tous les diables s'assemblent devant la porte de la cathédrale. Là, le petit jeu des diables fait ses exercices, et se met à courir avec l'*armetto* aussi vite que possible, en suivant le parcours ordinaire de la procession.

Aussitôt leur départ, le grand jeu des diables se hâte d'exécuter son jeu pour courir après les autres et enlever l'armetto, avant qu'elle soit revenue à Saint-Sauveur.

S'il y réussit, le petit jeu paie à déjeûner au grand; sinon, c'est le grand qui régale le petit.

La Bazoche.

A huit heures du matin, grand dejeûner de toute la Bazoche chez le Roi. De là, elle se rend à la cathédrale en grande cérémonie.

Le premier bâtonnier ouvre la marche suivi de sa compagnie de mousquetaires, auxquels le Roi donne uue écharpe de taffetas bleu de ciel qu'ils mettent en bandoulière.

Le porte-enseigne vient ensuite avec la deuxième compagnie de mousquetaires en écharpes couleur de rose. Après le second bâtonnier, marche le capitaine des gardes en *casaque*, espèce de dalmatique de taffetas bleu de ciel doublée de blanc, avec des croix en dentelle d'argent sur la poitrine et sur le dos, comme les croisés, portant une lance avec une hampe de rubans. Puis, le connétable, l'amiral, le grand-maître et le chevalier d'honneur, suivis de vingt-quatre *casaques* avec leurs mousquets et épées. On appelle *casaques* des clercs de procureurs portant une dalmatique pareille à celle du capitaine des gardes. Chacun des casaques et mousquetaires reçoit une livre de poudre à canon, un cierge de quatre onces et quinze sous.



Viennent ensuite les guidons de roi et le lieutenant de roi, habillés comme lui, mais sans le cordon bleu; la symphonie, les écuyers et enfin le Roi de la Bazoche.

L'Abbadie.

La *bravade* de l'abbé a son capitaine des gardes en tête : elle est composée de plusieurs compagnies d'arquebusiers dirigés dans leurs décharges par les bâtonniers. Le porte-enseigne, le guidon et le lieutenant d'abbé sont en habits noirs, plumet et cocarde au chapeau, épée et hausse-col.

L'abbé de la Jeunesse porte un pourpoint et un manteau de soie noire avec un grand rabat : il est escorté d'une suite nombreuse en gants blancs, un ruban à la boutonnière et un cierge non allumé.

Tout ce cortège assiste à la grand'messe qui commence à dix heures et demie. Après la messe, Messieurs du chapitre donnent un grand déjeûner aux plus hauts personnages. « Le mercredi 15 juin 1495, Messieurs du chapitre ont ordonné qu'il y aurait pour le déjeûner du lendemain dans la salle capitulaire, une moitié de mouton, deux jambons d'Arles et quelques fruits[1]. » La table est de forme angulaire; on mange debout, sans couteaux ni fourchettes.

Aussitôt après ce frugal repas, commence la procession de la Fête-Dieu.

Nous n'entrerons pas dans le détail de cette procession. Comme à Angers, elle était formée par les corps civils et religieux de la ville d'Aix. Les artisans étaient rangés par classes, sous douze bannières représentant les patrons des principaux métiers.

Il est bon seulement de remarquer que les dieux de la veille et tous les jeux ou divertissements étaient bannis de la véritable procession.

Maintenant, nous allons d'Aix à Tarascon, pour voir les *jeux de la Tarasque.*

[1] Nous avons puisé les éléments de cette notice dans les archives de Tarascon, que M. Cyprien Gautier a bien voulu nous ouvrir; dans les notes de M. le marquis de Villeneuve, et dans un curieux ouvrage intitulé : *Monuments de l'église Sainte-Marthe*, dû à la science modeste de M. l'abbé Faillon, professeur au séminaire d'Issy.

JEUX DE LA TARASQUE[1].

Les légendes rapportent qu'après la mort du Sauveur, les trois Marie et sainte Marthe vinrent en Provence.

La sœur de Lazare remontant les bords du Rhône, s'arrêta dans un village, dont elle trouva les habitants épouvantés par un monstre horrible, appelé *Tarasque*, qui dévorait chaque jour plusieurs enfants.

Marthe eut pitié de ce pauvre peuple, et invoquant celui qui avait ressuscité son frère, elle se rendit maîtresse du monstre et l'enchaîna dans sa caverne.

Devons-nous voir sous le voile de cette légende, la sainte terrassant le démon, et délivrant de sa rage ces pauvres païens? Nous inclinons à le croire. Toujours est-il que le nom de *Tarascon* se voit déjà sur les chartes du XII[e] siècle, ainsi que la figure d'un reptile avec son nom de *Tarasque*, sur des sceaux de la même époque.

Charles VII avait grande dévotion à sainte Marthe de Tarascon, et nous avons lu dans la *Biographie*, page XCVIII, que son beau-frère René fit faire, en 1458, la solennelle translation des reliques de la sainte.

A son retour d'Italie, le bon Roi ayant trouvé, comme sainte Marthe, les habitants de Tarascon apauvris et décimés par leurs discordes continuelles avec les villes voisines, invoqua le souvenir de la sainte, si cher aux Tarasconnais, et pour apaiser leurs discordes, il institua des jeux qu'il plaça sous son patronage avec cette devise : *Concordiâ felix.*

Le jour de la Pentecôte, les *chevaliers de la Tarasque* se réunissaient à l'issue des Vêpres, pour élire l'*Abbé de la jeunesse.*

[1] *Livre des délibérations du Chapitre Saint-Sauveur.*

Le lendemain, une salve d'artillerie les rassemblait à la Messe où ils devaient se présenter dans le costume suivant : Culotte courte rose en toile de serge; gilet en batiste blanche à manchettes garnies de dentelle ou de mousseline; des bas de soie blancs, des souliers de même avec talon et houpe rouges; chapeau ou toque noire à plumes blanches et cocarde rouge.

Une médaille d'argent, portant l'effigie de la Tarasque, était suspendue en sautoir à un large ruban rouge.

Après la Messe, les Tarascaires donnaient un grand déjeûner aux premiers de la ville et à tous les étrangers venus pour voir la fête.

A l'issue du festin, commençait une longue marche de toutes les corporations, suivies des chevaliers de la Tarasque, de leurs écuyers et de l'Abbé de la jeunesse. Enfin, paraissait le monstre, sous la figure d'un énorme crocodile, conduit par une jeune fille vêtue de blanc, qui le tenait attaché avec un ruban rose.

Arrivés devant l'hôtel-de-ville, un des Tarascaires s'approchait du monstre, et aussitôt des gerbes de feu jaillissaient par ses naseaux.

La Tarasque devait ensuite exécuter une course devant l'abbaye des Bénédictines. Tout le peuple était rangé en cercle.

Douze écuyers, cachés sous les nageoires du monstre, le faisaient mouvoir avec rapidité dans tous les sens. Tantôt sa tête s'allongeait subitement et sa gueule hideuse s'ouvrait pour dévorer les jeunes filles épouvantées. Tantôt sa longue queue attrapant les jambes des paysans trop curieux, les renversait par terre, aux applaudissements de la foule.

Le jeu fini, l'abbesse donnait trente livres aux porteurs de la Tarasque qui la reconduisaient devant l'église Sainte-Marthe, où elle faisait trois sauts en l'honneur de la patrone de Tarascon.

A la suite de ce jeu principal, on en voyait plusieurs autres que nous allons décrire brièvement.

Le *jeu de saint Christophe*, patron des portefaix; au lieu de saluer comme à Aix, il faisait rouler un tonneau vide pour culbuter les curieux.

Le *jeu du Cordeau*, figuré par des paysans qui cherchaient aussi à faire tomber les spectateurs. On voulait, dit-on, représenter par ce jeu la plantation de la vigne.

Le *jeu de Notre-Dame des Bergers* : trois jeunes filles, coquettement vêtues et montées sur des ânesses, chevauchaient recueillant sur leur route les hommages de la foule. Alors un berger, contrefaisant l'imbécile, leur barbouillait le visage avec une bouteille d'encre cachée sous sa veste.

Cette niche amusait beaucoup les autres jeunes filles, jalouses du succès de leurs jolies compagnes.

Le *jeu des Jardiniers*, qui faisaient pleuvoir sur la foule des graines d'épinards.

Le *jeu des Meuniers* ; ils allaient, montés sur des ânes, poursuivant les spectateurs avec des sacs de farine qu'ils répandaient sur leurs habits.

Le *jeu des Arbalétriers*, qui rivalisaient d'adresse à décocher leurs flèches.

Le jeu des Chevaliers de la Tarasque : Ils formaient avec leurs piques et leurs drapeaux un pas d'armes comme les bâtonniers d'Aix.

Le jeu du Pain bénit, qui était distribué par des agriculteurs montés sur leurs plus belles mules richement harnachées; ils étaient précédés de trompettes, timbales et tambours.

Le jeu de l'Esturgeon : Six chevaux traînaient un grand char, sur lequel était placée une barque, qu'on remplissait d'eau à toutes les fontaines. Des mariniers montés sur le char, arrosaient les curieux qui ne fuyaient pas assez vîte.

En 1474, René avait amené à ces divertissements Jeanne de Laval, alors menacée d'une maladie de langueur; la tradition rapporte que le jeu de l'Esturgeon fut le seul qui fit rire la femme du bon roi.

La fête se terminait par *le jeu de la Farandole* : C'était un galop général, où se réunissaient tous les acteurs des jeux, en se tenant chacun par le bout d'un mouchoir. Il était conduit par l'Abbé de la jeunesse, qui saluait gracieusement les dames avec un beau bouquet.

Maintenant que nous avons achevé le tableau fidèle des fêtes instituées par le Roi René, il ne nous reste plus qu'à venger ce bon prince des sarcasmes qu'elles lui ont attirés.

Disons d'abord que les protestants et les philosophes ont pris à tâche de ridiculiser toutes les fêtes du moyen âge. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, qu'ils ont fulminé leurs anathêmes contre la *Fête des Fous*.

Eh bien! cette fête si abominable n'était autre chose, à son origine, que le triomphe de l'humilité sur l'orgueil.

Il venait un jour chaque année, où les princes de l'église descendaient de leurs dignités, pour céder leurs siéges à d'humbles enfants de chœur. Ces grands d'un jour choisissaient entr'eux le *roi des chanoines*, et entonnaient avec une joie folle, le fameux verset : *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles!*

Il est vrai que la folie des hommes fit dégénérer cette fête en une déplorable licence; mais aussitôt l'Église éleva la voix pour la condamner et la proscrire de ses temples, et le Roi René eut la gloire de l'abolir dans ses états.

Cette preuve éclatante de sagesse ne lui a pas fait obtenir grâce pour lui-même.

En 1645, un auteur anonyme publiait « sa plainte à Gassendi contre les jeux qui se célèbrent ridiculement à Aix le jour de la Fête-Dieu. » Quelques années après, Madame de Sévigné elle-même écrivait à Madame de Grignan, sa fille, à Aix: « Vous me mandez des choses admirables de vos cérémonies de la Fête-Dieu : « elles sont tellement profanes, que je ne comprends pas comment votre saint ar-« chevêque (le cardinal Grimaldy) les veut souffrir.... »

Madame de Sévigné, malgré l'élévation de son esprit, n'a pas voulu comprendre une des plus belles pensées du Roi René.

Il avait imaginé à Aix une de ces fêtes nocturnes, en usage chez les Grecs et les Romains, pour réunir dans une marche grotesque les dieux et déesses du paganisme. Le peuple les regardait passer à la lueur des flambeaux, et tout cet ancien monde s'évanouissait comme une ombre aux premiers rayons dn grand jour de la Fête-Dieu !

ALEXIS CHEVALIER.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

SUR JEAN BERNARD, ARCHEVÊQUE DE TOURS.

Jean Bernard, archevêque de Tours, « nay en 1386, d'une famille considérable et fort ancienne (1), » professeur ès-lois, droit civil et canon, conseiller au parlement de Paris, séant alors à Poitiers, maître des requêtes en 1424, doyen et archidiacre de l'église d'Angers, chanoine prébendé et chancelier de l'église de Tours, puis archevêque en 1441. Ses hautes vertus et sa capacité lui font donner la préférence sur ses compétiteurs par le pape Eugène IV.

Il consacre d'abord cinq années aux affaires de son diocèse, apaise les dissensions, règle les mœurs du clergé et des laïcs, et convoque ensuite à Angers le 10 juillet 1448, un concile de ses suffragants. Il fait respecter les droits et prérogatives de son siége archiépiscopal, tant par l'évêque de Dôle que par le primat de Lyon. En 1455, ambassadeur de Charles VII en Espagne, pour renouveler avec le nouveau roi Henri, les anciens traités de paix, il s'acquitte de cette mission avec autant d'habileté que de bonheur. En 1458, député par Charles VII à l'assemblée de Mantoue, il y défend avec hardiesse et fermeté les droits de René d'Anjou au royaume de Naples, contre le pape Pie II, qui soutenait les prétentions du fils du roi Alphonse. Il accueille les évêques bretons, les défend contre leur duc et auprès de Charles VII, nonobstant les menaces du duc François, avec lequel il finit par les réconcilier. Employé en plusieurs autres ambassades, il s'y distingue toujours par son zèle et ses lumières. En 1463, il assiste à l'entrevue des rois de France et d'Espagne. En 1465, Jean de Beauvau, évêque d'Angers, voulant se soustraire à sa juridiction, il le réduit à l'obéissance, et meurt l'année suivante 1466, âgé de 80 ans, et après vingt-cinq ans d'épiscopat. Honoré de la confiance et de l'affection toute particulière des rois Charles VII et René d'Anjou, sa mémoire fut longtemps vénérée.

Guy de Bernard, son neveu, en faveur duquel il résigna son office de maître des requêtes en 1439, s'illustra davantage encore par les services qu'il rendit à l'État dans les hautes missions qui lui furent confiées. En 1449, ambassadeur vers le pape Nicolas V et l'anti-pape Félix, il détermina ce dernier à renoncer à la

(1) Boisrideau et Maan, *Hist. des archevêques de Tours*, 1667 et 1687, et charte originale communiquée par un membre de la famille :

« Sentence d'un procès entre les héritiers de feu noble seigneur messire Etienne Bernard, dit Moreau, en son vivant « chevalier, seigneur d'Escueillé et d'Avon, conseiller et maistre d'ostel du roy, demandeurs d'une part, et noble Jehanne « Berruyer, veufve dudit deffunct, defenderesse, d'aultre part; portant que les demandeurs devant le bailly, etc., ont dit et « déclairé, congneu et confessé qu'ils estoient et sont bien duement acertainez de la noblesse dudict deffunct, et qu'il estoit « d'ancien et noble lignaige, et qu'en vertu de la coutume de Touraine, ils reconnaissent leurs prétentions non « fondées. »

thiare, ce qu'on avait vainement tenté depuis six ans. En 1453, il fut élu évêque de Langres, duc et pair de France et sacré par son oncle. Louis XI, en instituant l'ordre de Saint-Michel, l'en fit chancelier. Il était fils d'un des frères de notre archevêque, Étienne Bernard, dit Moreau, en son vivant chevalier, trésorier-général de Louis II, duc d'Anjou, et de la reine de France sa fille, puis trésorier de France et conseiller du roi Charles VII, qui par ses lettres de 1433 (1), lui permit d'ajouter et de mettre sur le tout de ses armes, « un écusson d'azur chargé d'une fleur de lys d'or, au lieu qu'il portait auparavant de sable à une étoile « d'or. » D'après Maan et Boisrideau, la même faveur fut étendue à son frère l'archevêque, au retour de son ambassade d'Espagne en 1455. Notre archevêque eut encore plusieurs autres frères et neveux, qui se distinguèrent tous, dit Maan, par leurs vertus et leur habileté dans les divers emplois qu'ils remplirent.

Les branches de cette ancienne famille alliée aux maisons du Bellay, Conan-Rabestan, Savary de Lancosme, de Beaune Semblançay, Hurault de Cheverny, d'Etampes Valençay, de Maillé et de Sesmaisons se rattachent toutes à Étienne Bernard. De nombreux rameaux existent encore en Bourgogne, Touraine, Anjou et Bretagne, sous les noms de Bernard de Champigny, de la Roche, de Gautret, de Danne, de la Frégeolière, du Port, de la Fosse, de la Gâtinais, de Courville et de Marigny.

GUARINI (DE VÉRONE) ET LE ROI RENÉ.

Parmi les savants les plus distingués du quinzième siècle on remarque Guarini. Disciple de Jean de Ravenne, il alla plus tard à Constantinople pour y étudier la langue grecque sous Manuel Chrysoloras.

De retour dans sa patrie, il fut le premier Italien qui, depuis la chute de l'empire romain, y enseigna la langue grecque : on a de lui plusieurs ouvrages remarquables et quelques traductions. Il mourut à Ferrare le 4 décembre 1460.

Maffei place Guarini au premier rang parmi ceux qui ont remis en honneur les lettres grecques et latines. Le pape Nicolas V avait chargé Guarini du soin important de traduire en latin la Géographie de Strabon.

On voit à la bibliothèque d'Albi un petit in-folio manuscrit, qui a conservé sa vieille reliure ; le troisième feuillet porte ce titre : *Strabonis, de situ orbis terræque descriptione liber XVII et ultimus, in latinam conversus linguam absolutus est. Anno Christi, MCCCCLVIII, tertio idus Julias. Ferrariæ.*

L'épître dédicatoire commence ainsi :

« Au très sérénissime et très illustre roi René, Antoine Marcellus se recommande en toute humilité.

» C'est un usage antique et encore observé, sérénissime Prince, que chacun s'empresse de déposer aux » pieds des monarques des offrandes de toute espèce, gages d'amour et de respect.... Pour moi, voulant apporter à Votre Majesté un tribut d'un nouveau genre, je lui ai dédié un livre.... Il restait à faire connaître, » de tous ceux qui se sont occupés de la description de l'univers, le plus infatigable et le plus pénétrant : » Strabon, en un mot, dont les travaux paraissaient ensevelis dans un oubli fatal. Le très saint Père Nicolas V, » de très illustre mémoire, le père de la littérature et des beaux-arts, ne put souffrir plus longtemps ce délaissement injurieux, et, pour le tirer de l'obscurité, il fit choix d'un homme aussi recommandable par ses » vertus privées que par son éloquence, Guarini, de Vérone, également habile dans la langue grecque et dans » les lettres latines.... »

Antoine Marcellus, sénateur et doge de Venise, fut nommé par René chevalier de l'ordre du Croissant, en l'honneur duquel il avait composé un poème latin, qui a fait partie de la collection du célèbre Peiresc.

En tête du manuscrit de la bibliothèque d'Albi sont placées deux miniatures, d'une exécution et d'une conservation admirables. La première représente Guarini offrant son livre à Antoine Marcellus. Dans la seconde, on voit Guarini à genoux présentant sa traduction au roi René, bien que Guarini fût mort et que Marcellus ait seul présenté le livre au Roi. La singularité des costumes, la vérité des portraits, rendent ce petit tableau précieux. (*Note communiquée par* M. le chevalier du Mège, de Toulouse.)

(1) Père Anselme, *Histoire des grands officiers de la couronne.*



Guarini offrant au roi René la traduction de la Géographie de Strabon.

Le roi René Pinx. P. Hawke del.

Lith. Cosnier et Lachèse Angers.

Ce dernier volume des œuvres du prince le plus populaire de son siècle, serait incomplet, s'il n'était terminé par un tribut d'hommages rendu au génie, à l'art, à l'amitié et à la science. Sans ce concours si généreux et bienveillant, jamais je n'eusse entrepris l'ouvrage que j'abandonne aujourd'hui à l'indulgence du public.

Et d'abord, je citerai le grand statuaire, dont le noble cœur bat à toutes les gloires de la patrie, et l'artiste ingénieux et distingué, qui a reproduit avec tant de bonheur les admirables tableaux et dessins du bon Roi.

J'ose espérer que M. le marquis de Villeneuve, M. le chevalier Lautard, MM. Paulin Pâris et Eugène Janvier, et M. le vicomte Duchâtel me pardonneront de leur renouveler ici l'expression dc mon dévouement et de ma reconnaissance.

MM. Grille, Cavé, Duchêne et Champollion; MM. Mesnet et Chevalier, Roux-Alphéran, Rouard et Mouan (d'Aix), Gautier (de Tarascon), le chevalier du Mège (de Toulouse), Marchegay et Salmon me permettront également d'unir leurs noms dans un même souvenir.

6 *décembre* 1845.

Cte DE QUATREBARBES.



TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Pages.	Lignes.	
28	15	*Monlt*, lisez : moult.
Id.	22	*Bicn*, lisez : bieu.
46	32	*Immondéré*, lisez : immodéré.
122	21	*Jusques en fin* , lisez : jusqu'en fin.
123	13	*Icy*, lisez : Car.
133	10	*Encores* , lisez : encor.
144	11	*A qui il ennuyt*, lisez : à qui ennuyt.

AVIS AU RELIEUR.

1	Frontispice,		*entre le titre et le faux-titre.*
2	Manuscrit de la Bibliothèque royale (la Visitation).		*en regard de la page* VIII
3	Miniatures du Mortiffiement de Vaine Plaisance. nos	1	XVI
4	*Id.*	2	2
5	*Id.*	3	8
6	*Id.*	4	30
7	*Id.*	5	34
8	*Id.*	6.	38
9	*Id.*	7	42
10	*Id.*	8	56
11	Manuscrit de la Bibliothèque royale (La Mort couronnée).		68
12	Miniatures de l'Abuzé en Court. nos	1	72
13	*Id.*	2	76
14	*Id.*	3	80
15	*Id.*	4	92
16	*Id.*	5	104
17	*Id.*	6	108
18	*Id.*	7	110
19	*Id.*	8	112
20	*Id.*	9	120
21	*Id.*	10	132
22	*Id.*	11	154
23	*Id.*	12	164
24	Guarini offrant au Roi René la Géographie de Strabon.		198



